



HAL
open science

Le Rôle des Normes Culturelles d'Intégration dans l'Explication des Comportements de Discrimination : Le Cas de la Laïcité

Nolwenn Anier

► **To cite this version:**

Nolwenn Anier. Le Rôle des Normes Culturelles d'Intégration dans l'Explication des Comportements de Discrimination : Le Cas de la Laïcité. Psychologie. Université Clermont Auvergne [2017-2020], 2018. Français. NNT : 2018CLFAL009 . tel-02086811

HAL Id: tel-02086811

<https://theses.hal.science/tel-02086811>

Submitted on 1 Apr 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Thèse de Doctorat Présentée par **Nolwenn ANIER** le 4 Décembre 2018

En vue de l'obtention du titre de
Docteur en Psychologie

Spécialisée en Psychologie Sociale

Université Clermont Auvergne

Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive
(LAPSCO, CNRS, UMR 6024)

Le Rôle des Normes Culturelles d'Intégration dans l'Explication des Comportements de Discrimination :

Le Cas de la Laïcité

Soutenue devant un jury composé de :

Constantina BADEA

Professeure des Universités, Université Paris Nanterre,
Directrice de thèse

Armand CHATARD

Professeur des Universités, Université de Poitiers, Rapporteur

Ewa DROZDA-SENKOWSKA

Professeure des Universités, Université Paris Descartes,
Rapporteure

Serge GUIMOND

Professeur des universités, Université Clermont-Auvergne,
Directeur de thèse

Christelle MAISONNEUVE

Maître de Conférences, Université Rennes II, Examinatrice

Vincent YZERBYT

Professeur ordinaire, Université catholique de Louvain-la-
Neuve, Examineur

UNIVERSITÉ CLERMONT-AUVERGNE
U.F.R. Psychologie, Sciences Sociales et Sciences de l'Éducation
Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO) – CNRS, UMR 6024
École Doctorale Lettres, Sciences Humaines et Sociales (ED 370)

Le Rôle des Normes Culturelles d'Intégration dans l'Explication des Comportements de Discrimination :

Le Cas de la Laïcité

Thèse de Doctorat présentée par Nolwenn ANIER,
En vue de l'obtention du titre de Docteur en Psychologie

Directeur de thèse : Serge GUIMOND

Directrice de thèse : Constantina BADEA

Soutenue le 4 Décembre 2018

Jury de thèse :

Armand CHATARD
Professeur des Universités, Université de Poitiers, Rapporteur

Ewa DROZDA-SENKOWSKA
Professeure des Universités, Université Paris Descartes, Rapporteur

Christelle MAISONNEUVE
Maître de Conférences, Université Rennes II, Examinatrice

Vincent YZERBYT
Professeur ordinaire, Université catholique de Louvain-la-Neuve, Examineur

Remerciements

C'est avec beaucoup d'émotion que je rédige ces mots, qui représentent la (presque) fin de trois belles et intenses années. Je souhaite remercier toutes les personnes qui m'ont entourée durant cette expérience, de près comme de loin, et ont contribué à la réalisation de ce travail.

Tout d'abord, je souhaite remercier les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer mon travail de thèse : M. Armand CHATARD, Mme. Ewa DROZDA-SENKOWSKA, Mme Christelle MAISONNEUVE et M. Vincent YZERBYT. Je me réjouis par avance de pouvoir échanger avec vous lors de la soutenance.

Merci également aux membres des deux comités de suivi de ma thèse, pour vos retours très pertinents qui ont su orienter mon travail : M. Pierre DE OLIVEIRA, Mme Eva GREEN, Mme Felicia PRATTO et M. Vincent YZERBYT.

Je souhaite remercier très chaleureusement mon directeur et ma directrice de thèse, M. Serge GUIMOND et Mme Constantina BADEA. Ce travail n'aurait bien entendu pas été possible sans votre appui et votre soutien permanent. Votre complémentarité a largement contribué au plaisir que j'ai eu à réaliser cette thèse durant ces trois dernières années. Merci tout particulièrement pour vos grandes qualités humaines et scientifiques, pour les nombreux conseils que vous avez su me donner, pour les encouragements que vous m'avez transmis dans les moments plus difficiles, pour toutes ces choses que vous m'avez permis d'apprendre et toutes ces expériences que vous m'avez permis de vivre (cet in-doc, ces colloques, ces workshops, etc.). Vous avez su écouter mes idées, me faire confiance, respecter mes méthodes de travail, et m'avez ainsi permis de développer mon autonomie et ma confiance. J'ai eu une très grande chance de travailler avec vous. Pour tout cela encore merci !

Je tiens également à remercier sincèrement le professeur Vincent YZERBYT, que j'ai eu la chance de rencontrer durant ce travail de thèse et qui m'a accueilli au sein du Centre d'Étude du Comportement Social pour un séjour in-doc de 4 mois. Merci tout d'abord de t'être intéressé à mon travail, et bien évidemment merci de m'avoir permis de travailler avec toi durant ces quelques mois passés à Louvain-la-Neuve. J'ai eu une chance incroyable de pouvoir échanger avec toi. Ta disponibilité, ta convivialité, ton écoute attentive et bien sur tes nombreux

(et précieux) conseils ont fait de ce séjour une expérience inoubliable, qui m'a énormément appris tant sur le plan scientifique que sur le plan humain. Un très grand merci également à tou.te.s les membres du CeCOS pour leur fabuleux accueil et leur bienveillance durant ces 4 mois !

Un grand merci à tou.te.s les membres du LAPSCO pour leur accueil chaleureux et leur précieux conseils. Merci plus particulièrement aux membres de l'équipe 2 (la meilleure, évidemment) pour votre bonne humeur et vos retours bienveillants sur mon travail tout au long de mes travaux de thèse. Merci à Marie IZAUTE, pour m'avoir préparée et coachée lors de ma recherche de financement. Un grand merci également aux membres du LAPPS pour votre accueil chaleureux.

Merci à tou.te.s les chercheurs.euses que j'ai eu la chance de rencontrer et/ou dont j'ai lu les travaux durant ma thèse, qui ont été pour moi de grandes sources d'inspiration et de remise en question.

Merci aux membres de la CATech pour votre aide précieuse (et le mot est faible) : Sophie, Julien, Pierre. Un merci tout particulier à Kenny, qui a été un soutien indispensable dans une grande partie de mes travaux. Merci pour ta disponibilité, ta gentillesse, ta bonne humeur, merci d'avoir fait un travail incroyable sur les études de ma thèse. Malgré le fait que je venais toujours te voir au dernier moment, tu ne t'es jamais énervé ! Merci pour toutes ces discussions et ces rigolades, et pour m'avoir remonté le moral quand E-Prime (qui n'est pas mon ami) avait décidé que non, pas aujourd'hui (« mais j'ai des participant.e.s... »).

Un immense merci évidemment à tou.te.s mes collègues et ami.es doctorant.es et post-doctorant.es du LAPSCO, du LAPPS, du CeCOS et d'ailleurs. Ces trois années n'auraient définitivement pas été les mêmes sans vous, sans nos discussions, nos rires, sans votre soutien permanent et indispensable. Merci à Méghane, Jérémy, Joffrey, Maya, Boris, Nicolas, Loreleï, Clément, Lisa, Alyson, Kamilla, Quentin, Virginie, Alicia, Marlène, Arnaud, Catherine, Laurène, Yara, Alexis, Sacha, Hugo, Julie, Marine, Jennifer, Matthias, Mathias, Christophe, Adrien, Antonin, Tina, Neptina, Nathan, Hélène ... (et à tou.te.s celles et ceux que j'oublie, désolée). C'est avec une énorme émotion (non je ne pleure pas, c'est faux) que je repense à tous les bons moments passés avec vous. Durant ces trois années, vous m'avez donné une force incroyable et avez fait que, même dans les moments difficiles, je suis toujours venue au labo

avec le sourire aux lèvres (si si je vous jure). Mention spéciale à la promo Chacal : Quentin, Camille, Kamilla, Jojo, Lorelei ... Que dire sinon que j'ai passé avec vous sans doute une des années les plus folles de ma vie, merci pour ces souvenirs inoubliables ! Un tout tout grand merci à Camille pour ton soutien permanent, pour tous ces moments que nous avons passés ensemble et tous ces rires ! Merci à Jérémy et Lisa pour votre initiation au basket, à la NBA et à Worms, que de découvertes grâce à vous ! Merci à la dream team JDR : Nico, Cédric, Quentin, Camille, Boris, Clément, Lorelei pour m'avoir permis de taper pleins de gros monstres, de pactiser 12 fois avec les méchants, de conduire des quads dans des couloirs de vaisseau spatial et j'en passe. Merci aux doctorant.es et post-doctorant.es du LAPPS et du CeCOS pour l'incroyable gentillesse avec laquelle vous m'avez accueillie. J'ai passé grâce à vous des séjours inoubliables !

Je souhaite bien sûr remercier de tout mon cœur ma famille. Merci d'avoir toujours cru en moi et de m'avoir permis à tous les niveaux d'en arriver là où je suis aujourd'hui. J'ai une chance incroyable de vous avoir à mes côtés. Merci Maman et Papa pour tout l'amour que vous m'avez donné durant toutes ces années, merci de m'avoir donné confiance en moi et en ma capacité de faire une thèse, merci pour votre soutien indéfectible et vos précieux conseils qui ont toujours eu pour moi une très grande valeur. Merci de m'avoir permis de faire des études dans les meilleures conditions que l'on puisse imaginer. Merci à ma sœur, Solène pour ton amour, pour nos rires et pour tes conseils. Merci d'avoir partagé autant de choses avec moi et d'être toujours là pour moi même si aujourd'hui il y a plus de distance entre nous. Une énorme pensée également pour mes grands-parents : Michèle, Bernard, Fernand. Même si vous n'êtes plus là aujourd'hui, vous êtes et resterez des exemples et de grandes sources d'inspiration. Merci également à ma belle-famille : Martine, Bruno, Marion, Cédric, Samuel, bébé Elliot (la plus belle), pour votre soutien et tous ces supers moments passés avec vous. Enfin, évidemment, merci à toi Quentin. Merci d'avoir été là depuis le début et tous les jours à mes côtés. Merci de m'avoir écoutée, entourée, soutenue, aimée, supportée tous les jours sans exception, quels que soient tes problèmes, quelle que soit ton humeur. Merci de faire constamment attention à moi, de toujours tout faire pour me faire plaisir et pour que je souris. Tu as été durant ces années à la fois mon compagnon et mon meilleur ami. Merci de m'avoir donné cette importance dans ta vie et d'être resté même dans les moments les plus difficiles et merci pour ton amour évidemment. Je ne trouve même pas de mots assez forts pour exprimer à quels points tu m'es indispensable. Mais je sais que tu sais.

Résumé

L'époque dans laquelle nous vivons nous rappelle constamment que la lutte contre la discrimination est un enjeu majeur de nos sociétés. En psychologie sociale, l'étude des causes de la discrimination est au cœur des recherches depuis de nombreuses années. Néanmoins, les travaux menés à ce jour proposent souvent des explications présentées comme identiques dans tous les pays et dans toutes les cultures. Dans le cadre des recherches portant sur les préjugés et la discrimination, des études récentes ont mis en lumière l'existence de normes spécifiques à chaque culture, découlant des lois mises en place dans chaque pays et centrées sur les comportements à adopter pour s'intégrer au sein de chaque société : les normes culturelles d'intégration. L'existence de telles normes dans une société donnée a notamment pour effet d'influencer le niveau de préjugés de ses membres. Sur la base de ces travaux, l'objectif de cette thèse est d'étudier l'effet des normes culturelles d'intégration sur l'émergence de comportements de discrimination. Plus particulièrement, cette thèse se centre sur un principe politique peu étudié en psychologie : la laïcité. De précédents travaux ont montré que ce principe peut être interprété de deux façons très différentes : une forme *historique*, inclusive, et une forme *nouvelle*, exclusive. Les normes culturelles relatives à ce principe de laïcité peuvent-elles être considérées comme des facteurs importants dans l'émergence de discrimination à l'encontre des minorités ethniques ou religieuses ? Afin d'étudier cette question fondamentale, cette thèse est structurée en six chapitres : deux chapitres théoriques (chapitres 1 et 6) et quatre chapitres empiriques, composés de huit études (chapitres 2, 3, 4 et 5).

Le chapitre 1 introduit théoriquement les différentes notions abordées dans la thèse. Le chapitre 2 est composé de deux études pilotes qui constituent le socle de base de cette thèse. L'étude 1 a pour objectif de comparer cinq pays, dont la France, en termes de normes culturelles d'intégration. Cette étude met en avant l'importance de la norme de nouvelle laïcité en France. L'étude 2 a pour objectif de valider une tâche informatisée permettant de mesurer les comportements de discrimination. Au cours du chapitre 3, deux études (études 3 et 4) ont été conduites pour tester l'effet des normes de laïcité nouvelle et historique sur les comportements de discrimination. Le contexte socio-politique au moment de la passation de ces études nous ont également amenés à considérer l'influence du contexte culturel réel sur l'interprétation du principe de laïcité. Le chapitre 4 vient explorer un autre type d'influence des normes d'intégration. Les deux études de ce chapitre (études 5 et 6) suggèrent en effet, à la fois de manière expérimentale (étude 5) et auprès d'un échantillon tout-venant (étude 6), que les normes d'intégration influencent les exigences des membres de groupes majoritaires concernant les stratégies d'acculturation des minorités. Enfin, le chapitre 5 permet d'initier l'étude de l'effet des normes de laïcité dans un pays autre que la France : la Belgique. Pris dans leur ensemble, les résultats de cette thèse mettent en évidence l'importance de considérer l'influence du contexte culturel dans les études de psychologie sociale. Plus spécifiquement, ces études suggèrent que les normes d'intégration propres à chaque culture peuvent avoir un effet direct et un effet indirect sur les attitudes et comportements intergroupes. De plus, les travaux de cette thèse suggèrent également que le contexte culturel « réel » dans lequel est réalisée une étude peut venir influencer l'effet de manipulations expérimentales réalisées en laboratoire. Dans le contexte actuel, mettant la prise en compte du contexte culturel au centre des débats relatifs à la réplique en psychologie, ces travaux viennent apporter des arguments soutenant l'importance de la réplique conceptuelle (qui propose justement de tenir compte des spécificités liées au contexte lors de la réplique). Au niveau appliqué, ces travaux mettent également en avant l'importance de promouvoir des normes inclusives (telles que la laïcité historique en France), afin d'améliorer les relations intergroupes.

Mots-clés : Normes d'intégration ; Discrimination ; Laïcité ; Acculturation ; Culture

Abstract

The times in which we live constantly remind us that the fight against discrimination is a major challenge for our societies. In social psychology, the study of the causes of discrimination has been at the heart of research for many years. Nevertheless, the work done to date often offers explanations presented as identical in all countries and in all cultures. In the context of research on prejudice and discrimination, recent studies have highlighted the existence of culture-specific norms, derived from laws in each country and focused on the behaviors to be adopted to integrate within each society: the cultural norms of integration. The existence of such norms in a given society influences the level of prejudice of its members. On the basis of this work, the aim of this thesis is to study the effect of cultural integration norms on the emergence of discriminatory behaviors. Specifically, this thesis focuses on a political principle little studied in psychology: *laïcité*. Previous work has shown that this principle can be interpreted in two very different ways: a historical, inclusive form, and a new, exclusive form. Can cultural norms relating to this principle of *laïcité* be considered as important factors in the emergence of discrimination against ethnic or religious minorities? In order to study this fundamental question, this thesis is structured in six chapters: two theoretical chapters (chapters 1 and 6) and four empirical chapters, composed of eight studies (chapters 2, 3, 4 and 5).

Chapter 1 introduces theoretically the different notions addressed in the thesis. Chapter 2 is composed of two pilot studies that form the basis of this thesis. Study 1 aims to compare five countries, including France, in terms of cultural norms of integration. This study highlights the importance of the norm of new *laïcité* in France. Study 2 aims to validate a computerized task to measure discriminatory behavior. In Chapter 3, two studies (Studies 3 and 4) were conducted to test the effect of new and historical *laïcité* norms on discrimination behaviors. The socio-political context at the time of these studies also led us to consider the influence of the real cultural context on the interpretation of the principle of *laïcité*. Chapter 4 explores another type of influence of integration norms. In fact, the two studies in this chapter (studies 5 and 6) suggest, both experimentally (Study 5) and from a more diverse sample (Study 6), that integration norms influence the requirements of members of majority groups concerning minority acculturation strategies. Finally, Chapter 5 introduces the study of the effect of *laïcité* norms in a country other than France: Belgium. Taken together, the results of this thesis highlight the importance of considering the influence of cultural context in social psychology studies. More specifically, these studies suggest that culture-specific integration norms can have a direct and indirect effect on intergroup attitudes and behaviors. In addition, the work of this thesis also suggests that the "real" cultural context in which a study is conducted may influence the effect of experimental manipulations performed in the laboratory. In the current context, putting the cultural context at the heart of the debate on replication in psychology, these works come to provide arguments supporting the importance of conceptual replication (which precisely proposes to take into account the specificities related to the context during replication). At applied level, this work also highlights the importance of promoting inclusive standards (such as historical *laïcité* in France) to improve intergroup relations.

Keywords: Integration norms; Discrimination; *Laïcité*; Acculturation; Culture

SOMMAIRE

Remerciements	3
Résumé	7
Abstract	8
PREAMBULE	20
CHAPITRE 1 – INTRODUCTION GÉNÉRALE	26
1.1. Facteurs individuels et contextuels de la discrimination	26
1.1.1. Au-delà des facteurs individuels et sociaux	26
1.1.2. Relativisme, absolutisme et universalisme : implications théoriques et méthodologiques.	29
1.1.3. L'influence des variables culturelles sur les relations intergroupes.	31
1.2. Les normes comme facteurs de préjugés et de discrimination ?	32
1.2.1. Définition des normes : normes descriptives, normes injonctives et normes perçues	32
1.2.2. Les normes influencent les attitudes et les comportements	34
1.2.3. Quel effet des normes sur les relations intergroupes ?	36
1.3. Les normes culturelles d'intégration : un facteur émiq de discrimination ?	39
1.3.1. Les politiques nationales d'intégration des minorités	39
1.3.2. Des politiques nationales aux normes culturelles.	41
1.4. Normes culturelles d'intégration et acculturation des minorités.	44
1.4.1. Définition de l'acculturation : contact, adoption et identification.	44
1.4.2. L'acculturation du point de vue métacognitif	47
1.5. La politique de laïcité : entre laïcité historique et laïcité nouvelle.	49
1.5.1. La mise en avant de la laïcité comme idéologie intergroupe en France.	50
1.5.2. Une ou Des laïcité(s) ?	51
1.5.3. Des idéologies de laïcité aux normes de laïcité.	53
1.6. Objectifs de la thèse	55
CHAPITRE 2 – IDENTIFICATION DES NORMES CULTURELLES D'INTÉGRATION EN FRANCE ET VALIDATION D'UNE MESURE INFORMATISÉE DE DISCRIMINATION	61
2.1. Etude 1 : Les normes culturelles française d'intégration	62
2.1.1. La politique d'intégration française : entre laïcité nouvelle et historique.	62
2.1.2. Méthode.	64
2.1.3. Résultats.	66
2.1.4. Discussion.	75
2.2. Etude 2 : Une mesure informatisée des comportements discriminatoires.	77
	10

2.2.1. De la difficulté de mesurer la discrimination en laboratoire.	78
2.2.2. Une mesure de discrimination basée sur la théorie de la dominance sociale.	79
2.2.3. Méthode.	82
2.2.4. Résultats.	91
2.2.5. Discussion.	95
2.3. Discussion Générale.	96
CHAPITRE 3 –LE POUVOIR DES NORMES CULTURELLES : LA DISCRIMINATION EST FAÇONNÉE PAR LE CONTEXTE SOCIAL	98
3.1. Introduction	98
3.1.1. L'importance d'intégrer des facteurs culturels.	98
3.1.2. Les normes culturelles d'intégration ont un effet sur le biais intergroupe.	100
3.1.3. Quel(s) Effet(s) des Normes de Laïcité en France ?	100
3.1.4. La pression temporelle comme mise en saillance des normes culturelles.	102
3.2. Les études 3 et 4.	103
3.3. Étude 3 : L'effet direct des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination	105
3.3.1. Un changement naturel et dramatique dans le contexte social.	106
3.3.2. Méthode.	109
3.3.3. Résultats.	112
3.3.4. Discussion.	119
3.4. Étude 4 : Laïcité Historique, Laïcité Nouvelle : Quel(s) Effet(s) sur la Discrimination ?	123
3.4.1. Méthode.	124
3.4.2. Résultats.	126
3.4.3. Discussion.	130
3.5. Discussion Générale.	132
3.5.1. La Laïcité en France : une Norme Culturelle Malléable ?	134
3.5.2. Directe ou Conceptuelle : Quelle Réplication en Psychologie Sociale ?	135
3.5.3. Conclusion.	136
CHAPITRE 4 –PRÉFÉRENCES D'ACCULTURATION PERÇUES DES GROUPES MINORITAIRES ET DISCRIMINATION : LE ROLE DES NORMES CULTURELLES D'INTÉGRATION	139
4.1. Introduction.	139
4.1.1. Le contexte culturel comme variable modératrice en psychologie sociale.	140
4.1.2. Acculturation perçue des minorités et biais intergroupe.	141
4.1.3. Les normes culturelles d'intégration comme prototypes du citoyen modèle.	144
4.1.4. Les normes de laïcité : une question uniquement religieuse ?	145
4.2. Les études 5 et 6.	147

4.3. Etude 5 : La perception de l'acculturation des minorités a-t-elle systématiquement un effet sur la discrimination ? Le rôle des normes culturelles d'intégration.	147
4.3.1. Méthode.	149
4.3.2. Résultats.	151
4.3.3. Discussion.	154
4.4. Étude 6 : Perception d'Adoption, Perception d'Identification et Norme de Nouvelle Laïcité – Quels Effets sur la Discrimination ?	156
4.4.1. Méthode.	159
4.4.2. Résultats.	162
4.3.3. Discussion.	167
4.5. Discussion Générale	169
CHAPITRE 5 –NEUTRALITÉ ET LAÏCITÉ : QUELLE INFLUENCE DES NORMES D'INTÉGRATION EN BELGIQUE ?	175
5.1. Introduction.	175
5.1.1. L'effet des normes peut-il différer entre France et Belgique ?	175
5.1.2. France et Belgique : deux visions de la laïcité.	178
5.2. Les études 7 et 8.	180
5.3. Étude 7 : Adoption de la culture, Identification à la Belgique et Normes de Neutralité en Belgique.	181
5.3.1. Introduction.	181
5.3.2. Méthode.	184
5.3.3. Résultats.	188
5.3.4. Discussion.	196
5.4. Étude 8 : L'effet de l'adoption de la culture dominante sur la discrimination en Belgique dépend-il également des normes culturelles ?	198
5.4.1. Introduction	198
5.4.2. Méthode.	199
5.4.3. Résultats.	205
5.4.4. Discussion.	209
5.5. Discussion Générale.	211
CHAPITRE 6 – IMPACT DU CONTEXTE CULTUREL : DISCUSSION GÉNÉRALE	217
6.1. Le Contexte Culturel, via les Normes d'Intégration, Influence la Discrimination.	222
6.1.1. Les différentes formes d'influence des normes d'intégration.	222
6.1.2. Quelles normes influencent les comportements ?	223
6.2. La laïcité : un principe malléable et dépendant du contexte.	225
6.3. L'importance de la réplication conceptuelle en psychologie sociale.	228

6.4. Pour un développement des études mesurant les comportements discriminatoires	231
6.5. Limites de nos études et perspectives de recherche.	232
6.5.1. Limites de nos études.	232
6.5.2. Perspectives de recherche.	236
CONCLUSION : QUELLE(S) APPLICATION(S) À LA SOCIÉTÉ ?	240
RÉFÉRENCES	243
ANNEXES	267
Annexe I : Statistiques descriptives par pays des échelles utilisées dans l'étude 1.	268
Annexe II – Échelle de préjugés généralisés inspirée de Dambrun & Guimond (2001)	269
Annexe III – Échelle d'Orientation à la Dominance Sociale inspirée de Pratto et al. (1994)	270
Annexe IV – Échelle de sexisme explicite bienveillant et hostile (Glick & Fiske, 1996, traduite par Dardenne et al., 2006)	271
Annexes V – Inductions des normes culturelles d'intégration utilisées dans l'étude 3	273
Annexe Va : Induction de la norme d'égalité colorblind – Etude 3.	273
Annexe Vb : Induction de la norme de nouvelle laïcité – Etude 3.	274
Annexe Vc : Induction de la norme de multiculturalisme – Etude 3.	275
Annexe Vd : Induction de la norme d'assimilation – Etude 3.	276
Annexe Ve : Absence d'induction dans la condition Contrôle – Etude 3.	277
Annexe VI – Induction de la pression temporelle utilisée dans l'étude 3	278
Annexe VII – Tâche des CV utilisée dans l'étude 3	279
Annexe VIII – Feeling Thermometer mesurant les attitudes des participant.es envers différents groupes sociaux	280
Annexes IX – Inductions normatives de laïcité historique et nouvelle laïcité (études 4 et 5)	281
Annexe IXa – Induction d'une norme de nouvelle laïcité	281
Annexe IXb – Induction d'une norme de laïcité historique	281
Annexe X – Échelle de mesure du besoin de clôture (NFC, Webster & Kruglanski, 1994, traduite par Salama-Younes et al., 2014)	282
Annexes XI – Inductions de la stratégie d'acculturation des étudiant.es d'origine étrangère utilisées dans l'étude 4	285
Annexe XIa – Condition faible adoption/identification	285
Annexe XIb – Condition forte adoption/identification	285

Annexe XII – Matrice d’allocation de ressources utilisés comme mesure de discrimination dans l’étude 6	286
Annexes XIII – Inductions de normes de laïcité et neutralité en Belgique utilisées dans l’étude 7	287
Annexe XIIIa – Induction d’une norme de (nouvelle) laïcité	287
Annexe XIIIb – Induction d’une norme de neutralité	287
Annexes XIV – Inductions de stratégies d’acculturation-adoption (Maintien de la culture d’origine : Oui vs Non ; Adoption de la culture dominante : Oui vs. Non) dans l’étude 7	288
Annexe XIVa – Adoption de la culture dominante et Maintien de la culture d’origine	288
Annexe XIVb – Adoption de la culture dominante et Non maintien de la culture d’origine	289
Annexe XIVc – Non adoption de la culture dominante et Maintien de la culture d’origine	289
Annexe XIVd – Non adoption de la culture dominante et Non maintien de la culture d’origine	290
Annexes XV – Inductions des normes de nouvelle laïcité et laïcité historique utilisées dans l’étude 8	291
Annexe XVa – Induction d’une norme de nouvelle laïcité	291
Annexe XVb – Induction d’une norme de laïcité historique	291
Annexes XVI – Inductions de stratégies d’acculturation utilisées dans l’étude 8	292
Annexe XVIa – Induction d’une stratégie d’adoption de la culture dominante et rejet de la culture d’origine	292
Annexe XVIb – Induction d’une stratégie de rejet de la culture dominante et d’adoption de la culture d’origine	293
Annexes XVII – CV utilisés dans la tâche de mesure de discrimination utilisée dans l’étude 8	294
Annexe XVIIa – Condition Belges sport / Maghrébins politique	294
Annexe XVIIb – Condition Belges politique / Maghrébins sport	307
Annexe XVIII – Complément d’analyse de l’étude 3	320

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1	065
<i>Description des échantillons de l'étude 1 (genre, âge) par pays.</i>	
Tableau 2.2	067
<i>Analyse factorielle confirmatoire des items de mesure d'attitudes personnelles dans l'étude 2 (rotation Varimax).</i>	
Tableau 2.3	068
<i>Analyse factorielle confirmatoire des items de mesure de perceptions normatives dans l'étude & (rotation Varimax).</i>	
Tableau 2.4	069
<i>Moyennes (écarts-types) de l'adhésion personnelle aux idéologies intergroupes par pays dans l'étude 1.</i>	
Tableau 2.5	070
<i>Corrélation et statistiques descriptives des scores d'adhésion personnelle aux idéologies intergroupes de l'étude 1.</i>	
Tableau 2.6	071
<i>Test post-hoc (Bonferroni) de l'effet de du pays sur l'adhésion personnelle aux quatre idéologies intergroupes.</i>	
Tableau 2.7	072
<i>Moyennes (écarts-types) de perceptions normatives aux idéologies intergroupes par pays dans l'étude 1.</i>	
Tableau 2.8	072
<i>Corrélations et statistiques descriptives des scores de perceptions normatives de l'étude 1.</i>	
Tableau 2.9	074
<i>Test post-hoc (Bonferroni) de l'effet de du pays sur les perceptions normatives dans l'étude 1.</i>	
Tableau 2.10.....	088
<i>Mots associés à chaque catégorie cible et attributs dans les IAT de l'étude 2.</i>	
Tableau 2.11.....	089
<i>Tableau 2.11a – Composition détaillée de l'IAT Français / Nord-Africain dans l'étude 2.</i>	
<i>Tableau 2.11b – Composition détaillée de l'IAT Femmes / Hommes dans l'étude 2.</i>	
Tableau 2.12.....	092
<i>Comparaison entre les distributions observée et théorique du score de placement des cibles féminines et nord-africaines dans l'organigramme.</i>	
Tableau 2.13.....	094
<i>Analyses de corrélation entre les variables de l'étude 2.</i>	
Tableau 3.1	113
<i>Distributions théorique et observée utilisées pour évaluer la présence de comportements discriminatoires dans la tâche de l'organigramme (Michinov et al., 2005).</i>	
Tableau 3.2	114
<i>Statistiques descriptives, test t a échantillon unique et corrélations entre les différentes variables de l'étude 3.</i>	

Tableau 3.3	121
<i>Analyses de corrélations entre les items mesurant le soutien à la nouvelle laïcité et le soutien à la laïcité historique et d'autre part le score de discrimination dans l'étude 3.</i>	
Tableau 3.4	127
<i>Calcul du Khi carré d'ajustement sur l'échantillon global de l'étude 4.</i>	
Tableau 3.5	128
<i>Matrice de corrélations entre les différentes variables de l'étude 4.</i>	
Tableau 4.1	152
<i>Comparaison de la distribution des scores de discrimination et comparaison à une distribution théorique à l'aide d'un test de Khi carré (étude 5).</i>	
Tableau 4.2	163
<i>Moyennes, écarts-types, test t à un échantillon et corrélations entre les variables de l'étude 6.</i>	
Tableau 5.1	186
<i>Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des cinq items de l'échelle de perception d'identification des minorités à la Belgique de Badea et al. (2011), étude 7.</i>	
Tableau 5.2	187
<i>Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des treize items de l'échelle d'adhésion personnelle à la neutralité et à la (nouvelle) laïcité (Roebroek & Guimond, 2016), adaptée à la Belgique.</i>	
Tableau 5.3	189
<i>Effet de la manipulation de la norme culturelle d'intégration sur les réponses des participant.es à l'item de vérification de cette manipulation dans l'étude 7.</i>	
Tableau 5.4	190
<i>Moyennes, écarts-types, test t à échantillon unique et corrélations entre les variables (étude 7).</i>	
Tableau 5.5	192
<i>Codes contrastes créés pour tester les hypothèses spécifiques de l'étude 7.</i>	
Tableau 5.6	202
<i>Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des cinq items de l'échelle de perception d'identification des minorités à la Belgique de Badea et al. (2011) dans l'étude 8.</i>	
Tableau 5.7	205
<i>Effet de la manipulation de la norme culturelle d'intégration sur les réponses des participant.es à l'item de vérification de cette manipulation dans l'étude 8.</i>	
Tableau 5.8	206
<i>Moyennes, écarts-types, test t à échantillon unique et corrélations entre les variables (étude 8).</i>	

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1	081
<i>Visuel de la mesure de discrimination telle que développée par Michinov et al. (2005)</i>	
Figure 2.2	084
<i>Tâche de l'organigramme telle qu'utilisée dans l'étude 1. Cette tâche est basée sur la mesure créée par Michinov et al. (2005) et a été amélioré notamment par l'ajout de photographie.</i>	
Figure 2.3	087
<i>Exemple de tâche présentée au cours d'un IAT.</i>	
Figure 3.1	116
<i>Effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur le score de discrimination obtenu avec la tâche de l'organigramme.</i>	
Figure 3.2	117
<i>Effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur les préjugés généralisés.</i>	
Figure 3.3	129
<i>Effet des conditions de normes culturelles sur le score de discrimination dans l'étude 4.</i>	
Figure 4.1	142
<i>Stratégies d'acculturation décrites par Berry & Sam (1997, p.296)</i>	
Figure 4.2	144
<i>Résumé des résultats mis en avant par Roblain et al. (2016)</i>	
Figure 4.3	154
<i>Pattern de résultats obtenus en testant l'effet d'interaction entre normes culturelles d'intégration et adoption/identification des minorités sur la discrimination dans l'étude 5.</i>	
Figure 4.4	159
<i>Modèle théorique testé dans l'étude 6.</i>	
Figure 4.5	164
<i>Médiation de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil dans l'étude 6.</i>	
Figure 4.6	166
<i>Médiation par l'interaction entre la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de nouvelle laïcité de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination dans l'étude 6.</i>	
Figure 5.1	183
<i>Figure 5.1a – Modèle n°1 testé dans l'étude 7. Ce modèle est cohérent avec les résultats mis en avant par les données de l'étude 6.</i>	
<i>Figure 5.1b – Modèle n°2 testé dans l'étude 7. Ce modèle est cohérent avec les résultats de Politi et al. (under review).</i>	
Figure 5.2	193
<i>Effet des conditions expérimentales d'acculturation des minorités sur la perception d'identification-similarité des minorités au sein de la majorité belge dans l'étude 7.</i>	
Figure 5.3	194
<i>Résumé des résultats obtenus avec les analyses testant le modèle n°1 de l'étude 7.</i>	

Figure 5.4	195
<i>Effet de l'interaction Adoption de la culture dominante x Maintien de la culture d'origine sur la perception d'identification dans la condition « norme de laïcité » (étude 7).</i>	
Figure 5.5	195
<i>Effet de l'interaction Adoption de la culture dominante x Maintien de la culture d'origine sur la perception d'identification dans la condition « norme de neutralité » (étude 7).</i>	

PREAMBULE

Il est généralement admis que dans n'importe quelle société, des règles de vie en communauté régissent et dictent ce qui est socialement accepté ou non en termes de pensées et de comportements. Ces règles sont communément appelées des normes sociales. Selon Émile Durkheim (1925), la conscience des individus est marquée par les normes qui établissent le bien et le mal de la société dans laquelle ils se trouvent. C'est au travers de différentes instances de socialisation (la famille, l'école, le travail, etc.) que l'individu intègre progressivement ce que le groupe auquel il appartient considère comme « normal » ou « anormal », conforme ou non à ses valeurs. Ainsi, les normes mises en avant dans notre société, et progressivement intériorisées, ont un effet important sur notre façon de nous exprimer, d'agir, de penser, mais aussi de concevoir notre relation avec autrui.

L'impact des normes sociales est un enjeu majeur de la psychologie sociale, discipline dont le but est justement de mettre en avant l'ancrage social de nos attitudes et de nos comportements. De nombreuses études ont souligné l'effet considérable de ces normes sur les individus, les relations entre individus et entre groupes. Les normes pouvant être différentes d'une culture à l'autre, ce constat amène logiquement à penser que ce qui est vrai dans une culture donnée, ne sera pas forcément vrai dans une autre. Néanmoins, la prise en compte du contexte culturel dans la recherche en psychologie reste encore aujourd'hui relativement peu répandue et parfois perçue comme problématique, car celle-ci empêcherait, selon certains auteurs, de mettre en avant des « lois universelles » (i.e. vraies dans toutes les cultures) du comportement humain. Ainsi, on constate généralement que les principes mis en avant par la psychologie sociale sont à visée universelle et tendent à expliquer les relations et comportements intergroupes de façon identiques dans toutes les cultures.

Mais des lois universelles sont-elles possibles, lorsque les attitudes et comportements sur lesquels nous nous concentrons sont profondément ancrés dans un contexte, un environnement social, porteur de ses normes et valeurs propres ? Ne faut-il pas justement chercher à intégrer le contexte culturel dans la recherche, pour mieux comprendre son effet ? Le principal objectif de cette thèse est de mettre en avant l'importance de considérer les normes culturelles dans l'étude des processus interindividuels et intergroupes. Plus particulièrement nous nous intéresserons à l'interaction entre ces normes et ce qui est généralement considéré comme des déterminants « universels » des comportements sociaux. Nous nous focaliserons au

cours de cette thèse sur les comportements de discrimination, et nous poserons la question suivante : *existe-t-il des causes culturelles de discrimination ?*

Cette question s'impose dans le contexte actuel de « crise migratoire » et de polémique en tout genre à l'égard des réfugié.es ou des personnes issues de l'immigration. Des statistiques récentes réalisées par l'Union Européenne (UE, Eurostats, 2018) montrent en effet qu'au total, 4.7 millions de personnes ont immigré dans l'un des États membres de l'UE-28 en 2015. Parmi ces 4.7 millions d'immigrants en 2015, on estime que 2.4 millions de personnes provenaient de « pays tiers » (i.e. non membre de l'UE), 1.4 million de personnes ayant la nationalité d'un État membre de l'Union autre que celui dans lequel elles ont immigré, et quelques 860 000 personnes qui ont migré vers un État membre de l'Union dont elles avaient la nationalité. Le pays qui a accueilli le plus grand nombre d'immigrants en 2015 est l'Allemagne (1 543 800), suivie par le Royaume-Uni (631 500) et la France (363 900). Au total, 17 des États membres de l'Union ont connu en 2015 une immigration supérieure à l'émigration. À ces personnes ayant récemment immigré viennent s'ajouter les citoyen.ne.s européen.ne.s ayant des antécédents migratoires plus anciens. En effet, on dénombrait 35.1 millions de personnes nées en dehors de l'UE-28 et vivant dans un État membre de l'Union au 1er janvier 2016. Parmi ces personnes, environ 20.7 millions avait la nationalité d'un pays tiers, soit 4.1% de la population totale de l'UE-28. Ces statistiques montrent globalement une augmentation des flux migratoires vers et au sein des pays européens ces dernières années (voir également Hooghe, Trappers, Meuleman, & Reeskens, 2008). Dans ce contexte, la question des relations intergroupes est donc plus que jamais centrale.

En parallèle de cette augmentation de l'immigration, on constate également une augmentation des actes de discrimination perpétrés envers les membres de groupes ethniques minoritaires. Dix-sept ans après l'adoption de lois européennes interdisant la discrimination, les immigré.es, les descendant.es d'immigré.es et les groupes ethniques minoritaires continuent de faire l'objet de discriminations généralisées au sein de l'UE et ce, dans tous les domaines de la vie. Ainsi, une enquête récente menée par l'UE montre que, parmi tous les groupes ethniques minoritaires présents en Europe, les personnes d'origine arabo-musulmane¹ sont parmi les plus

¹ Le monde arabo-musulman est ici défini comme une partie du monde « qui s'étend de l'empire chérifien (le Maroc) à l'Afghanistan. S'y ajoutent deux entités plus spécifiques, la Turquie et l'Iran, pour former les contours géographiques de l'aire arabo-musulmane. » (Crapez, 2011). En dépit de ses imperfections, cette appellation commode délimite une zone politico-religieuse dominée par l'islam et séparée de l'islam du Sud-Est asiatique et de celui de l'Afrique subsaharienne.

touchées par la discrimination (European Union Agency for Fundamental Rights, 2017). En effet, cette enquête montre qu'au sein de cette population, une personne sur trois indique qu'elle souffre de discrimination lorsqu'elle cherche un emploi. D'autre part, parmi les membres de ce groupe, le harcèlement lié à l'appartenance ethnique ou à l'immigration était signalé comme fréquent chez une personne sur quatre. Près de la moitié de ces personnes ont subi six incidents ou plus au cours de l'année précédant le sondage (en 2016). Concernant les personnes de confession musulmane, les symboles religieux visibles, tels que des vêtements traditionnels ou religieux, ont fait qu'une personne musulmane sur trois a fait l'objet de discrimination, de harcèlement ou d'arrestations policières. De manière globale, de nombreux pays occidentaux voient le nombre d'actes racistes violents augmenter ces dernières années, par exemple les Etats-Unis (notamment depuis l'élection de Donald Trump, voir Crandall & White, 2016), la France ou encore le Royaume-Uni. On constate en parallèle une progression des partis politiques d'extrême-droite, affichant des opinions ouvertement hostiles envers les populations immigrées. Citons par exemple, en Europe, le score historique du Front National en France aux élections présidentielles de 2017 (qui ont remporté les voix de presque un quart des votants), la progression du parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne, désormais troisième force politique du pays ou encore, en Italie, la venue au pouvoir en juin 2018 du premier gouvernement d'alliance entre un jeune mouvement populiste et un parti d'extrême droite, sous la direction de Giuseppe Conte. Les opinions et comportements racistes s'affichent donc désormais de manière assumée.

Cette observation va à l'encontre de l'idée fréquemment évoquée selon laquelle, dans la plupart des pays occidentaux, les propos et, à plus forte raison, les comportements discriminants vis-à-vis de certains groupes, sont aujourd'hui considérés comme inappropriés. Dans les années 1980 et 1990, un déclin des actes ouvertement racistes a amené de nombreux chercheurs à théoriser sur l'émergence des formes plus « modernes » de préjugés et discrimination, plus subtils et plus indirects que par le passé (Dasgupta, 2004; Dovidio & Gaertner, 1991; S. T. Fiske, 2004; Petersen & Dietz, 2005; Pettigrew & Meertens, 1995). Parmi ces théories, se trouvent la théorie du racisme aversif (Gaertner & Dovidio, 1986), la théorie du racisme moderne (McConahay, 1986), du racisme ambivalent (Katz & Hass, 1988) et la théorie des préjugés flagrants et subtiles (Pettigrew & Meertens, 1995). Ces théories postulent que l'expression de préjugés et discrimination ne peut plus s'assumer en tant que telle mais se doit d'être justifiée par « des explications, voire des excuses, destinées à faciliter l'expression des comportements discriminatoires tout en rencontrant la motivation fondamentale des membres des groupes majoritaires, à savoir tenter de maintenir une image

positive de soi comme étant quelqu'un qui est dénué de préjugés » (Delroisse, Herman, & Yzerbyt, 2012, p. 75). Comment dès lors, expliquer l'augmentation, ces dernières années, des actes et opinions discriminatoires assumés ? Comment, également, expliquer le succès croissant, voire la prise de pouvoir, des partis électoraux d'extrême-droite dans de nombreux pays occidentaux (Damgé, 2018), tenant, pour la plupart, un discours ouvertement hostile aux populations d'origine immigrée ? Cette discrimination s'observe dans de nombreux domaines de vie (e.g. accès à l'emploi, au logement, aux besoins de santé, etc.) et a des répercussions graves sur la santé autant physique que mentale des personnes touchées (Baumeister & Leary, 1995; Major, Quinton, & McCoy, 2002; Schmitt & Branscombe, 2002; Sellers & Shelton, 2003; Williams, Neighbors, & Jackson, 2003). Certains chercheurs montrent même que le fait de se sentir discriminé.e serait un fort prédicteur d'extrémisme et de radicalisation (Döring, 2007; M. A. Hogg, 2012). Au vu de cette situation, il paraît urgent d'enrayer ce phénomène. Or, pour influencer l'apparition d'un phénomène, il convient d'en connaître les causes.

Appréhender les comportements discriminatoires au cours d'études scientifiques en laboratoire pose cependant certaines difficultés. De nombreuses études contournent celles-ci en mesurant le niveau de préjugés (relevant des attitudes et non des comportements, pour une méta-analyse, voir Whitley & Webster, 2018) ou l'intention de discrimination (Kauff & Wagner, 2012). Bien que fortement reliées, ces variables ne sont pourtant pas strictement équivalentes. De précédents travaux montrent en effet que les attitudes et les comportements peuvent être influencés de façon différente (Crandall, Eshleman, & O'Brien, 2002; Guimond et al., 2013). Les méta-analyses des recherches examinant la relation entre des mesures de préjugés, implicites ou explicites, et des mesures de comportements discriminatoires suggèrent que cette relation est relativement faible (Dovidio, Schellhaas & Pearson, 2018). L'un des paradigmes les plus connus en psychologie sociale, le paradigme des groupes minimaux (Henri Tajfel, 1970) illustre également ce propos. Tajfel (1970) résume les résultats de ces expériences, qui font maintenant partie du patrimoine de la psychologie sociale : « Une simple division en deux groupes est suffisante pour générer des comportements de discrimination » (p. 96). Dans ce contexte, il n'est pas possible de se limiter à l'étude des préjugés dans l'espoir d'arriver à expliquer la discrimination. Il existe actuellement un besoin urgent de conduire des recherches de psychologie sociale utilisant des mesures se rapprochant au maximum des comportements.

Au cours de cette thèse, nous nous focaliserons donc principalement sur les comportements de discrimination. Le but de nos recherches sera de mieux comprendre les causes de ce phénomène intergroupe. Plus précisément, et sur la base des recherches mettant en avant l'importance de la prise en compte du contexte culturel dans l'explication de la

discrimination (Amir & Sharon, 1987; Guimond et al., 2013; Hilton & Liu, 2008; Markus & Kitayama, 1991), nous suggérons que la progression de la discrimination explicite est le reflet de changements dans le contexte culturel des pays occidentaux. Au cours de cette thèse, *notre principal objectif sera donc d'examiner les liens entre les variations dans le contexte culturel et l'émergence de comportements discriminatoires*. Au cours de l'introduction théorique qui suit, nous présenterons dans un premier temps l'approche que nous allons adopter tout au long de ces travaux de thèse, et qui place la culture comme un facteur explicatif important de nombreux phénomènes psycho-sociaux. Dans un second temps, nous appliquerons cette approche au phénomène discriminatoire en présentant un facteur culturel susceptible d'influencer directement ces comportements : les normes culturelles d'intégration. Dans un troisième temps, nous développerons l'idée selon laquelle ces normes culturelles d'intégration modifieraient la perception des membres du groupe majoritaire concernant les choix d'intégration des minorités culturelles et religieuses, ce qui influencerait indirectement la discrimination. Enfin, dans un quatrième temps, nous présenterons le contexte particulier de la France, au sein duquel une majorité de nos études ont été conduites.

CHAPITRE 1 – INTRODUCTION GÉNÉRALE

1.1. Facteurs individuels et contextuels de la discrimination

1.1.1. *Au-delà des facteurs individuels et sociaux*

Depuis près de 100 ans, les chercheurs.euses en psychologie sociale mettent en avant de nombreuses théories qui visent à expliquer les préjugés et la discrimination. Ces théories identifient différents facteurs, généralement regroupés en deux catégories : les facteurs individuels et les facteurs sociaux. Les facteurs dits individuels se rapportent à des dispositions internes aux individus. Certains modèles utilisant uniquement ce type de facteurs avancent l'idée que les traits de caractère d'un individu, sa personnalité, son tempérament, constituent une part importante de la cause des préjugés et de la discrimination (voir Guimond, Dambrun, Michinov, & Duarte, 2003, pour une présentation de ces recherches). On retrouve cette hypothèse par exemple, au sein de la théorie de la personnalité autoritaire d'Adorno, Frenkel-Brunswick, Levinson et Sanford (1950), selon laquelle, les prédispositions à avoir des préjugés sont profondément inscrites dans la personnalité des individus ayant reçu une éducation très stricte dans la petite enfance (pour plus de détails, voir Deconchy & Dru, 2007). En 1998, Altemeyer avance qu'il est possible d'expliquer 50% de la variation du niveau de préjugés des individus par (1) la personnalité autoritaire, telle que mesurée par l'échelle de l'autoritarisme de droite ou « Right-Wing Authoritarianism » (RWA), et (2) ce qu'il appelle la « personnalité dominante », telle que mesurée par l'échelle d'Orientation à la Dominance Sociale (ODS, définie comme la tendance à favoriser les mythes ou idéologies qui valorisent la hiérarchie sociale, Duarte, Dambrun, & Guimond, 2004; Sidanius & Pratto, 1999). Encore à l'heure actuelle, les facteurs individuels sont considérés par certains comme la base des préjugés et de la discrimination (Hodson & Dhont, 2015). Néanmoins, cette idée, qui suppose que le niveau de discrimination, comme la personnalité, serait stable dans le temps, pose un certain nombre de problèmes méthodologiques et conceptuels (voir Guimond & Anier, 2018). Elle entre notamment en conflit avec de nombreuses observations montrant des changements brusques dans le niveau de discrimination d'une société à la suite d'événements culturels ou sociétaux. À titre d'exemple, Crandall et White (2016) ont récemment mis en avant le fait qu'aux États-Unis, plus de 400 cas de harcèlement et discrimination ont été signalés – allant d'insultes lancées contre les personnes appartenant aux communautés « noires, latinos et arabes », jusqu'au harcèlement des femmes et à des actes de vandalisme impliquant des croix gammées – lors de la semaine qui a suivi l'élection de Donald Trump à la présidence. De tels constats

amènent à penser que l'environnement social joue un rôle important dans l'émergence de discrimination. Les facteurs dits sociaux rendent justement compte de ce genre d'influence. Ce deuxième type de facteurs est très souvent au cœur de la recherche en psychologie sociale, dont l'objectif est justement d'étudier l'influence de l'environnement social sur les individus.

Plusieurs types de relations peuvent être mis en avant entre les variables dites « sociales » et le biais intergroupe (voir Guimond & Anier, 2018). Ces modèles viennent appuyer l'idée selon laquelle la personnalité seule ne peut suffire à expliquer l'émergence de discrimination ou préjugés. Premièrement, de nombreux.ses chercheurs.euses avancent que les facteurs sociaux modèrent l'effet des facteurs individuels de préjugés et discrimination. Par exemple, Verkuyten et Hagendoorn (1998) ont montré que l'autoritarisme de droite (RWA, Altemeyer, 1981) prédit effectivement les préjugés lorsque l'identité individuelle des participant.es est rendue saillante. En revanche, plus aucun lien n'est observé entre la RWA et les préjugés lorsque l'identité nationale des participant.es est rendue saillante (ce type de résultats est confirmé par d'autres recherches, voir Dru, 2007; Reynolds & Turner, 2006; Reynolds, Turner, Haslam, & Ryan, 2001). Les facteurs individuels n'auraient donc d'effet que sous certaines conditions « sociales ». Deuxièmement, certaines théories considèrent que le contexte a un effet indirect sur les comportements en modelant justement la personnalité des individus. Guimond et al. (2003) ont par exemple montré que la socialisation des étudiants dans la filière universitaire droit ou psychologie² modifiait leur niveau d'Orientation à la Dominance Sociale (ODS, Sidanius & Pratto, 1999), variable pourtant généralement considérée comme un trait de personnalité stable dans le temps et généralement liée aux préjugés. Troisièmement, certaines études montrent un effet du contexte sur la discrimination indépendamment des facteurs individuels. C'est par exemple le cas de la théorie des conflits réels de Sherif (1966), qui montre que le simple fait de changer la nature de la relation entre deux groupes (relations de compétitions vs. coopération) augmente les conflits entre ces groupes et donc la discrimination entre membres des groupes. Ces différentes études montrent l'importance de prendre en compte les variables contextuelles pour expliquer les préjugés et la discrimination.

² Sur un échantillon de 5 655 étudiants de l'Université du Texas, Sidanius, Pratto, Martin, & Stallworth (1991) ont mis en avant des différences frappantes en termes de racisme, en fonction des trajectoires de carrière. Les étudiants engagés dans un cursus menant vers des « professions du pouvoir », comme le commerce et le droit, se sont avérés les plus racistes, alors que les personnes étudiant les arts ou le travail social sont parmi les moins racistes.

Cependant, les facteurs sociaux traditionnellement étudiés ne prennent pas en compte la totalité des variations potentielles du contexte.

La volonté des chercheurs.euses en psychologie, comme pour toute science, est de mettre en avant des lois permettant d'expliquer et de prédire le comportement humain. C'est pourquoi, les recherches comme celles que nous avons citées précédemment présentent souvent les résultats mis en avant par leurs études comme valable de façon « universelle » (i.e., quels que soit le contexte, la culture, les résultats retrouvés seront les mêmes). Néanmoins, l'actualité récente de la recherche en psychologie a provoqué de sévères remous concernant cette croyance. En effet, depuis la publication du projet de reproductibilité « Open Science Collaboration » (OSC, Open Science Collaboration, 2015), de sérieuses questions ont été soulevées quant à la crédibilité des résultats des recherches en psychologie. Ce projet a impliqué 270 chercheurs.euses, qui ont tenté de reproduire directement 100 études publiées dans des revues de psychologie de premier plan traitant principalement de psychologie sociale et cognitive (pour un commentaire critique sur ce projet, voir Gilbert, King, Pettigrew, & Wilson, 2016). Les résultats montrent que seulement 39% des études de psychologie ont été évaluées comme étant reproduites sans ambiguïté. Ces résultats ont été interprétés comme un « triste verdict » (« *bleak verdict* ») pour la recherche psychologique (voir The Guardian, 27 août 2015). Ce projet a, selon certain.es, considérablement remis en question la capacité de la psychologie scientifique à produire des résultats de qualité (voir Van Bavel, Mende-Siedlecki, Brady, & Reinero, 2016) et conduit à une « crise de reproductibilité » chez les chercheurs.euses en psychologie.

Nous pensons que la question soulevée par les résultats de ce projet n'est pas « La psychologie est-elle capable de produire des résultats de qualité ? » mais plutôt « Pourquoi ces recherches n'ont-elles pas pu être répliquées ? ». Nous proposons en réponse à cette question l'hypothèse selon laquelle les deux types de facteurs explicatifs cités précédemment ne permettent pas, à eux seuls, de rendre compte de l'ensemble des variables pouvant influencer à la fois l'émergence de discrimination, mais également de nombreux phénomènes relevant de la psychologie sociale. Nous suggérons notamment qu'un type de facteur explicatif est ici bien souvent oublié : les facteurs relatifs à la culture³. Berry et ses collègues (Berry, Poortinga,

³ La culture a été définie de nombreuses façons. Pour notre propos, il s'agit « d'un ensemble d'éléments objectifs et subjectifs créés par l'homme qui, dans le passé, ont augmenté la probabilité de survie et ont donné satisfaction aux personnes au sein d'une niche écologique, et

Segall, & Dasen, 1992) ont mis en avant dans leurs travaux trois approches relatives à l'intégration de facteurs liés à la culture dans les études de psychologie : le relativisme, l'absolutisme et l'universalisme (voir Guimond, 2010).

1.1.2. Relativisme, absolutisme et universalisme : implications théoriques et méthodologiques.

Le relativisme met en avant la spécificité de chaque contexte culturel. Chaque culture serait différente et il serait essentiel de comprendre les cultures pour ce qu'elles sont et d'éviter de juger une culture en fonction de nos propres schèmes de pensée. Cette approche met l'accent sur l'étude de chaque culture de manière isolée et sur la nécessité de saisir les différences entre les cultures et ce qui caractérise en propre chacune d'elle. Sur le plan méthodologique, cette approche rend difficile la mise en place d'études comparant les cultures entre elles, puisqu'elle suppose qu'aucune conclusion ne saurait en être tirée. Il s'agit plutôt de développer ce que l'on nommerait une psychologie culturelle, au sens où chaque culture aurait une psychologie qui lui est propre. Cette approche, bien qu'intéressante, pose cependant certains problèmes. Elle rend notamment inutile toute recherche empirique, tout débat d'opinion, puisque tout se vaut et tout est relatif. On peut cependant penser qu'il existe en réalité des valeurs, des principes qui sont universellement reconnus. Si le relativisme appliqué aux attitudes et aux pratiques est une notion importante, il est donc potentiellement peu informatif d'appliquer cette approche sans distinction à toutes les valeurs culturelles.

L'absolutisme, contrairement au relativisme, suppose que les phénomènes psychologiques sont essentiellement les mêmes quelle que soit la culture. Méthodologiquement, cette posture implique que les comparaisons interculturelles ne posent aucun problème. En effet, puisque les processus étudiés sont considérés comme identiques dans toutes les cultures, il est inutile de chercher à adapter les concepts et les instruments de mesure d'une culture à l'autre. Cette position a longtemps été l'orientation prédominante de la psychologie scientifique, et peut encore l'être actuellement (voir Hodson & Dhont, 2015). Ainsi, comme le souligne Guimond (2010), « les manuels ou les cours de psychologie générale, de psychologie cognitive, ou même de psychologie sociale présentent les résultats d'expériences en laboratoire menées auprès d'étudiants occidentaux, comme des faits scientifiques établissant les principes du fonctionnement psychologique de l'être humain. » (p.

qui sont ainsi devenus partagés par ceux qui avaient la possibilité de communiquer entre eux grâce à une langue commune » (Triandis, 1994, p.22).

32). Si des méthodes récentes de diffusion des enquêtes permettent de toucher des échantillons de personnes plus diversifiés (telles que le recours à Prolific ou MTurk), il n'en reste pas moins que 74% des études publiées dans les journaux édités par la Society of Personality and Social Psychology (l'une des plus importantes associations de psychologie sociale) en 2016 présentent des échantillons uniquement composés de participant.es provenant de la classe moyenne, blanche, résidant aux Etats-Unis (Cooper, 2018). Adopter l'absolutisme en toutes circonstances, sans avoir vérifié la non-influence des variables culturelles, peut cependant conduire à négliger certains facteurs pourtant potentiellement déterminants dans les processus étudiés. Il est donc nécessaire de trouver une posture qui allie absolutisme et relativisme.

L'universalisme se situe à mi-chemin entre l'absolutisme et le relativisme et suppose que les processus psychologiques fondamentaux sont les mêmes pour tous les êtres humains, mais que leurs manifestations sont susceptibles d'être influencées par la culture (Sedikides, Gaertner, & Toguchi, 2003). Ainsi, la diversité des pratiques dissimulerait une similitude sous-jacente des fonctionnements psychologiques. Sur le plan méthodologique, cette approche utilise les comparaisons interculturelles comme moyen de discerner les fonctionnements qui sont spécifiques à une culture, des fonctionnements qui se retrouvent de façon identique chez tous les êtres humains. Cette posture requiert néanmoins la plus grande prudence au cours de ces comparaisons, notamment quant aux instruments de mesure, qui doivent nécessairement être adaptés d'une culture à l'autre. Cette posture est soutenue par des chercheurs.euses tels que Amir et Sharon (1987), qui ont notamment montré qu'un même effet peut être présent dans une culture et pas dans une autre (voir également Chiu & Hong, 2006). Dans ce cadre, les chercheurs.euses en psychologie interculturelle ont souvent distingué les facteurs « émiques » et « étiques » (Berry, 1989; Smith, Bond, & Kâğıtçıbaşı, 2006). Les facteurs étiques se concentrent sur l'universalité des processus psychologiques et du comportement humain tandis que les facteurs émiques analysent les particularités des concepts et des phénomènes dans des contextes culturels spécifiques. Selon une approche universaliste, il conviendrait donc de tenir compte de ces deux types de facteurs dans l'étude des phénomènes psycho-sociaux. Cette idée est en accord avec l'argumentation très récente de Thomas Pettigrew (2018), l'une des personnalités majeures de l'étude des préjugés en psychologie sociale, en réaction aux conclusions émises par les chercheurs.euses du projet OSC (2015). À la suite de la crise de répliquabilité, Pettigrew souligne l'importance de développer une psychologie sociale contextuelle, qui prendrait en compte les spécificités culturelles des environnements dans lesquels les études sont réalisées.

La position universaliste est sans doute la plus proche de l'orientation générale de cette

thèse. Nos travaux se distinguent en effet (1) de l'absolutisme, car nous avançons qu'il est impossible de prétendre mettre en avant des lois universelles du comportement humain sans tenir compte des variables culturelles et (2) du relativisme car notre objectif est également de mettre en avant des processus fondamentaux qui se retrouvent d'une culture à l'autre. Nous appliquons l'approche universaliste à l'étude des relations intergroupes, et plus précisément de la discrimination. De précédents travaux montrent en effet que cette variable est susceptible d'être influencée par des variables culturelles.

1.1.3. L'influence des variables culturelles sur les relations intergroupes.

Dans un article récent, Pettigrew (2018), a proposé une analyse de la « crise » actuelle concernant la réplication. Selon cet auteur, l'attention presque exclusive, ces dernières années, à la cognition sociale aurait détourné les chercheurs.euses de l'influence du contexte social sur les phénomènes psychologiques. Pettigrew argumente ainsi en faveur de l'importance, en psychologie sociale, de faire le lien entre des variables universelles (ou « étiques ») et des variables culturelles (ou « émiques »), notamment dans l'étude des préjugés et de la discrimination (voir également Fiske, 2000). Plusieurs études empiriques récentes vont également dans ce sens. Kende et collègues (2017) ont par exemple testé dans une méta-analyse la théorie du contact intergroupe (Allport, 1954) à travers 36 cultures différentes, en analysant 477 études distinctes rassemblant 187 025 participant.es. Conformément à la thèse de la théorie du contact, toutes les 36 cultures ont révélé une relation négative entre le contact intergroupe et les préjugés. Cependant, les auteur.es ont observé que l'effet est nettement réduit dans ces cultures caractérisées par des valeurs hiérarchiques, ce qui n'est pas le cas dans des cultures caractérisées par des valeurs égalitaires. Kende et al. (2017) ont ainsi montré que le contexte culturel jouait un rôle plus important dans cette théorie que les autres modérateurs individuels et sociaux précédemment testés (comme par exemple, le statut des groupes). De la même façon, la culture façonne aussi les effets de la privation relative. La théorie de la privation relative postule que l'évaluation d'un exogroupe sera plus négative en cas de sentiments d'injustice et d'insatisfaction objective ou subjective par rapport à ce groupe (Dif, Guimond, Martinot, & Redersdorff, 2001; Guimond & Tougas, 1994). Smith et al. (2018) ont réalisé une méta-analyse d'études portant sur 31 pays différents et rassemblant 200 578 participant.es. Leurs résultats montrent la privation relative prédit la nature des relations intergroupes plus fortement dans les pays individualistes que dans les pays collectivistes. Enfin, des résultats similaires ont également été mis en avant concernant le phénomène de favoritisme pro-endogroupe (Hewstone, 1989, 1990; Pettigrew, 1979), selon lequel les personnes ont tendance à attribuer des comportements positifs réalisés par des membres de l'endogroupe à des causes

individuelles, et à attribuer les mêmes comportements réalisés par des membres de l'exogroupe à des causes situationnelles (et inversement pour les comportements négatifs). Des recherches répétées ont montré que les cultures asiatiques sont moins sujettes à ce biais (Hewstone & Ward, 1985; Menon, Morris, Chiu, & Hong, 1999; Morris, Nisbett, & Peng, 1995).

Ainsi, l'omniprésence des effets du contexte culturel remet en question la possibilité d'une cohérence interculturelle totale concernant les phénomènes psycho-sociaux et incite à examiner l'impact du contexte culturel sur les préjugés et la discrimination. Dans ce cadre, les études récentes menées par Guimond et al. (2013, Guimond, de la Sablonnière, & Nugier, 2014; Pelletier-Dumas, de la Sablonnière, & Guimond, 2017) avancent justement que la discrimination serait avant tout explicable par une combinaison de facteurs étiques (individuels et sociaux) et émiques (culturels). L'objectif principal de ce travail de thèse sera de montrer que les facteurs culturels émiques influencent l'effet de facteurs étiques « universels » de préjugés et discrimination. Plus précisément, nous chercherons à étudier l'impact d'une variable culturelle précise : les normes culturelles.

1.2. Les normes comme facteurs de préjugés et de discrimination ?

Il existe de plus en plus de travaux suggérant que l'influence de la culture sur la cognition et les comportements humains n'est pas aussi fixe et permanente qu'on le pensait (Hong, Morris, & Benet-martinez, 2000; Oyserman & Lee, 2008). Des études récentes ont montré que les différences entre cultures se traduisent souvent par des différences de normes (Chiu, Gelfand, Yamagishi, Shteynberg, & Wan, 2010; Fischer et al., 2009; Shteynberg, Gelfand, & Kim, 2009; Zou et al., 2009). Autrement dit, chaque culture possède ses propres normes, et certaines de ces normes sont caractéristiques des cultures auxquelles elles sont associées. Aussi, afin d'étudier l'influence du contexte culturel, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'influence des normes sur les comportements de discrimination.

1.2.1. Définition des normes : normes descriptives, normes injonctives et normes perçues.

Les sociétés occidentales sont généralement décrites comme individualistes, caractérisées par une volonté des individus d'être autonomes, indépendants et uniques, ainsi que par une valorisation de ces caractéristiques (voir Hofstede, 1980). Cependant, lorsque l'on observe des personnes en groupe, on se rend vite compte que chaque groupe et chaque situation possède ses propres attributs comportementaux, qui régulent les comportements des individus dans la situation, voire leur appartenance au groupe. Ces attributs sont appelés normes. Les normes sont généralement définies comme des régularités dans les attitudes et les

comportements qui caractérisent un groupe particulier et le différencie des autres groupes (Hogg & Reid, 2006). Les normes sociales sont généralement divisées en deux types (Cialdini, Kallgren, & Reno, 1991) : les normes *descriptives*, qui font référence à ce que la majorité des personnes dit, pense ou fait et les normes *injonctives* (ou prescriptives) qui correspondent à ce que la majorité des personnes approuve ou désapprouve (voir Cialdini, Reno, & Kallgren, 1990; Deutsch & Gerard, 1955; Reno, Cialdini, & Kallgren, 1993). Malgré l'unicité du terme, ces auteurs soulignent que ce que les autres *font* communément d'une part et ce que les autres *approuvent* communément, d'autre part, représentent deux sources d'influence distinctes : une influence informationnelle (le groupe a raison contre l'individu) et une influence normative (il est plus coûteux de subir la désapprobation du groupe que de se conformer, Deutsch & Gerard, 1955). Ainsi, les normes descriptives, en permettant aux individus d'observer les attitudes et comportements les plus récurrents, fourniraient des preuves de ce qui est probablement une action efficace et adaptative. Les normes injonctives, au contraire, constituent les règles morales du groupe. Ces normes sont généralement associées à des promesses de récompenses sociales, et ainsi qu'à des menaces de « punitions » (sanctions informelles) si les normes ne sont pas respectées (Nugier, Niedenthal, & Brauer, 2009).

L'une des principales critiques adressées à cette classification des normes concerne le fait que nous n'avons pas *réellement* accès au quotidien à ce que la majorité des membres de notre groupe dit, fait, pense, approuve ou désapprouve réellement. Il semblerait plutôt que nous analysons les différentes situations qui se présentent à nous à la lumière de notre propre perception. Étudier les normes sociales au niveau de la métacognition, c'est-à-dire ce qu'un groupe perçoit que l'autre souhaite ou fait, semble donc essentiel (Brown & Zagefka, 2011). En réponse à ce constat, Hogg et Reid (2006) ont mis en lumière la notion de *normes perçues*. Ces normes seraient définies comme des représentations cognitives (à la base individuelles) qui sont partagées et qui, au sein d'un groupe particulier, décrivent et prescrivent le comportement des membres de l'endogroupe (voir Turner, 1991). La perception des normes se ferait ainsi principalement sur la base de ce que les gens disent ou font (dans les groupes restreints) mais également via les médias et discours publics (dans le cas de groupes plus importants), qui constituent deux moyens de partager les prototypes de l'endogroupe. De ce point de vue, toutes les normes sociales sont des normes perçues, puisqu'elles se basent systématiquement sur des représentations cognitives individuelles. Toutes les normes sont également à la fois descriptives et injonctives. En effet, ces normes perçues correspondent à la fois à ce que nous pensons que la majorité du groupe pense ou fait (le prototype du groupe), mais aussi à ce que nous pensons que nous devrions faire en tant que membre de ce groupe (si nous voulons correspondre au

prototype, Hogg & Reid, 2006). Autrement dit, ce que nous percevons comme étant dit, pensé, fait par la majorité des membres de l'endogroupe constitue également ce que nous considérons comme socialement accepté au sein de ce groupe. Cette définition des normes amène logiquement à penser que les attitudes et comportements perçus comme descriptivement majoritaire au sein de l'endogroupe constituent de manière récurrente des guides pour nos propres attitudes et comportements.

1.2.2. Les normes influencent les attitudes et les comportements

L'influence des normes constitue un domaine de recherche très important en psychologie sociale et a donné lieu à des travaux emblématiques, tels que la mise en avant du conformisme, processus qui consiste à ne pas dévier de ce qui est communément admis comme étant la norme dans une situation donnée (Asch, 1956). Ces travaux ont permis de constater un effet très important des normes sur les attitudes et sur les comportements. Cependant, ces travaux ne font pas toujours la distinction entre normes réelles et perçues d'une part et entre normes descriptives et injonctives d'autre part. Par la suite, nous essaierons de retranscrire la pensée des auteur.es⁴, tout en interprétant leurs conclusions à la lumière des travaux de Hogg et Reid (2006). L'influence des normes sur les attitudes est notamment au cœur des théories classiques de l'influence sociale. Dans la théorie de la comparaison sociale, Festinger (1954) affirme ainsi qu'une personne n'a pas toujours les bases objectives pour évaluer ses opinions ou certaines de ses capacités. Dans ce cas, il ou elle n'a pour seul moyen de comparaison que la « réalité sociale », c'est-à-dire le consensus au sein de son groupe d'appartenance. Quand des membres de l'endogroupe expriment une opinion, ils fournissent ainsi des indices qui nous poussent à croire que ces attitudes sont appropriées dans une situation donnée. Selon cette théorie, les normes descriptives au sein de l'endogroupe seraient ainsi des bases pour évaluer, et ajuster nos attitudes (voir également Deutsch & Gerard, 1955). Cette hypothèse est également à la base de la « Group Norm Theory » (Sherif, 1936; Sherif & Sherif, 1953).

Au-delà des attitudes, plusieurs théories fondamentales de la psychologie sociale rapportent également un effet des normes sur les comportements. C'est par exemple le cas de la théorie des comportements planifiés (TCP, Ajzen, 1985, 1991). Selon cette théorie, le comportement est entièrement dû à l'intention comportementale, c'est-à-dire la volonté de la personne de s'engager dans le dit comportement. Cette intention comportementale serait elle-

⁴ Ainsi, la mention du mot « norme » sans précision associée dans la suite de cette introduction théorique fera référence au vocabulaire employé par les auteur.es des études présentées. Les auteurs parlent en effet très souvent de normes sans pour autant en préciser le caractère descriptif, injonctif, réel ou perçu.

même influencée par plusieurs facteurs, dont la norme subjective se rapportant au comportement. Cette norme subjective est définie par les croyances relatives à la manière dont les personnes importantes pour nous évaluent ce comportement. Les normes subjectives sont donc conceptuellement proches des normes perçues décrites par Hogg et Reid (2006)⁵. Selon cette théorie, les normes perçues auraient ainsi des effets importants sur les comportements, mais n'auraient pas d'effet direct. Cependant, des études empiriques conduites dans le cadre de la TCP rapportent que les normes perçues agiraient directement sur divers types de comportement : consommation de boissons alcoolisées (Borsari & Carey, 2005), consommation de tabac (Grube, Morgan, & McGree, 1986) ou fréquence de pratique du sport (Okun, Karoly, & Lutz, 2002) par exemple. Dans cette idée, une méta-analyse réalisée par Manning (2009) a testé, sur la base de l'analyse de 196 études, l'hypothèse d'un effet direct des normes perçues sur les comportements. Les résultats montrent un effet direct des normes perçues, et notamment des normes descriptives perçues, sur les comportements, effet qui serait même plus important que celui de l'intention comportementale. De la même manière, la méta-analyse de Ravis et Sheeran (2003), basée sur dix-huit études conduites dans le cadre de la TCP, a également montré un effet des normes descriptives perçues sur les comportements une fois contrôlées toutes les autres variables incluses dans la théorie.

L'effet des normes descriptives sur le comportement est également mis en avant par les travaux de Cialdini et collaborateurs (1990, 1991). Les auteurs ont notamment étudié l'effet de la norme de « propreté de l'environnement » (i.e., qui consiste à jeter ses détritiques à la poubelle et non sur le sol) sur le comportement. Pour cela, les auteurs ont manipulé à la fois la norme descriptive via la propreté réelle de l'environnement des participant.es (aucun papier par terre vs. de nombreux papiers par terre) ainsi que la saillance de cette norme. Le comportement est ensuite mesuré par l'action du participant concernant un prospectus reçu par avance : le jeter par terre ou à la poubelle. Les résultats montrent que les participant.es ont généralement tendance à se conformer à la norme descriptive. De plus, l'effet de cette norme est plus important lorsque celle-ci est rendue saillante. Ces résultats, répliqués plusieurs fois, montrent que l'efficacité des normes descriptives à agir sur les comportements dépendrait entre autres de leur saillance dans l'environnement. Cette observation est en accord avec la définition des

⁵ Certains auteurs tels que Rimal et Real (2005) soulignent d'ailleurs la multiplicité des terminologies pour décrire l'effet des normes sur le comportement : normes subjectives (Fishbein & Ajzen, 1975), normes sociales (Perkins, Meilman, Leichter, Cashin, & Presley, 1999) ou influence normative (Cialdini, Reno, & Kallgren, 1990; Deutsch & Gerard, 1955) par exemple.

normes mise en avant par Hogg et Reid (2006) dans la mesure où (1) il semble que les normes descriptives soient les plus à même de modifier les comportements et (2) pour agir sur les comportements, ces normes doivent être *perçues* comme telles par la personne susceptible de s'y conformer.

Si les recherches que nous venons de présenter décrivent une forte influence des normes sur les attitudes et comportements de manière générale, nous nous intéressons plus particulièrement aux comportements de discrimination. Or, un large panel de recherches s'est appliqué à étudier spécifiquement la façon dont les normes façonnent les relations intergroupes.

1.2.3. Quel effet des normes sur les relations intergroupes ?

De nombreuses recherches de psychologie sociale ont montré que les normes ont le pouvoir de modifier nos croyances et nos attitudes envers l'exogroupe (Blanchard, Crandall, Brigham, & Vaughn, 1994; Crandall et al., 2002; Jetten, Spears, & Manstead, 1996; Sechrist & Stangor, 2001; Zou et al., 2009). L'étude de l'effet des normes constitue un aspect important de la recherche sur les préjugés depuis plusieurs décennies. Dès 1936, Muzafer Sherif décrit les attitudes envers les exogroupes comme moins déterminées par les expériences personnelles que par le contact avec les attitudes des membres de l'endogroupe (Sherif, 1936). Certains des premiers travaux cherchant à comprendre l'émergence de préjugés s'intéressaient également à l'effet des normes descriptives de l'endogroupe. C'est par exemple le cas de l'étude menée par Minard (1952), réalisée dans une ville minière de Virginie aux États-Unis. Ce psychosociologue montre que les relations entre les miniers « noirs » et les miniers « blancs » ne sont pas identiques au travail et à la ville. Dans son échantillon, 20% des « blancs » étaient favorables aux « noirs » en ville et sur leur lieu de travail. La même proportion avait une attitude négative dans les deux endroits. En revanche, 60% des « blancs » changeaient d'attitude en passant de la vie professionnelle à la vie citadine. Ils traitaient les « noirs » en égaux dans la première situation et en inférieurs dans la seconde. Cette étude illustre parfaitement l'effet que peuvent avoir les normes sur l'expression de préjugés : dans le milieu urbain, où la norme descriptive à cette époque est de discriminer les populations afro-américaines, les travailleurs blancs expriment des préjugés envers les travailleurs noirs. Ce n'est cependant pas le cas à l'intérieur de la mine, où cette norme de s'applique pas. Quelques années plus tard, les travaux de Thomas F. Pettigrew (1958) argumentent en faveur de la prise en compte des normes culturelles dans l'études des préjugés. Cet auteur a notamment montré qu'en Afrique du Sud, pays à l'époque caractérisé par une politique raciale discriminatoire, les préjugés raciaux étaient dus davantage à la conformité aux normes qu'à une personnalité autoritaire. Ces travaux sont parmi les premiers à mettre en relations les politiques raciales et les normes en matière de discrimination.

Ces recherches ont donné lieu à une vaste littérature et à de nombreuses théories concernant l'effet des normes sur l'expression de préjugés. Dans la théorie du racisme régressif (Rogers & Prentice-Dunn, 1981), l'exposition à des normes égalitaires permet, au sein des groupes dominants, de limiter l'expression de préjugés (voir également la théorie du racisme aversif, Dovidio & Gaertner, 1991 ; Gaertner & Dovidio, 1986). Dans le modèle des préjugés subtils et flagrants (Meertens & Pettigrew, 1997; Pettigrew & Meertens, 1995), les préjugés subtils constituent une combinaison de préjugés hostiles et de normes qui proscrivent des expressions flagrantes de préjugés. Tous ces modèles incluent donc les normes comme ayant un effet important sur l'expression de préjugés. Cependant, les études précédemment décrites considèrent uniquement les normes comme des variables mesurables. D'autres chercheurs.euses se sont intéressé.es à la possibilité de manipuler les normes sociales et aux conséquences potentielles sur l'expression de préjugés. Blanchard et al. (1994) ont par exemple constaté que l'exposition à une seule personne exprimant des opinions antiracistes réduisait considérablement la tolérance à l'égard des actes racistes parmi les participant.es. À l'inverse, lorsque cette même personne disait accepter les actes racistes, la tolérance envers les actes racistes augmentait. Dans la même idée, Stangor, Sechrist et Jost (2001) ont montré que le seul changement du consensus apparent au sujet d'un exogroupe est suffisant pour changer l'expression de préjugés envers ce groupe. En effet, lorsque les participant.es ont été amené.es à croire que leur vision des Afro-Américain.es était plus stéréotypée que celle de leurs pairs, ils ou elles réduisaient leur approbation des stéréotypes envers les Afro-américain.es. À l'inverse, quand les participant.es ont été amené.es à croire que leur vision était moins stéréotypée que leurs pairs, ils ou elles ont augmenté leur approbation de ces stéréotypes. Des résultats similaires ont été retrouvés par Crandall et al. (2002), qui ont montré, à l'aide de sept études réunissant plus de mille participant.es, que les normes concernant l'expression de préjugés (mesurées ou manipulées) étaient de très forts prédicteurs à la fois de l'expression réelle de préjugés et de tolérance envers les actes de discrimination. Ces études montrent que les normes concernant l'expression de préjugés peuvent être manipulées, et que la manipulation des normes a un effet immédiat sur l'expression de préjugés. Il semble donc que les attitudes intergroupes puissent être contrôlées via les normes. Mais qu'en est-il des comportements ?

Des travaux se sont intéressés à l'influence des normes descriptives sur les comportements de discrimination. Ainsi, Jetten, Spears et Manstead (1996) ont par exemple montré que, lorsque la norme descriptive au sein de l'endogroupe est en faveur de la justice intergroupe, les personnes vont adopter un comportement plus équitable envers l'exogroupe que lorsque cette norme valorise l'injustice entre les groupes. Dans la même idée, Falomir-

Pichastor et collègues (Falomir-Pichastor, Gabarrot, Mugny, & Nurra, 2007; Falomir-Pichastor, Muñoz-Rojas, Invernizzi, & Mugny, 2004; Gabarrot, Falomir-Pichastor, & Mugny, 2009) ont examiné les facteurs contextuels influençant l'effet des normes descriptives anti ou pro-discrimination sur les comportements du groupe majoritaire. Parmi ces facteurs, les auteurs ont testé l'effet de la perception de menace de la part de l'exogroupe (Falomir-Pichastor et al., 2004), de l'incapacité perçue de l'exogroupe à s'adapter à la culture dominante (Falomir-Pichastor et al., 2007) ou encore de la similarité intergroupe perçue (Gabarrot et al., 2009). Leurs résultats montrent que ces variables influencent effectivement l'effet des normes sur la discrimination. Par exemple, Falomir-Pichastor et al. (2007) rapportent que l'induction d'une norme pro-discrimination augmente les comportements discriminatoires lorsque la menace perçue de la part de l'exogroupe est élevée et que l'exogroupe est perçu comme n'ayant pas la capacité à s'adapter à la société d'accueil. Gabarrot et al. (2009) mettent eux en avant qu'une norme anti-discrimination influence davantage les comportements lorsque l'exogroupe est perçu comme similaire au groupe majoritaire. Dans l'ensemble, ces études montrent (1) que les normes descriptives ont un effet sur la discrimination et (2) que certains facteurs contextuels peuvent augmenter ou réduire (voire supprimer) cet effet.

Plusieurs critiques peuvent néanmoins être adressées à ces travaux. Ceux-ci proposent en effet une approche étiologique de ces phénomènes. En effet, les normes y sont souvent manipulées sans que ne soit pris en compte le fait que celles-ci puissent plus ou moins faire écho au contexte culturel dans lequel l'étude est conduite. De plus, les normes anti et pro-discrimination présentées dans ces recherches présentent explicitement les comportements discriminatoires comme socialement acceptés ou non. Cependant, aucune information n'est donnée concernant la provenance de ces normes ou concernant leur existence réelle dans différents contextes (notamment les normes pro-discrimination). Sur la base des recherches récentes de Guimond et al. (2013), nous pensons, au contraire, que les normes les plus efficaces pour influencer les comportements discriminatoires (1) ont une source officielle identifiable qui les rend légitimes aux yeux du groupe majoritaire, et (2) ne sont pas explicitement reliées à la discrimination mais y font référence de manière implicite (légitimant ainsi totalement ces comportements, en accord avec les théories modernes sur les préjugés). Guimond et al. (2013) montrent, dans ce cadre, l'existence de normes culturelles faisant référence à la manière appropriée pour les minorités de s'intégrer dans une société.

1.3. Les normes culturelles d'intégration : un facteur émique de discrimination ?

A l'instar des travaux de Pettigrew (1958) suggérant, il y a plus de 50 ans, un lien entre des politiques nationales liées à l'intégration des minorités sur la formation des attitudes et des préjugés, la présente thèse s'intéressera tout particulièrement aux normes culturelles dérivées de ces politiques : les normes culturelles d'intégration.

1.3.1. Les politiques nationales d'intégration des minorités

Ces dernières années, avec les changements importants survenus dans les flux migratoires internationaux, les préoccupations concernant la gestion de la diversité religieuse et ethnique sont devenues un des sujets majeurs de débat dans différents pays (Bennett, 2001; Crisp & Meleady, 2003; Kamiejski, Guimond, De Oliveira, Er-Rafiy, & Brauer, 2012; Jim Sidanius, Levin, Van Laar, & Sears, 2008). Face au défi que représente l'intégration des immigrants, les pays impliqués ont été amenés à mettre en place des modèles nationaux de gestion de la diversité culturelle, ethnique et religieuse. Ces politiques d'intégration, souvent différentes d'un pays à l'autre, impliquent des idéologies « intergroupes », c'est-à-dire des guides en matière d'intégration à l'usage des personnes arrivant dans le pays et des membres de la société d'accueil (Badea, 2017; Bertossi & Duyvendak, 2012). Au niveau psychologique, ces politiques ont été définies comme des systèmes de croyances vis-à-vis de l'intégration des minorités culturelles et religieuses au sein d'une société (Guimond, de la Sablonnière & Nugier, 2014), et peuvent donc être plus ou moins tolérantes vis-à-vis de la diversité et de l'immigration. Koopmans, Statham, Giugni et Passy (2005) ont développé un modèle permettant de regrouper les politiques d'intégration en fonction de (1) l'égalité dans l'accès à la citoyenneté et (2) l'accommodation aux différentes cultures.

Parmi les types de politiques mis en avant par Koopmans et al. (2005), trois sont généralement étudiées en psychologie sociale, notamment dans le cadre de leurs effets sur les attitudes intergroupes. Le *multiculturalisme*, très présent au Canada et en Australie, met en avant l'idée que les personnes issues de l'immigration devraient à la fois adopter la culture dominante et conserver leur culture d'origine. Il correspond à une forte égalité dans l'accès à la citoyenneté associée à une forte accommodation aux différentes cultures (Koopmans et al., 2005). Ce modèle implique de reconnaître et valoriser les différences groupales, en mettant l'accent sur la complémentarité et la richesse associée à la diversité culturelle et religieuse (Berry & Kalin, 1995; Nugier & Oppin, 2018). L'*assimilation*, au contraire, encourage les personnes membres de minorités culturelles et religieuses à abandonner leur héritage culturel et à

totalemment adopter la culture et les valeurs du pays d'accueil. Il correspond à une faible égalité dans l'accès à la citoyenneté associée à une faible accommodation aux différentes cultures (Koopmans et al., 2005). Ce modèle valorise les sociétés culturellement homogènes, qui constitueraient des bases saines pour éviter toute émergence de préjugés. Néanmoins, ce modèle ne peut être vu comme égalitaire dans la mesure où il sous-entend une supériorité de la culture dominante du pays d'accueil sur les cultures minoritaires (Guimond et al., 2014; Rattan & Ambady, 2013; Verkuyten, 2011). Enfin, le *colorblindness* (de l'anglais *colorblind*, aveugle à la couleur) est basé sur l'idée que, dans un monde de plus en plus complexe, le fait d'être aveugle aux différences interindividuelles et de se concentrer sur ce qui unit les personnes permet d'entretenir des relations intergroupes pacifiques (Koopmans et al., 2005). Il correspond à une forte égalité dans l'accès à la citoyenneté associée à une faible accommodation aux différentes cultures (Koopmans et al., 2005). Ce modèle suppose de considérer les personnes comme des individus plutôt que comme les membres d'un groupe quelconque. Malgré sa composante égalitaire (Guimond et al., 2014), des critiques envers ce modèle postulent que la minimisation de la catégorisation sociale serait presque impossible à mettre en œuvre tant ce processus est automatique (Correll, Park, & Smith, 2008).

La question de l'influence de ces idéologies intergroupes sur les attitudes et les comportements des individus a été soulevée il y a une quarantaine d'années (Berry, Kalin, & Taylor, 1977). Mais ce n'est que très récemment qu'on a vu apparaître des résultats attestant clairement de cette influence. Wolsko, Park, Judd et Wittenbrink (2000, Étude 1) ont été parmi les premiers à montrer un tel effet. Pour cela, les auteurs ont demandé à des étudiants Américains blancs de lire un message mettant en avant une manière de réguler les relations intergroupes aux Etats-Unis : la moitié des participant.es lisait un message vantant le multiculturalisme tandis que l'autre moitié lisait un message vantant le *colorblindness*. Les résultats de leur étude montrent que ces deux idéologies amènent les participant.es à évaluer l'exogroupe (i.e. les étudiant.es noir.es) de manière positive en comparaison à une condition contrôle. Plus tard, Verkuyten (2005, 2011), en reprenant le paradigme de Wolsko, a également montré aux Pays-Bas un effet positif du multiculturalisme et un effet négatif de l'assimilation sur le biais intergroupe. De nombreuses études, reprenant par la suite le paradigme de Wolsko et al. (2000) ont montré l'effet des idéologies intergroupes sur les attitudes. Dans l'ensemble, ces études ont révélé qu'une attitude positive envers le multiculturalisme était liée à des attitudes positives concernant l'immigration et les autres groupes ethniques (Mahfud, Badea, Guimond, Anier, & Ernst-Vintila, 2016; Verkuyten, 2005, 2011; Wolsko, Park, & Judd, 2006). Concernant l'assimilation, de nombreux travaux mettent en évidence les effets délétères de ce

modèle sur les relations intergroupes et notamment le lien entre l'adhésion à cette idéologie et les attitudes négatives envers les cultures minoritaires (Badea, 2012; Guimond et al., 2013, 2014; Verkuyten, 2011). Les travaux concernant l'effet du colorblindness sont cependant moins unanimes. Certaines études mettent en effet en évidence que l'exposition à cette idéologie a un impact positif sur les relations intergroupes (Levin et al., 2012; Wolsko et al., 2000; Yogeeswaran, Davies, & Sibley, 2017). Cependant, d'autres travaux montrent qu'ignorer les différences entre les groupes pouvait entraîner une augmentation du biais intergroupe implicite et explicite (Apfelbaum, Norton, & Sommers, 2012; Park & Judd, 2005; Plaut, Thomas, & Goren, 2009; Rattan & Ambady, 2013; Richeson & Nussbaum, 2004; Sasaki & Vorauer, 2013). Néanmoins, ces travaux semblent concevoir l'adhésion personnelle et l'exposition aux différentes idéologies intergroupes comme un facteur étique de discrimination (suivant une démarche absolutiste). Dès lors, il est compliqué d'interpréter cette différence dans les résultats concernant l'effet du colorblindness. On pourrait en conclure que celui-ci est inexistant. Cependant, dans une démarche universaliste, on pourrait également penser que cet effet est influencé par des facteurs émiques.

1.3.2. Des politiques nationales aux normes culturelles.

Selon Guimond et al. (2014), ces différences dans les résultats des études portant sur l'effet des idéologies intergroupes viennent du fait que les études sont avant tout le reflet du contexte socio-politique du pays dans lesquelles les recherches ont été conduites. Cette critique part de l'idée que les études en questions sont conduites, non pas dans un vide social, mais dans des sociétés qui elle-même prônent déjà une politique d'intégration, qui peut être plus ou moins en accord avec les idéologies étudiées. Ainsi, l'exposition à une idéologie intergroupe n'aurait pas le même effet selon que celle-ci soit réellement en accord (ou non) avec la politique d'intégration mis en avant par le pays dans lequel l'étude est conduite (Guimond et al., 2014). Or, dans une logique universaliste, il est important de tenir compte du fait que, si l'influence des idéologies intergroupes peut être considérée comme un facteur étique de préjugés et discrimination, la nature de cette influence peut être modifiée par la culture dans laquelle les études sont conduites, et notamment les politiques d'intégration réellement en place dans le pays. Partant de l'hypothèse d'un effet des politiques d'intégration sur les relations intergroupes, Schlueter, Meuleman, & Davidov (2013) ont mis au point une étude comparative dans 27 pays européens. Les auteurs ont ainsi classé les politiques d'intégration nationales sur la base de la version de 2006 de l'Indice des politiques d'intégration de la migration (MIPEX, voir Niessen, Huddleston, Citron, Geddes, & Jacobs, 2007), de la plus « restrictive » (l'obtention de droits par les migrants est limitée et soumise à conditions) à la plus

« permissive » (l'égalité des droits est largement acceptée). Les auteurs ont ensuite mesuré l'attitude personnelle des habitant.es envers les migrant.es. Les résultats montrent que plus la politique d'intégration d'un pays est permissive (mesure effectuée en 2006), plus les attitudes envers les personnes issues de l'immigration sont positives, selon les réponses obtenues en 2009. La deuxième étude de Schlueter et collègues (2013) montre également que le lien opposé n'est pas fondé : les attitudes dans la population, mesurées en 2008, ne permettent pas de prédire le genre de politique d'intégration adopté dans un pays en 2009. Des résultats comparables sont mis en avant par Sarrasin et al. (2012), qui ont montré que le climat intergroupe dans différentes municipalités suisses (i.e. conservateur vs. progressiste) influençait les attitudes des habitant.es vis-à-vis des migrant.es. L'idéologie intergroupe valorisée au niveau institutionnel a donc un effet direct sur l'attitude des membres d'une société. Afin de mieux comprendre les mécanismes de cet effet, Schlueter et al. (2013) proposent que « les politiques d'intégration façonnent les normes sociétales par rapport à ce qui est considéré comme approprié dans les relations intergroupes, ce qui, en retour, influence les attitudes envers les immigrants » (p. 680). Autrement dit, les normes liées à l'intégration des minorités dans un pays seraient en accord avec les politiques d'intégration du pays. C'est une interprétation qui semble en accord des travaux de sociologie, qui présentent les modèles d'intégration comme des cadres normatifs relatifs à l'intégration dans une société (Bertossi & Duyvendak, 2012). Malheureusement, Schlueter et al. (2013) n'ont pas mesuré les normes associées aux politiques d'intégration afin d'appuyer leur propos⁶.

Dans une recherche publiée au même moment, Guimond et collègues (2013) avaient comme objectif de mesurer les normes perçues associées à l'intégration des minorités, afin de tester l'hypothèse de la congruence entre politiques et normes d'intégration au sein de différents pays. Au cours de cette étude, les perceptions des citoyen.ne.s de quatre pays ont été comparées. Ces quatre pays avaient auparavant été définis comme ayant une politique officielle fortement favorable (Canada anglais), moyennement favorable (Etats-Unis et Royaume-Uni) ou peu favorable à la diversité culturelle (Allemagne)⁷ sur la base d'une classification, développée par Banting et Kymlicka (2003) et validée par Berry, Phinney, Sam, & Vedder (2006). Les attitudes

⁶ De façon générale, il est important de souligner que de nombreuses recherches portant sur l'effet des idéologies intergroupes portent sur l'attitude personnelle des personnes vis-à-vis de ces modèles, et non sur les normes.

⁷ Cette classification de la politique officielle des pays est basée sur des indices objectifs s'appliquant à chacun des pays au moment de l'étude. Des évolutions sont possibles à travers le temps (voir Guimond et al., 2014).

personnelles des individus à l'égard du multiculturalisme et de l'assimilation ont été mesurées, ainsi que les normes descriptives perçues (qui, nous l'avons vu, ont été décrites comme les plus susceptibles d'agir sur les comportements) en matière de multiculturalisme et d'assimilation. Ces normes dites « d'intégration » ont ainsi été définies comme les idéologies intergroupes perçues comme soutenues par une majorité des membres d'une société (voir Guimond et al., 2013). Afin de mesurer ces normes, les auteur.es ont adapté les items visant à mesurer les attitudes personnelles envers les idéologies intergroupes (Berry & Kalin, 1995; Berry et al., 1977; Guimond, De Oliveira, Kamiesjki, & Sidanius, 2010; Kamiejski et al., 2012; Ryan, Hunt, Weible, Peterson, & Casas, 2007; Zick, Wagner, van Dick, & Petzel, 2001) en ajoutant devant chaque item la mention « La majorité des [Allemands/Anglais/Canadiens/Américains] pense que ... ». La saillance des normes d'intégration a également été manipulée (en plaçant le questionnaire relatif à ces normes en début ou fin d'expérience). Les résultats de cette étude ont révélé plusieurs points fondamentaux. Premièrement, cette étude montre que les attitudes personnelles et les normes d'intégration perçues sont deux construits différents : les attitudes personnelles ne sont pas systématiquement le reflet des normes et inversement (voir également Guimond, Streith, & Roebroek, 2015). Ce constat fait écho à la théorie de l'ignorance pluraliste (Prentice & Miller, 1993), qui postule que ce qui est perçu comme une norme descriptive peut en fait être éloigné des attitudes réelles de la majorité des individus.

Deuxièmement, les résultats de Guimond et al. (2013) montrent que ces perceptions normatives sont en étroite relation avec la politique officielle du pays. Ainsi, une norme intergroupe favorable au multiculturalisme était perçue au Canada, pas en Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni se situant entre ces deux extrêmes. Cela signifie que les membres d'une société perçoivent les idéologies intergroupes mises en avant au niveau national comme étant soutenues par la majorité des membres de leur société, et ce, quelle que soit leur opinion personnelle vis-à-vis de ces idéologies. Troisièmement, Guimond et collègues (2013) ont constaté des différences significatives selon le pays en termes de préjugés anti-musulman.es lorsque les normes d'intégration étaient saillantes. En moyenne, les citoyen.ne.s canadien.ne.s sont ceux et celles qui ont le moins de préjugés anti-musulman.es, alors que les citoyen.ne.s allemand.es sont ceux et celles qui en ont le plus, les citoyen.ne.s américain.es et britanniques se situant entre les deux. Des analyses supplémentaires ont confirmé que cet effet des politiques d'intégration sur les préjugés est médiatisé par la perception de normes en accord avec les politiques. Ces résultats, en accord avec les hypothèses de Schlueter et collègues (2013), fournissent une argumentation en faveur du concept de normes culturelles d'intégration comme élément central dans l'étude des relations intergroupes.

Pris dans leur ensemble, ces travaux montrent qu'il existe en psychologie sociale à la fois un nombre croissant de recherches montrant les effets des idéologies intergroupes sur les préjugés, et également un intérêt grandissant pour la prise en compte, dans ce cadre, des effets des normes perçues relatives à l'intégration des minorités culturelles et religieuses. Cependant, ces travaux concernent l'explication des préjugés. Aucune étude n'a encore examiné l'effet de ces normes d'intégration sur les comportements discriminatoires. Au cours de cette thèse, nous étudierons donc l'hypothèse selon laquelle les normes définissant au mieux les politiques d'intégration au sein d'un pays constituent des facteurs émiques de discrimination. Cette hypothèse est cohérente avec une démarche universaliste puisqu'elle sous-entend que le conformisme aux normes est un facteur émiques de discrimination, mais que le contenu des normes auxquelles les personnes vont se conformer est émique, et donc dépend du contexte culturel. Dans cette même démarche, nous pensons également que le conformisme aux normes culturelles d'intégration peut faire varier l'influence d'autres facteurs de discrimination, considérés comme émiques. Au cours de cette thèse, nous nous interrogerons donc sur la manière dont les normes culturelles d'intégration influencent la façon dont la majorité perçoit les comportements d'intégration des minorités.

1.4. Normes culturelles d'intégration et acculturation des minorités.

1.4.1. Définition de l'acculturation : contact, adoption et identification.

L'acculturation est définie comme un terme utilisé pour décrire le processus de changement bi-directionnel qui survient quand deux groupes ethnoculturels sont en contact prolongé l'un avec l'autre (Graves, 1967). Ces processus ont été largement étudiés dans différents pays, parmi différents groupes, et sont considérés comme un enjeu majeur dans la relation entre la majorité nationale et les minorités immigrantes afin de lutter contre l'émergence de préjugés et de discrimination (Bourhis, Moise, Perreault, & Senecal, 1997; Brown & Zagefka, 2011). Différents modèles ont été développés afin de décrire les processus relatifs à l'acculturation. Selon Snauwaert, Soenens, Vanbeselaere et Boen (2003), trois principaux types de modèles d'acculturation ont été développés au fil des années par des psychologues sociaux. Ces trois types de modèles sont bidimensionnels et permettent, par le croisement de ces dimensions, l'élaboration de quatre « stratégies d'acculturation ». Ces stratégies sont parfois conceptuellement proches (voire identiques) des idéologies intergroupes précédemment décrites (assimilation, multiculturalisme, colorblindness). La différence entre les deux notions réside dans le fait que les idéologies intergroupes se situent au niveau des

attitudes (ce que l'individu pense être la meilleure option lors de contacts interculturels) alors que les stratégies se situent au niveau comportemental (ce que l'individu fait réellement lors de contacts interculturels, voir Berry, 2005, Figure 3). La première forme d'acculturation, nommée « contact » (Snauwaert et al., 2003), a été développée par John Berry. Ce modèle d'acculturation (Berry, 1997, 2007) distingue deux dimensions orthogonales : le maintien de son héritage culturel et le désir d'entrer en contact avec le groupe majoritaire. Quatre stratégies d'acculturation différentes peuvent être déduites du croisement de ces deux dimensions : (1) l'intégration, conceptuellement identique à l'idéologie intergroupe « multiculturalisme », qui implique de maintenir son héritage culturel tout en cherchant à entrer en contact avec le groupe majoritaire, (2) l'assimilation, conceptuellement identique à l'idéologie intergroupe du même nom, qui implique pour la personne d'abandonner son héritage culturel et d'entrer en contact avec le groupe majoritaire, (3) la séparation, qui implique de maintenir son héritage culturel sans chercher à entrer en contact avec le groupe majoritaire et (4) la marginalisation (parfois renommée « individualisme ») consiste à la fois en un abandon de son héritage culturel et en un refus d'entrer en contact avec le groupe majoritaire.

Le modèle de Berry est l'un des plus connus et des plus utilisés en psychologie interculturelle. Néanmoins, les critiques de ce modèle soulèvent le fait que, parmi les deux dimensions mises en avant par Berry, l'une concerne les attitudes (la volonté de maintenir sa culture) tandis que l'autre vise davantage les intentions comportementales (la volonté d'entrer en contact avec la majorité). Les deux dimensions ne seraient donc pas strictement « équivalentes ». En réponse à ce point, Bourhis et al. (1997) ont proposé de remplacer la dimension de « contact avec la majorité » par une dimension de « volonté d'adopter la culture du pays d'accueil ». Ce second type de modèle d'acculturation est appelé « acculturation adoption » (Snauwaert et al., 2003). En combinant les dimensions du maintien de la culture et de l'adoption de la culture dominante, Bourhis et ses collègues distinguent des stratégies d'acculturation similaires à celles de Berry. Enfin, la troisième forme d'acculturation se réfère à l'identification des minorités à la fois avec leur pays d'origine et avec le pays d'accueil (d'après Hutnik, 1986, 1991; voir Snauwaert et al., 2003). Hutnik décrit quatre stratégies d'auto-catégorisation correspondant à la combinaison de deux dimensions : l'identification avec le pays d'origine et l'identification avec le pays d'accueil. Ainsi, l'individu « acculturatif » s'identifie avec le groupe majoritaire et le groupe minoritaire. L'individu « assimilateur » concentre son identité sur l'aspect du groupe majoritaire. L'individu « dissociatif » se définit entièrement dans les limites du groupe ethnique minoritaire, tandis que l'individu « marginal » ne s'identifie à aucun groupe. Selon Liebkind (2001), ces trois formes d'acculturation (contact,

adoption et identification) sont incorrectement utilisées de manière interchangeable. Il est notamment important de faire une distinction claire entre d'une part l'acculturation identification et d'autre part les modèles d'acculturation adoption et contact. Hutnik (1991) a en effet observé que ces deux types de modèles ne sont que faiblement corrélés (voir aussi sur ce point Badea, Jetten, Iyer, & Er-rafiy, 2011; Snauwaert et al., 2003). L'auto-catégorisation des personnes issues de l'immigration en tant que membre de leur pays d'origine serait en effet très réfractaire au changement, y compris pour les individus qui ont adopté les caractéristiques culturelles de la société d'accueil (Hutnik, 1986, 1991; Sommerlad & Berry, 1970). Nous avons donc choisi, au cours de nos travaux, de nous centrer sur deux formes d'acculturation distincte : adoption⁸ et identification.

Dans les discours publics, politiques et médiatiques, voire universitaires, l'acculturation est très souvent présentée comme propre aux groupes minoritaires. Néanmoins, la définition même de l'acculturation mentionne un processus de changement *bi-directionnel* consécutif à un contact interculturel *entre deux groupes*. L'un des points fondamentaux soulevé par certains des principaux travaux relatifs à l'acculturation concerne justement l'idée que les préférences concernant les différentes stratégies d'acculturation, que ce soit en termes de contact, d'adoption ou d'identification, peuvent être exprimées par les membres de groupes minoritaires aussi bien que par ceux de groupes majoritaires. En effet, la majorité nationale exprime souvent des attentes quant à la manière dont les minorités devraient se comporter dans leur société, et est pleinement actrice de l'intégration des minorités (Berry et al., 1977; Bourhis et al., 1997; Brown & Zagefka, 2011; Kunst, Thomsen, Sam, & Berry, 2015; Piontkowski, Rohmann, & Florack, 2002; Zagefka & Brown, 2002). Selon ces travaux, les membres de groupes majoritaires expriment généralement une préférence pour l'adoption de la stratégie dite « d'intégration » par les membres de minorités (Bourhis, Barrette, El-Geledi, & Schmidt, 2009; Navas, Rojas, García, & Pumares, 2007; Rohmann, Florack, & Piontkowski, 2006; Wolsko et al., 2006). Une stratégie d'assimilation ou de séparation serait également préférée pour les groupes minoritaires dévalorisés (Bourhis & Dayan, 2004; Kunst & Sam, 2013; Montreuil & Bourhis, 2001). D'autres travaux montrent également qu'une incompatibilité entre les attentes de la majorité et les comportements d'acculturation des minorités entraîne une plus mauvaise attitude vis à vis des minorités (Matera, Stefanile, & Brown, 2015; Piontkowski et al., 2002; Rohmann et al.,

⁸ Préférée à l'acculturation contact au vu de la symétrie des deux dimensions

2006; Zagefka & Brown, 2002). L'une des critiques à l'encontre de cette théorie concerne cependant le fait que, dans la réalité, les membres de la majorité n'ont pas toujours accès aux comportements réels des minorités, mais à leur seule perception.

1.4.2. L'acculturation du point de vue métacognitif

Puisque les membres de la majorité expriment des préférences en faveur de l'adoption de telle ou telle stratégie d'acculturation par les minorités, il semble également essentiel d'étudier les situations de contact interculturel au niveau de la métacognition. En d'autres termes, il s'agit de considérer ce que la majorité perçoit que les minorités pensent, souhaitent et font plutôt que de se concentrer sur le comportement minoritaire effectif (Brown & Zagefka, 2011). Les réponses psychologiques des individus sont en effet systématiquement médiatisées par la perception subjective qu'ils ou elles ont de cette réalité (Brown & Zagefka, 2011; Piontkowski et al., 2002; Zagefka & Brown, 2002). Ainsi, la perception majoritaire des comportements des minorités ferait donc figure de réalité pour la majorité, et impacte ses réactions et relations intergroupes (Piontkowski et al., 2002; Rohmann, Piontkowski, & Van Randenborgh, 2008; Zagefka & Brown, 2002). Dans ce cadre, Brown et Zagefka (2011) suggèrent que l'étude de la compatibilité entre perception et préférences de la majorité est plus pertinente que l'étude de la compatibilité entre préférences de la majorité et comportement effectif de la majorité. À l'instar de ces auteur.es, nous avons choisi au cours de ces travaux de prendre en compte la dimension « perçue » de l'acculturation au sein de la majorité.

De nombreuses recherches ont montré que la perception (par la majorité) de l'adoption (par les minorités) de la culture du pays d'accueil⁹ est un déterminant important dans l'émergence de préjugés envers les minorités. Les minorités perçues comme choisissant d'adopter la culture dominante sont en effet souvent mieux évaluées que celles qui sont perçues comme ne souhaitant pas adopter cette culture (Barrette, Bourhis, Personnaz, & Personnaz, 2004; Bourhis & Bougie, 1998; Maisonneuve & Testé, 2007; Matera, Stefanile, & Brown, 2012; Van Acker & Vanbeselaere, 2011; Van Oudenhoven, Prins, & Buunk, 1998; Zagefka & Brown, 2002). Maisonneuve et Testé (2007) ont examiné ce phénomène au sein du groupe majoritaire français. Les participant.es ont été invité.es à lire quatre scénarios présentant chacun un homme marocain vivant en France et parlant de sa situation actuelle (Van Oudenhoven et al., 1998). Ces hommes étaient décrits comme adoptant, ou non, la culture française ; et comme maintenant, ou non, leur culture d'origine. Les participant.es ont ensuite été invité.es à donner

⁹ Nous parlerons par la suite d'*adoption perçue*.

leur avis sur les personnes décrites dans les scénarios. Les résultats ont montré, comme dans d'autres pays, que les participant.es avaient une opinion plus positive des personnes qu'ils ou elles percevaient comme choisissant d'adopter la culture française (quel que soit leur choix quant au maintien ou non leur propre culture). Ne pas adopter la culture dominante en tant que membre d'un groupe minoritaire semble donc être considéré comme une stratégie d'acculturation insatisfaisante par les membres du groupe majoritaire. Par conséquent, et en accord avec les recherches menées dans différents pays (voir Matera, Stefanile & Brown, 2012 ; Van Oudenhoven et al., 1998), l'adoption perçue semble représenter un facteur étiologique, général, et potentiellement universel des comportements discriminatoires. En Belgique, Roblain, Azzi et Licata (2016) ont cherché à comprendre les mécanismes sous-jacents au lien, au sein du groupe majoritaire, entre l'adoption perçue et les attitudes vis-à-vis des minorités. Les auteurs ont ainsi formulé une hypothèse selon laquelle ce lien serait médiatisé par la perception majoritaire quant à la stratégie d'acculturation « identification » choisie par les minorités (i.e. la majorité percevant les minorités comme s'identifiant ou non au pays d'accueil¹⁰). Sur la base d'une méthode similaire à celle de Maisonneuve et Testé (2007), les auteurs ont confirmé cette hypothèse de médiation (Roblain et al., 2016). Autrement dit, lorsque la majorité perçoit les minorités comme n'adoptant pas la culture majoritaire, elle en déduit que ces minorités ne s'identifient pas au pays d'accueil, ce qui l'amène à exprimer des attitudes négatives envers ces minorités (et inversement). Malgré l'absence de lien réel entre les formes « adoption » et « identification » d'acculturation (Badea et al., 2011; Hutnik, 1986, 1991; Snauwaert et al., 2003), il semble donc que les membres du groupe majoritaire considèrent l'adoption ou non de leur culture comme le reflet des choix identitaires des minorités (auxquels ils n'ont pas accès). Ces choix identitaires des minorités conditionneraient ainsi les attitudes de la majorité vis-à-vis des minorités. *Mais cette non adoption de la culture hôte est-elle forcément problématique ?* De la même manière que nous pouvons concevoir que ce qui est socialement accepté dans un groupe ne le sera pas forcément dans un autre, peut-on imaginer des contextes dans lesquels la non-adoption perçue n'aurait pas des effets aussi délétères dans les rapports intergroupes ?

De nombreux travaux étudient la compatibilité entre les préférences des membres de la majorité en matière d'acculturation et leur perception du comportement des minorités, au niveau individuel (i.e. en se focalisant sur les préférences personnelles des membres de la majorité, Bourhis et al., 1997; Kunst et al., 2015; Piontkowski et al., 2002; Zagefka & Brown,

¹⁰ Nous parlerons par la suite d'*identification perçue*.

2002). Cependant, certains travaux suggèrent que les préférences majoritaires en matière d'acculturation s'expriment à différents niveaux. Comme nous l'avons vu précédemment, tout État qui accueille des populations issues de cultures diverses met en avant des politiques relatives à l'intégration des minorités culturelles et religieuses (Böcker & Thränhardt, 2006; Ersanilli & Koopmans, 2010; Koopmans et al., 2005). Du point de vue des travaux relatifs à l'acculturation, ces politiques d'intégration peuvent être considérées comme une expression institutionnelle des préférences du groupe majoritaire en matière d'acculturation. Or, ces politiques d'intégration sont susceptibles de donner naissance à des normes culturelles d'intégration (Guimond et al., 2013). Dans ce cadre, les normes d'intégration constitueraient le versant « normatif » de ces mêmes préférences. Dans la mesure où ces normes reflètent, dans l'esprit des membres de la majorité, ce que pense leurs pairs, nous pensons qu'elles constituent la meilleure référence pour déterminer l'adéquation du comportement des minorités aux standards du pays d'accueil. Ainsi, au cours de cette thèse, nous testerons l'hypothèse selon laquelle le lien entre acculturation (adoption et identification) perçue et discrimination est modéré par les normes culturelles d'intégration. Plus précisément, nous nous focaliserons sur une politique d'intégration très importante dans le contexte français : la laïcité.

1.5. La politique de laïcité : entre laïcité historique et laïcité nouvelle.

Les courants de recherche portant sur les normes culturelles d'intégration et les idéologies intergroupes se centrent, pour beaucoup, sur les trois idéologies intergroupes présentées plus haut, à savoir l'assimilation, le multiculturalisme et le colorblindness. Si ces trois idéologies se rapprochent d'une majorité de politiques d'intégration, force est de constater qu'aucun pays ne met en pratique, de façon totalement exacte, l'une de ces trois idéologies (voir Nugier & Oppin, 2018). Nous pensons que l'intégration de facteurs émiques aux théories de psychologie sociale nécessite que les chercheurs membres de différentes sociétés parviennent à identifier les normes qui caractérisent leur culture en propre et étudient l'effet de ces normes, précises et spécifiques, sur les attitudes et comportements intergroupes. Cette idée est cohérente avec les résultats obtenus par Guimond et al. (2013), qui suggèrent que l'influence d'une politique d'intégration sur les préjugés et la discrimination envers les immigrants dépend de la mesure dans laquelle elle est perçue comme caractéristique d'une société. Cette hypothèse peut également être reliée aux travaux de Falomir-Pichastor et collègues (2004, 2007 ; Gabarrot et al., 2009), selon lesquels les normes, pour influencer les comportements de discrimination, doivent être perçues comme légitimes au sein du groupe majoritaire. Dans ce cadre, il nous

semble important de nous intéresser à une idéologie qui diffère de celles qui sont traditionnellement étudiées mais qui correspond à des politiques réellement appliquées par certains pays (tels que la France et la Belgique) : *la laïcité*. En psychologie sociale, les recherches concernant la laïcité ont notamment débuté avec une étude de la situation française.

1.5.1. La mise en avant de la laïcité comme idéologie intergroupe en France.

La politique d'intégration française est considérée par certain.es auteur.es comme majoritairement assimilationniste (Rodríguez-García, 2010; Sabatier & Berry, 1999; Sabatier & Boutry, 2006; Streiff-Fénart, 2006). Cependant, aucune de ces recherches n'a réellement investigué les politiques ou les normes relatives à l'intégration des minorités culturelles et religieuses en France. Bien que souvent abordées dans des disciplines telles que la sociologie, la philosophie ou les sciences politiques (Amiraux & Simon, 2006; Bazin, Gibb, Neveu, & Selim, 2006; Bertossi, 2011; Jennings, 2000; Laborde, 2001, 2010; Schnapper, 2014; Weil, 2005; v. Zanten, 1997), les politiques françaises d'intégration n'ont que très récemment intéressé la psychologie sociale, grâce aux travaux de Kamiejski, Guimond, De Oliveira, Er-Rafiy et Brauer (Kamiejski, Guimond, et al., 2012). Ces auteurs ont mené des recherches dans le but de concevoir un outil permettant de mesurer objectivement l'adhésion aux politiques d'intégration françaises (dans la lignée des travaux de construction d'échelles d'adhésion aux idéologies intergroupes). En consultant des ressources historiques, philosophiques, sociologiques et de textes juridiques (la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Constitution française entre autres), les auteurs ont élaboré un questionnaire composé de différents items faisant référence à des principes généralement considérés comme fondamentaux dans le modèle français, tels que l'indivisibilité et la laïcité (voir Baubérot, 2012). Les résultats des premiers tests de ce questionnaire ont montré que les attitudes des citoyen.ne.s français.es à l'égard des principes républicains se structurent autour de deux dimensions distinctes. La première dimension a été nommée « citoyenneté » par les auteurs. Cette dimension renvoie à l'idée que tous les citoyen.ne.s français.es doivent être considéré.es comme égaux et égales, quelles que soient leur culture, leur origine ou leur religion. Cette dimension de citoyenneté est proche de l'idéologie de colorblindness, dans la mesure où elle implique une tendance à minimiser les catégorisations ethniques ou religieuses en faveur de l'égalité de tous les citoyen.ne.s français.es. On pourra d'ailleurs également parler d'*égalité colorblind*. La seconde dimension mise en avant par les auteurs a été qualifiée de « laïcité ». Cette dimension reflète une volonté de maintenir privé tout signe visible de religion ainsi que toute pratique religieuse. Les premières études relatives à ces dimensions (Badea, 2012; Kamiesjki et al., 2012), ont mis en avant plusieurs informations intéressantes. Premièrement, il

semble que l'adhésion à ces deux dimensions soit indépendantes l'une de l'autre. Deuxièmement, l'adhésion personnelle à la laïcité est positivement liée à l'adhésion à l'assimilation, tandis que l'adhésion à la citoyenneté est positivement liée à l'adhésion au multiculturalisme (Kamiejski et al., 2012). Ce constat va ainsi à l'encontre des recherches qui qualifient le modèle français comme « uniquement assimilationniste ». Enfin, l'adhésion à ces deux dimensions est significativement liée au niveau des préjugés anti-maghrébins : l'adhésion à la citoyenneté est associée à un *faible* niveau de préjugés et à des attitudes *positives* envers la diversité culturelle et religieuse, tandis que l'adhésion à la laïcité est associée à un *fort* niveau de préjugés et à des attitudes *négatives* envers la diversité culturelle et religieuse. Pris dans leur ensemble, ces résultats semblent permettre de conclure à un effet néfaste de la laïcité sur les relations intergroupes et le vivre-ensemble. Cette structure a été répliquée par des recherches subséquentes (Nugier et al., 2016a; Roebroek & Guimond, 2016). Cependant, des travaux récents viennent nuancer la définition de la laïcité proposée par Kamiejski et al. (2012).

1.5.2. Une ou Des laïcité(s) ?

De nombreux travaux en sciences humaines, et notamment en sociologie, avancent en effet qu'il n'existerait non pas une mais plusieurs formes de laïcité (voir notamment Baubérot, 2012). Dans ce cadre, l'échelle mise au point par Kamiejski et al. (2012) ne permettrait d'appréhender qu'une de ces formes. La définition originale de la laïcité n'a en effet pas été pensée contre les religions. La laïcité originelle s'appuie sur la loi de 1905, dite « loi de séparation de l'Église et de l'État » (Maclure & Taylor, 2010), qui stipule que l'État français se doit de rester neutre vis-à-vis de toutes les religions. Cela permet de garantir la liberté de conscience pour tou.te.s¹¹ et l'égalité de toutes les convictions, leur expression relevant du droit commun. Cette définition de la laïcité est fortement liée à la dimension d'égalité colorblind, dans la mesure où elle implique une neutralité de l'État vis-à-vis des différences religieuses des citoyens. Des travaux réalisés en sociologie suggèrent qu'à cette laïcité « historique, d'État, libérale et inclusive » s'opposerait depuis peu une laïcité « de société civile, nouvelle, identitaire et d'exclusion » (Baubérot, 2012; Lorcerie, 2012; Roebroek & Guimond, 2016). Cette laïcité « nouvelle » (Baubérot, 2012) s'éloignerait de la loi de 1905 pour deux raisons (Roebroek & Guimond, 2016). D'une part, elle appliquerait la notion de neutralité religieuse non plus seulement à l'État et à ses représentant.es mais à tou.te.s les citoyen.ne.s français.es. Toutes les

¹¹ C'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire, de changer de conviction et de pratiquer la religion que l'on souhaite

manifestations religieuses seraient ainsi cantonnées à la sphère privée, au détriment de la liberté de croire et d'exprimer sa religion (pourtant au centre de la loi de 1905). D'autre part, cette nouvelle forme de laïcité considèrerait cette neutralité religieuse comme une fin en soi et non plus comme un moyen. D'après Baubérot (2012), cette nouvelle forme de laïcité se reflète notamment dans les lois de 2004 et de 2011, ainsi que dans tous les débats sur le voile intégral ou, plus récemment, sur le port du *burkini*¹². Plus généralement, de nombreux.es auteur.es soulignent que les lois qui découlent de cette laïcité, ainsi que leur application, font (plus ou moins) implicitement référence au port du voile islamique (Baubérot, 2012 ; Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016a). Cette « nouvelle laïcité » semble ainsi principalement dirigée vers une religion particulière: l'Islam. En d'autres termes, alors que la laïcité historique est un principe d'égalité et de tolérance, la nouvelle laïcité ne l'est pas. C'est justement à cette deuxième forme de laïcité que renverrait l'échelle élaborée par Kamiejski et al. (2012).

En psychologie sociale, des recherches récentes ont également suggéré que la laïcité pourrait servir à la fois des buts égalitaires, dans l'objectif de relations intergroupes harmonieuses, mais également des buts inégalitaires, légitimant une certaine forme de discrimination et de supériorité du groupe majoritaire français (Roebroek & Guimond, 2016, 2018; voir aussi Nugier & Oppin, 2018). L'idée d'une multidimensionnalité de la laïcité a notamment été proposée par Cohu, Maisonneuve et Testé (2017). Ces auteur.es se sont basé.es sur les travaux de Kamiejski et al. (2012) et ont mis en avant l'existence de quatre dimensions relatives à la laïcité : l'expression publique des croyances religieuses, la protection par l'État des cultes religieux, la neutralité religieuse de l'État et de ses institutions et l'égalité entre les différents cultes religieux. L'adhésion à ces différentes dimensions est liée à d'autres variables telles que les préjugés et l'ODS. Cependant, ces différentes dimensions ne semblent pas totalement indépendantes. En effet, on peut remarquer une proximité entre ces quatre dimensions et les deux formes de laïcité mentionnées précédemment et basée sur les recherches en sociologie. Ainsi, par exemple, l'expression publique des croyances religieuses semble proche de la nouvelle laïcité tandis que la neutralité religieuse de l'État et de ses institutions et l'égalité entre les différents cultes religieux semblent proches de la laïcité historique.

¹² Maillot de bain pour femme couvrant le torse, ainsi qu'une partie des membres et de la tête, principalement utilisé par les femmes musulmanes.

En accord avec les travaux réalisés par des chercheurs.euses en sciences humaines, les résultats d'une étude récente menée par Roebroek et Guimond (2016) vont également dans le sens d'une dualité du sens de la laïcité. Ces auteur.es ont proposé une nouvelle interprétation des deux dimensions initialement mises en avant par Kamiejski et al. (2012). Afin de mieux comprendre la politique d'intégration française, des items faisant référence à la laïcité historique (e.g. à la liberté de culte et de conscience) ont été ajoutés à l'échelle de Kamiejski. Les auteur.es ont ensuite effectué une analyse factorielle afin de détecter la structure de la relation entre ces items. Les résultats ont montré que les participant.es liaient conceptuellement les items de laïcité historique avec les items d'égalité colorblind, mais pas avec les items de « laïcité » (tels qu'imaginés par Kamiejski et al., 2012). Ainsi, les auteur.es soulignent ainsi la dimension plus large du concept d'égalité colorblind. Roebroek et Guimond proposent d'ailleurs de renommer cette dimension « laïcité historique », après ajout des items relatifs à la liberté de culte et de conscience, et de renommer l'ancienne dimension de laïcité, renvoyant à l'idée de neutralité religieuse pour tou.te.s les citoyen.ne.s, « nouvelle laïcité » (Roebroek & Guimond, 2016). À ce titre, la laïcité constituerait la principale politique de diversité française, basée à la fois sur les lois de 1905, de 2004 et de 2011, tout en étant composée de principes ayant des implications extrêmement différentes pour les relations intergroupes. La recherche a montré à plusieurs reprises que l'adhésion à la laïcité historique, tout comme l'adhésion à l'égalité colorblind, est *négativement* liée aux préjugés (i.e. réduction des préjugés, notamment anti-musulmans), alors que la dimension de nouvelle laïcité y est *positivement* reliée (i.e. augmentation des préjugés ; e.g. Badea, 2012; Kamiejski et al., 2012; Nugier et al., 2016a; Roebroek & Guimond, 2015, 2016). Nous sommes donc face à un concept polysémique, malléable et qui peut favoriser la diversité, tout comme l'entraver.

1.5.3. Des idéologies de laïcité aux normes de laïcité.

La laïcité est donc non seulement un principe à la base de la politique d'intégration française mais également une idéologie importante pour les Français et liée aux préjugés intergroupes. D'après les travaux de Schlueter et al. (2013) et Guimond et al. (2013), la laïcité devrait donc avoir donné naissance à une (voire deux) norme(s) en France. Néanmoins, à notre connaissance, très peu de recherche ont étudié l'existence et les effets d'une éventuelle norme de laïcité. Certains travaux laissent pourtant à penser que la version « nouvelle » du principe de laïcité a bien généré une nouvelle norme culturelle concernant le comportement d'intégration approprié en France. Nugier et al. (2016a) ont ainsi mené une étude visant à tester l'hypothèse selon laquelle les personnes résidant en France réagissaient à la transgression du principe de nouvelle laïcité, notamment en mettant en place des sanctions sociales. Ces sanctions sont

définies comme des pressions normatives exercées à l'encontre de personnes déviantes « afin de restaurer et maintenir la validité des normes et valeurs de la société d'appartenance » (Chekroun, 2008; A. Nugier & Oppin, 2018). Ces sanctions sociales sont donc principalement mises en place à l'encontre de personnes transgressant une norme. L'hypothèse de Nugier et al. (2016a) est donc également de tester la « normativité » du principe de nouvelle laïcité. Au cours de leur première étude, les auteur.es ont tout d'abord mesuré le niveau de préjugés des participant.es. Ces dernier.es ont ensuite été invité.es à lire un scénario fictif présentant une cible maghrébine, Yasmina. Les participant.es ont ainsi été réparti.es aléatoirement dans deux conditions expérimentales : la cible pouvait se présenter comme respectant ou non le principe de la nouvelle laïcité. Les chercheurs.euses ont ensuite mesuré l'intention d'exercer une sanction sociale à l'encontre de la cible ainsi que les attitudes des participant.es vis-à-vis de la cible. Les résultats montrent que les participant.es évaluent moins bien la cible, et ont davantage l'intention d'exercer une sanction sociale à son encontre, lorsque celle-ci ne respecte pas le principe de nouvelle laïcité. Cet effet est d'autant plus fort chez les participant.es présentant un fort taux de préjugés. Ces résultats confortent le lien entre nouvelle laïcité et préjugés (mis en avant par Kamiejski et al., 2012), et laissent également penser que la nouvelle laïcité est perçue comme une norme en France, puisque sa transgression est susceptible de donner lieu à des sanctions sociales. La seconde étude des auteurs montrent que les participant.es exerceront davantage de pressions sociales à l'encontre d'une cible « déviante » et musulmane, qu'à l'encontre d'une cible déviante et catholique. Il existerait donc bien une norme de nouvelle laïcité, dirigée principalement contre la religion musulmane. Autrement dit, l'interdiction du voile islamique et de la burqa serait maintenant perçue comme étant normatif et légitime en France. Néanmoins, cette étude n'a pas réellement mesuré ou testé les effets de la norme descriptive perçue de nouvelle laïcité, et ne permet donc pas de statuer avec certitude sur l'existence et l'influence de cette norme. De plus, la normativité de la laïcité historique n'a pas été testée. Cette étude ne permet donc pas de savoir s'il existe une ou deux normes de laïcité en France. Nous rapportons donc ici la première tentative d'examiner à la fois l'existence et le rôle possible des normes de laïcité dans la discrimination intergroupe à la fois en France et dans un autre pays où le principe de laïcité tient une place importante dans les relations intergroupes : la Belgique.

Plus particulièrement, cette thèse vise (1) à montrer que la laïcité en tant que politique d'intégration a donné naissance à deux normes en France (chapitre 1), (2) à examiner l'effet de ces normes sur les comportements de discrimination à la fois de manière directe (chapitres 2) et de manière indirecte (en étudiant l'influence de ces normes sur l'effet de l'acculturation

perçue des minorités sur la discrimination, chapitres 3 et 4) et (3) a ouvrir des pistes d'extension de l'étude de la laïcité dans d'autres pays que la France (chapitre 5).

1.6. Objectifs de la thèse

La discrimination est un phénomène encore très présent dans de nombreuses sociétés et qui a des conséquences psychologiques et sociales néfastes (Baumeister & Leary, 1995; Major et al., 2002; Schmitt & Branscombe, 2002; Sellers & Shelton, 2003; Williams et al., 2003). L'étude de la discrimination et de ses causes doit donc être un enjeu majeur des recherches en psychologie sociale, afin de pouvoir lutter efficacement contre l'émergence de ces comportements. Cependant, les comportements discriminatoires sont encore très peu examinés de manière directe dans notre discipline. On leur préférera souvent les préjugés, versant attitudinal de la discrimination. Or de nombreux travaux montrent que préjugés et discrimination ne vont pas systématiquement de pair. Les recherches concernant la théorie de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979) montrent notamment qu'il est possible de créer de la discrimination là où il n'y a aucun préjugés (grâce au paradigme des groupes minimaux). Au cours de cette thèse, nous examinons les comportements de discrimination à l'égard des minorités issues de l'immigration. Dans ce cadre, de nombreux auteurs mettent en avant l'importance, pour expliquer au mieux les phénomènes psycho-sociaux, d'adopter une approche universaliste (Amir & Sharon, 1987; Chen, 2010; Chiu & Hong, 2006; Guimond, 2010; Guimond et al., 2013; Hilton & Liu, 2008; Markus & Kitayama, 1991), qui consiste à combiner, pour expliquer un phénomène, des éléments universels, identiques dans toutes les cultures (facteurs dits « étiques ») et des éléments culturels (dits « émiques », voir Chen, 2010). Beaucoup de travaux cherchant à expliquer les préjugés ou la discrimination se focalisent sur des facteurs « étiques » et présentent leurs résultats comme universels, ce qui amène à négliger l'importance des facteurs « émiques » (Guimond et al., 2014). Au cours de cette thèse, **nous adoptons une approche universaliste en incluant à la fois des facteurs généraux, ou « étiques », et des facteurs culturels, ou « émiques », pour expliquer les comportements de discrimination.**

Des études récentes ont montré que les différences culturelles se traduisent souvent par des différences en termes de normes véhiculées dans chaque contexte national (Becker et al., 2012; Chiu et al., 2010; Fischer et al., 2009; Shteynberg et al., 2009; Zou et al., 2009). De nombreux travaux en psychologie sociale ont montré que les normes sociales, et plus particulièrement les normes descriptives (c'est-à-dire ce que la majorité des personnes de notre groupe pense, dit ou fait, Cialdini et al., 1991, ou du moins ce que nous percevons comme tel,

voir Hogg & Reid, 2006), sont particulièrement efficaces pour influencer les comportements (Asch, 1956; Crutchfield, 1955; Milgram, Bickman, & Berkowitz, 1969; Sherif, 1936). Des travaux montrent par ailleurs que ces normes influencent l'expression de préjugés (Blanchard et al., 1994; Crandall et al., 2002; Jetten et al., 1996; Sechrist & Stangor, 2001; Zou et al., 2009). Néanmoins, l'effet des normes sur les comportements de discrimination n'a encore, à notre connaissance, que très peu été étudié. De plus, les travaux précédemment cités étudient principalement l'effet de l'exposition à des normes concernant l'expression de préjugés sur l'expression réelle de préjugés. Cependant, aucune information n'est donnée concernant la provenance de ces normes ou concernant leur existence réelle dans différents contextes (notamment les normes pro-discrimination). Ainsi, **nous suggérons que les normes les plus efficaces pour influencer les comportements discriminatoires (1) ont une source officielle identifiable qui les rend légitimes aux yeux du groupe majoritaire, et (2) ne sont pas explicitement reliées à la discrimination mais y font référence de manière implicite** (légitimant ainsi ces comportements, en accord avec les théories modernes sur les préjugés). Dans ce cadre, les travaux de Guimond et collaborateurs (2013) ont récemment mis en avant une catégorie de normes culturelles descriptives, appelées par les auteurs « normes culturelles d'intégration », susceptibles d'influencer les préjugés. Ces normes sont définies comme notre perception de ce que la majorité des membres de notre groupe pense quant à l'intégration des minorités culturelles et religieuses. Elles découlent directement des politiques nationales liées à l'intégration des minorités. Or, ces politiques peuvent être propres à chaque pays, ce qui ferait des normes qui en découlent des normes *culturelles* (au sens ici de culture nationale). Les auteurs montrent d'une part, que ces normes sont indépendantes des attitudes (voir aussi Guimond et al., 2015) et, d'autre part, que les habitant.es de pays où la norme d'intégration perçue est anti-égalitaire ont tendance à exprimer plus de préjugés que les habitant.es de pays au sein desquels cette norme est égalitaire. Néanmoins, ces travaux se centrent sur l'étude des préjugés. **Nous proposons d'étendre la portée de ces recherches et en étudiant l'influence des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination.**

De nombreux travaux relevant des idéologies intergroupes, que ce soit au niveau attitudinal, institutionnel ou normatif, se centrent sur les trois idéologies les plus connues que sont l'assimilation, le multiculturalisme et le colorblindness (voir Badea, 2017; Whitley & Webster, 2018). Or il semble assez aisé d'imaginer que d'une part, aucune politique d'intégration ne reflète parfaitement ces idéologies (Nugier & Oppin, 2018) et, d'autre part, que des politiques différentes puissent exister dans d'autres pays. C'est par exemple le cas de la France, où des travaux récents ont montré que la principale politique d'intégration était

actuellement basée sur un principe polysémique et malléable : la laïcité (Baubérot, 2012 ; Kamiejski et al., 2012). La laïcité est en effet susceptible de revêtir (au moins) deux sens différents, ayant des conséquences diamétralement opposées. D'une part, la laïcité peut être interprétée au sens historique du terme, mettant en avant l'égalité entre les cultes (et, plus généralement, entre les cultures, voir (Zoia, 2012) et associée à un faible niveau de préjugés (Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012 ; Roebroek & Guimond, 2016). Cette idéologie est associée, en France, à la loi de séparation de l'Église et de l'État. D'autre part, la laïcité peut être comprise dans son sens nouveau, apparu depuis quelques décennies (Baubérot, 2012), qui valorise le maintien privé de toute pratique religieuse, notamment concernant la religion musulmane, et est associée à un fort niveau de préjugés (Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012 ; Roebroek & Guimond, 2016). Cette « nouvelle laïcité » se reflète dans les lois de 2004 et 2011 concernant notamment le port du voile islamique en France. Selon le modèle de Guimond et al. (2013), ces deux politiques de laïcité devraient avoir donné naissance à des normes en France. Si des travaux vont dans ce sens (Nugier et al., 2016b), aucune recherche n'a pourtant réellement étudié l'existence et/ou l'influence de ces normes en France. **Nos travaux visent à pallier à ce manque dans la littérature en montrant (1) l'existence de normes de laïcité en France et (2) leur effet sur les comportements de discrimination.** Nous pensons notamment que les normes culturelles de laïcité en France peuvent avoir un effet direct sur les comportements de discrimination, mais également interagir avec des facteurs généralement considérés comme étiques, universels.

Nous suggérons que les normes culturelles d'intégration sont susceptibles de modifier l'influence de certains facteurs « étiques » de la discrimination. Nous examinons en particulier la perception que les membres du groupe majoritaire se font des comportements du groupe minoritaire, notamment en termes d'acculturation. Les théories de l'acculturation suggèrent que les personnes confrontées à une situation de contact interculturel peuvent mettre en place des stratégies afin de s'adapter à la société d'accueil et d'éviter les conflits. Ces stratégies consistent notamment en l'adoption ou non de la culture dominante (Berry & Kalin, 1995; Berry et al., 1977; Bourhis et al., 2009, 1997) et en l'identification ou non au pays d'accueil (Hutnik, 1986). Ces deux types de stratégies sont relativement indépendantes. Des études récentes montrent que l'adoption de la culture dominante par les minorités, telle que perçue par la majorité, influence le niveau de préjugés envers les minorités. Ainsi, la majorité exprimera plus de préjugés si elle perçoit les minorités comme n'adoptant pas leur culture (Barrette et al., 2004; Bourhis & Bougie, 1998; Maisonneuve & Testé, 2007; Matera et al., 2012; Van Acker & Vanbeselaere, 2011; Van Oudenhoven et al., 1998; Zagefka & Brown, 2002). De plus, il semble que cet effet

soit médiatisé par l'identification des minorités au pays d'accueil, telle que perçue par la majorité (Roblain et al., 2016). Autrement dit, lorsque la majorité perçoit les minorités comme n'adoptant pas la culture dominante, elle en déduit que ces minorités ne s'identifient pas au pays d'accueil, ce qui les amène à exprimer des attitudes négatives envers ces minorités. Néanmoins, ces travaux présentent une fois encore ces résultats comme universels. **Nous pensons que les normes culturelles d'intégration sont susceptibles d'interagir avec des facteurs étiques de la discrimination, tels que l'adoption et l'identification perçue des minorités à la culture dominante.** Les normes culturelles d'intégration semblent en effet constituer le versant normatif des stratégies d'acculturation, c'est-à-dire, au sein d'une culture, la façon dont la majorité des personnes gère les contacts interculturels.

Ainsi, nos principales questions sont les suivantes **(1) La politique française de laïcité a-t-elle donné naissance à des normes culturelles d'intégration ?, (2) Ces normes ont-elles un effet direct sur les comportements de discrimination ? et (3) Ces normes interagissent-elles avec l'adoption perçue de la culture dominante par les minorités pour influencer les comportements ?** De plus, nous proposons des pistes de recherche afin d'étendre l'étude de la laïcité à d'autres pays que la France. Afin de répondre à ces questions, cette thèse présentera quatre chapitres empiriques (les chapitres 2, 3, 4 et 5). Le chapitre 2 présentera deux études posant les bases de nos expériences. Ainsi, la première étude de ce chapitre, l'étude 1, nous permettra d'identifier les normes françaises d'intégration. Cette étude compare les perceptions d'habitant.es de cinq pays différents concernant les normes descriptives perçues relativement à l'intégration des minorités culturelles et religieuses. L'étude 2, elle, vise à valider une tâche informatisée visant à mesurer les comportements de discrimination en situation expérimentale. Cette tâche nous permettra de mesurer la discrimination dans la plupart des études suivantes et permet de pallier au manque de mesure utilisable de façon simple en laboratoire.

Les recherches suivantes examineront de diverses façons les relations entre normes culturelles d'intégration et comportements discriminatoires. Le chapitre 3 de cette thèse présentera deux études visant à mettre en avant un effet direct des normes françaises d'intégration sur la discrimination. Les études 3 et 4 visent notamment à montrer que des normes perçues comme caractérisant la culture d'un environnement donné influenceront davantage les comportements. Ainsi, nous suggérons que les normes d'assimilation et de multiculturalisme n'auront pas d'effet en France, contrairement aux normes de laïcité, dans la mesure où la laïcité est un principe perçu comme caractéristique du modèle français (Barthélemy & Michelat, 2007; Roebroek & Guimond, 2016). Ces deux études, conduites pendant une vague d'attentats terroristes survenus en France en 2015, montrent également

comment des événements imprévus en dehors du laboratoire peuvent modifier le contexte normatif et donc altérer l'impact de manipulations expérimentales effectuées en laboratoire. Les implications en termes de répliques des études de psychologie sociale seront discutées.

Le chapitre 4 de cette thèse (publié récemment sous forme d'article, voir Anier, Badea, Berthon, & Guimond, 2018) aura pour objectif d'examiner l'interaction entre les normes culturelles d'intégration et acculturation perçue des minorités. Plus particulièrement, les études 5 et 6 viseront à savoir si, l'effet de la non-adoption de la culture dominante par les minorités sur la discrimination est susceptible de varier en fonction des normes culturelles d'intégration. L'étude 5, expérimentale, aura pour objectif d'étudier l'influence des normes de laïcité sur l'effet de l'acculturation des minorités (dans un sens large, d'adoption de la culture majoritaire et d'identification au pays d'accueil) sur la discrimination. L'étude 6, corrélacionnelle, aura pour objectif de distinguer adoption de la culture dominante et identification au pays d'accueil et de répliquer partiellement les travaux de Roblain et al. (2016) en intégrant une mesure de perception d'une norme de nouvelle laïcité. Enfin, le chapitre 5 de cette thèse aura pour objectif de tester le caractère généralisable des résultats des précédents chapitres en étudiant un contexte national différent, celui de la Belgique. Ce chapitre se base notamment sur les résultats mis en avant par le chapitre 4 en France ainsi que sur les travaux de Roblain et al. (2016) en Belgique (2016) et en Suisse (Politi, Roblain et al., *under review*). De plus, nous aurons également pour objectif d'examiner l'effet des normes de laïcité dans un pays autre que la France. Ce chapitre présente à nouveaux deux études, cette fois-ci menées en Belgique. L'étude 7 de ce chapitre vise une nouvelle fois à tester l'effet des normes de laïcité au sein d'un modèle de médiation similaire à celui mis en avant par Roblain et al. (2016). L'étude 8 vise à étendre les résultats de l'étude 7 aux comportements de discrimination.

Pour résumer, après avoir posé les bases de nos travaux en validant une mesure de discrimination et identifiant les normes françaises d'intégration (chapitre 2), le chapitre 3 examinera l'effet direct des normes d'intégration française sur la discrimination. Le chapitre 4 étudiera l'interaction entre les normes culturelles d'intégration et un facteur étique de discrimination, l'adoption perçue de la culture dominante par les minorités. Le chapitre 5 de cette thèse visera à élargir nos travaux à une culture différente de celle de la France. Le chapitre 6, enfin, viendra discuter l'ensemble des résultats de la thèse.

CHAPITRE 2 –

IDENTIFICATION DES NORMES CULTURELLES D'INTÉGRATION EN FRANCE ET VALIDATION D'UNE MESURE INFORMATISÉE DE DISCRIMINATION

L'objectif principal de cette thèse est de mieux comprendre les causes de l'émergence de discrimination. Plus précisément, nous souhaitons examiner, dans ce cadre, le rôle des normes culturelles d'intégration. Néanmoins, avant d'étudier précisément cette question, plusieurs études préalables sont nécessaires. En effet, au vu de la littérature existante à la fois sur les questions de biais intergroupes et sur les questions de normes culturelles, deux questions restent en suspens et seront abordées au cours de ce chapitre. La première question que nous nous poserons au cours de ce chapitre est fondamentale pour les études suivantes. En effet, malgré quelques études en psychologie sociale se centrant sur la situation socio-politique française, aucune recherche n'a encore permis de savoir *quelles sont les normes culturelles d'intégration perçues comme typiques et distinctives du contexte français*. Or, si nous souhaitons appliquer le modèle de Guimond et al. (2013) à la France, nous devons savoir ce qui est perçu par la majorité définissant le climat français concernant l'intégration des minorités culturelles et religieuses. La première étude nous permettra de comparer les perceptions d'habitant.es de cinq pays différents (France, Angleterre, Canada, Allemagne et Etats-Unis) concernant les normes descriptives dans leur pays relativement à l'intégration des minorités.

La seconde question que nous nous poserons au cours de ce chapitre est la suivante : *comment mesurer la discrimination dans un contexte expérimental ?* De nombreuses études visant à étudier les causes de l'émergence de biais intergroupe se sont en effet centrées sur l'études des préjugés (voir Whitley & Webster, 2018 pour une revue). Très peu d'études ont précisément étudié les comportements réels de discrimination. Or ces deux notions ne sont pas systématiquement reliées. Au cours de cette thèse, nous nous centrerons principalement sur la discrimination. Or, pour cela, nous avons besoin d'une tâche permettant de mesurer ces comportements en laboratoire. La seconde étude de ce chapitre présentera une validation d'une mesure informatisée de discrimination (Michinov et al., 2005), basée sur la théorie de la Théorie de la Dominance Sociale (TDS, Sidanius & Pratto, 1999).

2.1. Etude 1 : Les normes culturelles française d'intégration

De nombreux historien.ne.s, sociologues et philosophes politiques ont examiné les principales caractéristiques du modèle politique français concernant l'intégration des minorités ethniques et culturelles, parfois appelé *modèle républicain d'intégration* (Amiriaux & Simon, 2006; Bertossi, 2011; Bleich, 2009; Jennings, 2000; Laborde, 2001, 2010). Les politiques d'intégration impliquées dans ce modèle datent de plusieurs siècles et leurs origines remontent à la révolution française. Cependant, les tentatives de compréhension de la psychologie de ce modèle ont commencé il y a quelques années seulement. Cette étude présente une première tentative d'éclairer la perception de ce modèle en France.

2.1.1. La politique d'intégration française : entre laïcité nouvelle et historique.

En France, la politique d'intégration a souvent été considérée comme majoritairement assimilationniste (Berry & Sabatier, 2010; v. Zanten, 1997). Cependant, après quelques années de recherche, certains travaux ont mis en avant des preuves suggérant que les attitudes envers les politiques du modèle républicain en France sont organisées en fonction non pas d'une, mais de deux dimensions orthogonales, et distinctes de l'assimilation (Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016a ; Roebroek et Guimond, 2016). La première dimension a été nommée « laïcité » par Kamiejski et al. (2012). D'après ces auteurs, cette dimension reflète une volonté de maintenir privé tout signe visible de religion ainsi que toute pratique religieuse. Des travaux, notamment en sociologie (Baubérot, 2012 ; Lorcerie, 2012), avancent que cette définition de la laïcité ne reflète en réalité pas l'entière de ce principe, mais une interprétation bien particulière, nommée « nouvelle laïcité ». Selon les auteur.es, cette « nouvelle laïcité », apparue dans les années 80 en France dans le cadre de débats sur le port du voile islamique à l'école, est une interprétation erronée du principe originel de laïcité (Baubérot, 2012; Kamiejski et al., 2012 ; Nugier et al., 2016a; Roebroek & Guimond, 2016) et vise à appliquer le principe de neutralité religieuse à tou.te.s les citoyen.ne.s français.es. Cette nouvelle forme de laïcité serait notamment illustrée par les lois françaises du 15 mars 2004 (loi n° 2004-228), interdisant le port de signes religieux ostensibles à l'école, et du 11 avril 2011 (loi n° 2010-1192), interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public. De nombreux auteur.es soulignent également que les lois mises en place dans le cadre de cette laïcité, ainsi que leur application, font référence, de manière (plus ou moins) implicite, au port du voile islamique (Baubérot, 2012; Kamiejski et al., 2012; Nugier et al., 2016a). Cette « nouvelle laïcité » semble ainsi principalement dirigée vers une religion particulière: l'islam. Ainsi, la première dimension du « modèle républicain » semble être une interprétation relativement inégalitaire du principe de neutralité religieuse. Les premiers travaux relatifs à la nouvelle laïcité en France montrent que

l'adhésion à ce principe est liée à une forte adhésion au principe d'assimilation et à un fort niveau de préjugés anti-maghrébins (Badea, 2012; Cohu, 2017; Kamiejski et al., 2012; Roebroek & Guimond, 2016).

La seconde dimension, indépendante de la première, a été appelée par les auteurs citoyenneté ou encore égalité colorblind (Kamiejski et al., 2012 ; Roebroek et al., 2016). Cette dimension se réfère au fait que la France est composée en premier lieu de citoyen.ne.s, et non de groupes. Ce principe implique la notion de colorblindness dans le sens où il suggère d'éviter de catégoriser les citoyen.ne.s en groupe, afin de les traiter de manière égale. Dans une étude récente, Roebroek et Guimond (2016) ont montré que cette dimension d'égalité colorblind est conceptuellement liée à une autre interprétation du principe de laïcité. Cette version de la laïcité correspond à la signification originelle de ce principe, que nous nommerons donc « laïcité historique ». La laïcité historique s'appuie sur la loi du 9 décembre 1905, instituant la séparation de l'Église et de l'État ainsi que la neutralité religieuse des représentants de l'État dans l'exercice de leurs fonctions (et non à tous les citoyen.ne.s, comme l'avance la nouvelle laïcité). Une étude de la psychologie de ce principe a montré que la laïcité historique, dans l'esprit des Français.es, implique à la fois les principes de l'égalité colorblind mais y ajoute les libertés de conscience et de croyance pour tou.te.s les citoyen.ne.s français.es (Roebroek & Guimond, 2016). Les précédents travaux montrent que l'adhésion au principe d'égalité colorblind est associée à une forte adhésion au principe de multiculturalisme et à un faible niveau de préjugés anti-maghrébins. Autrement dit, la principale politique d'intégration française (la laïcité) semble actuellement être un concept polysémique, ayant potentiellement des conséquences diamétralement opposées (cf. Roebroek & Guimond, 2016).

Ces premiers travaux ont permis de mieux comprendre la structure psychologique des politiques d'intégration françaises. Néanmoins, l'influence de ces politiques à un niveau autre que le niveau individuel n'est pas abordé. Autrement dit, ces recherches s'intéressent principalement à l'influence des attitudes des personnes envers les différentes politiques d'intégration sur les préjugés (voir toutes les recherches utilisant le paradigme de Wolsko et al., 2000). Or, d'après des travaux récents, les politiques d'intégration auraient également une influence au niveau normatif. Les travaux de Guimond et al. (2013) ont notamment mis en avant le concept de normes culturelles d'intégration. Selon ces auteurs, les normes culturelles d'intégration sont conceptuellement différentes des politiques nationales d'intégration d'une part et des attitudes personnelles envers l'intégration d'autre part. Ces normes correspondent à ce qui est perçu comme l'avis majoritaire concernant l'intégration des minorités culturelles et religieuses au sein d'une société. Guimond et al. (2013) ont montré que ces normes influencent

l'expression de préjugés. Ainsi, les habitant.es de pays où la norme d'intégration est anti-égalitaire ont tendance à exprimer plus de préjugés que les habitant.es de pays au sein desquels cette norme est égalitaire. Ces travaux ont permis de mettre en avant l'importance de considérer le niveau normatif dans l'étude des politiques d'intégration. Néanmoins, ils se centrent sur les idéologies intergroupes les plus étudiées en psychologie sociale : l'assimilation et le multiculturalisme. Or Guimond et al. (2014) soulignent qu'il est fondamental, pour mieux comprendre l'influence de la culture sur les relations intergroupes, d'étudier les normes particulières, propres à certains pays, découlant directement de lois en vigueur et non de concepts généraux souvent traités de manière universelle.

En France, selon le modèle de Guimond et al. (2013), les deux dimensions de la politique de diversité française (égalité colorblind et nouvelle laïcité) devraient être associées à une norme perçue comme fortement partagée par la majorité française. Cependant, à ce jour, aucune étude n'a été menée pour examiner ces normes d'intégration dans une perspective comparative. Pour répondre à ce problème, l'étude 1 compare les citoyen.ne.s de cinq pays différents, dont la France, sur les perceptions normatives d'égalité colorblind, de nouvelle laïcité, de multiculturalisme et d'assimilation. Cette étude nous a également permis de mesurer les attitudes personnelles des participant.es envers ces quatre idéologies intergroupes. Ceci nous permettra de savoir si les Français.es sont plus attaché.es à l'égalité colorblind et à la nouvelle laïcité que les habitant.es d'autres pays. Nous émettons l'hypothèse que les participant.es français.es perçoivent un soutien normatif plus fort pour l'égalité colorblind (H1) et la nouvelle laïcité (H2) que ce que l'on peut trouver dans d'autres pays occidentaux. Nous émettons également l'hypothèse que les participant.es français.es adhèrent davantage à l'égalité colorblind (H3) et à la nouvelle laïcité (H4) que ce que l'on peut trouver dans d'autres pays occidentaux. Enfin, nous émettons l'hypothèse que les participant.es français.es perçoivent un soutien normatif envers l'assimilation et le multiculturalisme qui est similaire à d'autres pays testés (H5).

2.1.2. Méthode.

2.1.2.1. Participant.es. Nous avons utilisé des données issues d'une enquête internationale menée auprès d'étudiant.es universitaires en 2009 (projet ANR IMERCI, Guimond, 2011). L'ensemble du projet a impliqué des participant.es de cinq pays. Notre échantillon est composé de sept cent quarante étudiant.es universitaires venant du Canada anglophone, de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des États-Unis. Sept participant.es ont dû être exclu.es des analyses, en raison de valeurs manquantes, ce qui nous amène à un échantillon de 733 participant.es ($M_{\text{âge}} = 20.31$; $SD = 3.96$), composé de 513

femmes et 220 hommes. Les participant.es du Royaume-Uni étaient étudiant.es à l'Université de Kent. Les participant.es canadien.ne.s venaient de l'Université d'Ottawa et de l'Université York à Toronto. Les participant.es français.es venaient de Paris et de Clermont-Ferrand. Les participant.es américain.es venaient de trois états différents : le Connecticut, la Californie et le Massachusetts. Enfin, les participant.es allemand.es venaient d'Allemagne de l'Ouest, pour la moitié, et d'Allemagne de l'Est, pour l'autre moitié. Les statistiques descriptives de l'échantillon par pays sont présentées dans le tableau 2.1.

Tableau 2.1

Description des échantillons de l'étude 1 (genre, âge) par pays

	Pays					<i>Total</i>
	France	Angleterre	USA	Canada Ang.	Allemagne	
<i>N_{hommes}</i>	22	31	109	42	16	220
<i>N_{femmes}</i>	76	130	121	88	95	513
<i>M_{âge}</i>	21.02	19.68	20.17	19.33	22.06	20.31
<i>ET_{âge}</i>	4.05	3.81	4.54	2.38	3.65	3.96

2.1.2.2. Matériel. L'étude a été présentée aux participant.es comme portant sur les perceptions et représentations sociales. Des questionnaires en anglais ont été utilisés dans les trois pays anglophones (Canada, États-Unis et Royaume-Uni). Le questionnaire a été traduit en français pour la France (en utilisant des éléments déjà disponibles en français). La méthode de « traduction renversée » (*back translation*) a été utilisée pour l'Allemagne. Les échelles présentées ci-dessous portaient sur quatre idéologies intergroupes : l'égalité colorblind, la nouvelle laïcité, l'assimilation et le multiculturalisme. Les participant.es étaient invité.es à répondre à ces échelles en indiquant leur degré d'accord ou de désaccord avec les items par un score allant de 1 (« *Non, pas du tout d'accord* ») à 7 (« *Oui, tout à fait d'accord* »).

Mesures d'attitudes personnelles. Les mesures d'attitudes personnelles envers les quatre idéologies intergroupes étaient inspirées de précédentes recherches (Berry & Kalin, 1995b; Berry et al., 1977; Guimond et al., 2010; Kamiejski et al., 2012; Ryan et al., 2007; Zick et al., 2001) et utilisées notamment par Guimond et al. (2013). Ces échelles incluaient des items tels que « *Il est préférable de juger les autres en tant qu'individus plutôt qu'en tant que*

membres d'un groupe ethnique » (échelle d'égalité colorblind – 3 items, α global = .60, allant de .54 en Allemagne à .70 en France), « *Les étrangers devraient faire plus d'efforts pour s'adapter aux traditions culturelles [du pays] s'ils veulent rester en [le pays]* » (échelle d'assimilation – 3 items, α global = .82, allant de .66 en France à .82 aux Etats-Unis), « *Il serait parfaitement acceptable d'interdire tous les symboles religieux visibles dans les écoles publiques du [pays]* » (échelle de nouvelle laïcité – 2 items, r global = .46, $p < .001$, allant de .28, $p = .006$ en France à .51, $p < .001$ au Canada) ou « *Les minorités ethniques et raciales vivant dans [le pays] devraient être aidées à préserver leur patrimoine culturel* » (échelle de multiculturalisme – 2 items, r global = .41, $p < .001$, allant de .30, $p = .002$ en Allemagne à .44, $p < .001$ au Canada).

Mesures de perceptions normatives. Les mesures de perception des normes concernant les quatre idéologies intergroupes précédemment citées ont été élaborées par Guimond et al. (2013) sur la base des items de mesures d'attitudes personnelles précédemment décrits. Ces items ont été adaptés en remplaçant le début de chaque item d'attitudes personnelles par « *La plupart des [Français / Allemands / Américains / Britanniques / Canadiens] pense que ...* ». En outre, les participant.es ont été spécifiquement informé.es que nous voulions savoir si certains points de vue étaient largement partagés par les habitant.es de leur pays ou non. L'échelle de norme d'égalité colorblind était composée de trois items (« *La plupart [...] pense qu'il vaut mieux se juger en tant qu'individus plutôt qu'en tant que membres d'un groupe ethnique* », α global = .77, allant de .74 au Canada à .78 France). L'échelle de mesure de la norme perçue de nouvelle laïcité était composée de 2 items (« *La plupart [...] pense qu'il serait parfaitement acceptable d'interdire tous les symboles religieux visibles dans les écoles publiques du [pays]* », r global = .46, $p < .001$, allant de .17, $p = .053$ au Canada à .39, $p < .001$ aux États-Unis). Trois items mesuraient la norme perçue d'assimilation (« *La plupart [...] pense que les étrangers devraient s'efforcer de s'adapter aux traditions culturelles [du pays] s'ils veulent rester [dans le pays]* », α global = .82, allant de .78 aux Etats-Unis à .84 au Canada). Enfin, deux items mesuraient la norme perçue de multiculturalisme : « *La plupart [...] pense que les minorités ethniques et raciales vivant dans [le pays] devraient être aidées à préserver leur patrimoine culturel* », r global = .63, $p < .001$, allant de .26, $p = .006$ en Allemagne à .65, $p < .001$ en France, voir Annexe I pour les analyses descriptives détaillées de ces échelles).

2.1.3. Résultats.

2.1.3.1. Vérification de la structure factorielle des items.

Tableau 2.2.

Analyse factorielle confirmatoire des items de mesure d'attitudes personnelles dans l'étude 1 (rotation Varimax).

	Facteurs			
	ASS	CB	NL	MC
Notre société est composée de citoyens avant toute chose et non pas de communautés.	-.036	.693	.169	-.045
Il est préférable de juger les autres en tant qu'individus plutôt qu'en tant que membres d'un groupe ethnique (ou culturel).	-.100	.738	.068	.031
Les individus sont fondamentalement les mêmes peu importe leurs origines culturelles ou ethniques.	-.060	.749	-.081	.099
Les pratiques religieuses devraient être à caractère privé et non publique.	.277	.090	.879	-.032
Il est normal que dans les écoles publiques les signes religieux visibles soient interdits.	.151	-.118	.762	-.101
Les étrangers doivent faire plus d'efforts pour s'adapter aux traditions culturelles [...] dans la mesure où ils souhaitent demeurer au pays.	.854	-.016	.066	-.072
Les gens qui viennent vivre en [...] devraient adapter leur comportement afin d'être conforme à celui des Français.	.798	-.111	.108	-.092
L'unité du pays est affaiblie par l'attachement des groupes ethniques à leur ancien mode de vie.	.738	-.048	.105	-.224
Les minorités ethniques et raciales vivant en France devraient être aidées afin que leur héritage culturel soit préservé.	-.103	-.033	-.010	.839
Les parents immigrants devraient encourager leurs enfants à conserver la culture et les traditions de leur pays d'origine.	-.327	.129	-.022	.731
Pourcentage de variance expliqué (%)	24.71	16.35	11.20	9.81

Note. CB : égalité colorblind ; NL : Nouvelle Laïcité ; ASS : Assimilation ; MC : Multiculturalisme.

Tableau 2.3.

Analyse factorielle confirmatoire des items de mesure de perceptions normatives dans l'étude 2 (rotation Varimax).

	Facteurs			
	ASS	CB	MC	NL
La plupart des [...] considère que notre société est composée de citoyens avant toute chose et non pas de communautés.	-.104	.787	.224	.055
La plupart des [...] pense qu'il est préférable de juger les autres en tant qu'individus plutôt qu'en tant que membres d'un groupe ethnique (ou culturel).	-.171	.786	.215	-.063
En [...], la plupart des gens considère que les individus sont fondamentalement les mêmes peu important leurs origines culturelles ou ethniques.	-.048	.829	.094	.006
En [...], la plupart des gens considère que les pratiques religieuses devraient être à caractère privé et non publique.	.119	.124	-.056	.808
En [...], la plupart des gens pense qu'il est normal que dans les écoles publiques les signes religieux visibles soient interdits.	.151	-.118	-.035	.798
La plupart des [...] pense que les étrangers doivent faire plus d'efforts pour s'adapter aux traditions culturelles [...] dans la mesure où ils souhaitent demeurer au pays.	.769	-.068	-.119	.127
En général, les [...] considèrent que les gens qui viennent vivre en [...] devraient adapter leur comportement afin d'être conforme à celui des Français.	.859	-.089	-.195	.144
La plupart des [...] pense que l'unité du pays est affaiblie par l'attachement des groupes ethniques à leur ancien mode de vie.	.843	-.170	-.186	.089
La plupart des [...] pense que les minorités ethniques et raciales vivant en France devraient être aidées afin que leur héritage culturel soit préservé.	-.049	.185	.734	-.044
En général, les [...] considèrent que les parents immigrants devraient encourager leurs enfants à conserver la culture et les traditions de leur pays d'origine.	-.261	.143	.768	-.024
Pourcentage de variance expliqué (%)	34.59	15.86	9.95	9.28

Note. CB : égalité colorblind ; NL : Nouvelle Laïcité ; ASS : Assimilation ; MC : Multiculturalisme.

Nous avons commencé par effectuer deux analyses factorielles confirmatoires dans le but de vérifier la structure factorielle de notre échelle de mesure des attitudes personnelles et de notre échelle de mesure des perceptions normatives. Les résultats de cette analyse sont présentés dans les tableaux 2.2 (attitudes personnelles) et 2.3 (perceptions normatives). Ces analyses confirment la structure factorielle de nos deux échelles.

2.1.3.2. Effet du pays sur l'attitude personnelle envers les idéologies intergroupes. Les statistiques descriptives détaillées des mesures d'adhésion personnelle par pays sont présentées dans le tableau 2.4.

Tableau 2.4

Moyennes (écarts-types) de l'adhésion personnelle aux idéologies intergroupes par pays dans l'étude 1

	Pays				
	France	Royaume Uni	USA	Can. Ang.	Allemagne
Egalité CB	6.07 (1.15)	5.36 (1.00)	5.40 (1.11)	5.61 (1.16)	5.82 (.96)
Nouvelle Laïcité	5.46 (1.40)	3.18 (1.43)	3.77 (1.49)	2.91 (1.60)	3.83 (1.55)
Assimilation	3.92 (1.34)	3.97 (1.27)	3.45 (1.47)	3.29 (1.44)	3.31 (1.22)
Multiculturalisme	4.60 (1.24)	4.26 (1.04)	4.83 (1.16)	4.79 (1.30)	4.65 (1.04)

Nous avons effectué des analyses de corrélation afin de mettre en avant d'éventuels liens entre les variables. Les résultats de ces analyses ainsi que les statistiques descriptives globales de ces variables sont présentés dans le tableau 2.5. Ces analyses confirment la structure attendue des relations entre les variables. En effet, on retrouve tout d'abord un fort lien négatif entre l'adhésion au multiculturalisme et l'adhésion à l'assimilation, deux stratégies généralement présentées comme opposées. On constate également que l'adhésion personnelle à l'égalité colorblind est positivement mais faiblement liée à l'adhésion à la nouvelle laïcité, ce qui semble à la fois corroborer l'hypothèse de l'existence d'un « modèle français » dans l'esprit des participant.es et confirmer la relative indépendance de ces idéologies. Enfin, l'adhésion à l'égalité colorblind est positivement liée à l'adhésion au multiculturalisme ($r = .15, p < .001$) alors que l'adhésion à la nouvelle laïcité est positivement liée à l'adhésion à l'assimilation ($r = .23, p < .001$). Cette observation confirme les résultats de Kamiejski et al. (2012) et va contre

l'idée selon laquelle le modèle français est seulement assimilationniste.

Tableau 2.5

Corrélation et statistiques descriptives des scores d'adhésion personnelle aux idéologies intergroupes de l'étude 1

	<i>M</i>	<i>ET</i>	<i>t</i>	1	2	3
1.CB Perso	5.58	1.10	38.76 ^{***}	-		
2.NL Perso	3.71	1.67	-4.68 ^{***}	.09 [*]	-	
3.AS Perso	3.58	1.32	-8.19 ^{***}	-.11 ^{**}	.23 ^{***}	-
4.MC Perso	4.64	1.17	14,76 ^{***}	.15 ^{***}	-.12 ^{***}	-.36 ^{***}

Note. CB Perso = Egalité Colorblind ; NL Perso = Nouvelle Laïcité ; MC Perso = Multiculturalisme ; AS Perso = Assimilation

* : $p < .05$; ** : $p < .01$; *** : $p < .001$.

Afin d'évaluer l'effet du pays sur l'adhésion personnelle aux quatre idéologies intergroupes, nous avons effectué des analyses de covariance (ANCOVA). Au vu des résultats de l'analyse de corrélation, nous avons en effet souhaité contrôler l'adhésion au multiculturalisme lors des analyses impliquant l'égalité colorblind et inversement¹³. Nous avons également souhaité contrôler l'adhésion à l'assimilation lors des analyses impliquant la nouvelle laïcité et inversement. Ces analyses ont montré un effet significatif du pays d'appartenance sur l'adhésion à l'égalité colorblind (une fois l'adhésion au multiculturalisme contrôlée) : $F(4, 727) = 9.70, p < .001, \eta^2 = .05$, sur l'adhésion à la nouvelle laïcité (une fois l'adhésion à l'assimilation contrôlée) : $F(4, 727) = 47.44, p < .001, \eta^2 = .21$, sur l'adhésion à l'assimilation (une fois l'adhésion à la nouvelle laïcité contrôlée) : $F(4, 727) = 8.04, p < .001, \eta^2 = .04$ et sur l'adhésion au multiculturalisme (une fois l'adhésion à l'égalité colorblind contrôlée) : $F(4, 727) = 6.70, p < .001, \eta^2 = .04$. Ces analyses permettent de remarquer que l'effet du pays est particulièrement important sur l'adhésion à la nouvelle laïcité. Nous avons ensuite effectué des analyses post-hoc, qui sont détaillées dans le tableau 2.6. Ces analyses permettent de comparer la France à tous les autres pays testés.

Ces analyses montrent en effet que les participant.es français.es adhèrent davantage à la

¹³ Le pattern de résultats est très similaire lorsque ces variables ne sont pas contrôlées.

nouvelle laïcité que tou.te.s les autres participant.es. Nous constatons que les participant.es français.es adhèrent davantage à l'égalité colorblind que les participant.es anglais.es, américain.es et canadien.ne.s. En revanche, les analyses n'ont montré aucune différence entre les participant.es français.es et les participant.es allemand.es sur cette dimension.

Tableau 2.6

Test post-hoc (Bonferroni) de l'effet de du pays sur l'adhésion personnelle aux quatre idéologies intergroupes

Attitude	I	J	I-J	Sig.
Egalité Colorblind	France	Royaume-Uni	.662	.000
		USA	.704	.000
		Canada Ang.	.494	.007
		Allemagne	.260	.826
Nouvelle Laïcité	France	Royaume-Uni	2.295	.000
		USA	1.573	.000
		Canada Ang.	2.386	.000
		Allemagne	1.474	.000
Assimilation	France	Royaume-Uni	-.537	.042
		USA	.106	1.000
		Canada Ang.	.082	1.000
		Allemagne	.261	1.000
Multiculturalisme	France	Royaume-Uni	.230	1.000
		USA	-.333	.189
		Canada Ang.	-.267	.869
		Allemagne	-.094	1.000

Note. I-J : différence entre la moyenne ajustée du pays J et celle de la France. Les moyennes sont ajustées en fonction de la covariable.

Concernant le multiculturalisme, on constate que l'adhésion des Français.es à cette idéologie est statistiquement identique à celle des autres pays. Il en est de même pour l'assimilation, à la différence que les Français.es adhèrent significativement moins à cette idéologie que les Anglais.es, une fois l'adhésion à la nouvelle laïcité contrôlée. Globalement, ces résultats nous permettent de constater que les attitudes personnelles des Français.es semblent se distinguer de celles des autres participant.es sur les dimensions de nouvelle laïcité et d'égalité colorblind

(dans une moindre mesure). En revanche, les Français.es ne se distinguent pas des autres participant.es sur les dimensions d'assimilation et de multiculturalisme.

2.1.3.3. Effet du pays sur les perceptions normatives. Les statistiques descriptives détaillées des mesures de perception normative par pays sont présentées dans le tableau 2.7.

Tableau 2.7

Moyennes (écarts-types) de perceptions normatives aux idéologies intergroupes par pays dans l'étude 1

	Pays				
	France	Royaume Uni	USA	Can. Ang.	Allemagne
Egalité CB	3.89 (1.38)	3.85 (1.15)	3.67 (1.25)	4.45 (1.21)	3.38 (1.10)
Nouvelle Laïcité	5.54 (1.10)	4.29 (1.10)	4.27 (1.27)	3.98 (1.07)	4.59 (1.03)
Assimilation	5.32 (1.17)	4.92 (1.06)	4.95 (1.07)	4.24 (1.30)	5.36 (.99)
Multiculturalisme	3.14 (1.44)	3.66 (1.25)	3.74 (1.23)	4.39 (1.25)	3.11 (1.06)

Tout comme pour les mesures d'attitudes personnelles, nous avons effectué des analyses de corrélation afin de mettre en avant d'éventuels liens entre les variables (voir tableau 2.8).

Tableau 2.8

Corrélations et statistiques descriptives des scores de perceptions normatives de l'étude 1.

	<i>M</i>	<i>ET</i>	<i>t</i>	1	2	3
1.CB Perso	3.84	1.26	-3.50^{***}	-		
2.NL Perso	4.43	1.23	9.56^{***}	-.04	-	
3.AS Perso	4.93	1.17	21.61^{***}	-.29^{***}	.31^{***}	-
4.MC Perso	3.66	1.31	-6.94^{***}	.40^{***}	-.15^{***}	-.43^{***}

Note. CB Perso = Egalité Colorblind ; NL Perso = Nouvelle Laïcité ; MC Perso = Multiculturalisme ; AS Perso = Assimilation

******* : $p < .001$.

La structure des relations entre les variables est relativement identique à celle que nous avons observée concernant les attitudes personnelles, à la différence que perception d'une norme

d'égalité colorblind et perception d'une norme de nouvelle laïcité ne sont pas reliées. On retrouve bien un lien positif entre norme d'égalité colorblind et norme de multiculturalisme ($r = .40, p < .001$), ainsi qu'entre norme de nouvelle laïcité et norme d'assimilation ($r = .31, p < .001$). Étant donné ces résultats, nous nous sommes à nouveau assuré.es que la perception d'une norme n'était pas confondue avec la perception d'une autre norme en les contrôlant dans nos analyses. Nous avons à nouveau contrôlé l'adhésion au multiculturalisme lors des analyses impliquant l'égalité colorblind et inversement, ainsi que l'assimilation pour les analyses impliquant la nouvelle laïcité et inversement. Afin de tester l'effet du pays d'appartenance sur les perceptions normatives des participant.es, nous avons de nouveau effectué des ANCOVA. Ces analyses ont montré un effet significatif du pays d'appartenance sur la perception d'une norme d'égalité colorblind (une fois la norme de multiculturalisme contrôlée) : $F(4, 727) = 6.91, p < .001, \eta^2 = .04$, sur la perception d'une norme de nouvelle laïcité (une fois la norme d'assimilation contrôlée) : $F(4, 727) = 22.85, p < .001, \eta^2 = .11$, sur la perception d'une norme d'assimilation (une fois la norme de nouvelle laïcité contrôlée) : $F(4, 727) = 12.86, p < .001, \eta^2 = .07$ et sur la perception d'une norme de multiculturalisme (une fois la norme d'égalité colorblind contrôlée) : $F(4, 727) = 14.56, p < .001, \eta^2 = .07$. Encore une fois, il semble que l'effet du pays soit particulièrement important sur la perception d'une norme de nouvelle laïcité.

Nous avons ensuite effectué des analyses post-hoc, qui sont détaillées dans le tableau 2.9, afin de comparer la France à tous les autres pays testés. Ces analyses nous permettent de constater que la perception d'une norme d'égalité colorblind est significativement plus élevée en France qu'en Allemagne et aux États-Unis. Cependant, aucune différence n'a été trouvée entre la France et le Canada d'une part et entre la France et le Royaume-Uni d'autre part. En revanche, les résultats montrent que les participant.es français.es perçoivent une norme de nouvelle laïcité significativement plus élevée que tou.te.s les autres participant.es. Ce résultat est cohérent avec ce que nous avons observé concernant les attitudes personnelles des participant.es. Concernant le multiculturalisme, la norme perçue par les Français.es est significativement plus faible que celle de tous les autres pays, sauf l'Allemagne. Cela contraste avec nos analyses concernant les attitudes personnelles, qui montraient que l'adhésion des Français envers le multiculturalisme était identique à celle des habitant.es d'autres pays. Enfin, les Français.es perçoivent une norme d'assimilation similaire à celle perçue par les Anglais.es, les Américain.es et les Allemand.es, et plus forte que celle perçue par les Canadien.ne.s. Cette observation va à nouveau contre l'idée que le système français est purement assimilationniste.

Tableau 2.9

Test post-hoc (Bonferroni) de l'effet de du pays sur les perceptions normatives dans l'étude 1.

	<i>I</i>	<i>J</i>	<i>I-J</i>	<i>Sig.</i>
Egalité Colorblind	France	Royaume-Uni	.219	1.000
		USA	.414	.031
		Canada Ang.	-.122	1.000
		Allemagne	.493	.020
Nouvelle Laïcité	France	Royaume-Uni	1.142	.000
		USA	1.171	.000
		Canada Ang.	1.281	.000
		Allemagne	.956	.000
Assimilation	France	Royaume-Uni	.097	1.000
		USA	.065	1.000
		Canada Ang.	.699	.000
		Allemagne	-.270	.812
Multiculturalisme	France	Royaume-Uni	-.534	.004
		USA	-.681	.000
		Canada Ang.	-1.042	.000
		Allemagne	-.158	1.000

Note. I-J : différence entre la moyenne ajustée du pays J et celle de la France. Les moyennes sont ajustées en fonction de la covariable.

2.1.3.4. Différences entre les quatre idéologies intergroupes en France. Afin de comparer les attitudes personnelles et les perceptions normatives des Français.es concernant les quatre idéologies intergroupes considérées, nous avons effectué sur l'échantillon de participant.es français.es deux analyses de variance (ANOVA) à mesures répétées. La première comparait les attitudes personnelles des Français.es concernant les quatre idéologies d'égalité colorblind, de nouvelle laïcité, d'assimilation et de multiculturalisme. Les résultats ont montré une différence significative entre les quatre mesures : $F(1, 94) = 50.17, p < .001, \eta^2 = .35$. Les analyses post-hoc ont révélé qu'en France, l'adhésion à l'égalité colorblind ($M = 6.07, SD = 1.15$) est significativement plus élevée que l'adhésion à la nouvelle laïcité ($M = 5.46, SD = 1.40, p = .010$), à l'assimilation ($M = 3.92, SD = 1.34, p < .001$) et au multiculturalisme ($M = 4.60, SD = 1.24, p < .001$). L'adhésion à la nouvelle laïcité est plus élevée que l'adhésion à l'assimilation ($p < .001$) et au multiculturalisme ($p < .001$). Enfin, l'adhésion à l'assimilation

est significativement plus faible que l'adhésion à l'égalité colorblind ($p < .001$), à la nouvelle laïcité ($p < .001$), et au multiculturalisme ($p = .018$).

La seconde analyse de variance à mesures répétées que nous avons effectuée comparait les perceptions normatives d'égalité colorblind, de nouvelle laïcité, d'assimilation et de multiculturalisme des participant.es français.es. Les résultats ont de nouveau montré une différence significative entre les quatre mesures : $F(1, 94) = 76.84, p < .001, \eta^2 = .45$. Les résultats montrent que les Français.es perçoivent une norme de laïcité plus forte ($M = 5.54, SD = 1.10$) que la norme d'égalité colorblind ($M = 3.89, SD = 1.38, p < .001$) et de multiculturalisme ($M = 3.14, SD = 1.44, p < .001$). En revanche, la perception d'une norme de nouvelle laïcité n'est pas statistiquement différente de celle de la norme d'assimilation ($M = 5.32, SD = 1.17, p = .735$). Les Français perçoivent également une norme d'égalité colorblind plus élevée que la norme de multiculturalisme ($p < .001$) mais plus faible que la norme de nouvelle laïcité ($p < .001$) et d'assimilation ($p < .001$).

2.1.4. Discussion.

Allant plus loin que les recherches antérieures, l'étude 1 est la première à comparer différents pays concernant les perceptions normatives de quatre idéologies intergroupes traitant de la diversité culturelle et religieuse. Les résultats de cette étude sont cohérents avec des recherches précédentes (Kamiejski et al., 2012; Roebroek & Guimond, 2016), suggérant que le modèle d'intégration français n'est pas purement assimilationniste, contrairement à ce qu'avançaient certain.es auteur.es (Rodríguez-García, 2010; Sabatier & Berry, 1999; Sabatier & Boutry, 2006; Streiff-Fénart, 2006). Il est au contraire composé à la fois d'une composante reliée à l'assimilation, la nouvelle laïcité, et d'une caractéristique reliée au multiculturalisme, l'égalité colorblind. Concernant l'égalité colorblind, les résultats de cette étude montrent que les Français.es adhèrent davantage à cette idéologie que les participant.es anglais.es, américain.es et canadien.ne.s. En revanche, les analyses n'ont montré aucune différence entre les participant.es français.es et les participant.es allemand.es sur cette dimension. Notre H3 n'est donc que partiellement confirmée. De plus, nous avons constaté que la perception d'une norme d'égalité colorblind en France est plus élevée qu'en Allemagne et aux Etats-Unis, mais identique au Canada et au Royaume-Uni. Nous ne pouvons donc confirmer notre H1. Cela signifie que, si l'adhésion à cette idéologie est relativement importante en France, la perception d'une norme d'égalité colorblind ne semble pas distinctive du contexte français. En revanche, les résultats de cette étude montrent que les participant.es français.es adhèrent davantage à la nouvelle laïcité que tous les autres participant.es, conformément à notre H4. De plus, cette étude montre également que les participant.es français.es perçoivent une norme de nouvelle laïcité

significativement plus élevée que tous les autres participant.es, ce qui confirme totalement notre H2. Pris ensemble, ces deux résultats semblent indiquer que, dans l'esprit des Français.es, la nouvelle laïcité semble être une part importante du climat et de la culture française. Ces résultats sont corroborés (1) par le fait que les Français.es adhèrent davantage à la nouvelle laïcité qu'à toutes les autres idéologies intergroupes et (2) par le fait que les Français.es perçoivent une norme de nouvelle laïcité plus élevée que la norme de multiculturalisme et que la norme d'égalité colorblind. Conformément au modèle de Guimond et al. (2013), il semble donc bien que les politiques relatives à la nouvelle laïcité, et dans une moindre mesure à l'égalité colorblind, aient donné naissance à des normes perçues en France. Les analyses ont également montré qu'en France, les normes perçues de nouvelle laïcité et d'assimilation ne sont pas statistiquement différentes. Nous pensons que cela est dû à la proximité entre ces deux idéologies intergroupes. De plus, ce résultat est à relativiser dans la mesure où la perception d'une norme d'assimilation en France est identique à celle des autres pays, ce qui n'est pas le cas de la nouvelle laïcité. Au vu de ces résultats, il semble donc bien que la principale politique d'intégration en France, la laïcité, ait donné naissance à deux normes distinctes, bien qu'ayant les mêmes origines. L'une de ces deux normes, la nouvelle laïcité, serait notamment très importante dans la définition du climat culturel et politique en France.

Au vu de ces résultats, se pose la question suivante : *si les deux formes de laïcité dérivent de lois françaises, pourquoi l'une semble davantage définir le contexte culturel français que l'autre ?* Nous pensons qu'une des variables pertinentes à considérer dans ce cadre est le traitement public des politiques d'intégration en France. Au cours de ces trois dernières décennies, l'évocation de la laïcité (principalement dans son interprétation nouvelle) dans les médias français a considérablement augmenté (voir Baubérot, 2012). Des travaux antérieurs ont révélé que la perception de normes peut être influencée par les médias (voir Paluck, 2009). Ainsi, si de nombreux personnages publics et médiatiques semblent en accord avec la nouvelle laïcité, cela incitera les Français à considérer cette idéologie comme une norme en France. Dans la même veine, Chiu et al. (2010) ont soutenu que les normes perçues sont fondées sur l'apprentissage implicite des valeurs promues par les institutions nationales et politiques. Sur cette base, on peut imaginer que la nouvelle laïcité a émergé, au fil des années, avec la couverture politique et médiatique de ce concept, comme un élément central dans le contexte français. D'autre part, l'égalité colorblind est beaucoup moins discutée aujourd'hui dans les médias français. Du moins, c'était le cas à l'époque où cette étude a été conduite, en 2009. Ceci qui peut expliquer le fait que les Français ne perçoivent pas une norme liée à cette idéologie plus forte que les habitant.es des autres pays. Il serait toutefois intéressant de répliquer cette

étude de nos jours, dans la mesure où la laïcité historique a été récemment très médiatisée, notamment après la vague d'attentats ayant touché la France en 2014/2015 (voir chapitre 3).

Concernant le multiculturalisme, on constate que l'adhésion des français à cette idéologie est statistiquement identique à celle des autres pays. Toutefois, il est particulièrement intéressant de constater que la norme perçue par les Français.es est significativement plus faible que celle de tous les autres pays, sauf l'Allemagne. Pris ensemble, ces résultats sont cohérents avec les observations de Guimond et al. (2015), qui montraient que, si les Français sont personnellement en accord avec le multiculturalisme, ils perçoivent la majorité de leurs concitoyen.ne.s comme étant contre (illustrant ainsi le phénomène d'ignorance pluraliste, Prentice & Miller, 1993). Enfin, l'adhésion des Français.es à l'assimilation est identique à celle des Allemand.es, Canadien.ne.s et Américain.es et plus faible que celle des Anglais.es. L'attitude personnelle des Français.es envers l'assimilation est également plus faible que leur attitude envers toutes les autres idéologies. De plus, les Français.es perçoivent une norme d'assimilation similaire à celle perçue par les Anglais.es, les Américain.es et les Allemand.es, et plus forte que celle perçue par les Canadien.ne.s. Ces observations vont à nouveau contre l'idée que le système français est purement assimilationniste. En effet, d'une part les Français.es n'adhèrent pas plus que les autres à cette idéologie, mais leur perception d'une norme d'assimilation est également similaire à celle des autres participant.es. Autrement dit, dans l'esprit des Français.es, le modèle d'intégration français n'est pas plus assimilationniste que celui des autres pays occidentaux. Ces résultats vont dans le sens de notre H5, car ils montrent que ni l'assimilation ni le multiculturalisme ne semblent particulièrement pertinents dans l'esprit des Français.es.

Malgré ces résultats intéressants, notre étude comporte certaines limites. Premièrement, nous avons uniquement mesuré l'égalité colorblind et non la totalité des principes composant la dimension « historique » de la laïcité. En effet, au moment du recueil de ces données, la proximité entre ces deux idéologies n'avait pas encore été mise en avant par Roebroek et Guimond (2016). Il conviendrait donc de répliquer cette étude avec une échelle incluant toutes les dimensions de la laïcité historique (et notamment la liberté de conscience et de croyance). Deuxièmement, notre étude est conduite auprès d'échantillons composés uniquement d'étudiant.es, qui ne sont donc pas représentatifs des nations concernées. C'est une limitation importante, mais pas nécessairement en termes d'évaluation de l'impact d'un contexte national. Straus (2009) a montré que, paradoxalement, l'utilisation d'échantillons d'étudiant.es est un moyen valable de tester les effets du contexte national (voir également Flere & Lavrič, 2008).

Néanmoins, il serait important d'examiner dans quelle mesure les normes perçues d'intégration varient selon l'âge ou le niveau d'études dans les études utilisant des échantillons représentatifs.

2.2. Etude 2 : Une mesure informatisée des comportements discriminatoires.

En France comme en Europe, la discrimination touche aujourd'hui de nombreuses populations, comme l'atteste de manière régulière l'actualité. L'une des populations les plus discriminées est constituée des personnes issues de l'immigration, et plus particulièrement des populations d'origine « arabo-musulmane » (Bleich, 2009; Pollack, 2010). L'objectif de cette thèse est d'étudier les causes culturelles de la discrimination. Or, pour atteindre cet objectif, nous avons besoin d'une mesure fiable permettant d'appréhender les comportements discriminatoires.

2.2.1. De la difficulté de mesurer la discrimination en laboratoire.

Les psychologues sociaux qui ont essayé de comprendre les facteurs pouvant déclencher l'émergence de discrimination ont proposé de nombreuses mesures explicites et implicites des préjugés, en utilisant des questionnaires (voir par exemple Dambrun & Guimond, 2001; Katz & Hass, 1988; Pettigrew & Meertens, 1995; Swim, Aikin, Hall, & Hunter, 1995) ou des tâches informatisées (voir par exemple Brauer, Wasel, & Niedenthal, 2000; Dambrun, Guimond, & Michinov, 2003; Fazio, Jackson, Dunton, & Williams, 1995; Greenwald, McGhee, & Schwartz, 1998; Wittenbrink, Judd, & Park, 1997). Les préjugés, très souvent reliés à la discrimination, sont en effet plus faciles à mesurer que la discrimination dans la mesure où il s'agit d'attitudes, et non de comportements (Michinov et al., 2005). Cependant, attitudes et comportements ne sont pas systématiquement associés. Les expériences basées sur la Théorie de l'Identité Sociale (Tajfel & Turner, 1979) et notamment le paradigme des groupes minimaux, illustrent bien ce propos. Elles montrent en effet qu'« une simple division en deux groupes est suffisante pour générer des comportements de discrimination » (p. 96). Ces résultats, qui ont été reproduits à l'identique d'innombrables fois, révèlent donc que même sans l'existence de préjugés entre deux groupes, il est possible d'obtenir des comportements de discrimination. Dans un contexte où les comportements discriminatoires et leurs conséquences restent une réalité, il paraît donc fondamental de conduire des recherches de psychologie sociale utilisant des mesures se rapprochant au maximum des comportements réels.

Les études dans lesquelles les comportements de discrimination à l'encontre des membres des groupes ont été examinés sont moins nombreuses que celles examinant les préjugés, et beaucoup d'entre elles sont basées sur des recherches observationnelles et non expérimentales (voir par exemple Bovenkerk, Robert & Gilles, 1991). Quelques auteurs ont

mis au point des techniques visant à mesurer la discrimination en laboratoire (Campbell, Kruskal, & Wallace, 1966; Franco & Maass, 1996; Gabriel & Banse, 2006; Swim, Ferguson, & Hyers, 1999). Par exemple, Gabriel et Banse (2006) ont mis en place une mesure de discrimination basée sur un scénario téléphonique afin d'étudier la stigmatisation des personnes homosexuelles. Durant leur tâche, les participant.es sont laissés seul.es dans une salle équipée d'un téléphone. Au bout de quelques secondes, le téléphone sonne. La personne au bout du fil est un.e complice de l'expérience qui demande à parler à son compagnon ou à sa compagne. Lorsque le ou la participant.e lui indique qu'il ou elle s'est trompé.e de numéro, l'appelant.e explique qu'il ou elle a eu un accident de voiture et demande au ou à la participant.e de prévenir son/sa compagnon/compagne afin qu'il/elle ne s'inquiète pas (il/elle appelle d'une cabine et sa carte est presque vide). Le comportement d'aide du ou de la participant.e est ensuite évalué. Ce comportement est codé positif si le ou la répondant.e passe le coup de téléphone dans les 3 minutes. Dans tous les autres cas, le comportement d'aide est codé négatif. Bien que ce type de tâche mesure effectivement les comportements de discrimination, elles restent souvent difficiles à mettre en place et très couteuses en termes de temps d'expérimentation. De plus, ces mesures ne permettent souvent pas d'examiner le comportement du ou de la participant.e envers les personnes membres de l'exogroupe stigmatisé par rapport au comportement de ce.tte même participant.e vis-à-vis d'un membre de son endogroupe ou d'un exogroupe non stigmatisé. Par exemple, concernant la tâche de Gabriel et Banse (2006), les participant.es ne recevaient qu'un coup de téléphone, soit d'une personne homosexuelle, soit d'une personne hétérosexuelle. Dès lors, comment savoir si la décision prise par le ou la participant.e d'aider ou non l'appelant.e est prise en fonction de l'orientation sexuelle de ce.tte dernier.e ? Peut-être certain.es participant.es n'ont pas produit de comportement d'aide pour une autre raison.

2.2.2. Une mesure de discrimination basée sur la théorie de la dominance sociale.

Afin de mesurer au mieux les comportements discriminatoires, nous avons besoin d'une tâche (1) évaluant réellement les comportements et non les attitudes, (2) facile à mettre en œuvre en contexte expérimental et (3) permettant d'examiner le comportement des participant.es envers les membres de l'exogroupe cible par rapport à leur comportement vis-à-vis de membres de l'endogroupe ou de membres d'exogroupes non stigmatisés. Dans ce cadre, nous avons choisi de développer une tâche créée par Michinov et al. (2005), jamais utilisée dans un contexte expérimental et basée sur la Théorie de la Dominance Sociale (Sidanius & Pratto, 1999). Selon cette théorie, toutes les sociétés humaines sont intrinsèquement oppressives et structurées selon des hiérarchies de groupe (Sidanius, 1993). La plupart des formes d'oppression engendreraient ainsi l'émergence et le maintien d'une structure hiérarchique entre les groupes au sein de la

société, permettant notamment au groupe dominant de conserver sa position dans le temps. La théorie de la dominance sociale postule que les personnes ayant une orientation élevée à la dominance sociale tendront à favoriser les idéologies et les politiques qui accentuent les rapports hiérarchiques entre les groupes, alors que celles qui sont moins orientées vers la dominance sociale tendront à favoriser les idéologies et les politiques qui atténuent cette hiérarchie (Sidanius & Pratto, 1999).

Parmi de nombreuses variables, l'ODS est souvent considérée comme l'un des prédicteurs les plus importants de préjugés envers les exogroupes (voir, par exemple, Sidanius & Pratto, 1999 ; Whitley, 1999). Selon Sidanius et Pratto (1999), le désir de maintenir la position hiérarchique supérieure de leurs endogroupes motive les personnes ayant un haut niveau d'ODS à dénigrer les membres des exogroupes et en particulier les membres de minorités telles que les groupes ethniques, les féministes, les homosexuel.le.s, *etc.* (Pratto, Sidanius, Stallworth, & Malle, 1994; Sidanius, Pratto, & Bobo, 1996). Au cours de leurs travaux, Michinov et al. (2005) ont donc créé une tâche mesurant un élément central de la théorie de la dominance sociale, à savoir les actes individuels de discrimination qui maintiennent les hiérarchies entre les groupes. Le visuel de la mesure originelle créée par les auteurs est présenté par la Figure 2.1. Au cours de cette tâche, dite « tâche de l'organigramme », les participant.es étaient invité.es à assigner 7 cibles de différentes ethnies, dont eux-mêmes, à une position dans un organigramme hiérarchisé (censé représenter des grades au sein d'une entreprise). Plus spécifiquement, il a été demandé aux participant.es de se mettre à la place d'un.e employé.e, membre d'un personnel de bureau composé de 7 personnes. Les figures des 6 autres employé.es, chacune composée d'un dessin de personne et d'un prénom, ont été présentées en haut à gauche sur l'écran. Parmi ces 6 employé.es, étaient représenté.es 3 femmes (2 femmes européennes à peau claire et 1 femme nord-africaine à la peau foncée) et 3 hommes (2 hommes Européens à peau claire et 1 homme nord-africain à peau foncée). Les prénoms, typiquement européen ou typiquement nord-africains, servaient à renforcer l'ethnicité de chacun.e de ces collaborateurs et collaboratrices. Sous ces six visages était représentée une boîte blanche vide, qui symbolisait le ou la participant.e. Chaque participant.e était invité.e à taper ses initiales dans cette case.

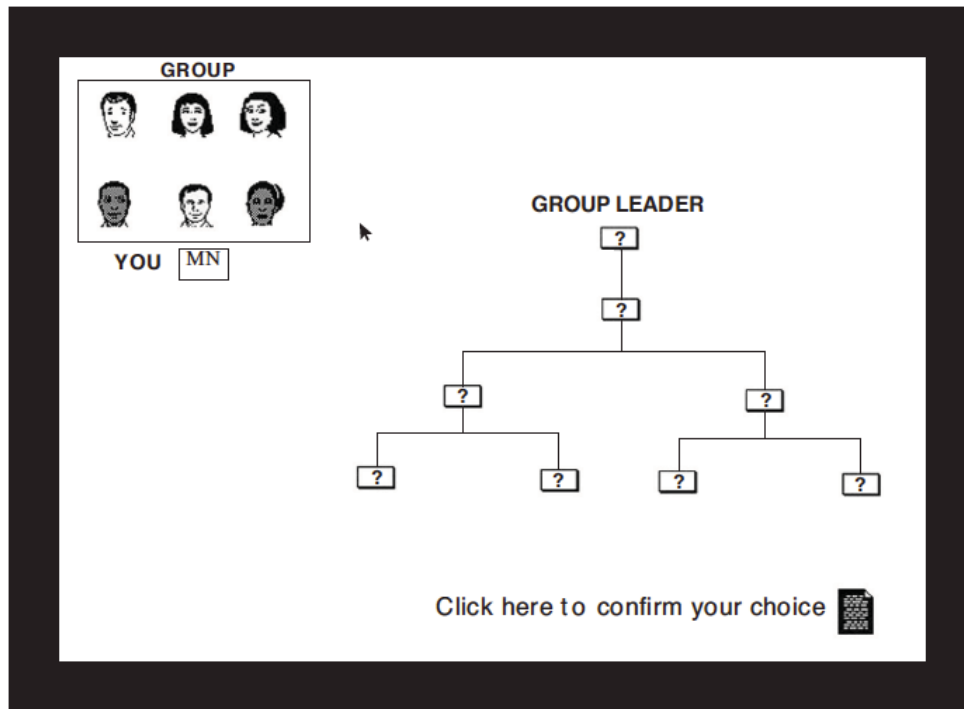


Figure 2.1. Visuel de la mesure de discrimination telle que développée par Michinov et al. (2005)

La tâche des participant.es consistait à prendre une décision concernant la meilleure façon d'organiser l'organigramme de ce bureau. Pour cela, les participant.es étaient invité.es à prendre connaissance de la structure hiérarchique présentée à droite de l'écran (voir Figure 2.1), puis à y affecter les employé.es du bureau. Cet organigramme contenait huit postes répartis sur quatre rangs (1 poste aux premier et deuxième rangs, 2 postes au troisième rang et quatre postes au dernier rang). Un poste dans la structure restait donc systématiquement vide. Pour renforcer l'idée que les positions dans cette structure reflètent bien différents niveaux de responsabilité, au-dessus de la position la plus haute de la pyramide se trouvait l'étiquette « *Group Leader* ». Afin d'obtenir le niveau de discrimination des participant.es, les auteurs calculaient ensuite un score basé sur la position assignée par les participant.es aux deux cibles nord-africaines. Plus ce score, compris entre 1.5 et 4, est élevé, plus les participant.es ont placé les cibles nord-africaines bas dans l'organigramme. Or, cette décision ne peut être basée sur autre chose que sur l'ethnie de la cible, les seules informations disponibles sur les personnes étant leur visage et leur prénom ; il s'agit donc de comportements discriminatoires (i.e. un comportement négatif envers une personne uniquement en raison de son appartenance groupale, selon la définition du Défenseur des Droits, 2018).

Afin de valider cette tâche, les auteurs ont mesuré le score d'ODS des participant.es

ainsi que leur niveau de préjugés. Les auteurs ont ensuite utilisé une stratégie analytique utilisant des tests d'ajustement du khi-carré afin de comparer les distributions d'assignation observées chez les participant.es à faible et à haut ODS, par rapport aux distributions à prévoir si les assignations étaient faites totalement au hasard. Les auteurs ont également effectué une analyse de médiation afin de tester les liens entre ODS, préjugés et discrimination (mesurée avec la tâche de l'organigramme). En effet, selon la théorie de la dominance sociale, la hiérarchie sociale fondée sur les groupes est basée sur des processus fondamentaux, comme la discrimination individuelle et institutionnelle, et ces processus sont eux-mêmes influencés par les préjugés (racisme, sexisme, nationalisme). Les analyses de khi-carré montrent que les participant.es ayant un score élevé d'ODS ont bien placé les cibles nord-africaines significativement plus bas dans l'organigramme que les participant.es ayant un faible score d'ODS. De plus, le score de discrimination obtenu via la tâche de l'organigramme s'est avéré reliés à d'autres variables pertinentes, telles que le niveau de préjugés des participant.es. Pris dans leur ensemble, ces résultats confirment la validité de cette tâche et en font un bon moyen de mesure les comportements de discrimination en laboratoire. En effet, cette tâche (1) évalue bien les comportements (et non les attitudes), (2) est facile à mettre en œuvre en contexte expérimental puisqu'elle nécessite seulement de programmer la tâche à l'aide de matériel informatique et (3) tient compte de la différence de traitement par les participant.es entre les personnes de l'exogroupe et les personnes de l'endogroupe. Néanmoins, cette tâche nécessitait quelques améliorations, notamment au niveau de son visuel. Pour la présente étude, nous avons donc amélioré la présentation de la tâche et en avons à nouveau testé la validité en comparant les scores ainsi obtenus avec d'autres mesures réputées très liées à la discrimination : les préjugés explicites, l'ODS et les attitudes implicites envers les nord-africain.es. Étant donné que cette tâche est supposée mesurer les comportements explicites de discrimination, nous formulons l'hypothèse que les scores obtenus grâce à cette tâche seront positivement et significativement liés aux scores de préjugés et d'ODS (H6) mais pas aux scores d'attitudes implicites. Nous avons également souhaité savoir si cette tâche pouvait être utilisée pour mesurer un autre type de discrimination : la discrimination envers les femmes. Nous avons donc inclus dans notre expérience une mesure implicite et une mesure explicite de sexisme. Nous formulons l'hypothèse que le score obtenu sur la base de la position assignée aux femmes dans l'organigramme sera positivement et significativement lié au score de sexisme explicite (H7) mais pas implicite.

2.2.3. Méthode.

2.2.3.1. Participant.es. Au cours de cette expérience, nous avons interrogé 68

participant.es, dont 17 hommes et 49 femmes ($M_{age} = 19.91$, $SD = 1.49$). Ces participant.es étaient tous inscrit.es en première ou en deuxième année de licence de psychologie à l'université de Clermont-Ferrand. Les participant.es étaient en majorité de nationalité française (89.7%). Parmi ces participant.es, 50.4% étaient athées ou agnostiques et 26.4% étaient chrétien.ne.s ou catholiques. L'orientation politique des participant.es était plutôt à gauche ($M = 3.89$, $SD = 2.35$, sur une échelle allant de 0, extrême gauche, à 10, extrême droite). Tou.te.s ces participant.es ont été rémunéré.es à l'aide de crédits d'expérience.

2.2.3.2. Mesures. Au cours de cette expérience, les participant.es étaient invité.es à remplir différentes tâches mesurant leur biais intergroupe implicite et explicite.

Mesure de discrimination à l'aide de la tâche de l'organigramme. Nous avons mesuré les comportements de discrimination à l'aide d'une version améliorée de la tâche de Michinov et al. (2005). Cette étude a été programmée grâce au logiciel E-Prime (version 2). Tout comme dans l'étude originelle, les participant.es étaient invité.es à placer 7 personnes, dont eux ou elles-mêmes, dans un organigramme à 8 cases, la case la plus haute portant la mention « Leader du Groupe ». Cet organigramme était composé de 4 rangs (une case en haut, une case au second rang, deux cases au troisième et quatre cases en bas). Nous avons utilisé, pour concevoir le visuel des cibles, des photographies (issues de la base de photographies standardisées « Radboud Faces Database », Langner et al., 2010) associées à des prénoms. Parmi les 7 cibles se trouvent 4 européen.ne.s blanc.he.s (2 hommes et 2 femmes) et 2 maghrébins (2 hommes, aucune photo de femme maghrébine n'étant disponible dans la base de données) et une cible « Vous » représentant le participant. Nous avons choisi des photographies, contrairement à Michinov et al. (2005, qui utilisent des images synthétiques) car cela augmente le réalisme de l'étude. Le visuel de notre tâche est présenté par la Figure 2.2. Pour assigner les cibles à une position dans l'organigramme, les participant.es devaient cliquer une première fois sur la cible à placer, puis sur la position qu'il ou elle souhaitait lui assigner. Les cibles pouvaient être déplacées autant de fois que souhaité. Une fois le ou la participant.e satisfait.e de son organigramme, il ou elle pouvait valider son choix en passant à la tâche suivante.

La place finale des cibles maghrébines dans l'organigramme était ensuite examinée. La discrimination étant liée à une perception hiérarchique de la société (Michinov et al., 2005), plus les cibles maghrébines sont placées bas dans l'organigramme, plus cela signifie qu'elles ont été traitées plus négativement que les européen.ne.s sur la seule base de leur appartenance groupale. Afin de calculer le niveau de discrimination des participant.es, nous avons repris la méthode utilisée par Michinov et al. (2005). Pour cela, nous avons assigné à chaque rang de l'organigramme un score allant de 1 (la rangée du haut, portant la mention « Leader ») à 4

(correspondant aux 4 cases en bas de l'organigramme). Nous regardions ensuite quel était le score obtenu par les deux cibles maghrébines, et faisons la moyenne de ces deux scores pour obtenir un score de discrimination.

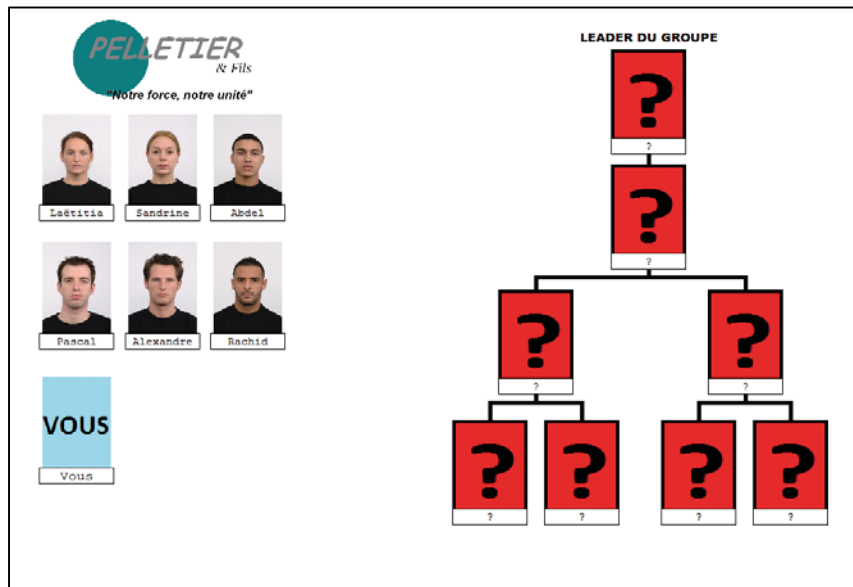


Figure 2.2. Tâche de l'organigramme telle qu'utilisée dans l'étude 1. Cette tâche est basée sur la mesure créée par Michinov et al. (2005) et a été améliorée notamment par l'ajout de photographie.

Par exemple, si un.e participant.e place la première cible maghrébine, « Abdel », tout en haut de l'organigramme (au statut de Leader), Abdel obtiendra le score de 1. Si la seconde cible maghrébine, « Rachid » est placé tout en bas de l'organigramme, il obtiendra la note de 4. Le score de discrimination de ce.tte participant.e sera donc la moyenne de 1 et 4, soit 2.5. Les scores obtenus avec cette mesure vont donc de 1.5 (une seule case de l'organigramme étant assignée au score « 1 ») à 4. Plus ce score est élevé, plus les participant.es ont placé les cibles maghrébines dans le bas de l'organigramme, et les ont donc discriminées. Nous avons également choisi d'étudier au cours de cette étude le placement des cibles féminines par rapport aux cibles masculines, avec le même système de score que celui décrit précédemment, afin de comparer le placement des femmes dans l'organigramme à des mesures explicites et implicites de sexisme.

Ce score de discrimination peut être traité de deux manières différentes. Premièrement, ce score peut être utilisé afin de savoir si les participant.es d'un échantillon ont discriminé plus que le hasard. En effet, il est possible de comparer la distribution observée des scores de

discrimination avec une distribution théorique, qui aurait été obtenue si 100% des participant.es avaient placé les cibles dans l'organigramme totalement au hasard. Deuxièmement, ce score de discrimination peut être utilisé de la même manière qu'un score moyen à une échelle de préjugés ou d'ODS. En effet, bien que les réponses à ce test soient ordinales et non continues, elles sont comparables aux réponses qui peuvent être apportées à des questions type « échelles de Likert » traditionnellement utilisées en psychologie. Nous avons donc comparé ce score à différentes mesures afin de valider cette tâche.

Préjugés explicites. Afin de mesurer les préjugés explicites des participant.es, nous avons adapté l'échelle de préjugés généralisés créée par Dambrun et Guimond (2001). Notre échelle est composée de 10 items (tels que « *L'immigration a des effets néfastes sur la culture française* » ou « *On ne devrait pas accorder si facilement la nationalité française* », échelle type Likert allant de 1, « Pas du tout d'accord » à 5, « Tout à fait d'accord »). Plus les scores obtenus avec cette échelle sont élevés, plus le niveau de préjugés est élevé. Le contenu de cette échelle est similaire à celui d'autres échelles de préjugés (telles que Lepore & Brown, 1997), et a été adapté au contexte français, au sein duquel les premières victimes de discrimination sont les personnes d'origine nord-africaine. De plus, cette échelle a également été utilisée en 2005 par Michinov et al. pour valider la première version de la tâche de discrimination. Cette échelle a montré un indice de validité satisfaisant ($\alpha = .87$, voir Annexe II).

Orientation à la Dominance Sociale. L'ODS des participant.es a été mesurée à l'aide d'une échelle tirée de Pratto et al. (1994). Cette échelle était composée de 4 items, dont 2 items mesurant l'orientation à l'égalité entre les groupes (tels que « *Il y a aurait moins de problèmes si on traitait les gens de manière égalitaire* ») et 2 items mesurant l'orientation à la domination d'un groupe sur les autres (« *Parfois, il faut maintenir les autres groupes à leur place* », voir Annexe III). Les participant.es devaient donner leur degré d'accord ou de désaccord avec ces items sur une échelle allant de 1 (Pas du tout d'accord) à 5 (Tout à fait d'accord). Les items de cette échelle ont été recodés de façon à ce qu'une moyenne élevée à cette mesure reflète un haut niveau d'ODS et inversement. Toutefois, l'indice de fiabilité de la mesure s'est avéré peu satisfaisant ($\alpha = .55$). Toutes les précautions nécessaires devront donc être prises lors de l'interprétation de nos résultats.

Sexisme explicite. Afin de mesurer les attitudes explicites des participant.es vis-à-vis des préjugés hommes-femmes, nous avons utilisé l'échelle de sexisme créée par Glick & Fiske (1996) et traduite en français par Dardenne, Delacollette, Grégoire, & Lecocq (2006). De façon intéressante, cette échelle distingue deux types de sexisme. Le premier est le sexisme hostile. Cette forme de sexisme est définie comme une basée sur une idéologie de domination et de

supériorité masculine ainsi que sur une forme hostile de sexualité (Dardenne et al., 2006). Le sexisme hostile est mesuré à l'aide de 11 items tels que (« *En général, une femme n'apprécie pas à sa juste valeur ce qu'un homme fait pour elle.* » ou « *Il y a beaucoup de femmes à qui cela plaît d'exciter les hommes en semblant sexuellement intéressées pour ensuite refuser leurs avances.* », voir Annexe IV). Les réponses possibles à cette échelle allaient de 1 (Pas du tout d'accord) à 5 (Tout à fait d'accord). Cette échelle présentait une validité satisfaisante ($\alpha = .89$). Le second type de sexisme, mesuré par l'échelle de Glick et Fiske (1996), est le sexisme bienveillant. Ce type de sexisme est défini comme une attitude subjectivement positive, teintée de chevalerie, d'idéalisation et de condescendance envers les femmes, mais objectivement négative car maintenant celles-ci dans un rôle et un statut inférieurs (Dardenne et al., 2006). L'échelle de Glick et Fiske (1996) mesure le sexisme bienveillant à l'aide de 11 items, tels que « *Les femmes devraient être protégées et être aimées par les hommes.* » ou « *Beaucoup de femmes ont une espèce de pureté que la plupart des hommes n'ont pas.* », auxquels les participant.es devaient répondre sur une échelle allant de 1 (Pas du tout d'accord) à 5 (Tout à fait d'accord).. Cette échelle a également montré un indice de fiabilité satisfaisant ($\alpha = .88$).

Attitudes implicites envers les nord-africains et envers les femmes¹⁴. Afin de mesurer les attitudes implicites des participant.es à la fois envers les nord-africain.es et envers les femmes, nous avons utilisé deux versions adaptées de l'Implicit Association Test (IAT, Greenwald et al., 1998). Cette mesure informatisée permet d'évaluer les associations implicites (positives ou négatives) faites de manière automatique par les personnes lorsqu'elles sont confrontées à un stimulus associé à un groupe particulier. Cette procédure correspond à une tâche de catégorisation de mots. Ainsi, des mots cibles sont présentés aux participant.es, séquentiellement, au centre de l'écran et dans un ordre aléatoire. Ces mots sont issus de l'une des 4 catégories situées, pour 2, dans le coin supérieur gauche et, pour les 2 autres, dans le coin supérieur droit de l'écran. Parmi ces 4 catégories, 2 catégories sont désignées comme étant des catégories dites « attributs » (le plus souvent, il s'agira de « Bien vs. Mal » ou « Plaisant vs. Déplaisant »). Les deux autres catégories sont dites « catégories-cibles » et correspondent aux groupes précisément visés par la mesure d'attitudes implicites (pour nous, « Français.es vs.

¹⁴ Cette mesure a été réalisée grâce à l'aide apportée par M. Ruddy Faure, actuellement étudiant en doctorat de psychologie à la Vrije Universiteit Amsterdam, dans le cadre de son stage de Master 2 à l'Université Clermont-Auvergne (sous la direction des Pr. Armand Chatard et Serge Guimond).

Maghrébin.es » ou « Hommes vs. Femmes ».). Ainsi, parmi les deux catégories mentionnées en haut à gauche et en haut à droite de l'écran se trouvera toujours une catégorie-attribut et une catégorie-cible. Les participant.es auront pour objectif d'indiquer le plus rapidement et le plus correctement possible si le mot présenté appartient à une catégorie de gauche (en appuyant sur la touche « E ») ou de droite (en appuyant sur la touche « I ») à l'aide d'un clavier AZERTY (voir Figure 2.3 pour un exemple de tâche de classification de mots).

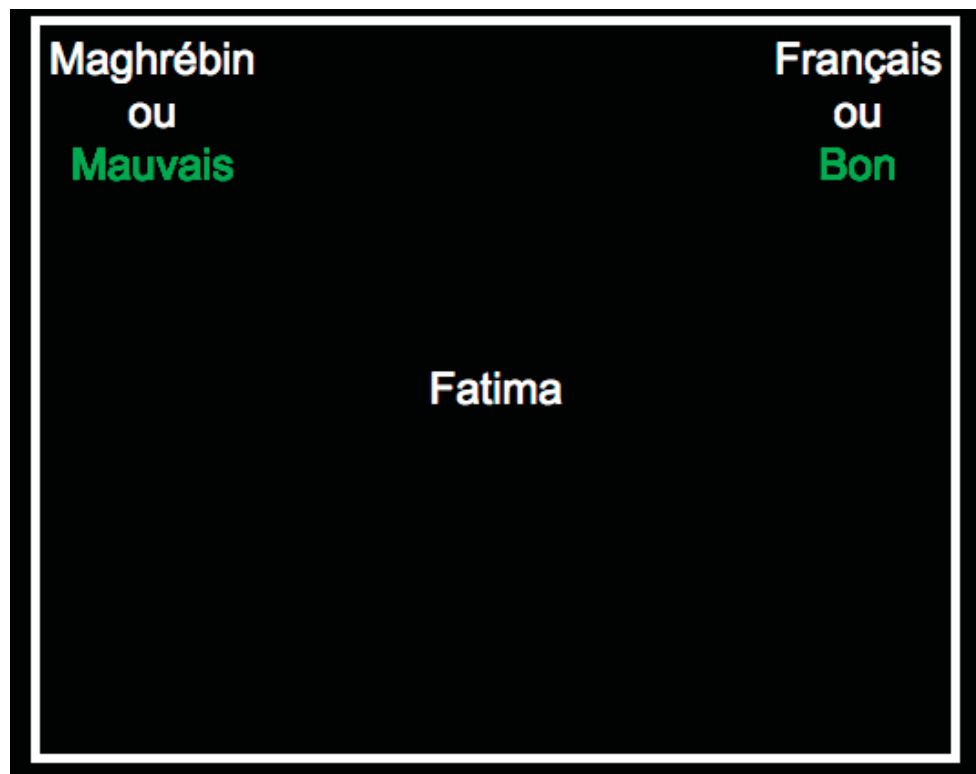


Figure 2.3. Exemple de tâche présentée au cours d'un IAT. Au cours de cette tâche, les participant.es doivent indiquer le plus rapidement possible si le mot présenté au centre de l'écran (ici, « *Fatima* ») est associé à l'une des deux catégories situées en haut à gauche de l'écran (ici, « *Maghrébin/Mauvais* »), auxquels cas ils ou elles devront presser la touche E du clavier, ou à l'une des deux catégories situées en haut à droite de l'écran (ici, « *Français/Bon* »), auxquels cas ils ou elles devront presser la touche I.

Chaque mot cible est précédé par une croix de fixation affichée au centre de l'écran durant 1 seconde. Ensuite, chaque mot cible reste affiché à l'écran jusqu'à ce que le ou la participant.e fournisse une réponse. Les mots étaient tous affichés en noir sur un écran blanc (contrairement à ce qui est présenté Figure 2.3). En cas de catégorisation correcte, le mot suivant apparaît

(précédé de la croix de fixation). En cas d'erreur, un message « Erreur » apparaît en rouge au centre de l'écran, durant 0.5 seconde. Le temps de réaction des participant.es à catégoriser correctement chaque item, c'est-à-dire, le temps entre la présentation du mot et la pression exercée sur l'une des deux touches du clavier, est ici mesuré. Nos deux catégories-attributs étaient des mots à catégoriser comme plaisant ou déplaisant. Les mots choisis ont été tirés du site *Projet Implicite* (<https://implicit.harvard.edu/implicit/france/>, Devos, Nosek, Banaji, & Greenwald, 2011, voir Tableau 2.10). Les catégories cibles différaient selon que nous souhaitions mesurer les attitudes implicites envers les nord-africains ou envers les femmes. Pour l'IAT Français.es / Maghrébin.es, nous avons choisi d'utiliser des prénoms perçus comme typiquement français et typiquement maghrébins, en faisant attention à contrôler au maximum la taille des prénoms (prénoms tirés de Nosek et al., 2007, voir Tableau 10). Pour l'IAT Femmes / Hommes, nous avons également choisi des mots fréquemment associé à la féminité et à la masculinité dans la plupart des cultures, une fois encore en contrôlant pour la taille des mots choisis (Nosek et al., 2007, voir Tableau 2.10).

Tableau 2.10

Mots associés à chaque catégorie cible et attributs dans les IAT de l'étude 2.

Catégorie					
Plaisant	Déplaisant	Français	Nord-Africain	Masculin	Féminin
Joie	Douleur	Nicolas	Rachid	Lui	Elle
Amour	Blessure	Vincent	Mohamed	Homme	Femme
Paix	Horrible	Julien	Djamel	Garçon	Fille
Heureux	Méchant	Marie	Fatima	Monsieur	Madame
Plaisir	Mal	Brigitte	Latifa	Papa	Maman

Suivant les recommandations de Greenwald, Nosek, & Banaji (2003), chacun des 2 IATs se composait de 7 blocs. La tableau 2.11a montre le déroulement de chaque IAT (Tableau 2.11a pour l'IAT Français.es / Maghrébin.es et Tableau 2.11b pour l'IAT Femmes / Hommes).

Tableau 2.11a.

Composition détaillée de l'IAT Français.es / Maghrébin.es dans l'étude 2.

Bloc	Répétition	Nombre d'essais	Fonctions	Items assignés à la touche de gauche	Items assignés à la touche de droite
1	2	20	Practice	FRANCE	MAGHR.
2	2	20	Practice	PLAISANT	DEPLAISANT
3	1	20	Practice	FRANCE + PLAISANT	MAGHR. + DEPLAISANT
4	2	40	Test	FRANCE + PLAISANT	MAGHR. + DEPLAISANT
5	2	20	Practice	NORD-AF.	FRANCE
6	1	20	Practice	FRANCE + DEPLAISANT	MAGHR. + PLAISANT
7	2	40	Test	FRANCE + DEPLAISANT	MAGHR. + PLAISANT

Tableau 2.11b.

Composition détaillée de l'IAT Femmes / Hommes dans l'étude 2.

Bloc	Répétition	Nombre d'essais	Fonctions	Items assignés à la touche de gauche	Items assignés à la touche de droite
1	2	20	Practice	MASCULIN	FEMININ
2	2	20	Practice	PLAISANT	DEPLAISANT
3	1	20	Practice	MASCULIN + PLAISANT	FEMININ + DEPLAISANT
4	2	40	Test	MASCULIN + PLAISANT	FEMININ + DEPLAISANT
5	2	20	Practice	FEMININ	MASCULIN
6	1	20	Practice	FEMININ + PLAISANT	MASCULIN + DEPLAISANT
7	2	40	Test	FEMININ + PLAISANT	MASCULIN + DEPLAISANT

Une diapositive de consigne, accompagnée des catégories présentées dans le bloc à venir, est insérée avant de débiter chaque bloc (les participant.es doivent appuyer sur la touche « ESPACE » pour passer la diapositive). Quel que soit le bloc, les mots sont présentés dans un ordre aléatoire. Pour chaque IAT, le bloc 1 correspond à un entraînement à classer les mots correspondants aux catégories-cibles (Hommes / Femmes ou Français.es / Maghrébin.es) et le bloc 2 correspond à un entraînement à classer les mots correspondants aux catégories-attributs (Plaisant vs. Déplaisant). La latéralité associée aux catégories cibles s'inverse à partir du bloc 5. Le bloc 5 correspond donc également à un entraînement de classement des mots de la catégorie cible, à la différence que la latéralité du test est inversée. Par exemple, si au cours des 4 premiers blocs, les mots féminins étaient à classer à gauche et les mots masculins étaient à classer à droite, cela s'inverse à partir du bloc 5. Au sein des blocs 1, 2 et 5, chaque mot apparaît deux fois. Chacun de ces blocs est donc composé de 20 essais. Les blocs 3 et 6 correspondent aux tâches de catégorisation combinée des mots des catégories cibles et attributs. La différence entre les blocs 3 et 6 réside dans la latéralité associée aux mots des catégories cibles. Dans le bloc 6, les catégories cibles sont donc inversées par rapport au bloc 3. Au cours de ces blocs, deux catégories sont donc présentées de chaque côté de l'écran. Chacun des 20 mots (10 mots cibles et 10 mots attributs) apparaît deux fois : le bloc contient donc 40 essais. Enfin, les blocs 4 et 7 étaient respectivement identiques aux blocs 3 et 6.

L'ordre d'apparition des blocs a été contrebalancé. La moitié des participant.es a effectué l'IAT avec les blocs dans l'ordre croissant (blocs 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7). L'autre moitié l'a effectué dans l'ordre suivant : blocs 5, 2, 6, 7, 1, 3 et 4, afin d'éviter les éventuels effets dus à la latéralisation de la première partie de la tâche. Nous avons également contrebalancé l'ordre d'apparition des deux IATs. Ainsi, la moitié des participant.es effectuait d'abord l'IAT Femmes / Hommes et ensuite l'IAT Français.es / Maghrébin.es tandis que l'autre moitié commençait par l'IAT Français.es / Maghrébin.es. Enfin, nous avons également contrebalancé l'ordre d'apparition des tâches explicites et implicites, afin d'éviter un éventuel effet d'un type de tâche sur l'autre. Ainsi, la moitié des participant.es commençaient par les mesures explicites (les questionnaires) tandis que l'autre moitié commençaient par les tâches implicites (les IATs). Afin d'évaluer les attitudes implicites des participant.es, nous nous sommes servis du score D, l'algorithme développé par Greenwald et al. (2003). Tout d'abord, comme recommandé par Nosek et al. (2007), les temps de réponse dépassant 10 000 ms ont été exclus, ainsi que les participant.es ayant plus de 10% de leurs temps de réponse étant inférieurs à 300 ms. Ensuite, nous avons calculé les moyennes des temps de réactions aux blocs 3, 4, 6 et 7, et l'écart-type des temps de réaction des blocs 3 et 6, ainsi que celui combinant les blocs 4 et 7. Puis, nous

avons soustrait la moyenne du bloc 6 à la moyenne du bloc 3 d'une part, et la moyenne du bloc 7 à la moyenne du bloc 4 d'autre part. Nous avons ensuite divisé ces deux valeurs par leurs écart-types combinés correspondants. Pour finir, nous avons moyenné ces deux valeurs pour obtenir le score D final. La mesure de ces temps de réaction permet de savoir dans quelle configuration d'association de catégories de mots le ou la participant.e a été plus rapide à répondre, et donc quelles sont ses associations implicites. Par exemple, si une personne est plus rapide à classer les mots lorsque la catégorie « Femmes » est associée à la catégorie « Plaisant » que lorsque la catégorie « Femmes » est associée à la catégorie « Déplaisant », cela signifie que cette personne présente un biais implicite en faveur du groupe des Femmes. Concernant l'IAT Français / Nord-Africains, un score positif indique ainsi un biais implicite en faveur des Français, et un score négatif indique un biais implicite en faveur des Nord-Africain. Concernant l'IAT Femmes / Hommes, un score positif indique ainsi un biais implicite en faveur des hommes, et un score négatif indique un biais implicite en faveur des femmes.

Adhésions aux deux politiques d'intégration françaises. Afin d'étudier les liens entre les scores obtenus avec la tâche de l'organigramme et l'adhésion aux deux politiques d'intégration françaises (égalité colorblind et nouvelle laïcité), nous avons mesuré les attitudes des participant.es envers ces principes à l'aide des échelles utilisées dans l'étude 1. L'échelle de mesure de l'adhésion à l'égalité colorblind a présenté un indice de fiabilité peu satisfaisant ($\alpha = .55$, 3 items), à relativiser au vu du petit nombre d'items. Les deux items de nouvelle laïcité ont présenté un indice de corrélation satisfaisant ($r = .55$, $p < .001$).

2.2.4. Résultats.

Avant d'effectuer les analyses, nous nous sommes assurés que l'ordre de présentations des différentes composantes de l'étude (ordre des blocs au sein de l'IAT, ordre des IATs, ordre des tâches implicites et explicites) n'influait pas les réponses des participant.es, ce qui était le cas (pas de différence entre les moyennes de réponses des participant.es, tous les $p > .05$).

2.2.4.1. Statistiques descriptives. Nous avons tout d'abord effectué des analyses de de Khi-carré permettant, tout comme l'ont fait Michinov et al. (2005), de comparer les distributions de placement des cibles dans l'organigramme observées chez nos participant.es avec une distribution théorique, qui aurait été observée si le placement des cibles avait été effectué au hasard. Le calcul de cette distribution théorique a été reprise de Michinov et al. (2005) et est basée sur les probabilités de placement des cibles dans l'organigramme. Dans cette structure hiérarchique, il y a 28 configurations possibles pour les deux cibles nord-africaines (soit quatre niveaux et huit positions dans la structure), le score le plus élevé étant de 4.0 et le plus bas de 1.5. Il en est de même pour les cibles féminines. Pour effectuer ce calcul, un score

a été attribué à chaque cible sur la base de la position qui lui a été attribuée dans l'organigramme, de 1 (niveau supérieur) à 4 (niveau inférieur). La formule suivante a été utilisée pour calculer le nombre de configurations possibles : $8! / 6! 2! = 56/2 = 28$ (Michinov et al., 2005). Que ce soit concernant la position attribuée aux femmes ou aux personnes nord-africaines dans l'organigramme, en supposant un modèle complètement aléatoire, nous nous attendrions à ce que 4% (1 sur 28) des participant.es obtiennent un score de 1.5, à ce que 7% (2 sur 28) obtiennent un score de 2.0, à ce que 21% (6 sur 28) obtiennent un score de 2.5, et ainsi de suite. Les probabilités de placement pour les cibles nord-africaines et féminines varient ainsi de 4% (score = 1.5, 1/28) à 29% (score = 3.5, 8/28).

Nous avons utilisé le test de Khi-carré pour comparer les distributions de placement des cibles féminines et nord-africaines à cette distribution théorique (voir tableau 2.12). Ces analyses montrent une différence significative entre la distribution théorique et la distribution observée dans le cas du placement des femmes $\chi^2 (4, N = 68) = 27.60, p < .001$.

Tableau 2.12.

Comparaison entre les distributions observée et théorique du score de placement des cibles féminines et nord-africaines dans l'organigramme.

	Score		Distribution		Résidus (T - O)	Test du χ^2
	Moyenne	Probabilité théorique	Théorique	Observée		
Placement des femmes	1.5 ; 2	3/28	7,29	16,00	10,41	$\chi^2 (4, N = 68) = 27.60,$ $p < .001$
	2.5	6/28	14,57	23,00	4,88	
	3	5/28	12,14	14,00	0,28	
	3.5	8/28	19,43	12,00	2,84	
	4	6/28	14,57	3,00	9,19	
Placement des nord- africains	1.5 ; 2	3/28	7,29	6,00	0,23	$\chi^2 (4, N = 68) = 5.36,$ $ns.$
	2.5	6/28	14,57	11,00	0,87	
	3	5/28	12,14	16,00	1,23	
	3.5	8/28	19,43	25,00	1,60	
	4	6/28	14,57	10,00	1,43	

Note. Les score de 1.5 et 2.0 ont été combiné afin de respecter les règles de Cochran (1952).

L'observation de la différence entre distributions théorique et observée montre que les participant.es ont placé les femmes plus haut dans l'organigramme que si le placement avait été effectué au hasard. Par conséquent, on peut ici parler d'une discrimination positive envers les

femmes. En revanche, aucune différence entre les distributions théorique et observée n'a été retrouvée concernant le placement des cibles nord-africaines $\chi^2(4, N = 68) = 5.36, p = .200$. Cela signifie que les participant.es n'ont pas placé les cibles nord-africaines différemment de la façon dont ils ou elles les auraient placées en suivant le hasard¹⁵.

2.2.4.2. Analyses de corrélation. Les analyses descriptives et corrélationnelles sont présentées dans le tableau 2.13. Il est intéressant de constater que le test *t* effectués sur les différentes échelles pour tester la différence entre le score moyen des participant.es et le score moyen de l'échelle, est négatif et significatif pour les échelles de préjugés : $t(67) = -4.74, p < .001$, et d'ODS : $t(67) = -17.56, p < .001$. Cela signifie que les participant.es présentent globalement un score bas (voire très bas) de préjugés anti Nord-Africain.es et d'ODS. Il en est de même pour les sexismes hostile : $t(67) = -4.12, p < .001$, et bienveillant : $t(67) = -6.40, p < .001$. En revanche, les participant.es présentent un score élevé d'adhésion à l'égalité colorblind, $t(67) = 18.15, p < .001$ et à la nouvelle laïcité, $t(67) = 5.82, p < .001$.

Les analyses de corrélation ont montré que le score de discrimination anti Nord-Africain.es obtenu avec la tâche de l'organigramme était liée à l'ODS ($r = .29, p = .01$) et aux préjugés explicites ($r = .26, p = .03$), mais pas liés aux attitudes implicites envers les maghrébin.es ($r = .07, ns.$). Le score de discrimination de genre obtenu avec la tâche de l'organigramme est, de même, significativement lié au score de sexisme hostile explicite ($r = .30, p = .01$), mais non lié à l'ODS ($r = -.05, ns.$) et aux attitudes implicites envers les femmes ($r = .06, ns.$). Ces résultats, conformes à nos attentes, indiquent que la tâche de l'organigramme mesure les comportements discriminatoires explicites. D'autre part, on peut constater que le score de discrimination ethnique obtenu avec la tâche de l'organigramme est positivement corrélé avec l'adhésion des participant.es à la nouvelle laïcité ($r = .46, p < .001$). Cela signifie que plus les participant.es étaient en accord avec les principes de la nouvelle laïcité, plus ils et elles ont placé les cibles nord-africaines dans le bas de l'organigramme. Cette corrélation rapporte pour la première fois un lien entre la nouvelle laïcité et les comportements de discrimination, cohérent avec ce qui avait été observé par les recherches ayant mesuré les préjugés (voir notamment Badea, 2012).

¹⁵ Étant donnée la petite taille de notre échantillon, nous n'avons pas pu reproduire les analyses effectuées par Michinov et al. (2005, i.e. effectuer cette analyse pour les participant ayant un fort vs un faible score d'ODS) sans transgresser les règles de Cochran (1952).

Tableau 2.13.

Analyses de corrélation entre les variables de l'étude 2.

	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>t</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1. Disc. Ethnie	3.22	.64	-	-								
2. Disc. Genre	2.86	.57	-	-.22[†]	-							
3. IAT Ethnie	-.55	.43	-	.07	-.14	-						
4. IAT Genre	.69	.38	-	.07	.06	-.16	-					
5. Préjugés	2.59	.72	-4.74 ^{***}	.26[*]	.04	.32^{**}	.12	-				
6. ODS	1.76	.58	-17.56 ^{***}	.29[*]	-.05	.22[†]	.24[*]	.58^{***}	-			
7. Sex. Bienv.	2.39	.79	-6.40 ^{***}	-.08	.18	.10	.16	.33^{**}	.20[†]	-		
8. Sex. Hostile	2.58	.85	-4.12 ^{***}	.03	.30[*]	.11	.06	.45^{***}	.34^{**}	.34^{**}	-	
9. CB Perso	4.34	.61	18.15 ^{***}	-.06	-.02	-.21[†]	-.10	-.21[†]	-.49^{***}	-.19	-.15	-
10. NL Perso	3.74	1.05	5.82 ^{***}	.46^{***}	-.16	.01	.00	.28[*]	.18	.08	.01	-.00

Note. Disc. Ethnie = Score de discrimination ethnique obtenu grâce à la tâche de l'organigramme ; Disc. Genre = Score de discrimination de genre obtenu grâce à la tâche de l'organigramme ; Sex. Bienv. = Sexisme Bienveillante ; CB Perso = Adhésion personnelle à l'égalité colorblind ; NL Perso = Adhésion personnelle à la nouvelle laïcité.

[†]: $p < .10$; *: $p < .05$; **: $p < .01$; ***: $p > .001$

2.2.5. Discussion.

Cette étude visait à valider une version améliorée de la tâche de discrimination créée par Michinov et al. (2005), dite « tâche de l'organigramme » et à tester cette validité pour la mesure de la discrimination ethnique (envers les personnes nord-africaines) et pour la mesure de la discrimination de genre (envers les femmes). Pour cela, nous avons comparé les scores de discrimination ethniques et de genre obtenus avec cette mesure à des échelles reconnues et validées de variables souvent reliées à la discrimination. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les scores obtenus grâce à la tâche de l'organigramme seront positivement et significativement liés aux scores de préjugés et d'ODS (H6) mais pas aux scores d'attitudes implicites. Nous avons également formulé l'hypothèse selon laquelle le score obtenu sur la base de la position assignée aux femmes dans l'organigramme serait positivement et significativement lié au score de sexisme explicite (H7) mais pas implicite. Ces deux hypothèses ont été confirmées par les résultats. En effet, plus les participant.es expriment de préjugés envers les personnes nord-africaines et se montrent en accord avec une hiérarchisation des groupes, plus ils et elles placent les cibles maghrébines dans le bas de l'organigramme (ce qui confirme l'H6). De plus, plus les participant.es sont en accord avec les principes hostiles du sexisme, plus ils et elles placent les femmes dans le bas de l'organigramme (ce qui confirme notre H7). Aucun lien n'a été retrouvé entre les scores obtenus grâce à la tâche de l'organigramme et les attitudes implicites envers les Nord-Africain.es et les femmes. Cela confirme notre idée selon laquelle la tâche de l'organigramme mesure bien les comportements explicites de discrimination. Les analyses descriptives de cette étude ont montré que les participant.es ont eu tendance à placer les cibles féminines en haut de l'organigramme. De plus, le placement des cibles nord-africaines des participant.es est comparable à celui qui aurait été fait en suivant le hasard. Nous pensons que cela s'explique par le fait que notre échantillon est composé d'une part, d'une majorité de femmes, sans doute sensible à la discrimination de genre dans le monde du travail, et d'autre part, d'une population d'étudiant.es en psychologie présentant une orientation politique globalement de gauche. Il serait intéressant de répliquer cette étude avec un public plus large afin d'étudier plus précisément les relations entre nos variables. De plus, il serait également intéressant de comparer les scores obtenus avec la tâche de l'organigramme aux scores de discrimination obtenus à l'aide d'une autre tâche comportementale (comme par exemple, une tâche de tri de CV, voir chapitre 3). Néanmoins, cette étude nous fournit d'ores et déjà des indices objectifs nous permettant de considérer la tâche de l'organigramme comme une tâche fiable de mesure des comportements discriminatoires.

2.3. Discussion Générale.

Les deux études de ce chapitre posent les bases nécessaires à la suite de nos travaux. En effet, l'étude 1 montre que les Français.es semblent adhérer fortement aux principes composant le modèle français d'intégration, et semblent percevoir la nouvelle laïcité comme très normative en France. En revanche, l'assimilation et le multiculturalisme, bien que mises en avant dans de nombreuses recherches de psychologie sociale, ne semblent pas tenir une place importante en France. Cette étude montre l'importance en psychologie sociale et interculturelle de s'intéresser à des cultures ciblées, sans forcément s'appuyer de manière automatique sur des concepts reconnus et présentés comme ayant une influence universelle. Lors des chapitres suivants, nous nous attacherons donc à étudier l'effet de ces normes de laïcité sur la discrimination.

Or, pour examiner cet effet, nous avons besoin d'une mesure valide de discrimination, utilisable en laboratoire. L'étude 2 de ce chapitre nous fournit justement des indications nous permettant de considérer la tâche dite « de l'organigramme », que nous avons améliorée sur la base de Michinov et al. (2005), comme une mesure valide des comportements discriminatoires explicites. Cette tâche présente en effet des liens satisfaisants avec d'autres variables conceptuellement reliées à la discrimination, telles que l'ODS ou les préjugés explicites. Néanmoins, elle se distingue des échelles classiques dans la mesure où les participant.es doivent, non pas donner leur avis sur des propositions, mais bien assigner des personnes à une place dans une hiérarchie sur la seule base de leur visage et de leur prénom. Nous ne mesurons donc pas ici les attitudes mais bien les comportements des participant.es envers l'exogroupe. De façon intéressante, nous avons pu constater avec cette étude que les participant.es qui adhéraient à la nouvelle laïcité plaçaient également les cibles maghrébines dans le bas de l'organigramme. Cette corrélation importante va dans le sens de notre hypothèse, selon laquelle les deux formes de laïcité auraient un effet sur la discrimination. Néanmoins, nous testerons de façon plus précise cette hypothèse dans les chapitres suivants.

CHAPITRE 3 –

LE POUVOIR DES NORMES CULTURELLES : LA DISCRIMINATION EST FAÇONNÉE PAR LE CONTEXTE SOCIAL

Au cours des cinquante dernières années, peu d'enjeux ont été plus centraux en psychologie sociale expérimentale que la recherche des causes fondamentales des préjugés et de la discrimination intergroupe. De nombreux travaux récents montrent notamment la présence importante de discrimination ethnique dans nos sociétés (Beauchemin, Hamel, Simon, & TeO, 2010; CNCDH, 2017; Valfort, 2015), et donc l'importance d'étudier au mieux les causes de ce phénomène afin d'être en mesure de proposer des solutions pour y remédier. Néanmoins, les théories explicatives des préjugés et de la discrimination sont bien souvent centrées sur des causes universelles, et ont tendance à négliger l'impact de la culture (Guimond, 2010). Le chapitre actuel s'inscrit dans une volonté d'intégrer des variables culturelles dans l'explication des comportements discriminatoires. Ces travaux font suite aux études 1 et 2 qui ont montré d'une part l'importance de la norme de nouvelle laïcité (et, dans une moindre mesure, de la norme d'égalité colorblind) en France et d'autre part la validité d'une mesure informatisée des comportements discriminatoires utilisable en contexte expérimental. En se basant sur ces études, le principal objectif de ce troisième chapitre sera donc d'étudier l'effet des normes françaises de laïcité sur les comportements de discrimination en France.

3.1. Introduction

3.1.1. L'importance d'intégrer des facteurs culturels dans la recherche en psychologie sociale.

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, de nombreux auteurs soulèvent l'importance de prendre en compte le contexte culturel dans l'explication des phénomènes psycho-sociaux, et donc des préjugés et de la discrimination (Amir & Sharon, 1987; Chen, 2010; C. Chiu & Hong, 2006; Fiske & Cuddy, 2006; Guimond et al., 2013; Hilton & Liu, 2008; Hong et al., 2000). C'est notamment le cas des tenants d'une posture universaliste (Sedikides et al., 2003), parmi lesquels nous nous situons. Cette approche avance que la meilleure façon d'expliquer les phénomènes psycho-sociaux est de combiner des variables étiques (c'est-à-dire qui se centrent sur l'universalité des processus psychologiques et du comportement humain) et des variables émiques (qui analysent les particularités des concepts et des phénomènes dans des

contextes culturels spécifiques, voir Chiu & Hong, 2006). Nous pensons que l'un des meilleurs arguments en faveur de la prise en compte de la culture dans l'explication des phénomènes psycho-sociaux a été mis en avant par les résultats du projet Open Science Collaboration (2015). Ce vaste projet a impliqué 270 chercheurs.euses, qui ont tenté de reproduire directement 100 études publiées dans des revues de psychologie de premier plan, traitant principalement de psychologie sociale et cognitive (pour un commentaire critique sur ce projet, voir Gilbert et al., 2016). Les résultats de ce projet ont provoqué un séisme dans le monde de la recherche en psychologie. En effet, seulement 39% des études examinées ont été évaluées comme ayant été reproduites avec succès. La majorité des études non répliquées relevaient de la psychologie sociale. Ce projet a, selon certains, considérablement remis en question la capacité de la psychologie scientifique, et notamment de la psychologie sociale, à produire des résultats de qualité (voir Van Bavel et al., 2016) et conduit à une « crise de reproductibilité » chez les chercheurs.euses en psychologie. Contrairement à cette idée, il est également possible de penser que ce « manque de réplication » reflète le manque de prise en compte des particularités culturelles dans la recherche. En effet, au cours de ce projet, les chercheurs.euses n'ont pas tenu compte des changements survenus dans le contexte social et culturel entre les études d'origine et les répliqués de l'OSC. De nombreuses années ont pourtant passé entre le moment où les études originelles visées par l'OSC ont été conduites et le moment où elles ont été répliquées (parfois plus de 50 ans !).

Des auteur.es tel.le.s que Crandall et Sherman (2016), Pettigrew (2018) ou encore Greenfield (2017) suggèrent en effet que la réplication directe (i.e. réplication à l'identique du protocole expérimental) échoue dans de nombreux cas à montrer la permanence d'un effet car elle ne tient pas compte du contexte culturel. L'étude de Van Bavel et al. (2016) va également dans ce sens. Les auteur.es ont rapporté l'existence d'une relation importante entre la sensibilité au contexte d'un sujet de recherche, codée par des juges aveugles, et les résultats des répliqués portant sur ce sujet effectuées par l'OSC (2015) : plus l'étude porte sur un sujet qui est sensible au contexte culturel, moins les résultats sont susceptibles d'être répliqués. Ainsi, nous pensons, à l'instar de Pettigrew (2018), que les résultats de l'OSC mettent en avant l'urgence d'inclure, dans les théories explicatives des phénomènes psycho-sociaux, des facteurs permettant de comprendre l'influence de la culture. Si cette approche est de plus en plus présente au sein de la recherche en psychologie sociale, les travaux visant à mettre en avant les effets de la culture sont encore relativement rares. À notre connaissance, aucune n'a pour le moment visé les comportements de discrimination. Dans ce cadre, de précédents travaux montrent que les normes d'intégration constituent des variables culturelles pertinentes à prendre en compte.

3.1.2. Les normes culturelles d'intégration ont un effet sur le biais intergroupe.

Les normes culturelles d'intégration, définies comme *les idéologies intergroupes perçues comme soutenues par le groupe majoritaire au sein d'une culture*, sont des facteurs importants du contexte socio-culturel d'un pays. Les travaux de Serge Guimond et collaborateurs (2013) suggèrent que ces normes jouent un rôle fondamental dans les relations intergroupes. Au cours de leur étude, ces auteur.es ont en effet comparé les points de vue d'habitant.es de plusieurs pays se distinguant par des normes culturelles d'intégration différentes, allant de l'assimilation au multiculturalisme. Les auteur.es ont notamment examiné le lien entre les normes d'intégration partagées au sein de ces pays et l'expression de préjugés anti-maghrébin.es. Les auteur.es ont observé un effet des normes culturelles d'intégration sur les préjugés, et notamment dans la condition où la norme en vigueur dans leur pays était rendue saillante dans l'esprit des participant.es. Dans cette condition, les personnes résidant dans un pays se distinguant par une norme pro-multiculturalisme exprimaient moins de préjugés que les personnes vivant dans un pays véhiculant une norme pro-assimilation. Autrement dit, ce que nous percevons comme partagé par la majorité des membres de notre groupe en terme d'intégration (1) découle des politiques d'intégration de notre pays et (2) nous sert de guide dans nos relations intergroupes.

Néanmoins, à l'instar de nombreuses recherches en psychologie sociale, seuls les attitudes et les préjugés sont ici mesurés. Au cours de ce chapitre, nous souhaitons étendre la portée de ces travaux en examinant l'effet des normes culturelles d'intégration non pas sur les attitudes, mais sur les comportements de discrimination. De nombreuses études montrent en effet que les normes descriptives perçues (telles que les normes culturelles d'intégration) ont un effet sur les comportements. Certains de ces travaux avancent que les normes influenceraient les comportements via l'intention comportementale (voir notamment les travaux menés dans le cadre de la TCP). D'autres, en revanche, montrent que les normes peuvent avoir un effet direct sur divers types de comportement (Manning, 2009) : consommation de boissons alcoolisées (Borsari & Carey, 2005; Campo et al., 2003; Gombert, Schneider, & DeJong, 2001), consommation de tabac (Grube et al., 1986) ou fréquence de pratique du sport (Okun et al., 2002) par exemple. Au vu de ces résultats, nous pensons que, si les normes culturelles d'intégration affectent les préjugés, elles peuvent également avoir un effet direct sur les comportements de discrimination. Cependant, à notre connaissance, aucune étude n'a pourtant testé cette hypothèse auparavant. Au cours de ce chapitre, nous appliquerons donc cette idée aux normes de laïcité en examinant leur effet sur la discrimination en France.

3.1.3. Quel(s) Effet(s) des Normes de Laïcité en France ?

L'une des principales critiques que nous formulons à l'encontre du courant de recherche examinant l'effet des idéologies intergroupes et des normes d'intégration est que la majorité de ces travaux se centre sur les trois idéologies intergroupes les plus étudiées en psychologie sociale, à savoir l'assimilation, le multiculturalisme et le colorblindness. Ces trois idéologies représentent trois manières tranchées et simples de considérer la diversité : la valoriser, la refuser ou l'ignorer. Elles sont donc totalement appropriées à une démarche absolutiste, dans la mesure où elles sont susceptibles de s'appliquer au moins partiellement à un grand nombre de cultures. Néanmoins, elles ne sont pas forcément appropriées à une démarche universaliste, dans la mesure où, de par leur caractère général, elles sont également susceptibles de ne s'appliquer parfaitement à aucune (ou à très peu) de cultures. Sur la base de ce type de démarche, pour mieux comprendre l'effet des normes culturelles d'intégration sur le biais intergroupe, il est fondamental de se concentrer sur les normes culturelles d'intégration réellement en vigueur dans un pays plutôt que d'avoir recours à un concept général qui ne tiendra pas compte des subtilités de ce pays et de sa culture. Or, à notre connaissance, aucune recherche n'a encore fait cette démarche consistant à (1) mesurer la norme d'intégration réellement perçue dans un pays et (2) mesurer l'effet de la saillance de cette norme sur les comportements. Les études 3 et 4, présentées dans ce chapitre, contribueront à pallier à ce manque dans la littérature.

De précédents travaux menés en France se sont appliqués à définir la psychologie des politiques françaises d'intégration et l'effet de l'adhésion à ces politiques sur les préjugés. Ces travaux ont montré que le modèle d'intégration français se structurait en deux dimensions (Kamiejski et al., 2012) : la nouvelle laïcité, valorisant le maintien privé de toute pratique religieuse, et l'égalité colorblind, mettant en avant la liberté de conscience et de croyance, et conceptuellement associée au sens historique de la laïcité (i.e. l'égalité entre les cultes). L'attachement à ces deux dimensions est très fort en France (Barthélémy & Michelat, 2007; Roebroek & Guimond, 2016). Ces travaux ont également montré un lien fort entre l'adhésion à ces politiques et le niveau de préjugés. Plus précisément, l'adhésion à l'égalité colorblind est associée à un faible niveau de préjugés anti-maghrébins tandis que l'adhésion à la nouvelle laïcité est associée à un fort niveau de préjugés anti maghrébins (Badea, 2012; Kamiejski et al., 2012). De plus, l'étude 1 du chapitre 2 montre que la nouvelle laïcité (et, dans une moindre mesure, l'égalité colorblind) est perçue en France comme typique et distinctive du contexte français. Au vu de ces travaux, nous pensons que la norme de nouvelle laïcité est susceptible d'avoir un effet sur la discrimination en France. En accord avec cette hypothèse, les données corrélationnelles de l'étude 2 (chapitre 2) montrent que l'adhésion personnelle à la nouvelle

laïcité est reliée à des scores de discrimination anti-maghrébin.es plus élevés (alors que ce n'est pas le cas de l'adhésion à l'égalité colorblind).

3.1.4. La pression temporelle comme mise en saillance des normes culturelles.

Les travaux de Guimond et al. (2013) montrent que les normes culturelles d'intégration influencent les attitudes uniquement lorsqu'elles sont saillantes dans l'esprit des participant.es. Ce constat est cohérent avec les résultats de Cialdini et al. (1990, 1991), qui montraient un effet similaire lors de l'étude de l'effet des normes sur les comportements. Dans une démarche universaliste, nous pensons que la meilleure manière d'expliquer la discrimination est de combiner des facteurs émiques, propres à chaque culture et des facteurs étiques, universels. Or, si le contenu des normes culturelles est propre à chaque culture (et est donc un facteur émique), il semble que l'effet de la saillance de ces normes soit universel (et donc un facteur étique). Au cours du chapitre 3, nous testerons donc également l'effet de la saillance des normes culturelles d'intégration sur la discrimination. Afin de rendre saillantes les normes, nous avons choisi de faire varier la pression temporelle. La littérature en psychologie a fait plusieurs fois état de l'effet de la pression temporelle sur les comportements. Les travaux de Stepanikova (2012) ont notamment avancé le fait que la pression temporelle (i.e. le fait de disposer d'un temps limité pour effectuer une ou plusieurs tâches) a un impact systématique sur la discrimination. L'auteure a utilisé une méthode subliminale pour amorcer des médecins avec des termes stéréotypés relatifs aux personnes noires, hispaniques ou caucasiennes. Elle a ensuite invité les médecins à prendre connaissance du cas d'un patient présentant des symptômes d'attaques cardiaques. Un questionnaire leur demandait ensuite d'évaluer la gravité des symptômes et le suivi nécessaire. Les médecins étaient placés ou non sous pression temporelle. Les résultats montrent que sous pression temporelle (et uniquement sous pression) le diagnostic des personnes issues de minorités ethniques (i.e. les personnes noires ou hispaniques) est moins poussé que celui des personnes blanches. D'après ces résultats, il semble donc que la pression entraîne une augmentation universelle de la discrimination.

Néanmoins, cette étude n'examine pas l'effet des normes. D'autres travaux avancent que la pression temporelle n'a pas un effet systématique sur les comportements, mais que son effet dépendrait des normes. Ces recherches ont notamment suggéré que la pression temporelle augmente le niveau d'aversion à l'incertitude des personnes (ou *Need For Closure*, Kruglanski & Freund, 1983), c'est-à-dire le besoin immédiat de résoudre les problèmes de façon rapide, à l'aide de solutions consensuelles facilement accessibles (Webster & Kruglanski, 1994). Or, dans le cas de problèmes d'ordre social, les normes culturelles constituent justement des connaissances socialement partagées et acceptées qui permettent de réduire l'incertitude et

d'apporter une réponse rapide et consensuelle. La pression temporelle permettrait donc de rendre saillantes les normes sociales comme guides des comportements. Afin de tester cette hypothèse, Chiu, Morris, Hong et Menon (2000, Etude 2) ont demandé à des étudiant.es Chinois.es et Américain.es de lire une courte histoire puis de répondre à des items visant à mesurer leur tendance à faire des attributions internes (vs. externes) . Les participant.es étaient pour moitié sous pression temporelle, pour moitié non. Les résultats de cette étude montrent que sous pression temporelle, les Américain.es font plus d'attributions internes et les Chinois.es, plus d'attributions externes par rapport à la condition contrôle. Les participant.es utilisent donc davantage les normes de leur culture, lorsqu'ils et elles sont sous pression, afin de répondre à des problèmes d'ordre social. Ces résultats suggèrent que la pression temporelle interagit avec les normes culturelles, en rendant celles-ci saillantes lors de la résolution de problèmes d'ordre social (pour des résultats similaires, voir Fu et al., 2007). Néanmoins, ces études se centrent une fois encore sur l'effet de la pression et des normes sur les attitudes des personnes, et non pas sur les comportements. Au cours de ce chapitre, nous étudierons donc l'effet de l'interaction entre pression temporelle et normes sur les comportements discriminatoires.

3.2. Les études 3 et 4.

De nombreux travaux mettent en avant l'importance de prendre en compte la culture dans l'explication des phénomènes psycho-sociaux. Dans le cadre de l'explication des phénomènes intergroupes, des études récentes montrent l'importance de prendre en compte les normes culturelles concernant l'intégration des minorités culturelles et religieuses. Néanmoins, ces travaux présentent certaines limites. Premièrement, ces études se centrent sur les trois idéologies intergroupes les plus étudiées en psychologie sociale. Or, nous l'avons vu, il est peu probable que les politiques d'intégrations réellement mises en place par les pays soient totalement conformes à ces idéologies. Nous souhaitons mettre en avant l'importance de considérer le contexte spécifique à chaque culture. Pour cela, au cours du chapitre 3, nous testerons l'effet des normes de laïcité (et notamment de nouvelle laïcité), perçues comme typiques et distinctives du contexte français. En accord avec les précédents travaux examinant l'effet des deux politiques d'intégration françaises, nous pensons que l'exposition à une norme de nouvelle laïcité va engendrer une augmentation de la discrimination, contrairement à l'exposition à une norme d'égalité colorblind. L'assimilation et le multiculturalisme n'étant pas perçus comme distinctives du contexte français, nous ne nous attendons pas à observer un effet de ces normes.

Deuxièmement, les précédents travaux se centrent sur l'étude des attitudes et des préjugés. Nous souhaitons étudier l'effet direct des normes culturelles d'intégration sur les comportements discriminatoires. L'effet des normes culturelles d'intégration sur la discrimination n'a en effet pour le moment jamais été étudié. Cette hypothèse nous paraît pertinente, dans la mesure où l'effet des normes descriptives perçues sur les comportements a également été mis en avant à plusieurs reprises par les travaux de psychologie sociale. Pour cela, nous utiliserons la mesure de discrimination validée par l'étude 2 du chapitre 2.

Dans une démarche universaliste, il est également important, pour expliquer un phénomène, de combiner des facteurs étiques et des facteurs émiques. Les travaux de Guimond et al. (2013) suggèrent les normes culturelles d'intégration peuvent constituer un facteur émique de discrimination, car leur contenu diffère d'une culture à l'autre. En revanche, l'effet de la *saillance* de ces normes semble universel. Les recherches précédentes ont en effet montré que, quel que soit le pays considéré, les normes n'ont d'effet sur les attitudes et comportements que lorsqu'elles sont saillantes dans l'esprit des personnes. Nous étudierons donc également l'effet de la saillance des normes culturelles d'intégration sur la discrimination. Pour cela, nous utiliserons la pression temporelle. Plusieurs études ont en effet mis en avant l'influence de cette variable sur la saillance des normes (Chiu et al., 2000; Fu et al., 2007). Les recherches présentées au cours de ce chapitre auront donc trois principaux objectifs : (1) appliquer le modèle de Guimond et al. (2013) à des normes spécifiques à la France, (2) examiner l'effet direct des normes culturelles d'intégration sur la discrimination et (3) étudier l'effet de la pression temporelle en tant que mise en saillance des normes culturelles. Pour cela, nous présenterons deux études. L'étude 3 aura pour objectif d'étudier l'effet de la saillance des normes d'intégration (via la pression temporelle) et du contenu de ces normes sur les comportements de discrimination. Concernant l'effet de la pression temporelle, si, comme certains chercheurs l'ont suggéré, la pression temporelle augmente systématiquement la discrimination, on devrait trouver un effet principal de cette variable sur les comportements discriminatoires, quel que soit le contexte normatif. En revanche, si, comme nous le pensons, la pression temporelle rend saillantes les normes dans l'esprit des participants, alors on devrait observer un effet d'interaction entre les normes expérimentalement induites et la pression temporelle. Nous faisons donc l'hypothèse que les normes de laïcité, et notamment la norme de laïcité nouvelle (mise en avant par le chapitre 2 comme typique et distinctive de la France) influencera la discrimination en France, notamment lorsque les personnes sont placées sous pression temporelle. Notre hypothèse suggère également que l'amorçage d'une norme d'assimilation ou de multiculturalisme n'aura aucun effet en France. En effet, l'étude 1 a révélé

que ces deux idéologies ne sont pas perçues comme typiques et distinctives du contexte français. Cette étude nous donnera également l'opportunité d'étudier l'effet d'une variable « naturelle » survenue de manière imprévisible en dehors du laboratoire : la menace terroriste. En effet, cette étude a été conduite de décembre 2014 à février 2015, soit au même moment que la survenue en France de plusieurs attaques terroristes. Notre objectif étant justement d'étudier l'effet du contexte socio-culturel sur la discrimination, ce tragique événement nous fournira une occasion rare de savoir si ce qui se passe en dehors du laboratoire peut affecter l'effet des manipulations expérimentales. L'étude 4 présente une méthode et un design expérimental similaire à la première étude, et aura pour objectif de mieux distinguer l'effet des deux normes de laïcité sur la discrimination (à la suite des conclusions établies à la fin de l'étude 3).

3.3. Étude 3 : L'effet direct des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination

L'étude 1 du chapitre 2 a suggéré l'existence, dans l'esprit des Français.es, de deux dimensions dans la politique d'intégration française : l'égalité colorblind et la nouvelle laïcité. De plus, cette étude a montré que ces deux dimensions, et surtout la dimension de nouvelle laïcité, semble perçue par les Français comme très soutenue par la majorité en France. Au vu de ces résultats et sur la base des travaux de Guimond et al. (2013), l'hypothèse majeure de l'étude 3 est qu'en France, la diffusion d'une norme de nouvelle laïcité va augmenter la discrimination anti-maghrébin.es au sein du groupe majoritaire français (H1) alors que la diffusion d'une norme d'égalité colorblind va diminuer la discrimination anti-maghrébins (H2). L'étude 1 a mis en avant une moindre importance de la norme d'égalité colorblind en France (en comparaison à la norme de nouvelle laïcité). Sur la base de cette observation, on peut penser que l'effet de cette norme sur la discrimination sera également moins important. Comme mentionné précédemment, nous ne nous attendons pas à ce que la norme d'assimilation ou la norme du multiculturalisme ait un effet sur la discrimination en France.

En accord avec Guimond et al. (2013), ainsi qu'avec les principes de la démarche universaliste, nous avons inclut la saillance des normes comme facteur étique de discrimination dans notre protocole expérimental. Pour cela, nous avons considéré l'effet d'un facteur qui peut augmenter la saillance de ces normes, et donc leur utilisation comme guide pour la production de comportements : la pression temporelle. Des recherches antérieures ont montré que, sous pression temporelle, les personnes ont davantage tendance à utiliser les normes culturelles comme guide pour leurs comportements (voir Gelfand & Jackson, 2016; Leung, Maddux,

Galinsky, & Chiu, 2008). Sur la base de ces travaux, nous avons testé l'hypothèse selon laquelle les normes françaises, et notamment la norme de nouvelle laïcité, ont un plus grand effet sur la discrimination lorsque la pression temporelle est élevée, plutôt que faible (H3).

3.3.1. Un changement naturel et dramatique dans le contexte social.

Durant l'étude 3, conduite entre décembre 2014 et février 2015, un événement imprévu nous a fourni une autre occasion de tester l'effet du contexte culturel « naturel » sur la discrimination. Le 7 janvier 2015, la France était en effet en état de choc après la survenue d'événements dramatiques à Paris qui ont entraîné la mort de plusieurs personnes. Deux hommes lourdement armés, Saïd et Chérif Kouachi, se sont présentés dans le bureau du journal satirique Charlie Hebdo et ont tué 12 personnes (voir Khosrokhavar, 2015; Nugier & Guimond, 2016). La plupart des victimes étaient des dessinateurs et des journalistes français reconnus. Quelques minutes après la tuerie, des vidéos ont montré les deux hommes armés criant que la vengeance du prophète était un succès. En effet, Charlie Hebdo était connu pour avoir publié des caricatures de Mahomet jugées offensantes par certains membres de la communauté musulmane (voir Guimelli, Lo Monaco, & Deschamps, 2010; Kamiejski, De Oliveira, & Guimond, 2012). Ces événements ont été suivis le 9 janvier 2015 par d'autres tueries et des prises d'otages dans un supermarché cacher (Hyper Cacher porte de Vincennes), ajoutant plusieurs victimes à ce drame. En réaction à ces événements, le 11 janvier 2015, 4 millions de personnes se sont rassemblées dans toute la France pour une marche nationale, faisant de ce mouvement collectif le plus important de l'histoire de France après la libération du pays en 1945 (Mayer & Tiberj, 2016; Pelletier & Drozda-Senkowska, 2016; Zerhouni, Rougier, & Muller, 2016). Nous avons pu inclure cette variable naturelle indépendante dans notre plan expérimental dans la mesure où ces événements ont divisé en deux parties relativement équivalente notre échantillon de participants. Étant données l'importance mais aussi la difficulté associées à l'étude des effets psychologiques du terrorisme, cette décision donne en effet une occasion rare d'étudier ces impacts sur les individus. Des recherches antérieures reposant sur une conception avant / après attaque (sans manipulation expérimentale des normes culturelles) ont montré que les gens devenaient plus anti-musulmans et plus anti-immigrants à la suite d'une attaque terroriste (Doosje, Zimmermann, Küpper, Zick, & Meertens, 2009; Dumont, Yzerbyt, Wigboldus, & Gordijn, 2003; Echebarria-Echabe & Guede, 2007; Landau et al., 2004; Legewie, 2013; Van de Vyver, Houston, Abrams, & Vasiljevic, 2016). *Mais cette réaction est-elle systématique ?*

Notre compréhension de la façon dont les personnes font face à la menace terroriste a grandement bénéficié du développement de la recherche découlant de la théorie de la gestion

de la terreur ou « *Terror Management Theory* » (TMT, Greenberg, Pyszczynski, & Solomon, 1986; Rosenblatt, Greenberg, Solomon, Pyszczynski, & Lyon, 1989). Cette théorie se base sur l'idée qu'être humain signifie être conscient de notre propre mortalité. A partir de ce postulat, la TMT avance que cette prise de conscience s'accompagne forcément d'une grande anxiété que nous devons réussir à gérer afin de pouvoir vivre normalement. De nombreuses recherches expérimentales ont soutenu les hypothèses de la TMT (voir Pyszczynski, Solomon, & Greenberg, 2015), en utilisant une grande variété de manipulations expérimentales pour rendre saillante la mortalité, dont le rappel d'attentats terroristes. Ces études montrent notamment que l'anxiété liée au rappel d'attaques terroristes peut mener à une augmentation de l'hostilité intergroupe. Dans une série d'études menées aux États-Unis, Landau et al. (2004) ont par exemple démontré qu'un rappel des attaques terroristes du 11 septembre 2001 augmentait l'attrait des participant.es envers un candidat à l'élection présidentielle soutenant des idées autoritaires de droite (i.e. un homme qui donnait l'illusion d'assurer la sécurité contre des menaces telles que des attaques terroristes). Dans des études supplémentaires, Landau et al. (2004) ont montré le lien cognitif établi par les participant.es entre le rappel d'évènements terroristes et la mise en saillance de la mort, confirmant ainsi que la mise en saillance d'une attaque terroriste peut bien être considérée comme une induction de l'idée de sa propre mortalité (voir Pyszczynski, Solomon, & Greenberg, 2003).

Après avoir montré que la saillance de la mort peut augmenter les tendances autoritaires et l'hostilité intergroupe, les recherches concernant la TMT ont commencé à étudier des variables susceptibles de freiner ces effets (Motyl et al., 2011). Bien qu'il existe encore relativement peu d'études sur ce sujet, les résultats suggèrent que rappeler aux individus certains aspects fondamentaux de leur culture peut les aider à faire face à la menace de mort (voir Jonas et al., 2008; Rothschild, Abdollahi, & Pyszczynski, 2009). Ainsi, l'une des hypothèses de la TMT est que les visions du monde rattachées à sa culture (ou *cultural worldviews*), définies comme des « conceptions partagées de la réalité » (Greenberg & Arndt, 2013, p.402), constituent un mécanisme de défense important permettant d'atténuer l'anxiété liée à la saillance de la mort. En d'autres termes, la connaissance et la revendication de *cultural worldviews* permettraient aux personnes de voir au-delà de leur propre mort en se considérant, non plus comme un individu voué à mourir, mais comme un membre d'une culture qui transcendera leur existence. Dans ce cadre, Motyl et al. (2011) ont par exemple rapporté que l'amorce de l'idée d'une humanité commune atténuait l'augmentation des préjugés anti-maghrébins et de l'hostilité envers l'immigration causée par la mise en saillance de la mort chez les Américains. Dans la même idée, Jonas et al. (2008, étude 2) ont montré que, dans un

contexte mettant en évidence le danger du terrorisme et la menace des armes nucléaires, l'amorçage de pensées liées au pacifisme parmi les participant.es a accru leur intérêt pour des mesures de promotion de la paix et leur adhésion à l'idée d'une résolution pacifique des conflits. Ainsi, la peur, l'hostilité ou le conservatisme ne sont pas des conséquences inévitables du terrorisme ou de la mortalité en général. De plus, les résultats d'une méta-analyse récente montrent que les personnes qui ont pris conscience de leur propre mortalité (suite à une manipulation expérimentale) vont davantage lutter pour leur estime d'eux-mêmes et chercher à revendiquer des cultural worldviews (Burke, Martens, & Faucher, 2010), afin d'atténuer l'anxiété liée à cette saillance.

Or la définition des cultural worldviews permet de penser que les normes culturelles d'intégration, qui représentent une vision partagée de ce qu'est une bonne intégration au sein de la société, en font partie. Cette hypothèse ainsi que les travaux précédemment cités suggèrent que les attentats terroristes, en tant que mise en saillance de la mort, peuvent mener les personnes à revendiquer des normes culturelles afin de lutter contre l'anxiété liée à la prise de conscience de sa propre mortalité et l'hostilité intergroupe qui en découle. Les travaux de Dunkel (2002) vont également dans ce sens, en avançant que le terrorisme constitue, en plus d'une mise en saillance de la mort, une attaque contre les valeurs culturelles d'un pays. Ce type d'attaques conduirait donc à une réaffirmation de ces valeurs culturelles par les personnes menacées. L'étude 3 représente une occasion unique d'étudier les effets de la survenue d'attaques terroristes réelles. Notre objectif étant, à la base, d'étudier l'effet des normes culturelles sur la discrimination, nous avons été particulièrement intéressé.es au cours de cette étude par l'influence de ces normes sur les effets de la menace terroriste. Dans une perspective exploratoire, nous suggérons que les personnes qui seront exposées après les attentats à certaines normes culturelles perçues comme fortement soutenues en France pourront utiliser ces normes pour atténuer l'anxiété liée à la saillance de la mort et ne devraient donc pas présenter un niveau de discrimination plus élevé que les personnes interrogées avant les attentats.¹⁶

¹⁶ Dans le cadre d'un article pour un numéro spécial consacré aux attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, Nugier, Roebroek, et al. (2016) ont présenté quelques résultats préliminaires de cette expérience en ne considérant que les réponses des participant.es non soumis à la pression temporelle à des mesures d'attitudes (n = 149). Les analyses ont mis en évidence des interactions significatives de la condition normative et des attentats sur les attitudes. Toutefois, rien dans ces analyses ne permet de savoir comment les normes culturelles ou des réelles attaques terroristes peuvent influencer les comportements de discrimination des individus ce qui est l'objet central du travail présenté ici.

3.3.2. Méthode.

3.3.2.1. Participant.es. En utilisant le logiciel G*power (Faul, Erdfelder, Lang, & Buchner, 2007), nous avons calculé la taille de l'échantillon nécessaire pour détecter un petit effet ($\eta^2 = .05$), en utilisant une ANOVA à effets fixes (avec effets principaux, simples et interactions) avec un seuil alpha de .05, un niveau de puissance de .80, un Df de 4 et 10 cellules, conformément à la conception originale de l'étude 2. Cette analyse a montré que la taille de l'échantillon requise pour détecter cet effet faible est de 292, ce qui est similaire à la taille de l'échantillon de l'étude 3. Au cours de cette étude, nous avons en effet interrogé 296 étudiant.es inscrit.es en première année de psychologie à l'université de Clermont-Ferrand. La majorité des participant.es étaient des femmes (85%) et l'âge moyen était de 19.02 ans ($SD = 1.59$). Au sein de cet échantillon, 36% des participant.es ont été interrogés avant les attentats de Janvier 2015 (entre le 1^{er} Décembre 2014 et le 6 Janvier 2015) et 64% ont été interrogés après ces évènements (entre le 7 Janvier 2015 et le 20 Février 2015). Parmi ces participant.es, 24.7% étaient de confession catholique, 7.6%, de confession musulmane, 5.1%, d'une autre religion et 62.5% étaient athées ou agnostiques. Tou.te.s les participant.es ont rempli un formulaire de consentement et reçu un crédit de cours pour leur participation volontaire.

3.3.2.2. Plan Expérimental. L'étude 3 a été construite sur la base d'un plan expérimental inter-sujets 5 x 2 x 2 dans laquelle les normes culturelles d'intégration (5 : Contrôle vs. Assimilation vs. Multiculturalisme vs. Égalité colorblind vs. Nouvelle Laïcité) et la pression temporelle (2 : Pression vs. Pas de pression) ont été manipulées. Les participant.es ont été assigné.es au hasard à l'une de ces 10 conditions expérimentales. L'attaque terroriste du 7 janvier 2015 contre Charlie Hebdo a été introduite comme une variable indépendante naturelle avant toute analyse statistique (2 : Avant mes attentats vs. Après les attentats) en fonction de la date de passation.

3.3.2.3. Procédure. L'étude 3 a été construite à l'aide du logiciel E-Prime (Version 2.0), et présentée aux participant.es comme une étude portant sur le *leadership* en entreprise, conduite en collaboration avec une entreprise nommée « Pelletier & fils ». Dans un premier temps, les participant.es ont été invité.es à se mettre à la place d'une personne travaillant pour cette entreprise et à prendre connaissance des valeurs et de la culture de cette entreprise. Cette partie de l'étude nous a permis de manipuler les normes d'intégration de l'organisation. Pour

cela, les participant.es ont été invité.es à lire un texte décrivant la culture de l'entreprise Pelletier & fils comme caractérisée (a) par un environnement de travail agréable (condition contrôle), (b) par un effort commun pour l'unité et l'homogénéité des employé.es (Assimilation), (c) par un effort commun pour la diversité culturelle (Multiculturalisme), (d) par un effort commun pour l'égalité des personnes, indépendamment de leurs différences (Égalité colorblind), ou (e) par un effort commun pour la laïcité et le maintien privé de la religion (Nouvelle Laïcité, Annexes V) . Chacune de ces normes a été présentée comme un moyen de favoriser une bonne performance organisationnelle. Pour renforcer cette manipulation, les participant.es devaient ensuite choisir, parmi 10 propositions, les trois qui correspondaient, selon eux, le mieux à la culture de l'entreprise. Ces propositions correspondaient toutes à des idées identiques à la norme culturelle qui avait été amorcée juste avant. Ainsi, par exemple, les participant.es de la condition Multiculturalisme devaient choisir les 3 propositions reflétant le mieux la culture de l'entreprise Pelletier & fils parmi 10 propositions évoquant les idées du multiculturalisme.

Nous avons ensuite annoncé aux participant.es qu'ils et elles allaient devoir remplir une série d'exercice. Avant de démarrer ces exercices, nous avons induit, pour moitié des participant.es, une pression temporelle. Souhaitant nous assurer que les participant.es complétaient bien l'ensemble des tâches, nous ne pouvions pas réellement leur imposer un temps limité pour compléter les différents exercices. Afin de tout de même amorcer une pression, les participant.es ayant été assigné.es à la condition de pression temporelle ont été informé.es qu'ils et elles avaient très peu de temps pour terminer les exercices, alors que les participant.es à la condition « sans pression » n'ont pas reçu une telle instruction. L'annonce d'une pression temporelle dans la condition « avec pression » a été renforcée par l'apparition de signes clignotants sur l'écran de l'ordinateur des participant.es, leur indiquant de manière régulière que leur temps pour compléter les exercices était limité (voir Annexe VI). Durant ce temps, les participant.es été invité.es à remplir deux tâches de discrimination et une tâche de préjugés (cf. section Mesures). Les participant.es ont ensuite (sans limite de temps) été invité.es à remplir un questionnaire visant à recueillir des données socio-démographiques. À la fin de l'expérience, les participant.es ont été remercié.es et débriefé.es.

3.3.2.4. Mesures. Dans le cadre de leur rôle de membre de l'entreprise Pelletier & fils, les participant.es ont été invité.es à prendre un certain nombre de « décisions de gestion », comprenant entre autres deux tâches de discrimination.

Tâche de l'organigramme. La discrimination a tout d'abord été mesurée à l'aide d'une version adaptée, présentée par l'étude 2, de la tâche « de l'organigramme » développée et validée par Michinov et al. (2005). Dans le cadre de leur prétendue activité au sein de

l'entreprise « Pelletier & fils », les participant.es ont été invité.es à remplir l'organigramme de l'organisation avec chacune des sept cibles de l'organigramme (dont eux-mêmes). Nous avons mesuré les comportements discriminatoires des participant.es en faisant la moyenne de la position attribuée aux deux cibles nord-africaines. Cette mesure variait de 1.5, ce qui signifie que ces cibles étaient positionnées aux deux niveaux les plus élevés (niveaux 1 et 2) à 4, signifiant que ces cibles étaient positionnées au niveau le plus bas (niveau 4).

Temps passé sur la tâche de l'organigramme. Afin de vérifier l'efficacité de notre manipulation de la pression temporelle, nous avons mesuré le temps passé par les participant.es dans l'exécution de la tâche de discrimination.

Tâche de tri de CV. La seconde tâche de discrimination est dite tâche des CV (inspirée des travaux de Brief et al., 2000 et de Petersen & Krings, 2009). Au cours de cette tâche, les participant.es ont dû évaluer séparément deux CV décrits comme correspondant à deux très bons éléments de l'entreprise, pressentis pour être promues au rang de cadre. L'une de ces deux candidates portait un nom à consonance française (Stéphanie CHAPUIS) et l'autre, un nom à consonance maghrébine (Malika BAGHDADI). Le reste des informations a été contrôlé et était strictement équivalent. Seule l'appartenance groupale différencierait donc entre les deux candidates. Les participant.es devaient évaluer d'abord séparément chacun des CV à l'aide des 4 items suivants : « Expérience professionnelle pour l'emploi de cadre », « Qualification préalable pour l'emploi de cadre », « Aptitude générale pour l'emploi de cadre » et « Spontanément, comment évaluez-vous les qualités relationnelles de cette personne ? », par l'attribution d'un score allant de 1 (médiocre) à 7 (excellente, $\alpha_{\text{Malika}} = .68$; $\alpha_{\text{Stéphanie}} = .79$). Les participant.es devaient ensuite choisir parmi les deux candidates celle qui devrait être promue (voir Annexe VII). Afin de contrôler l'effet de primauté, l'ordre de présentation des deux CV a été contrebalancé.

Adhésion personnelle envers différentes idéologies intergroupes. Afin de savoir si la manipulation des normes influence les attitudes personnelles des participant.es, l'adhésion à la nouvelle laïcité, à l'égalité colorblind, au multiculturalisme et à l'assimilation ont été mesurées en utilisant une série de 12 items (réponses allant de 1, fortement en désaccord, à 5, fortement en accord). Parmi ces 12 items, deux mesuraient le soutien des participant.es aux deux formes de laïcité (Roebroek & Guimond, 2016) : un item pour la laïcité nouvelle (« Les pratiques religieuses doivent appartenir à la sphère privée et non à la sphère publique ») et un item pour la laïcité historique (« Chaque citoyen devrait être libre de pratiquer la religion de son choix ».)

Préjugés généralisés. Nous avons utilisé l'échelle en 10 items inspirée de Dambrun et Guimond (2001). Les participant.es devaient indiquer leur degré d'accord ou de désaccord avec

les différentes propositions (par exemple « L'immigration a des effets négatifs sur la culture française » ou « La nationalité française ne devrait pas être accordée si facilement ») en choisissant un score entre 1 (totalement en désaccord) et 5 (totalement d'accord, $\alpha = .84$).

« *Feeling thermometer* ». Afin d'évaluer les attitudes des participant.es vis-à-vis des différents groupes généralement associés à la population d'origine maghrébine, nous avons utilisé une mesure appelée « feeling thermometer » (Echebarria-Echabe & Guede-Fernandez, 2006 ; Guimond et al., 2013). Au cours de cette mesure, les participant.es ont été invité.es à attribuer à différents groupes à un score allant de 0 (attitudes très négatives) à 10 (attitudes très positives, voir Annexe VIII). Nous avons ensuite calculé le scores moyen obtenu par quatre groupes : Arabes, Musulmans, Turcs et Maghrébins ($\alpha = .94$).

Orientation de la dominance sociale. L'orientation de la dominance sociale (ODS) est souvent associée aux préjugés et à la discrimination. Pour mesurer cette variable, nous avons utilisé l'échelle de 4 items tirés de Pratto et al. (1994). Puisque l'indice de fiabilité est très faible ($\alpha = .49$), nous avons décidé d'exclure l'item « Aucun groupe ne devrait dominer dans la société » pour arriver à un alpha égal à .56. Des précautions sont toutefois de rigueur pour interpréter les résultats obtenus avec cette échelle.

3.3.3. Résultats.

3.3.3.1. Vérification de la manipulation de la pression temporelle. Nous avons examiné l'effet de notre manipulation de la pression temporelle sur le temps passé par les participant.es sur la tâche de l'organigramme. Une analyse de variance a révélé que la manipulation de la pression a significativement impacté le temps passé par les participant.es sur la tâche de discrimination : $F(1, 295) = 53.42, p < .001, \eta^2 = .15$. Plus précisément, les participant.es ont passé moins de temps à compléter l'organigramme dans la condition « avec pression temporelle » ($M = 53.37$ secondes, $SD = 21.46$) que dans la condition « sans pression temporelle » ($M = 75.28, SD = 29.32$).

3.3.3.2. Analyses Descriptives. Des analyses descriptives préliminaires ont été effectuées pour vérifier l'efficacité de nos mesures de discrimination en contexte expérimental et la présence ou non de discrimination dans l'échantillon. Nous avons tout d'abord effectué une analyse de Khi-carré d'indépendance afin de savoir si le placement des cibles maghrébines dans l'organigramme était lié au choix effectué entre les deux candidates lors de la tâche des CV. Cette analyse a montré des résultats significatifs : $\chi^2(4, N = 296) = 13.53, p = .009$. Parmi les participant.es ayant choisi Stéphanie lors de la tâche des CV, 71.3% placent les cibles maghrébines en bas de l'organigramme (score de 3.5 ou 4) contre 58.9% parmi les personnes

ayant choisi Malika. Cela montre que les scores de nos deux tâches sont liés, ce qui va dans le sens d'une confirmation de la validité de nos mesures.

Nous avons ensuite examiné la distribution des scores de discrimination obtenus avec la tâche de l'organigramme. Pour cela, nous avons effectué des Khi-carré d'ajustement, pour comparer les comportements discriminatoires observés avec cette tâche à ceux qui auraient été obtenus si les cibles avaient été placées au hasard. Cette distribution théorique est basée sur les 28 configurations possibles de placement des cibles maghrébines dans l'organigramme (Michinov et al., 2005; voir Tableau 3.1). Les analyses montrent un écart significatif entre la distribution théorique et la distribution observée : $\chi^2(4, N = 296) = 52.81, p < .001$. Autrement dit, les participant.es ont placés les cibles maghrébines dans l'organigramme d'une façon qui diffère significativement d'un placement au hasard. L'examen des différences entre distributions théorique et observée montre que les participant.es sont moins nombreux.ses à avoir placé les cibles maghrébines dans le haut de l'organigramme et plus nombreux.ses à les avoir placés dans le bas (score inférieur ou égal à 3.5 pour 63.85% des participant.es au lieu de 50%). Cela signifie que sur l'échantillon total, on observe la présence d'une discrimination envers les cibles maghrébines.

Tableau 3.1

Distributions théorique et observée utilisées pour évaluer la présence de comportements discriminatoires dans la tâche de l'organigramme (Michinov et al., 2005)

	Scores					
	1.5	2.0	2.5	3.0	3.5	4.0
Probabilité de placement	1/28	2/28	6/28	5/28	8/28	6/28
Distribution théorique	4%	7%	21%	18%	29%	21%
Distribution observée	0%	4.05%	12.5%	19.59%	45.61%	18.24%

Note. Les effectifs théoriques de la catégorie [Score = 1.5] étant inférieurs à 5, nous avons regroupé les deux premières catégories en une : Score = [1.5 ; 2.0] afin de respecter les règles de Cochran (1952) ; Pourcentage théorique = 11%.

Nous avons ensuite examiné les scores obtenus par les participant.es lors de la tâche de tri de CV. Nous nous sommes tout d'abord concentrés sur l'évaluation séparée des deux candidates. Nous avons effectué une analyse de variance à mesures répétées afin savoir si une candidate avait été préféré à l'autre par les participant.es. Cette analyse n'a révélé aucune différence entre l'évaluation de Stéphanie ($M = 5.41, SD = .79$) et de Malika ($M = 5.45, SD = .77$) : $F(1, 275) = .53, p = .469, \eta^2 = .00$. Les données descriptives confirment la proximité entre

les deux évaluations, et montrent même un très léger avantage pour Malika. Nous avons ensuite effectué une analyse de Khi-carré d'ajustement pour savoir si les participant.es se sont comporté.es différemment du hasard au moment de choisir l'une de ces deux candidates pour une promotion. La distribution des réponses montre que 41.2% des participant.es ont choisi Stéphanie et 58.8% des participant.es ont choisi Malika. La comparaison de cette distribution avec une distribution théorique (de type 50-50) montre une différence significative entre les deux : $\chi^2(1, N = 296) = 9.13, p = .005$. Autrement dit, on observe une discrimination positive envers la candidate d'origine maghrébine. Ce constat entre en contradiction avec ce que nous avons observé avec la tâche de l'organigramme. Nous pensons que la tâche de tri de CV a pu être sensible à un biais de désirabilité sociale.

Enfin, nous avons effectué des analyses corrélationnelles (Tableau 3.2). Ces corrélations entre les variables montrent que l'adhésion à l'égalité colorblind est liée négativement aux préjugés ($r = -.36, p < .001$). A l'inverse, l'adhésion à la nouvelle laïcité est liée positivement aux préjugés ($r = .22, p < .001$), conformément aux travaux de Kamiejski et al. (2012). On constate également que la position des cibles maghrébines dans l'organigramme est liée positivement aux préjugés ($r = .29, p < .001$) : plus les personnes expriment de préjugés, plus elles placent les cibles maghrébines bas dans l'organigramme.

Tableau 3.2

Statistiques descriptives, test t à échantillon unique et corrélations entre les différentes variables de l'étude 3

	<i>M</i>	<i>ET</i>	1	2	3	4	5	6	7	8
1.CB Perso	4.31	.53	-							
2.NL Perso	4.04	.99	-.08	-						
3.MC Perso	3.52	.70	.16**	-.06	-					
4.AS Perso	2.52	.78	-.32***	.26***	-.35***	-				
5.Préjugés G	2.88	.74	-.36***	.22***	-.36***	.68***	-			
6.Feeling Th.	3.12	2.00	-.35***	.15*	-.20**	.38***		-		
7.Discrimination	3.31	.52	-.06	.14*	-.17**	.21***	.29***	.16**	-	
8.Eval Stéphanie	5.41	.73	.00	.03	.05	.08	.00	-.01	.03	-
9.Eval Malika	5.45	.78	.09	-.10	.22***	-.12*	-.15**	-.19**	-.12*	.44***

Note. CB = égalité colorblind ; NL = Nouvelle laïcité ; MC = Multiculturalisme ; AS = Assimilation ; Préjugé G = Préjugés Généralisés ; M = moyenne ; ET = écart-type
* : $p < .05$; ** : $p < .01$; *** : $p < .001$

De même, l'évaluation de la candidate maghrébine lors de la tâche des CV est liée négativement aux préjugés ($r = -.15, p = .008$) et au placement des cibles maghrébines dans l'organigramme ($r = -.12, p = .043$) : plus les personnes expriment de préjugés ou placent les cibles maghrébines dans le bas de l'organigramme, plus ils évaluent négativement la candidature de la candidate maghrébine. Cela semble de nouveau suggérer l'efficacité de nos mesures de discrimination.

3.3.3.3. Test de nos hypothèses avant les attentats. Afin de tester nos hypothèses en dehors de tout contexte d'attentats, nous avons tout d'abord testé l'effet de nos variables Normes culturelles et Pression temporelle sur les participant.es ayant été interrogé.es avant le 7 Janvier 2015. Ces participant.es étaient au nombre de 107. La majorité des participant.es étaient des femmes (87%, $N = 93$) et l'âge moyen était de 19.14 ans ($SD = 1.92, Min = 17, Max = 26$). En raison de la division de notre étude initiale en deux études distinctes, nous avons conscience que notre échantillon est faible au regard du plan expérimental de l'étude (mais voir Annexe XVIII). Néanmoins, il nous paraît important d'étudier dans un premier temps, comme nous l'avions prévu, l'effet des normes et de la pression avant les attentats.

Discrimination au cours de la tâche de l'organigramme. Afin de tester nos hypothèses, nous avons effectué une analyse de la variance visant à tester l'effet d'interaction entre les conditions de normes culturelles et de pression temporelle sur le score de discrimination obtenu avec la tâche de l'organigramme. Cette analyse a révélé un effet d'interaction Normes culturelles x Pression significatif : $F(4, 97) = 2.96, p = .024, \eta^2 = .11$. Cet effet d'interaction est illustré par la figure 3.1. Nous avons ensuite effectué des analyses post-hoc en utilisant la méthode L-Matrix recommandée par Howell & Lacroix (2012). Ces analyses ont montré que l'effet de la pression temporelle n'est pas significatif dans la condition Contrôle : $F(1, 97) = .09, p = .768, \eta^2 = .00$, la condition d'assimilation : $F(1, 97) = .32, p = .572, \eta^2 = .00$, la condition de multiculturalisme : $F(1, 97) = 1.66, p = .200, \eta^2 = .02$, et la condition d'égalité colorblind : $F(1, 97) = .31, p = .577, \eta^2 = .00$. Cependant, nous avons observé un effet significatif de la pression temporelle dans la condition de nouvelle laïcité : $F(1, 97) = 12.99, p < .001, \eta^2 = .13$ (puissance observée = .95). En d'autres termes, les participant.es de la condition de nouvelle laïcité discriminaient davantage lorsque la pression temporelle était élevée ($M = 3.86, SD = .23$) plutôt que faible ($M = 3.11, SD = .65$). Ce résultat va dans le sens de nos hypothèses 1 et 3 en montrant d'une part que la norme de nouvelle laïcité, une fois saillante, semble augmenter les comportements de discrimination et, d'autre part, que la pression temporelle rend cette norme culturelle saillante. En revanche, ces résultats ne permettent pas de valider notre H2, dans la mesure où nous ne retrouvons aucun effet de la norme d'égalité colorblind, y compris lorsque

cette norme a été rendue saillante par la présence de pression. Toutefois, l'absence d'effet des normes d'égalité colorblind, de multiculturalisme et d'assimilation sur la discrimination est cohérente avec les résultats obtenus dans l'étude 1, et suggère que les résultats précédemment obtenus par des études utilisant le paradigme de Wolsko et al. (2000) doivent être relativisés en fonction du contexte social.

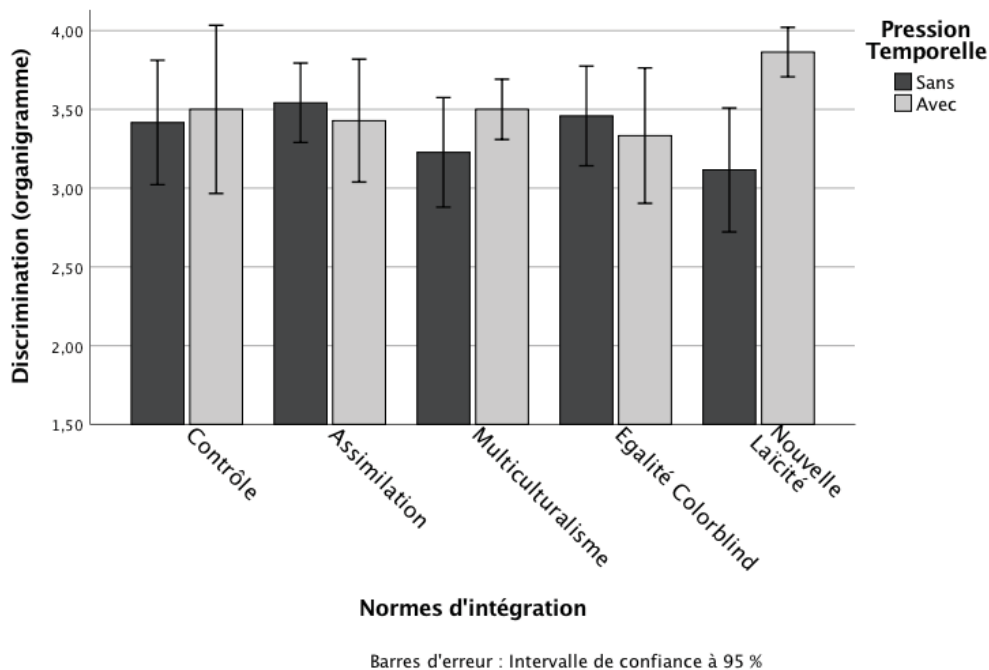


Figure 3.1. Effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur le score de discrimination obtenu avec la tâche de l'organigramme.

Discrimination au cours de la tâche des CV. Afin d'analyser l'effet de l'interaction Normes culturelles x Pression temporelle sur les comportements de discrimination, nous avons calculé, pour chaque participant.e, un score de biais dans l'évaluation des deux candidates. Pour cela, nous avons soustrait le score d'évaluation de Stéphanie au score d'évaluation de Malika. Ainsi, un score de « biais » positif signifie que Malika a été mieux évaluée que Stéphanie et un score de « biais » négatif signifie que Stéphanie a été mieux évaluée que Malika. Nous avons ensuite effectué une analyse de variance testant l'effet d'interaction entre normes culturelles et pression temporelle sur ce score de biais. Les résultats n'ont pas révélé d'effet significatif de l'interaction Normes x Pression sur ce score de biais : $F(4, 97) = 2.33, p = .061, \eta^2 = .09$.

Préjugés. Afin de comparer les résultats obtenus avec les scores de discrimination aux scores résultant des autres mesures de préjugés et de discriminations, nous avons aussi examiné

l'effet de l'interaction des normes culturelles et de la pression temporelle sur les mesures suivantes : préjugés généralisés et attitudes envers les populations arabo-musulmanes (obtenues avec le « feeling thermometer »). Les analyses n'ont montré aucun résultat significatif de l'interaction sur les attitudes envers les arabo-musulman.es: $F(4, 97) = 1.05, p = .387, \eta^2 = .04$. Cependant, l'effet d'interaction était significatif sur l'échelle de préjugés généralisés (voir la figure 3.2.) : $F(4, 97) = 2.79, p = .031, \eta^2 = .10$. Les analyses post-hoc conçues pour tester les effets simples de la pression temporelle dans les différentes conditions de normes (Howell & Lacroix, 2012) montrent un pattern de résultats semblable à celui que nous avons observé avec la tâche de l'organigramme. Nous avons en effet constaté un effet significatif de la pression temporelle dans la condition Nouvelle Laïcité : $F(1, 97) = 5.40, p = .022, \eta^2 = .05$. Dans cette condition, les participant.es soumis à une pression temporelle ($M = 3.22, SD = .80$) ont exprimé davantage de préjugés généralisés que les participant.es de la condition « sans pression » ($M = 2.60, SD = .86$). Cet effet est cohérent avec les résultats mis en avant par la tâche de l'organigramme (voir figure 2.2). Un effet marginal de la pression a été observé dans la condition de Multiculturalisme : $F(1, 97) = 3.26, p = .074, \eta^2 = .03$.

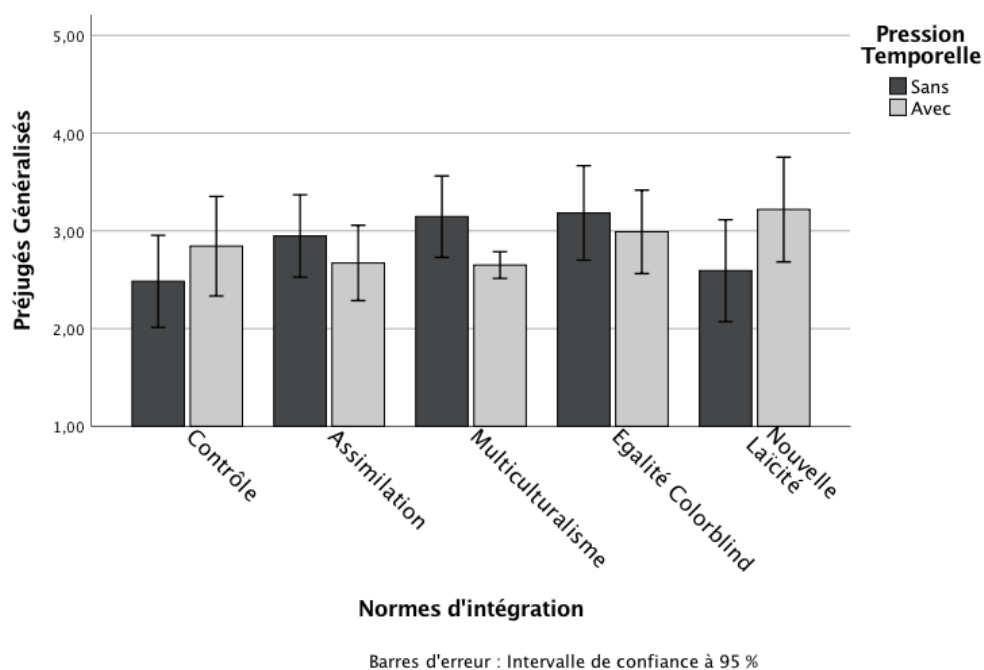


Figure 3.2. Effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur les préjugés généralisés.

Dans cette condition, les données suggèrent que les participant.es aient exprimé moins de préjugés sous pression ($M = 2.48$, $SD = .67$) que sans pression ($M = 3.18$, $SD = .54$). Aucun effet de la pression n'a été retrouvé dans les conditions Contrôle : $F(1, 97) = .70$, $p = .404$, $\eta^2 = .01$, Assimilation : $F(1, 97) = 1.97$, $p = .164$, $\eta^2 = .02$, et Égalité colorblind : $F(1, 97) = .28$, $p = .867$, $\eta^2 = .00$. Prises dans leur ensemble, les analyses effectuées avant les attentats montrent qu'en dehors de tout contexte d'attentats, la norme de nouvelle laïcité, une fois rendue saillante par la pression temporelle a entraîné une augmentation de la discrimination (mesurée avec l'organigramme) et de l'expression de préjugés. Bien que ces analyses aient été réalisées sur un échantillon de petite taille (compte tenu des hypothèses), la taille de cet effet d'interaction fournit un indice objectif concernant la réalité de son existence. Ces résultats vont dans le sens de nos hypothèses 1 et 3. En revanche, aucun effet de la norme d'égalité colorblind n'a été observée. Nous ne pouvons donc pas confirmer notre hypothèse 2.

3.3.3.4. Test de nos hypothèses après les attentats. Afin de comparer les données obtenues avant les attentats à celles obtenues après les attentats, nous avons testé l'effet d'interaction des normes culturelles et de la pression temporelle sur la discrimination et les préjugés au sein de l'échantillon de participant.es interrogé.es après le 7 Janvier 2015. Les participant.es étaient 189 étudiants. Une analyse de puissance *a posteriori* a suggéré que nous aurions besoin de 131 participant.es pour avoir 90% de chances de détecter un effet significatif avec une taille d'effet similaire à celle trouvée avant les attentats ($\eta^2 = .10$). Par conséquent, la taille de notre échantillon est ici relativement satisfaisante. La majorité des participant.es étaient des femmes (86%, $N = 157$) et l'âge moyen était de 18.97 ans ($SD = 1.37$, $Min = 17$, $Max = 27$). Au sein de cet échantillon, nous n'avons constaté aucun effet de l'interaction normes culturelles x pression temporelle sur le score de discrimination : $F(4, 179) = 1.03$, $p = .395$, $\eta^2 = .02$. De même, des analyses post-hoc ont montré que l'effet de la pression temporelle est non significatif dans toutes les conditions de normes culturelles. Fait intéressant, les statistiques descriptives ont montré que les participant.es de la nouvelle condition de laïcité discriminaient moins sous pression ($M = 3.00$, $SD = .62$) que sans pression ($M = 3.22$, $SD = .45$, $p > .05$), ce qui va à l'inverse des observations faites avant les attentats. De même, l'interaction normes culturelles x pression temporelle n'a pas eu d'effet après les attentats sur le score de biais dans l'évaluation des CV : $F(4, 179) = 1.42$, $p = .230$, $\eta^2 = .03$. Enfin, l'analyse de l'effet de l'interaction des normes x pression sur les mesures de préjugés n'a révélé aucun résultat significatif, que ce soit sur les préjugés généralisés : $F(4, 179) = 1.40$, $p = .237$, $\eta^2 = .03$, ou sur les attitudes envers les populations arabo-musulmanes: $F(4, 179) = .81$, $p = .520$, $\eta^2 = .02$.

3.3.3.5. Test de l'effet des attentats sur l'échantillon complet. Afin de mieux comprendre l'effet des attentats sur le niveau de discrimination des participant.es, nous avons ensuite effectué des analyses incluant les attentats comme variable indépendante sur notre échantillon complet. Nous avons effectué une ANOVA selon un plan 5 (Normes Culturelles) x 2 (Pression temporelle) x 2 (Attentats Terroristes) sur le scores de discrimination de la tâche de l'organigramme. Nous avons trouvé un effet principal significatif de l'attaque terroriste, $F(1, 275) = 10.33, p = .001, \eta^2 = .04$. En effet, il y a une diminution significative de la discrimination anti-maghrébin.es après l'attaque terroriste ($M = 3.23, SD = .51$) par rapport à la période précédant l'attaque ($M = 3.43, SD = 0.52$). L'analyse a également révélé un effet d'interaction Normes culturelles x Pression temporelle x Attentats : $F(4, 275) = 2.96, p = .020, \eta^2 = .04$. Nous avons effectué des analyses post-hoc en utilisant la méthode LMATRIX, recommandé par Howell et Lacroix (2012). Nous avons testé les effets de l'interaction 2 (Pression temporelle) x 2 (Attentats terroristes) sur la discrimination dans les différentes conditions de normes. Cette analyse n'a donné aucun effet significatif dans les conditions contrôle : $F(1, 273) = .02, p = .893, \eta^2 = .00$, d'assimilation : $F(1, 273) = .73, p = .393, \eta^2 = .00$, de multiculturalisme : $F(1, 273) = 2.23, p = .137, \eta^2 = .01$, et d'égalité colorblind : $F(1, 273) = .34, p = .561, \eta^2 = .00$. Cependant, nous avons observé un effet d'interaction Pression x Attentats significatif dans la condition de Nouvelle Laïcité : $F(1, 273) = 10.37, p = .001, \eta^2 = .04$.

Nous avons donc testé l'effet simple des attentats sur le score de discrimination obtenu avec la tâche de l'organigramme pour les participant.es de la condition Nouvelle Laïcité – Avec pression temporelle et pour les participant.es de la condition Nouvelle Laïcité – Sans pression temporelle. Les résultats de ces analyses n'ont révélé aucun effet des attentats dans la condition Nouvelle Laïcité – Sans pression temporelle, $F(1, 273) = .11, p = .739, \eta^2 = .00$. mais ont montré un effet significatif dans la condition Nouvelle Laïcité – Avec pression temporelle, $F(1, 273) = 17.61, p = .000, \eta^2 = .06$. De façon très surprenante, dans cette condition, les participant.es discriminaient davantage les cibles musulmanes avant ($M = 3.86, SD = .23$) qu'après l'attaque ($M = 3.00, SD = .62$). Les attentats terroristes ont eu pour effet de réduire la discrimination dans la condition expérimentale qui, avant les attentats, s'était justement révélée différente des autres puis les participant.es y avait plus fortement discriminé. Autrement dit, l'effet de la norme de nouvelle laïcité sur la discrimination avant les attentats disparaît complètement après les attentats.

3.3.4. Discussion.

L'étude 3 a été conçue pour tester les hypothèses selon lesquelles les normes culturelles de nouvelle laïcité et d'égalité colorblind ont pour effet respectivement d'augmenter (H1) et de diminuer la discrimination (H2). Nous avons également émis l'hypothèse que la pression temporelle, en rendant les normes saillantes dans l'esprit des participant.es augmenterait l'effet des normes sur la discrimination (H3). De plus, nous ne nous attendions pas à trouver d'effet des normes d'assimilation et de multiculturalisme sur la discrimination dans la mesure où ces idéologies ne sont pas perçues comme typiques et distinctives du contexte culturel français. Enfin, nous souhaitons observer les effets des attentats de Janvier 2015 à Paris sur la discrimination. En effet, des recherches conduites dans le cadre de la TMT avancent que les normes culturelles pourraient atténuer l'augmentation de l'hostilité intergroupe traditionnellement rapportée après ce genre d'attaques (Jonas et al., 2008; Motyl et al., 2011).

Les analyses menées sur l'échantillon interrogé avant les attentats de Janvier 2015 ont montré que, dans un environnement prônant une norme de nouvelle laïcité, la mise en saillance de cette norme par la pression temporelle entraîne une augmentation de la discrimination. Ces résultats confirment nos hypothèses 1 et 3, et corroborent l'idée selon laquelle les normes culturelles d'intégration peuvent jouer un rôle très important dans l'émergence de comportements discriminatoires. Le même pattern de résultats a été observé sur le niveau de préjugés généralisés des participant.es. L'absence d'effet de la norme d'égalité colorblind ne nous permet pas de confirmer notre hypothèse 2. En revanche, ce résultat est cohérent avec les observations faites au cours de l'étude 1, qui avait révélé que cette idéologie n'est pas perçue comme spécifique du contexte français. Cette observation va dans le sens de l'idée selon laquelle les spécificités culturelles d'un pays ont des effets sur les résultats d'études menées en laboratoire. En effet, il semble que les normes perçues comme typiques et distinctives d'une culture aient un pouvoir d'influence plus élevé sur les comportements. Cette idée est renforcée par le fait que nous n'avons observé aucun effet des normes d'assimilation et de multiculturalisme au cours de cette étude.

L'étude 3 nous a également permis d'observer un effet des attentats terroristes de Janvier 2015 sur la discrimination. En effet, les analyses testant l'interaction Normes Culturelles x Pression Temporelle sur la discrimination et les préjugés après les attentats n'ont montré aucun effet de ces variables. Une analyse conduite sur l'échantillon complet a montré que, dans un environnement prônant la nouvelle laïcité et induisant une pression temporelle, les attentats ont entraîné une diminution de la discrimination (par rapport à un environnement similaire, avant les attentats). Ce constat va à l'encontre des travaux mentionnant une augmentation systématique de l'hostilité intergroupe après des attentats. Nous pensons que cette différence

est due à un changement dans l'interprétation du concept de laïcité suite aux attentats de Janvier 2015. Compte tenu du double sens de la laïcité (laïcité historique vs. nouvelle laïcité), l'une des explications possibles de cette différence avant vs. après attentats est en effet que les attentats terroristes ont modifié la conception de la laïcité perçue comme normative en France (d'une laïcité nouvelle vers une laïcité historique). Cette hypothèse est en accord avec les résultats d'une première analyse des effets des attentats de Charlie Hebdo sur la menace perçue et le biais intergroupe (Nugier, Roebroek, Anier, Kleinlogel, Chatard & Guimond, 2016b), qui montrent un effet de l'égalité colorblind dans le sens d'une réduction de la menace perçue et du biais intergroupe après les attentats de Charlie Hebdo. Bien que nos résultats ne montrent pas d'effet de la norme d'égalité colorblind sur la discrimination, ces travaux, associés à la proximité conceptuelle entre cette idéologie et la laïcité historique, fournissent une indication allant dans le sens d'un changement de norme après les attentats de Janvier 2015. Afin d'obtenir des indications concernant la plausibilité de cette explication, nous avons effectué, a posteriori, des analyses corrélationnelles incluant d'une part les items mesurant le soutien à la nouvelle laïcité et le soutien à la laïcité historique et d'autre part le score de discrimination. Les résultats de ces analyses de corrélations sont présentés dans le tableau 3.3.

Tableau 3.3.

Analyses de corrélations entre les items mesurant le soutien à la nouvelle laïcité et le soutien à la laïcité historique et d'autre part le score de discrimination dans l'étude 3.

		1	2
Avant les attentats (N = 107)	1.NL Perso	-	
	2.LH Perso	-.15	-
	3.Discrimination	.23*	-.07
Après les attentats (N = 188)	1.NL Perso	-	
	2.LH Perso	-.12	-
	3.Discrimination	.07	-.16*

Note. NL Perso : Adhésion personnelle à la nouvelle laïcité ; LH Perso : Adhésion personnelle à la laïcité historique

* : $p < .05$

Avant l'attaque terroriste, le soutien à la nouvelle laïcité était corrélé de manière significative et positive avec la discrimination anti-maghrébins ($r = .23, p = .016$), mais pas après l'attaque terroriste ($r = .07, p = .328$). Les analyses concernant la laïcité historique n'ont pas révélé de résultats significatifs avant l'attentat terroriste ($r = -.07, p = .479$) mais ont montré

un lien négatif entre cette variable et la discrimination ($r = -.16, p = .030$) après les attentats. Ces résultats suggèrent qu'avant l'attaque terroriste, le comportement discriminatoire des participant.es était lié positivement à leur adhésion personnelle à la nouvelle laïcité et qu'après l'attaque terroriste, le comportement discriminatoire des participant.es était lié négativement à leur adhésion personnelle à la laïcité historique. Il semble donc bien que ce ne soit pas la même forme de laïcité qui ait guidé les comportements de discrimination des participant.es avant et après les attentats. Plus précisément, ces analyses suggèrent que la forme dominante de laïcité en France a changé après les attentats de Janvier 2015 et a basculé de la laïcité nouvelle vers la laïcité historique. Cette idée est cohérente avec le contexte socio-politique de l'époque en France : après les attentats et notamment durant la marche qui a suivi (les 10 et 11 Janvier 2015), nous avons en effet constaté une revendication des valeurs originelles du modèle républicain et notamment de la laïcité historique. Les travaux récents de Solheim (2017) font d'ailleurs état du contexte français juste après les attentats de Charlie Hebdo. L'auteur a en effet repris les déclarations de François Hollande (alors président de la République) à la suite de ces événements, déclarations qui faisaient de ces attentats une attaque contre les valeurs républicaines (et ne faisaient pas référence à « la guerre contre le terrorisme », voir également sur ce point Pelletier & Drozda-Senkowska, 2016). D'après Solheim (2017), ces déclarations ont entraîné une volonté de la part du peuple français de réaffirmer les valeurs originelles de la république (liberté, égalité, fraternité, liberté d'expression, tolérance et laïcité) et ont empêché l'augmentation des préjugés anti-immigré.es. Nos analyses, associées à ces travaux, suggèrent que ce changement dans le contexte français permet d'expliquer l'absence d'effet de la norme de nouvelle laïcité après les attentats : celle-ci n'était alors plus perçue comme pertinente par les Français. Sur la base de cette hypothèse, nous aurions pu nous attendre à observer un effet de la norme d'égalité colorblind après les attentats (comme c'est le cas pour Nugier et al., 2016b concernant la menace perçue et le biais intergroupe), ce qui n'est pas le cas. Les travaux de Roebroek et Guimond (2016) montrent cependant que l'égalité colorblind n'est que l'un des principes de la laïcité historique, ce qui peut expliquer cette absence d'effet.

Plus généralement, cette étude questionne également l'habileté des répliques exactes à démontrer la véracité de certains effets. En effet, les analyses effectuées sur l'échantillon interrogé après les attentats peuvent être considérées comme une réplique exacte de celles menées sur l'échantillon interrogé avant les attentats, dans la mesure où la méthodologie et les analyses sont strictement identiques. Cependant, et malgré le fait que nous ayons observé, avant les attentats, des effets de nos conditions expérimentales ayant une taille d'effet et une puissance très importantes, nous n'avons pas pu répliquer ces effets après les attentats. *Pourquoi ?* Nous

pensons que le changement du contexte socio-culturel associé à la présence de menace terroriste (i.e. le passage d'une norme de nouvelle laïcité à une norme de laïcité historique) permet de répondre à cette question. Dans ce cadre, nous pensons qu'une induction de norme de laïcité historique aurait été plus à même de d'influencer les comportements après les attentats. Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons conduit l'étude 4, au cours de laquelle nous avons comparé l'induction d'une norme de nouvelle laïcité à une induction de norme de laïcité historique (contenant le terme *laïcité*, faisant référence à la fois à l'égalité colorblind, à la liberté de croyance et à la liberté de conscience).

3.4. Étude 4 : Laïcité Historique, Laïcité Nouvelle : Quel(s) Effet(s) sur la Discrimination ?

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la réplication directe peut empêcher la réplication des effets sensibles au contexte (voir Van Bavel et al., 2016). L'étude 3 illustre bien cette idée. Cette étude suggère en effet qu'en dehors de tout contexte d'attentats terroristes, il est possible d'observer un effet puissant de la norme de nouvelle laïcité qui, une fois rendue saillante par la pression temporelle, entraîne une augmentation de la discrimination. Ce n'est pas une découverte inopinée. C'est un résultat qui va dans le sens de toutes les recherches effectuées à ce jour par rapport à cette conception de la laïcité (voir Troian et al., 2018). En revanche, cet effet disparaît totalement après les attentats. Nous pensons que cette différence est liée à un changement dans la norme culturelle d'intégration en France après le 7 Janvier 2015. Plus précisément, après les attentats, il semble que la norme perçue comme soutenue et partagée en France soit passée d'une norme de nouvelle laïcité à une norme de laïcité historique. Autrement dit, d'après cette hypothèse, l'induction d'une norme de laïcité historique après les attentats de Janvier 2015 auraient eu pour effet de diminuer la discrimination. Cette idée suggère également que, concernant certaines problématiques de recherche, la réplication d'un effet est impossible sans l'adaptation du protocole expérimental au contexte. Cependant, n'ayant pas induit à proprement parler une norme de laïcité historique au cours de l'étude 3, nous ne pouvions confirmer cette hypothèse. L'étude 4 peut justement être considérée comme une réplication conceptuelle de l'étude 3, utilisant le même paradigme expérimental. Cependant, au lieu de l'induction de l'égalité colorblind (qui représente seulement une partie de l'idéologie de laïcité historique, telle que conceptualisée par Roebroek & Guimond, 2016), nous avons induit au cours de cette étude une norme de laïcité historique (pour un tiers des participant.es, les autres ayant été exposé.es à une norme de nouvelle laïcité ou à un contexte

neutre dans la condition contrôle). Si les données présentées dans l'étude 1 de cette thèse ne permettaient pas d'évaluer la perception des français.es quant à une norme de laïcité historique, des recherches plus récentes ont montré que cette idéologie est perçue comme normative en France (Guimond, 2015).

De façon imprévue, l'étude 4 a démarré le 16 Novembre 2015, soit immédiatement après les attentats terroristes qui ont eu lieu à Paris le 13 novembre 2015. Le contexte dans lequel a été réalisée cette étude est donc similaire à celui de l'étude 3 (après les attentats de Charlie Hebdo et Hyper Cacher). Cette étude nous permettra donc d'examiner l'interprétation faite par les Français de la norme de laïcité en contexte post-attentats. Nous émettons donc l'hypothèse que l'induction d'une norme de laïcité historique va entraîner une diminution de la discrimination (H4). De même, nous pensons que cet effet sera plus important sous pression temporelle que sans pression temporelle (H5). Enfin, en accord avec les résultats de l'étude 3, après les attentats, nous ne nous attendons pas à trouver d'effet de l'induction d'une norme de nouvelle laïcité sur la discrimination (par rapport à la condition contrôle). De plus, et afin de comprendre la mécanique cognitive sous-jacente à l'effet de la pression temporelle, nous avons inclus dans l'étude 4 une mesure du besoin de clôture (Need For Closure, NFC, Webster & Kruglanski, 1994). En effet, de précédentes recherches ont montré que les personnes ayant un besoin de clôture plus élevé auront davantage recours aux normes culturelles pour résoudre un problème social. De plus, certain.es auteur.es ont suggéré que le NFC était automatiquement plus élevé lorsque les personnes sont placées sous pression temporelle (Chiu et al., 2000, Fu et al., 2007). Néanmoins, peu d'études ont réellement montré ce lien (voir notamment Kruglanski & Freund, 1983). Nous testerons donc l'hypothèse selon laquelle l'induction de pression temporelle a pour effet d'augmenter le niveau de NFC des participant.es (H6).

3.4.1. Méthode.

3.4.1.1 Participant.es. Les participant.es étaient 135 étudiant.es inscrit.es en première année de psychologie à l'université Clermont-Auvergne. Une analyse de puissance *a priori* (G*power, Faul et al., 2007) a suggéré que nous aurions besoin de 82 participant.es pour avoir 80% de chance de détecter un effet de taille similaire à celui trouvée dans l'étude 3, avant les attentats ($\eta^2 = .10$) en effectuant des analyses comparables (ANOVA avec effets simples et interactions, un seuil alpha de .05, un Df de 2 et 6 cellules). La majorité des participant.es étaient des femmes (75%, $N = 101$, 20 participant.es ne mentionnaient pas leur sexe) et l'âge moyen était de 18.78 ans ($SD = 1.78$, Min = 17, Max = 27). Parmi nos participant.es, 55.6% étaient athées ou agnostiques, 35.9% étaient catholiques et 5.1% étaient musulman.es. Comme dans l'étude 3, tou.te.s les participant.es ont rempli un formulaire de consentement et reçu un crédit

de cours pour leur participation volontaire. Les participant.es ont été assigné.es aléatoirement à l'une des conditions de notre plan expérimental : 3 (Normes culturelles : laïcité historique vs. nouvelle laïcité vs. contrôle) x 2 (Pression temporelle : avec ou sans).

3.4.1.2. Procédure. La procédure de l'étude 4 est relativement identique à celle de l'étude 3. Les normes manipulées n'étaient toutefois pas totalement identiques. Ainsi, la culture de l'entreprise « Pelletier & fils » étaient caractérisée soit par (a) un environnement de travail agréable (condition contrôle), (b) un effort commun pour la promotion de la laïcité, favorisant l'égalité entre les cultes et la liberté de conscience (laïcité historique) ou (c) un effort commun pour la promotion de la laïcité, interdisant le port de signes religieux ostensibles et les pratiques religieuses au travail (nouvelle laïcité, Voir Annexe IX). La manipulation de la pression temporelle a également été améliorée. Ainsi, les participant.es de la condition « avec pression temporelle » ont été informé.es qu'ils et elles avaient très peu de temps pour terminer l'exercice alors que les participant.es à la condition de pression nulle n'ont pas reçu une telle instruction. Afin de renforcer cette manipulation, nous avons choisi de remplacer les écrans clignotants de l'étude 3 par des signaux envoyés par les expérimentatrices. Pour cela, nous avons prévenu les participant.es qu'ils et elles seraient chronométré.es et que nous aurions un chronomètre en main pendant les exercices. Les expérimentatrices ont ensuite fait semblant de chronométrer les participant.es au cours de la tâche de discrimination, avec des rappels toutes les trois minutes, et ce jusqu'à que le ou la dernier.e participant.e ait terminé toutes les tâches de discrimination, préjugés et NFC (manipulation inspirée de la procédure utilisée par Chiu et al., 2000). Lorsque tou.te.s les participant.es avaient terminé ces tâches, nous stoppions le chronomètre en annonçant que le temps imparti était écoulé. Les participant.es ont ensuite rempli un questionnaire (sans contrainte de temps) visant à mesurer une série de données socio-démographiques. À la fin de l'expérience, les participant.es ont été remercié.es et débriefé.es.

3.4.1.3. Mesures. Nous avons mesuré l'ODS (Pratto et al., 1994, 4 items, $\alpha = .63$) et la discrimination (à l'aide de la tâche de l'organigramme) de façon identique à l'étude 3. Un item inversé (issu de Dambrun & Guimond, 2001, « L'immigration est une source d'enrichissement culturel pour la France ») nous a permis d'appréhender le niveau de préjugés des participant.es envers l'immigration. L'une des principales différences entre les études 3 et 4 est que nous n'avons pas réutilisé la tâche de tri de CV, dans la mesure où la tâche de l'organigramme a donné des résultats qui semblent plus fiables. De plus, nous avons inclut dans cette étude une mesure du besoin de clôture des participant.es.

Besoin de clôture. Pour mesurer le besoin de clôture des participant.es, nous avons utilisé une échelle traduite en Français (Salama-Younes, Guingouain, Le Floch, & Somat,

2014). Cette échelle est composée de 30 items avec lesquels les participant.es doivent donner leur degré d'accord ou de désaccord sur une échelle de Likert allant de 1 (« pas du tout d'accord ») à 5 (« totalement d'accord »). Les items ont été regroupés par les auteurs en cinq facteurs, basés sur les travaux de Webster et Kruglanski (1994) : préférence pour l'ordre et la structure dans son environnement (« Je trouve qu'une vie bien organisée avec des horaires réguliers convient à mon tempérament. »), inconfort provoqué par l'ambiguïté (« Je n'aime pas les situations incertaines. »), la volonté de prendre des décisions de manière rapide et définitive (*decisiveness*, « En général, je prends des décisions importantes rapidement et de façon assurée. »), la consistance trans-situationnelle perçue des connaissances (*predictability*, « Je n'aime pas être avec des gens qui sont capables d'actions imprévisibles. ») et la fermeture aux nouvelles connaissances (« Je suis toujours curieux d'entendre un avis différent du mien, même si je me suis déjà fait on opinion. » - item inversé, voir Annexe X). Une analyse en composantes principales confirmatoire (rotation Varimax) ne nous a pas permis de retrouver cette structure. Nous avons donc utilisé l'échelle complète, qui possédait un bon indice de validité ($\alpha = .75$).

Adhésion aux deux formes de laïcité. Pour mesurer les attitudes des participant.es aux deux formes de laïcité, nous avons utilisé une échelle en 4 items (inspirée de Roebroek & Guimond, 2016). Deux items mesuraient la laïcité historique (« Il est préférable de juger les autres en tant que citoyens plutôt qu'en tant que membres d'un groupe ethnique ou culturel. » et « Chaque citoyen doit être libre de pratiquer la religion de son choix. », $r = .20$, $p = .020$) et deux mesuraient la nouvelle laïcité (« Les pratiques religieuses doivent être à caractère privé et non public. » et « Dans les lieux ouverts au public – écoles, hôpitaux, administration..., etc – les signes religieux visibles doivent être autorisés. » item inversé, $r = .50$, $p < .001$).

3.4.2. Résultats.

3.4.2.1. Vérification de la manipulation de pression temporelle. Comme dans l'étude 3, nous avons testé l'effet de la pression temporelle sur le temps pris par les participant.es pour terminer la tâche de discrimination (en secondes). L'effet était significatif : $F(1, 133) = 19.42$, $p < .001$, $\eta^2 = .13$. Les participant.es à la condition de pression temporelle ont donc terminé la tâche plus rapidement ($M = 61.13$ secondes, $SD = 21.01$) que les participant.es à la condition « sans pression » ($M = 83.03$ secondes, $SD = 34.35$). Nous avons ensuite testé l'effet de l'induction temporelle sur le score de NFC des participant.es. L'analyse n'a donné aucun résultat significatif : $F(1, 133) = .23$, $p = .631$, $\eta^2 = .00$. En d'autres termes, les participant.es de la condition « pression temporelle » ($M = 3.33$, $SD = .37$) n'ont pas montré de score de NFC différent des participant.es de la condition « sans pression » ($M = 3.30$, $SD = .37$). Nous ne

pouvons donc confirmer notre hypothèse 6.

3.4.2.2. Analyses Descriptives. Nous avons à nouveau examiné la différence entre le placement des cibles maghrébines dans l'organigramme effectué par les participant.es avec une distribution théorique (basée sur le hasard, voir études 2 et 3). Pour cela, nous avons une nouvelle fois réalisé un test de Khi-carré d'ajustement (Michinov et al., 2005). Les analyses montrent un écart significatif entre la distribution théorique et la distribution observée : $\chi^2(4, N = 135) = 23.27, p < .001$. L'examen de la distribution observée suggère la présence de discrimination envers les cibles maghrébines. Celles-ci sont placées plus bas dans l'organigramme que ce que prévoit la distribution théorique : 56.29% (76 / 135) des participant.es ont obtenu un score supérieur ou égal à 3.5, au lieu des 50% (environ 67 participant.es) prévus par la distribution théorique, voir Tableau 3.4).

Tableau 3.4.

Calcul du Khi carré d'ajustement sur l'échantillon global de l'étude 4

Score	Distribution		Résidus (T-O)	Test du χ^2
	Probabilité théorique	Théorique Observée		
[1.5 ; 2]	3/28	14.46	6	$\chi^2(4, N = 135) = 23.27, p < .001$
2.5	6/28	28.93	26	
3	5/28	24.14	27	
3.5	8/28	38.57	60	
4	6/28	28.93	16	

On remarque que la distribution observée est principalement supérieure à la distribution théorique pour le score 3.5 (60 participant.es ont obtenu ce score au lieu des 39 théoriques). Il semble toutefois que peu de participant.es aient obtenu un score de 4 par rapport à ce que prévoit la distribution théorique (16 participant.es au lieu de 29).

Nous avons ensuite effectué des corrélations entre les différentes variables de l'étude (Tableau 3.5). On remarque que le score de discrimination obtenu grâce à l'organigramme est corrélé positivement et significativement avec l'item de préjugés ($r = .20, p = .024$), et marginalement avec le score d'ODS ($r = .15, p = .082$). On remarque également les corrélations attendues entre l'adhésion à la laïcité historique et les préjugés ($r = -.27, p = .002$) et la nouvelle laïcité et les préjugés ($r = .46, p < .001$), ainsi qu'une corrélation marginale entre adhésion à la nouvelle laïcité et ODS ($r = .15, p = .071$). En revanche, ces analyses n'ont montré aucun lien entre le score de discrimination et l'adhésion aux deux formes de laïcité, contrairement à ce qui

avait été retrouvé dans l'étude 1. On remarque également que très peu de liens sont observés entre le NFC et les préjugés ou la discrimination. Le score de besoin de clôture est cependant corrélé significativement avec l'adhésion personnelle à la nouvelle laïcité ($r = .19, p = .027$). Enfin, les analyses de tests t à échantillon unique révèlent que les scores obtenus par les participant.es aux différentes échelles de l'étude sont tous supérieurs à la moyenne des échelles, notamment l'ODS, le NFC et l'adhésion à la laïcité historique.

Tableau 3.5.

Matrice de corrélations entre les différentes variables de l'étude 4.

	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>t</i>	1	2	3	4	5
1.Préjugés	3.41	.45	5.08***	-				
2.LH Perso	4.49	.50	34.95***	-.27**	-			
3.NL Perso	3.70	.95	8.56***	.46***	-.13	-		
4.ODS	4.10	.51	25.13***	.43***	-.38***	.15 [†]	-	
5.Discrimination	3.20	.53	-	.20*	-.01	.13	-.15 [†]	-
6.Besoin de clôture	3.32	.37	10.07***	-.07	-.10	.19*	-.04	.10

Note. [†] : $p < .10$; * : $p < .05$; ** : $p < .01$; *** : $p < .001$.

3.4.2.3. Effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur la discrimination.

Afin de tester l'effet des normes culturelles et de la pression temporelle sur la discrimination, nous avons réalisé une ANOVA incluant les conditions de normes culturelles et de pression temporelle comme variables indépendantes et le score de discrimination comme variable dépendante. L'analyse n'a révélé aucun effet d'interaction entre les conditions de normes et les conditions de pression sur la discrimination : $F(2, 129) = .32, p = .729, \eta^2 = .01$, ni aucun effet principal de la condition de pression temporelle : $F(1, 129) = .56, p = .456, \eta^2 = .00$. Cependant, l'analyse a révélé un effet principal significatif des conditions de normes culturelles sur la discrimination : $F(2, 129) = 3.46, p = .034, \eta^2 = .05$. La décomposition de cet effet (réalisée à l'aide de la correction de Bonferroni) a révélé que les participant.es de la condition « norme de laïcité historique » ($M = 3.05, SD = .49$) ont discriminé significativement moins que les participant.es de la condition « contrôle » ($M = 3.35, SD = .50, p = .042$). Aucune différence n'a été trouvée entre la condition contrôle et la condition « norme de nouvelle laïcité » ($M = 3.22, SD = .56, p = .773$). La figure 3.3 illustre le pattern des résultats.

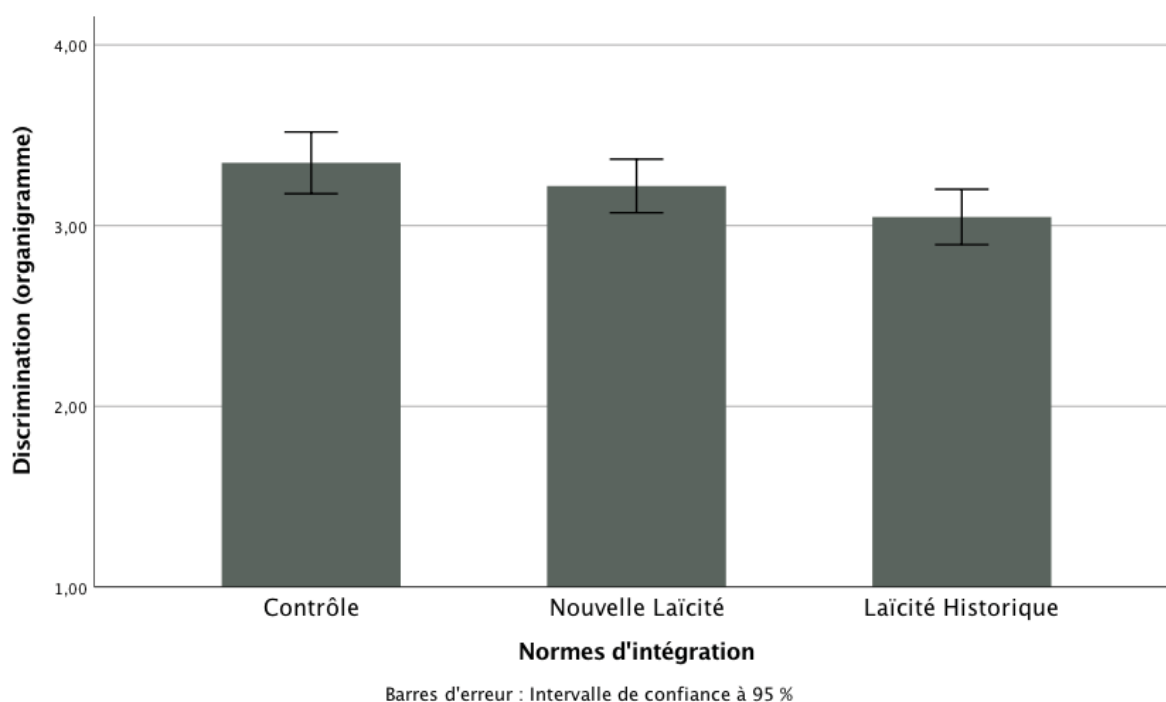


Figure 3.3. Effet des conditions de normes culturelles sur le score de discrimination dans l'étude 4.

Nous avons ensuite effectué une analyse de contraste (suivant le principe des contrastes de Hellmert) pour comparer la condition de laïcité historique avec les deux autres conditions en termes de discrimination. Nous avons créé un contraste d'intérêt (C1) et un contraste destiné à tester la variance résiduelle (C2), en recodant les conditions de normes comme suit :

- C1 : Laïcité historique (2), Nouvelle Laïcité (-1), Contrôle (-1)
- C2 : Laïcité historique (0), Nouvelle Laïcité (1), Contrôle (-1)

L'analyse a montré que le contraste d'intérêt C1 a un effet significatif sur la discrimination: $\beta = .21$, $t = 2.40$, $p = .018$, 95% IC [.014; .143]. Le contraste résiduel n'était pas significatif $\beta = -.10$, $t = -1.14$, $p = .254$, IC 95% [-.174; .046]. En d'autres termes, les participant.es à la condition de laïcité historique ont significativement moins discriminé que les participant.es des conditions « nouvelle laïcité » et contrôle. Ceci va dans le sens de notre hypothèse 4. Aucune interaction n'a toutefois été observée entre le contraste 1 et la pression temporelle.

Nous avons enfin réalisé une ANOVA testant l'effet de nos conditions expérimentales sur l'item de préjugés. Cette analyse ne révèle aucun effet significatif de la pression temporelle : $F(1, 129) = .26$, $p = .614$, $\eta^2 = .00$, des normes culturelles : $F(2, 129) = 1.10$, $p = .338$, $\eta^2 = .02$, ou de l'interaction entre ces deux variables : $F(1, 129) = .44$, $p = .646$, $\eta^2 = .01$.

3.4.3. Discussion.

Au cours l'étude 4, nous avons souhaité tester l'hypothèse que nous avons émise à la suite des résultats obtenus dans l'étude 3. Au vu des changements dans les résultats de l'étude 3 suite à la survenue des attaques terroristes de Janvier 2015, nous avons en effet suggéré que ce changement dans le contexte socio-culturel avait entraîné un changement dans l'interprétation de la laïcité en France. La réaffirmation des valeurs républicaines d'égalité et de tolérance qui a fait suite à ces attaques (Pelletier & Drozda-Senkowska, 2016; Solheim, 2017) suggère en effet que la norme d'intégration en France est passé de la laïcité nouvelle à la laïcité historique. Cette idée était corroborée par des analyses de corrélation, mais impossible à tester dans la mesure où nous n'avons pas d'induction d'une norme de laïcité historique. L'étude 4 avait justement pour objectif de répliquer conceptuellement l'étude 3 en adaptant nos inductions de normes culturelles aux changements survenus en France à la suite d'attentats terroristes. Nous avons remplacé l'induction d'une norme d'égalité colorblind par une condition induisant une norme de laïcité historique (comprenant le terme *laïcité*, et incluant à la fois l'égalité colorblind et les notions de liberté de croyance et de conscience, sur la base des travaux de Roebroek & Guimond, 2016).

De façon totalement fortuite, cette étude a commencé le 16 Novembre 2015, soit 3 jours après les attentats meurtriers du Bataclan ayant causé la mort de 130 personnes dans le centre de Paris. Une fois encore, cette étude nous donne donc l'occasion de capter l'effet des normes culturelles à la suite d'événements tragiques survenant à l'extérieur du laboratoire. Étant données ces circonstances et de façon cohérente avec les résultats de l'étude 3, nous avons suggéré que les participant.es exposé.es à une norme de nouvelle laïcité ne discriminaient pas différemment des participant.es de la condition contrôle, tandis que les participant.es de la condition laïcité historique discriminaient moins que les autres participant.es. Cette hypothèse (H4) est confirmée par nos analyses de contrastes. Nous avons également formulé l'hypothèse que la pression temporelle accentuerait l'effet de la norme de laïcité historique sur la discrimination (H5). Cependant, les analyses n'ont pas permis de confirmer cette hypothèse. En effet, nous n'avons retrouvé aucun effet de la pression temporelle (effet principal comme effet d'interaction avec les normes culturelles) sur la discrimination. De même, et contrairement à notre hypothèse 6, nous n'avons retrouvé aucun effet de la pression temporelle sur le NFC.

L'étude 4 corrobore l'idée selon laquelle, en cas d'événements traumatisants tels que des attaques terroristes, un changement de la norme de laïcité associé à une réaffirmation de la laïcité historique peut devenir un rempart contre les préjugés et la discrimination. Ce constat souligne l'importance de diffuser efficacement la signification originelle de la laïcité en France

afin de réduire le biais intergroupe et améliorer significativement les relations interculturelles. Les résultats de cette étude confirment également la sensibilité au contexte de l'interprétation de la politique de laïcité. En effet, et de façon cohérente avec les résultats de l'étude 3 (après les attentats), nous n'avons retrouvé ici aucun effet de la nouvelle laïcité sur la discrimination, alors qu'avant les attentats de Janvier 2015 (dans l'étude 3) c'est justement cette norme de nouvelle laïcité qui entraînait une forte augmentation des comportements discriminatoires. Plus généralement, l'étude 4 suggère que la réplique conceptuelle peut être indiquée pour confirmer des hypothèses qui peuvent être sensible au contexte. L'absence d'effet de la norme de nouvelle laïcité en cas d'attentats ne semble pas signifier que cet effet n'existe pas. En effet, lorsque l'on adapte le protocole expérimental au contexte (en proposant ici une induction du sens originel de la laïcité), on retrouve un effet de la norme de laïcité sur les comportements.

Nous n'avons observé dans cette étude aucun effet de la pression temporelle sur la discrimination. Cette absence d'effet ne semble pas provenir de notre induction de pression temporelle, dans la mesure où nos analyses montrent que celle-ci a fortement influencé le temps mis par les participant.es à réaliser la tâche de discrimination. L'absence d'effet de la pression temporelle est en fait relativement cohérente avec ce que nous avons constaté dans l'étude 3 après les attentats. Nous pensons qu'une explication à ce phénomène pourrait être que la présence de menace terroriste influence la tendance des personnes à baser leurs comportements sur les normes culturelles. La Terror Management Theory (TMT, Greenberg et al., 1986 ; Greenberg & Arndt, 2013) suggère en effet que, lorsque nous sommes confronté.es à des attentats terroristes, cela réveille en nous la conscience de notre propre mortalité, ce qui engendre une forte anxiété ainsi qu'une augmentation de l'hostilité intergroupe (Landau et al., 2004). Une manière de se prémunir de ces effets délétères est d'avoir l'opportunité de réaffirmer les valeurs et normes importantes dans sa culture (Dunkel, 2002 ; Jonas et al., 2008 ; Motyl et al., 2011). Si, comme le suggère les données, la survenue d'attaques terroristes entraîne une modification de la norme de laïcité en faveur de la laïcité historique, alors cela peut signifier que les participant.es de la condition « laïcité historique » ont eu, grâce à cette induction, l'opportunité de se prémunir contre les effets néfastes de la menace terroriste en « s'appuyant » sur cette norme. L'absence d'effet de la pression temporelle sur la discrimination s'expliquerait ainsi par le fait que, juste après les attaques terroristes, les participant.es ont systématiquement et fortement basé leurs comportements sur les normes culturelles, dans le but de se prémunir contre les effets de la menace terroriste. Autrement dit, le contexte post-attentats est aussi efficace pour rendre saillantes les normes culturelles partagées dans un pays que la pression temporelle. Cette hypothèse devrait cependant être testée dans de futures études.

D'autre part, nous n'avons également pas observé d'effet de la pression temporelle sur le niveau de NFC des participant.es. De nombreuses études se basent pourtant sur cette idée, originellement mise en avant par Kruglanski et Freund (1983, voir notamment Chiu et al., 2000 ; Fu et al., 2007). Nous suggérons donc que l'effet de la pression temporelle sur la saillance des normes culturelles n'est peut-être pas sous-tendu par une augmentation du NFC. Cette hypothèse devrait être testée par de futures recherches.

3.5. Discussion Générale.

L'objectif initial des études 3 et 4 présentées dans le chapitre 3 était de tester l'effet des variables culturelles sur les comportements discriminatoires. Cet objectif fait suite au constat selon lequel les études de psychologie sociale tentent souvent d'expliquer les phénomènes psycho-sociaux à l'aide de variables sensées agir de façon identique quelle que soit la culture (Guimond, 2010). De précédentes études (voir Guimond et al., 2013) ont cependant montré que les normes culturelles d'intégration (i.e. normes culturelles basées sur les politiques d'intégration d'un pays) constituent un facteur émique (puisque chaque culture a sa ou ses propre.s norme.s) qui influence les relations intergroupes. Les études du chapitre 2 (notamment l'étude 1) ont montré que les normes perçues comme distinctives du contexte français sont la norme de nouvelle laïcité (selon laquelle les pratiques religieuses doivent rester privées, Baubérot, 2012) et, dans une moindre mesure, la norme d'égalité colorblind (qui valorise l'égalité entre tout.es les citoyen.ne.s français.es quelles que soit leur origine et leur religion). Au cours de ce troisième chapitre, nous avons donc souhaité tester l'effet de ces normes culturelles d'égalité colorblind et de laïcité sur les comportements discriminatoires. Il découle également de cette argumentation que les normes liées à des politiques d'assimilation et de multiculturalisme, puissantes dans certains pays, ne sont pas particulièrement influentes en France. De plus, Guimond et al. (2013) suggèrent que, si l'effet du contenu des normes d'intégration est un facteur émique de biais intergroupe, l'effet de la saillance de ces normes est, lui un facteur étique. En effet, leur étude montre que, quel que soit le pays, les normes culturelles d'intégration n'ont d'effet que lorsqu'elles sont rendues saillantes dans l'esprit des participant.es. Au cours de ce troisième chapitre, nous avons donc souhaité tester l'effet de la pression temporelle comme variable permettant de rendre saillantes les normes culturelles (voir Chiu et al., 2000; Fu et al., 2007). L'étude 3 a montré que l'exposition à une norme de nouvelle laïcité engendrait une augmentation de la discrimination (et des préjugés) lorsque cette norme était rendue saillante par la pression temporelle. En revanche, nous n'avons pas retrouvé d'effet

de la norme (1) que selon laquelle la meilleure façon d'expliquer la discrimination est de combiner des facteurs émiques et étiques et (2) l'idée selon laquelle les normes les plus efficaces pour influencer la discrimination sont celles qui sont perçues comme typiques et distinctives au sein d'une culture.

Les deux expérimentations de ce chapitre ont néanmoins été menées dans des contextes particuliers. L'étude 3 a en effet été conduite entre décembre 2014 et février 2015, soit pendant les attentats terroristes contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher en région parisienne. Quant à l'étude 4, elle a démarré seulement 3 jours après les attentats du 13 Novembre 2015 au Bataclan et dans le centre de Paris. Ces deux événements ont causé un nombre de victimes très important et ont considérablement choqué la population française. De nombreuses recherches conduites dans le cadre de l'étude des effets du terrorisme avancent que la survenue de tels événements conduit forcément à une augmentation de l'hostilité intergroupe (Dumont et al., 2003; Echeberria-Echabe & Fernandez-Guede, 2006; Landau et al., 2004; Legewie, 2013; Van de Vyver et al., 2015). En revanche, des études conduites dans le cadre de la TMT suggèrent que ces effets peuvent être évités si les personnes ont l'opportunité d'affirmer des valeurs importantes dans leur culture (voir Dunkel, 2002). Étant donné que notre objectif premier était justement de tester l'effet des normes culturelles sur la discrimination, ces études nous donnent une occasion rare de tester expérimentalement l'effet des normes culturelles dans des conditions « réelles » de menace terroriste. Les analyses réalisées auprès des participant.es de l'étude 3 interrogé.es *après* les attentats de janvier 2015 ne confirment pas les effets trouvés avant les attentats, puisqu'aucun effet des normes d'intégration n'est retrouvé ni sur la discrimination, ni sur les préjugés. Nous suggérons que cette absence d'effet après les attentats ne signifie pas que les résultats mis en lumière avant les attentats sont de faux positifs.

Il est possible en effet qu'un changement significatif dans le contexte culturel (ici les attentats terroristes perpétrés à Paris en janvier 2015) ait fortement influencé le comportement des participant.es. Plus précisément, la réaffirmation des valeurs républicaines originelles qui a fait suite à ces événements (Solheim, 2017) semble avoir entraîné un basculement de la norme de laïcité, passant d'une laïcité nouvelle (à savoir l'interdiction de la diversité religieuse et culturelle dans la sphère publique) à une laïcité historique (la liberté de culte et culture pour tous). Cette hypothèse était corroborée, dans l'étude 3, par des analyses de corrélations qui montrent qu'avant les attentats, le score de discrimination est corrélé avec l'adhésion à la nouvelle laïcité, et non à la laïcité historique alors qu'après les attentats, le même score de discrimination est corrélé avec l'adhésion à la laïcité historique et non à la nouvelle laïcité. Pour confirmer cette hypothèse, nous avons reproduit conceptuellement l'étude 3. L'étude 4 a

confirmé l'idée que, dans un contexte post-attentats, l'amorçage d'une norme de laïcité historique a pour effet de réduire la discrimination. Au contraire, et de façon cohérente avec les résultats observés lors de l'étude 3 après les attentats, l'exposition à une norme de nouvelle laïcité n'augmentait pas les comportements discriminatoires. La contribution des études 3 et 4 est donc également intéressante du point de vue de la psychologie du terrorisme. Néanmoins, la survenue de ces événements n'était évidemment pas prévue dans nos designs expérimentaux. En conséquence, nous n'avons pas eu l'opportunité de formuler d'hypothèse a priori concernant l'effet des attentats (notamment dans l'étude 3). De plus, du fait de l'ajout d'une variable indépendante naturelle dans l'étude 3, le nombre de participant.es par condition a diminué ainsi que la puissance statistique requise pour tester nos hypothèses. Nos effets n'en demeurent pas moins importants (avec des tailles d'effet parfois très élevées pour la psychologie sociale) et cohérents avec les théories des recherches actuelles. Il serait néanmoins important de répliquer ces effets avec ces échantillons conséquents, et de façon purement expérimentale, en induisant un contexte de menace terroriste ainsi que des normes culturelles.

3.5.1. La Laïcité en France : une Norme Culturelle Malléable ?

Les conclusions évoquées ici posent la question suivante : *comment expliquer que la norme de laïcité puisse basculer de façon aussi soudaine d'une norme de nouvelle laïcité à une norme de laïcité historique ?* La laïcité est, depuis plusieurs décennies, fréquemment évoquée dans les débats politiques. Ce phénomène, qui a démarré à la fin des années 1980 avec l'affaire du voile à l'école de Creil, a pris de l'ampleur à partir de 2010, début de la campagne présidentielle pour les élections présidentielles françaises de 2012. Selon Baubérot (2012), le concept de laïcité s'est ainsi vu récupéré et instrumentalisé par les partis politiques de droite, qui en ont fait émerger une nouvelle définition. L'émergence de cette « nouvelle laïcité » montre que cette idéologie peut être adaptée aux idées et au contexte socio-politiques, ce qui en ferait, d'après les travaux de Knowles, Lowery, Hogan et Chow (2009), une idéologie malléable.

Ces auteur.es suggèrent que les idéologies intergroupes n'impliquent pas forcément des croyances stables mais que leur contenu peut au contraire être modifié afin de servir des objectifs opposés. Cette approche est non seulement originale mais aussi théoriquement puissante car elle conduit immédiatement à s'interroger sur les motifs psychologiques sous-tendant l'adhésion à une idéologie donnée. Dans trois études, Knowles et al. (2009) ont testé leur théorie des idéologies malléables aux États-Unis en prenant l'exemple de l'idéologie colorblindness. Cette idéologie suggère que l'on devrait ignorer les différences ethniques afin de traiter tout le monde de la même manière (Plaut et al., 2009; Richeson & Nussbaum, 2004; Wolsko et al., 2000). Ainsi, les individus souhaitant maintenir les hiérarchies entre les groupes

(i.e. ayant un haut niveau d'ODS) sont généralement considérés comme n'adhérant pas à cette idéologie. Cependant, Knowles et al. (2009) ont soutenu que, dans une situation de menace intergroupe, ces individus peuvent néanmoins adhérer au colorblindness en en modifiant le sens, pour faire en sorte que celui-ci correspondent à leur opinion. Leur série d'études a apporté un soutien à cette théorie en montrant que, lorsqu'ils et elles sont exposés à la menace intergroupe, les Blancs anti-égalitaires aux États-Unis adhèrent activement au colorblindness, alors qu'ils et elles rejettent cette même idéologie dans d'autres circonstances.

Dans une recherche récente, Roebroeck et Guimond (2018) ont appliqué cette idée à la politique de laïcité en France. Leur recherche montre que (1) le niveau d'attachement à la laïcité est négativement lié au niveau d'ODS, ce qui suggère que la laïcité est fondamentalement une idéologie égalitaire et (2) que, si le niveau d'attachement à la laïcité et d'adhésion à la nouvelle laïcité est stable chez les personnes ayant un faible score d'ODS, ce n'est pas le cas chez les personnes ayant un haut niveau d'ODS. En effet, ces dernières se montrent plus attachées à la laïcité et adhèrent davantage à la nouvelle laïcité dans un contexte de forte menace intergroupe. Autrement dit, si la laïcité est égalitaire par nature, elle peut être utilisée par des personnes ayant des idées inégalitaires dans des contextes de menaces intergroupes pour servir des objectifs inégalitaires. Les études 3 et 4 corroborent l'idée selon laquelle la laïcité est bien une idéologie malléable, à un autre niveau, en suggérant qu'un changement majeur dans le contexte social peut entraîner, de façon quasi immédiate, un changement dans la norme de laïcité. Nous allons également plus loin que les précédents travaux en examinant l'effet de la laïcité en tant que norme culturelle, peu importe les attitudes personnelles des individus, et en montrant de façon expérimentale que les deux normes de laïcité ont un effet opposé sur les comportements de discrimination. En effet, la norme de nouvelle laïcité a pour effet d'augmenter la discrimination quand la norme de laïcité historique réduit ces mêmes comportements.

3.5.2. Directe ou Conceptuelle : Quelle Réplication en Psychologie Sociale ?

Les résultats des études 3 et 4 apportent également une contribution au débat actuel concernant la réplication en psychologie, en particulier en psychologie sociale. En effet, depuis la crise de réplicabilité qui a fait suite au projet OSC (2015), de nombreux chercheurs ont débattu pour savoir quel type de réplication (directe ou conceptuelle) était la plus appropriée en fonction des domaines de recherche. Alors que certains soutiennent que seule la réplication directe peut confirmer l'existence d'un effet (Zwaan, Etz, Lucas, & Donnellan, 2018), d'autres ajoutent que certaines disciplines traitent de sujets qui sont sensibles au contexte social et culturel ; il serait donc nécessaire de prendre en compte ce contexte lors des réplifications potentielles (Van Bavel et al., 2016). Notre étude apporte à ce débat des données

expérimentales, qui manquaient jusqu'à présent à notre connaissance dans la littérature. Nos différentes études suggèrent que les événements qui ont modifié le paysage socio-culturel français au cours de notre expérience ont bouleversé le sens de la principale norme d'intégration française : la laïcité. Cela signifie que, en ce qui concerne les expériences de psychologie sociale, les éléments contextuels qui surviennent en dehors du laboratoire peuvent influencer les manipulations effectuées en laboratoire. Ceci pose la question de la fiabilité de la réplication directe, dans la mesure où il suffit que cette réplication s'effectue dans un contexte sensiblement différent (dans un autre pays, dans une autre langue, à un moment différent ou, comme c'est le cas pour nos études, après des événements significatifs) pour que les résultats soient modifiés. Si la réplication directe, ne tenant aucunement compte du contexte social, politique ou culturel, est généralisée en psychologie sociale, cela pourrait conduire à des conclusions erronées, et en particulier à considérer par erreur certains effets comme inexistantes. De plus, l'idée que la réplication directe est le seul moyen de mettre en évidence des effets forts tend à discréditer certaines branches de la psychologie dont l'objet est justement d'étudier l'influence du contexte sur le comportement (par exemple la psychologie interculturelle).

L'idée selon laquelle les processus étudiés en psychologie sociale dépendent du contexte n'est pas nouvelle. Amir et Sharon (1987), s'appuyant sur six études publiées dans quatre revues majeures de psychologie sociale, ont par exemple soutenu le besoin de réplifications interculturelles. Ils ont reproduit chacune de ces études sur deux échantillons israéliens, l'un semblable à celui de l'étude originale et l'autre différent à certains égards. Leurs résultats indiquent qu'une partie significative des effets mis en évidence par les études originales ne sont pas reproduits dans un échantillon sensiblement différent. L'importance de la réplication conceptuelle se retrouve également chez les défenseurs et défenseuses du courant de la psychologie universaliste (voir Sedikides, et al., 2003). En accord avec ces chercheurs.euses et sur la base des études présentées ici, nous pensons qu'il est essentiel, lors de la conception des études de réplication en psychologie sociale, de reproduire au plus près le contexte dans lequel s'est déroulée l'étude originale. Ce type de réplication « psychologiquement identique » (et pas seulement « identique ») permet de s'assurer que le phénomène observé dans l'étude de base est bien répliquable dans un contexte similaire. Si l'effet n'est pas répliqué, alors la probabilité que cet effet n'existe pas dans la réalité est beaucoup plus grande. Nous pensons donc que la réplication conceptuelle devrait s'imposer comme une procédure scientifique de choix pour une discipline comme la psychologie sociale.

3.5.3. Conclusion.

Les études 3 et 4 permettent de mettre en avant l'effet direct du contexte socio-culturel sur les comportements de discrimination et ce, de différentes manières. Premièrement, nos résultats montrent que, conformément à nos hypothèses, l'exposition à des normes relatives à l'intégration des minorités culturelles et religieuses influence les comportements de discrimination. Cependant, dans ce cadre, toutes les normes ne se valent pas. Pour que l'exposition à une norme ait un tel effet, cette norme doit en effet être perçue comme typique et distinctive du milieu culturel dans lequel l'exposition a lieu. Ainsi, bien que très étudiées en psychologie sociale, les normes d'assimilation et de multiculturalisme n'ont aucun effet sur la discrimination en France, contrairement aux normes de laïcité (nouvelle et historique). De plus, les normes relatives à la laïcité en France peuvent augmenter la discrimination à l'encontre des minorités culturelles ou religieuses (quand elles font référence à la nouvelle laïcité) mais peuvent également les réduire (quand elles font référence à la laïcité historique). Deuxièmement, ces recherches montrent que des événements survenus en dehors du laboratoire, dans le paysage socio-culturel « réel », peuvent influencer les manipulations expérimentales réalisées en laboratoire. En effet, la survenue d'attaques terroristes pendant nos recherches a considérablement changé nos résultats et ce, de façon persistante (le même pattern de résultats étant retrouvé après les attentats de Janvier et de Novembre 2015). Les résultats de ce chapitre corroborent donc l'idée selon laquelle il est fondamental de prendre en compte le contexte culturel dans l'explication de la discrimination et des phénomènes psycho-sociaux.

Les résultats obtenus avec les études 3 et 4 permettent ainsi d'ouvrir de nombreuses pistes de recherche concernant l'effet des normes culturelles d'intégration sur les relations intergroupes. En effet, au-delà de leur effet direct sur les comportements discriminatoires, on peut imaginer que ces normes influencent également la manière dont les membres du groupe majoritaire perçoit les personnes d'origine immigrée. Cette hypothèse se base sur la définition même des normes culturelles d'intégration, qui indique que celles-ci définissent la manière correcte de s'adapter à un pays et à sa culture (Guimond et al., 2013). Cette définition implique la question suivante : *l'exposition aux normes culturelles d'intégration peut-elle influencer les exigences du groupe majoritaire en ce qui concerne les comportements d'adaptation des membres de groupes minoritaires ?* Cette question sera abordée par les études 5 et 6 du chapitre 4.

CHAPITRE 4 –

PRÉFÉRENCES D'ACCULTURATION PERÇUES DES GROUPES MINORITAIRES ET DISCRIMINATION : LE ROLE DES NORMES CULTURELLES D'INTÉGRATION¹⁷

4.1. Introduction.

Les préjugés et la discrimination sont des problèmes fondamentaux des relations intergroupes, qui ont fait l'objet de recherches en psychologie sociale pendant plus de cinquante ans (Allport, 1954). Une des caractéristiques générales que partagent les études menées à ce jour est le souci d'identifier les déterminants socio-psychologiques généraux qui agissent de la même manière entre les pays (par exemple l'Orientation de la dominance sociale, Sidanius & Pratto, 1999). Cependant, les déterminants spécifiques à une culture, qui peuvent fonctionner de manière différente en fonction du pays, sont peu pris en compte (Amir & Sharon, 1987; Chen, 2010; Chiu & Hong, 2006; Fiske & Cuddy, 2006; Guimond et al., 2013; Hilton & Liu, 2008; Hong et al., 2000). L'objectif du présent chapitre sera d'examiner l'idée que le contexte culturel peut moduler l'influence de déterminants de préjugés et discrimination traditionnellement considérés comme universels.

Les chapitres 2 et 3 ont montré l'importance, en France, des politiques de laïcité historique et de laïcité nouvelle, toutes deux mises en avant par l'état français pour optimiser l'intégration des minorités culturelles et religieuses (Baubérot, 2012). Ces deux politiques constituent également des idéologies intergroupes auxquelles adhèrent une majorité de Français (Barthélémy & Michelat, 2007; Roebroek & Guimond, 2016). Nos précédentes recherches ont montré que la nouvelle laïcité a donné naissance à une norme d'intégration en France. Ce type de normes est défini comme des principes d'intégration des minorités soutenus par la majorité. Autrement dit, les Français pensent que les principes sous-tendus par la nouvelle laïcité sont soutenus par une majorité de leurs pairs (cf. chapitre 2). Il n'existe aucune publication concernant la perception de la norme de laïcité historique en France (mais voir Guimond, 2015).

¹⁷ Les études de ce chapitre ont donné lieu à une publication : Anier, N., Badea, C., Berthon, M., & Guimond, S. (2018). Perceived acculturation preferences of minority groups and intergroup discrimination: when culture-specific intergroup norms matter. *Journal of Applied Social Psychology*. DOI: 10.1111/jasp.12530

Néanmoins, le chapitre 3 a montré que la laïcité historique, tout comme la nouvelle laïcité, a un effet sur les comportements discriminatoires en France. L'exposition à une norme de nouvelle laïcité a pour effet d'augmenter les comportements de discrimination quand l'exposition à une norme de laïcité historique a pour effet de les réduire (de façon cohérente avec les résultats de Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012). De plus, il semble que le contexte socio-culturel réel rende plus ou moins pertinentes ces normes (et donc les rende également plus ou moins susceptibles d'influencer l'émergence de discrimination). Ces travaux soulignent l'importance de prendre en compte ces normes culturelles d'intégration, ainsi que le contexte culturel général, dans l'explication de l'émergence de discrimination. Au cours de ce chapitre, nous souhaitons poursuivre et étendre ces travaux en montrant que l'influence d'un facteur de discrimination traditionnellement considéré comme universel (i.e. agissant de manière identique quelle que soit la culture) peut en fait différer en fonction du contexte culturel au sein duquel il agit.

4.1.1. Le contexte culturel comme variable modératrice en psychologie sociale.

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 3, malgré une prise de conscience quant à l'importance de la culture dans les études de psychologie, la majorité des travaux présente encore aujourd'hui des résultats censés être répliquables à l'identique dans toutes les cultures (Guimond, 2010; Reynolds et al., 2001). Guimond et al. (2003) ont par exemple fait le constat, à l'instar de Reynolds et al. (2001), que les préjugés et la discrimination sont encore souvent expliqués par des variables considérées comme individuelles et stables dans le temps. Cette approche est illustrée par un article récent (Hodson & Dhont, 2015), qui met en avant les liens très importants entre les préjugés et les différences individuelles (les traits de personnalité, les styles cognitifs, les orientations idéologiques mais aussi les facteurs génétiques et cognitifs), et concluent en faveur de l'importance de la personnalité dans l'explication des préjugés. Cette approche relève de l'absolutisme, dans la mesure où le fait de mettre au premier plan la personnalité dans l'explication du biais intergroupe amène naturellement à négliger l'effet du contexte au sens large. Cependant, cette approche est mise à mal par de nombreuses recherches, qui montrent au contraire que le contexte peut influencer l'effet de variables personnelles.

En s'appuyant sur la théorie de la personnalité autoritaire, Verkuyten et Hagoort (1998) ont par exemple montré que l'autoritarisme de droite (RWA, Altemeyer, 1998) prédit les préjugés uniquement lorsque l'identité personnelle des individus (vs leur identité nationale) est saillante. (voir également Dru, 2007; Reynolds & Turner, 2006; Reynolds et al., 2001). La variation systématique dans les relations entre le RWA et les préjugés ethniques selon le contexte est également illustrée de manière saisissante par Roets, Au et Van Hiel (2015) qui

posent la question : « *que se passe-t-il si les autoritaires vivent dans une société où l'autorité établie endosse fortement et de manière explicite la diversité et le multiculturalisme ?* » (p. 1972). Ces auteur.es comparent un échantillon de participant.es Belges et un échantillon de participant.es Singapourien.ne.s, où la politique d'intégration est en faveur du multiculturalisme. Les résultats reproduisent les données obtenues habituellement avec le RWA en Belgique mais l'inverse est observé à Singapour : l'autoritarisme est relié à des attitudes plus positives envers les exogroupes. Le lien « classique » entre la personnalité autoritaire et les préjugés peut donc s'inverser en fonction du contexte. Il en est de même pour la « personnalité dominante ». Levin et al. (2012) ont montré que la corrélation entre l'ODS et les préjugés généralisés peut varier entre $r = .02$ (non-significatif) et $r = .42$ selon la condition expérimentale dans laquelle les participant.es sont placés. Guimond et al. (2003) ont également montré que la socialisation des étudiant.es dans différentes filières universitaires modifiait leur niveau d'ODS et donc leur niveau de préjugés. Ces recherches fournissent des arguments en faveur d'un modèle interactionniste : les préjugés ne reflètent pas une prédisposition inhérente des individus mais sont le produit d'une interaction entre les caractéristiques individuelles et les caractéristiques de la situation. Néanmoins, les variables « situationnelles » prise en considération par ces études sont souvent des variables sociales prenant en compte l'environnement direct et plus rarement des variables culturelles. Au cours de ce chapitre, nous examinerons l'idée selon laquelle le contexte culturel peut également influencer l'effet de facteur de discrimination généralement considérés comme ayant un effet identique dans toutes les cultures. Plus précisément, nous suggérons que le contexte culturel peut influencer l'effet de la perception des préférences d'acculturation des minorités sur la discrimination.

4.1.2. Acculturation perçue des minorités et biais intergroupe.

Le terme acculturation décrit le processus de changement bi-directionnel qui survient quand deux groupes ethnoculturels sont en contact prolongé l'un avec l'autre (Graves, 1967). De ce concept a découlé la notion de stratégies d'acculturation, qui désigne la manière dont les groupes culturels en contact vont choisir de s'adapter à l'autre groupe (Berry, 1997). Selon Snauwaert et al. (2003), trois types de modèles d'acculturation ont été développés par les psychologues sociaux. Le premier type s'appelle la forme d'acculturation « contact » et a été développé principalement dans le modèle de John Berry. Ce modèle d'acculturation (Berry, 1997, 2007, voir Figure 4.1) distingue deux dimensions orthogonales : la préservation du patrimoine culturel et le désir d'avoir un contact avec le groupe majoritaire. Quatre stratégies acculturatives différentes peuvent être déduites du croisement de ces deux dimensions : intégration (maintien de la culture originale, désir de contact), assimilation (abandon de la

culture propre, désir de contact), séparation (maintien de la culture originale, faible désir de contact) et marginalisation (renoncer à la culture, faible désir de contact). Les critiques de ce modèle (voir notamment Bourhis et al., 2009, 1997) font ressortir que, des deux dimensions avancées par Berry, l'une concerne les attitudes (la volonté de maintenir sa culture) et l'autre les intentions comportementales (la volonté d'entrer en contact avec la majorité).

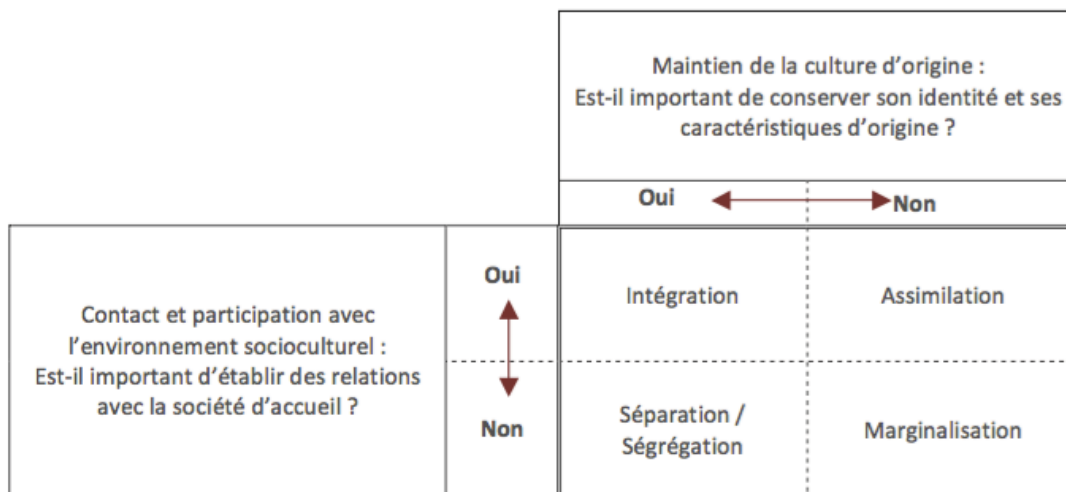


Figure 4.1. Stratégies d'acculturation décrites par Berry & Sam (1997, p.296)

En réponse à ce point, Bourhis et al. (1997) ont proposé de remplacer la dimension de « contact avec la majorité » par « la volonté d'adopter la culture du pays d'accueil ». Ce second type de modèle d'acculturation est appelé « adoption » (Snauwaert et al., 2003). En combinant les dimensions du maintien de la culture et de l'adoption de la culture dominante, Bourhis et ses collègues distinguent les mêmes orientations d'acculturation que Berry. La troisième forme d'acculturation se réfère à l'identification des minorités à la fois avec leur pays d'origine et avec le pays d'accueil (d'après Hutnik, 1986, 1991; voir Snauwaert et al., 2003). Comme Berry et Bourhis, Hutnik décrit quatre stratégies d'auto-catégorisation correspondant à la combinaison de ces deux éléments d'information (identification avec le pays d'origine : oui contre non, identification avec le pays d'accueil : oui contre non). Selon Liebkind (2001) et Nguyen et collaborateurs (H. H. Nguyen, Messé, & Stollak, 1999), ces trois formes d'acculturation sont incorrectement utilisées de manière interchangeable. En effet, plusieurs études montrent que les comportements d'adoption ou non de la culture dominante, qui relèvent essentiellement d'attitudes envers cette culture (Liebkind, 2001), ne sont pas ou peu corrélés avec l'identification au pays d'accueil, qui relève du processus d'auto-catégorisation (et est donc plus résistant aux changements, voir Hutnik, 1986, 1991; Phinney, 1990).

Les préférences concernant ces différentes stratégies d'acculturation peuvent être exprimées par des minorités aussi bien que par des groupes majoritaires. En effet, au-delà des choix d'acculturation des personnes d'origine immigrée, la majorité nationale exprime souvent des attentes quant à la manière dont les groupes minoritaires devraient se comporter dans leur société (Berry et al., 1977). Or, puisque la majorité et les minorités expriment des préférences en matière d'acculturation, il semble essentiel d'étudier ces situations au niveau de la métacognition, ce qui revient à considérer ce qu'un groupe perçoit de ce que l'autre pense, dit ou fait (Brown & Zagefka, 2011). Plusieurs études ont montré un effet des stratégies d'acculturation des minorités telles que perçues par la majorité sur les préjugés (Barrette et al., 2004; Matera et al., 2012; Van Acker & Vanbeselaere, 2011; Van Oudenhoven et al., 1998), ainsi que sur l'attribution des traits de chaleur et de compétence (López-Rodríguez, Zagefka, Navas, & Cuadrado, 2014; Maisonneuve & Testé, 2007). En France, Maisonneuve et Testé (2007) ont montré que les participant.es évaluait mieux les membres des minorités qui s'intègrent et s'assimilent (c'est-à-dire qui se montrent prêtes à adopter la culture dominante) que ceux qui choisissent la séparation (c'est-à-dire qui préfèrent préserver la culture d'origine). Les mesures en termes de normes injonctive (ce que les participant.es pensent que les minorités devraient faire) ont également suggéré que la stratégie préférée des membres de groupes majoritaire est l'intégration. Ainsi, la non-adoption de la culture française par les minorités semble considérée comme insatisfaisant par les membres du groupe majoritaire. Ce résultat est retrouvé aux Pays-Bas par Van Oudenhoven et al. (1998) et en Italie par Matera et al. (2012). Tip, Zagefka, Gonzalez, Brown, Cinnirella et Xa (2012) ont également montré un lien, au Royaume-Uni, au sein du groupe majoritaire, entre adoption perçue et soutien des politiques multiculturalistes. En Belgique, Roblain et al. (2016) ont montré que la perception de non adoption de la culture dominante par les minorités entraîne une diminution de la perception de l'identification des minorités au pays d'accueil, qui conduit à des attitudes négatives envers ces minorités (Roblain et al., 2016, voir Figure 4.2). Prises ensemble, ces études ont montré (1) que lorsque les membres du groupe majoritaire perçoivent les minorités comme n'adoptant pas la culture dominante, ils et elles ont tendance à adopter des attitudes négatives envers ces minorités et (2) que cet effet s'explique par le fait que cette perception de non adoption de la culture dominante est interprétée par le groupe majoritaire comme un refus de s'identifier au pays d'accueil. Cependant, ces études ne discutent pas l'influence du contexte culturel et normatif sur ces relations. Dans le chapitre 4, nous suggérons que cet effet est susceptible d'être influencé par les normes culturelles d'intégration.

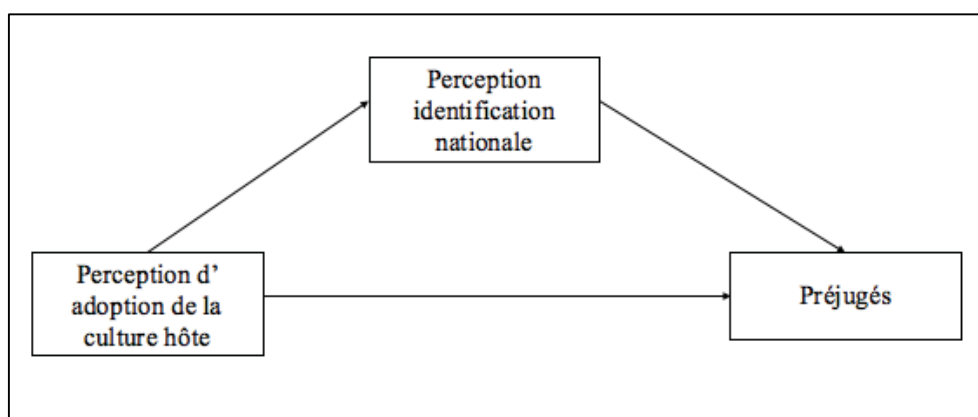


Figure 4.2. Résumé des résultats mis en avant par Roblain et al. (2016)

4.1.3. Les normes culturelles d'intégration comme prototypes du citoyen modèle.

Les présentes études visent à montrer que l'effet de ce qui peut être considéré comme un facteur de discrimination « général » n'est en réalité pas systématique mais peut varier en fonction de variables propres à la culture (ou émiques). Plus précisément, nous proposons qu'au sein du groupe majoritaire, l'influence de la perception des stratégies d'acculturation des minorités (en termes d'adoption de la culture dominante et d'identification au pays d'accueil) sur la discrimination est modérée par les normes culturelles d'intégration spécifiques à un pays. Cette hypothèse est inspirée des travaux de Hogg et Reid (2006) concernant les normes perçues. Les auteurs basent leur idée sur la théorie de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979; Turner, Hogg, Oakes, Reicher, & Wetherell, 1987) et notamment sur le processus de catégorisation sociale. Ce processus amène les individus à classer leur entourage en différents groupes sociaux, dans le but de simplifier leur environnement (Tajfel & Wilkes, 1963). À chaque catégorie sociale est associé un prototype, qui correspond à l'ensemble des attributs considérés comme typiques de cette catégorie sociale. Une fois catégorisées, les personnes sont alors perçues en fonction de leur ressemblance avec ce prototype. Les prototypes de groupes spécifient, entre autres, la manière dont les personnes doivent ressentir, penser, se comporter. Dans ce cadre, Hogg et Reid (2006) définissent les normes perçues comme des représentations individuelles et collectives que les membres d'un groupe se font de ce que pense ou fait la majorité des membres de ce groupe. Les auteurs décrivent ainsi ces normes comme le versant « culturellement partagé » des prototypes des différentes catégories sociales. Ainsi, selon cette idée, les normes culturelles d'intégration correspondent à l'idée que se fait le groupe majoritaire du ou de la citoyen.ne prototypique de son pays, et notamment des comportements que ce.te citoyen.ne prototypique met en place pour s'intégrer dans la société d'accueil. La définition même de ces normes culturelles indique donc que ces normes visent notamment les

comportements d'acculturation. Ainsi, nous pensons que, dans un contexte mettant en avant une norme exclusive, la non adoption de la culture dominante et la non identification au pays d'accueil peuvent être considérées comme une transgression de la norme, ce qui donnera lieu à des sanctions sociales telles que la discrimination. En revanche, nous pensons que dans un contexte mettant en avant une norme inclusive, l'adoption de la culture dominante et l'identification au pays d'accueil ne sont pas perçues comme des critères valables pour juger les membres des minorités. En accord avec les études présentées précédemment, nous pensons qu'une norme n'aura d'effet dans un pays que si elle est perçue comme spécifique au contexte culturel dans lequel est conduite l'étude. En France, nous nous attendons donc à retrouver un effet des normes de laïcité, et notamment de la norme de nouvelle laïcité.

4.1.4. Les normes de laïcité : une question uniquement religieuse ?

Nos recherches ont montré qu'en France la norme de nouvelle laïcité est perçue comme fortement partagée et soutenue par la majorité française (Anier et al., 2018; étude 1 – chapitre 2 ; voir également Barthélémy & Michelat, 2007). De précédents travaux mettent cependant en avant que cette nouvelle interprétation de la laïcité, mise en évidence par l'affaire du voile au collège de Creil en 1989¹⁸ et plus tard par la commission Stasi, a rapidement dépassé les considérations purement religieuses. Ainsi, le débat qui aura lieu pendant la commission Stasi se transforme rapidement en interrogation sur « l'intégrabilité » en France des personnes d'origine arabo-musulmane (question fréquemment légitimée par le discours public et médiatique, voir (Betz & Meret, 2009; Bowskill, Lyons, & Coyle, 2007; Fekete, 2004, 2008; Field, 2007; Saeed, 2007). C'est donc bien ici la différence culturelle qui est pointée du doigt (Zoia, 2012). De plus, la nouvelle laïcité est parfois présentée (notamment en sociologie) comme un outil politique permettant de dégager l'État français de toute valeur particulariste (Pena-Ruiz, 2006; D. Schnapper, 2007). La mise en œuvre de ce projet réside notamment dans l'hypothèse d'une distinction entre les caractéristiques universelles d'une société (*la culture*) et les traits culturels particuliers (*les cultures*). Cependant, tous les individus, y compris les citoyens français sans antécédents migratoires, appartiennent à une communauté de

¹⁸ En 1989, le principal du collège de Creil, en France, interdit à trois jeunes filles de porter leur foulard dans l'établissement, au nom de la laïcité. Le Conseil d'État tranche tout d'abord en faveur des jeunes filles. Cependant, les années suivantes sont caractérisées par des conflits autour du voile islamique. En 2003, Jacques Chirac missionne donc une commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité. Cette commission Stasi donnera notamment naissance à la loi du 15 mars 2004, sur l'interdiction du port de signes religieux ostensibles à l'école.

référence. La culture majoritaire est une culture avant tout. Au lieu d'une culture universelle, c'est donc bien le modèle culturel français que la nouvelle laïcité tend à imposer à tou.te.s les citoyen.ne.s (en opposant « l'universel français » aux cultures « particularistes », Zoia, 2012). Cette idée est illustrée par le fait que la religion chrétienne catholique, considérée comme faisant partie de l'héritage culturel français, fait régulièrement exception à la règle de neutralité. Citons par exemple l'autorisation par le Conseil d'État d'installer des crèches chrétiennes dans les mairies, sous couvert de mise en avant de la culture française (Durupt, 2016).

Des travaux récents en psychologie sociale ont par ailleurs mis en avant ce lien entre nouvelle laïcité et hiérarchie entre les cultures, présentant notamment cette idéologie comme un mythe légitimateur des préjugés anti Nord-Africain.es, et plus généralement anti-immigrant.es (Troian, Bonnetto, Varet, Barbier & Lo Monaco, 2018, voir également Imhoff & Recker, 2012). Certain.es auteur.es avancent même que les catégories religieuses remplaceraient désormais les catégories ethniques (Modood & Ahmad, 2007). Ces travaux sont à associer aux recherches montrent le lien entre la nouvelle laïcité et le niveau de préjugés (Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012) ou de discrimination (chapitre 3 ; Anier et al., 2018, *under review*). L'ensemble de ces travaux suggère ainsi que la nouvelle laïcité ne s'applique pas seulement à des questions religieuses mais également à des problématiques plus larges de diversité culturelle. La norme de nouvelle laïcité peut donc être considérée comme une norme exclusive. Au vu de ces résultats, nous suggérons que, lorsqu'une norme de nouvelle laïcité est perçue ou activée, cela signifie que le prototype du ou de la citoyen.ne du pays d'accueil doit adopter la culture de ce pays et s'identifier à ce pays. C'est pourquoi la norme culturelle de nouvelle laïcité devrait renforcer le lien négatif entre la perception d'adoption (ou non) de la culture dominante par les minorités et la discrimination. A l'opposé, nous avons vu que la laïcité historique implique une liberté de conscience associée à une liberté de croyance : chacun.e est libre de croire et de penser ce qu'il ou elle veut. Au même titre que la nouvelle laïcité, nous pensons que les questions soulevées par cette idéologie dépassent aujourd'hui les considérations purement religieuses. La laïcité historique peut ainsi être considérée comme une idéologie inclusive dans la mesure où l'adhésion personnelle à la laïcité historique, comme l'exposition à une norme de laïcité historique, entraînent une diminution des préjugés et de la discrimination (Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012 ; étude 4 – chapitre 3). Nous suggérons ainsi que lorsque la norme, perçue ou activée, est la laïcité historique, le prototype du citoyen du pays d'accueil d'afficher la religion et/ou la culture de son choix, qu'elle corresponde ou non à celle de la majorité. Ainsi, l'exposition à cette norme ne devrait pas accroître le lien entre la perception d'adoption (ou non) de la culture dominante et la perception d'identification (ou

non) au pays d'accueil par les minorités d'une part, et la discrimination d'autre part. Nous testerons ces hypothèses au cours du présent chapitre.

4.2. Les études 5 et 6.

Dans la continuité des travaux menés au cours des deux précédents chapitres, les études que nous allons présenter ici visent à étudier l'impact du contexte culturel sur des processus généralement considérés comme universels. Plus précisément, nous suggérons que le fait que les membres du groupe majoritaire perçoivent les minorités comme n'ayant pas adopté la culture dominante n'est pas systématiquement facteur de discrimination (comme cela a pu être rapporté dans la littérature, voir Maisonneuve & Testé, 2007; Matera et al., 2012; Roblain et al., 2016; Van Oudenhoven et al., 1998) mais que ce lien dépend des normes culturelles d'intégration perçues ou activées. Dans ce cadre, l'exposition à une norme de nouvelle laïcité (exclusive) rendrait problématique le fait que les minorités n'adoptent pas la culture dominante et renforcerait donc le lien entre perception de non adoption de cette culture et discrimination. En revanche, l'exposition à une norme de laïcité historique (inclusive) supprimerait le lien entre perception de non adoption de cette culture et discrimination.

Pour tester ces idées, nous présentons ici deux études. L'étude 5 nous permet de tester cette hypothèse de manière expérimentale, en induisant (1) une norme de nouvelle laïcité vs. de laïcité historique et (2) des comportements d'acculturation de la part de groupes minoritaires orientés ou non vers l'adoption de la culture française et l'identification à la France. Nous avons choisi dans cette étude de ne pas différencier les deux formes d'acculturation « adoption » et « identification » dans la mesure où, comme le suggèrent Snauwaert et al. (2003) l'identification est une forme d'acculturation plus « avancée » d'acculturation que l'adoption de la culture dominante. Nous pensons donc que manipuler l'identification sans manipuler l'adoption pourrait amener une certaine confusion dans l'esprit des participant.es. Dans l'étude 6, corrélacionnelle, menée auprès d'un échantillon tout-venant, nous avons testé notre hypothèse principale de l'existence d'un effet modérateur de la perception d'une norme de nouvelle de laïcité sur la médiation de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination, via la perception d'identification au pays d'accueil.

4.3. Etude 5 : La perception de l'acculturation des minorités a-t-elle systématiquement un effet sur la discrimination ? Le rôle des normes culturelles d'intégration.

L'acculturation est un processus qui induit des changements à la fois dans les groupes minoritaires et dans le groupe majoritaire. Ainsi, majorité et minorités expriment des préférences pour les différentes stratégies qui peuvent être mises en place durant ces situations de contact interculturel (Berry et al., 1977; Bourhis et al., 1997). Comme nous l'avons déjà mentionné, de précédentes recherches ont montré que, pour susciter des attitudes positives au sein du groupe majoritaire, les membres des groupes minoritaires doivent adopter une stratégie d'acculturation traduisant une volonté d'intégrer les valeurs et coutumes de la société d'accueil dans leur vie quotidienne (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Matera et al., 2012 ; Roblain et al., 2016 ; Van Oudenhoven et al., 1998). Ces travaux sont souvent reliés aux études examinant directement les préférences acculturatives des groupes majoritaires (Berry & Sam, 1997; Nguyen et al., 1999; Ryder, Alden, & Paulhus, 2000; Van Oudenhoven et al., 1998; Ward & Rana-Deuba, 1999), qui montrent une préférence générale de ces groupes pour les stratégies d'intégration et d'assimilation (pour une méta-analyse, voir Nguyen & Benet-Martínez, 2013). Cette interprétation sous-entend que l'effet de l'acculturation des minorités sur les préjugés exprimés par la majorité s'explique grâce aux préférences individuelles de la majorité en termes d'acculturation. Si celle-ci semble tout à fait valable, nous pensons que le contexte culturel peut avoir une influence encore plus importante sur cet effet. Plus particulièrement, nous suggérons que les normes culturelles d'intégration influencent l'effet de la perception d'acculturation des minorités sur les comportements discriminatoires.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les normes culturelles d'intégration constituent des représentations, dans l'esprit du groupe majoritaire, du prototype du ou de la citoyen.ne du pays d'accueil (Hogg & Reid, 2006). Or, ce prototype inclut également des informations concernant la manière dont les citoyen.ne.s du pays d'accueil doivent s'intégrer au sein de la société. En fonction de la norme culturelle d'intégration partagée dans un environnement, ce qui est perçu comme comportement d'acculturation approprié de la part des minorités est donc susceptible de varier. Si la norme est exclusive, alors il est probable que le comportement approprié en matière d'acculturation soit l'adoption de la culture dominante et/ou l'identification au pays d'accueil. Si la norme est inclusive, alors il est probable que l'adoption de la culture dominante ne soit pas (ou moins) perçu comme nécessaire à une bonne acculturation. En France, les recherches ont montré que la norme de nouvelle laïcité est perçue comme très importante dans le contexte français (chapitre 2; Anier et al., 2018). Si nous ne disposons pas de telles données concernant la laïcité historique (mais voir Guimond, 2015), les recherches présentées au chapitre 3 (notamment l'étude 4) montrent un effet de cette norme sur la discrimination et permettent donc de penser que celle-ci peut également être perçue comme

importante en France. Nos précédentes recherches ainsi que des travaux menés en sociologie, philosophie et anthropologie ont également montré que la norme de nouvelle laïcité était une norme exclusive, tandis que la norme de laïcité historique est une norme inclusive (chapitre 3; Badea, 2012; Kamiejski et al., 2012; Pena-Ruiz, 2006; Zoia, 2012).

Dans l'étude 5, nous testons expérimentalement l'effet d'interaction entre l'acculturation perçue et la perception d'une norme de nouvelle laïcité en manipulant ces deux variables. L'acculturation est ici manipulée dans son sens « large » (incluant l'adoption de la culture dominante et l'identification au pays d'accueil). Manipuler l'identification au pays d'accueil des personnes d'origine immigrée sans changer leur perception de l'adoption de la culture dominante semble compliqué. En effet, Snauwaert et al. (2003) suggèrent que l'identification au pays d'accueil est une forme d'acculturation fréquemment perçue comme plus « avancée » que l'adoption de la culture dominante. De plus, ces formes d'acculturation sont souvent utilisées, à tort, de manière interchangeable (Liebkind, 2001; Nguyen et al., 1999). Nous pensons donc que manipuler l'identification sans manipuler l'adoption (et inversement) serait pourra causer une certaine confusion dans l'esprit des participant.es (voir Anier et al., 2018). Notre objectif était de montrer qu'une faible adoption de la culture dominante et une faible identification au pays d'accueil peut conduire à des comportements discriminatoires notamment au sein d'un environnement valorisant la nouvelle laïcité. Plus précisément, nous avons émis l'hypothèse que les membres du groupe majoritaire discrimineront davantage lorsque les minorités sont présentées comme n'ayant pas adopté la culture française et comme étant faiblement identifiées à la société française, mais seulement lorsque cette présentation est précédée de l'induction d'une norme de nouvelle laïcité (H1). Nous avons opposé à la norme de nouvelle laïcité une norme de laïcité historique, inclusive, qui minimisera selon nous le lien entre perception d'acculturation et discrimination.

4.3.1. Méthode.

4.3.1.1. Participant.es. En utilisant le logiciel G*power (Faul et al., 2007), nous avons calculé la taille de l'échantillon nécessaire pour détecter un effet significatif ($\eta^2 = .05$) en utilisant une ANOVA à effets fixes avec des effets spéciaux et des interactions, un niveau alpha de .05, un niveau de puissance de .80., un Df de 1 et 4 cellules, selon la conception de l'étude 5. Cette analyse a montré que la taille d'échantillon requise pour détecter cet effet faible est de 152, ce qui est similaire à la taille de l'échantillon de l'Étude 5, qui est de 153 étudiant.es de première année inscrits à un programme de psychologie de l'université Paris Nanterre. Nous avons sélectionné les participant.es en fonction de leur langue maternelle, ce qui nous a amené à exclure 10 participant.es. Notre échantillon final était donc composé de 143 participant.es (27

hommes et 116 femmes, $M_{age} = 18.83$, $SD = 3.50$). Concernant leur orientation politique (évaluée avec une échelle de Likert de 11 points de 0, extrême gauche à 10, extrême droite, $M = 4.37$, $SD = 2.09$), 52.3% des participant.es ont déclaré une position « centrale » (scores de 4 à 6), 33.3% ont déclaré une position « de gauche » (scores de 0 à 3) et 14.4% ont déclaré une position « de droite » (scores de 7 à 10). La plupart de nos participant.es étaient athées / agnostiques (49.7%) ou catholiques (30.7%). Les participant.es ont été assigné.es au hasard à l'une des conditions expérimentales. L'étude a été conçue sur la base d'un plan expérimental inter-sujets 2 x 2 dans lequel la norme culturelle d'intégration (Nouvelle Laïcité vs Laïcité historique) et l'acculturation des minorités (Adoption/Identification Forte vs. Adoption/Identification Faible) ont été manipulées expérimentalement.

4.3.1.2. Procédure. Les participant.es ont été invité.es à participer à une étude présentée comme portant sur les « relations culturelles à l'université ». Ils et elles ont tout d'abord été invité.es à lire un texte présentant les recommandations de l'université en matière d'intégration des étudiant.es étranger.es. Ces recommandations se caractérisaient soit par (a) un effort commun pour la promotion de la laïcité, de la neutralité religieuse et du maintien privé des signes religieux ostensibles au travail (condition « nouvelle laïcité ») ou (b) un effort commun pour la promotion de la laïcité et de la liberté de croyance et de conscience entre étudiant.es (condition « laïcité historique », version adaptée de l'Annexe XI). Chacune de ces normes culturelles a été présentée comme un moyen d'améliorer les relations interculturelles. Les participant.es ont ensuite été invité.es à lire un bref rapport rapportant les résultats d'une enquête fictive concernant l'intégration des étudiants étrangers à l'université, menée par des chercheurs.euses en sciences sociales. Les attitudes des étudiant.es étranger.es se caractérisaient soit par (a) une forte identification avec la société française et une bonne connaissance de la langue et de la culture françaises (condition « forte adoption/identification ») soit par (b) une absence d'identification à la France, ainsi qu'une volonté de ne pas s'impliquer dans la société française et de rester proche des personnes ayant la même origine (condition « faible adoption/identification », voir Annexe XI). Après avoir pris connaissance de ces informations, les participant.es ont été invité.es à compléter différentes échelles et une mesure informatisée des comportements discriminatoires. Tous les stimuli, y compris la tâche de discrimination, ont été présentés via E-Prime. À la fin de l'expérience, les participant.es ont été invité.es à compléter des questions sociodémographiques et ont ensuite été remercié.es et débriefé.es.

4.3.1.3. Mesures. Après avoir lu les instructions et les textes d'introduction, les participant.es ont été invité.es à remplir plusieurs échelles.

Discrimination. Les comportements discriminatoires ont été ici mesurés à l'aide de la tâche de l'organigramme (Michinov et al., 2005). Avant de compléter cette tâche, les participant.es ont été informé.es que l'université mettait en place une association destinée à promouvoir la vie étudiante de l'université, dont les membres permanents avaient déjà été recruté.es, et que l'étude avait également pour objectif de recueillir leur avis concernant l'organisation du bureau de cette association. Nous leur avons ensuite présenté la tâche de l'organigramme, telle que nous l'avons décrite dans les chapitres précédents.

Préjugés. Afin de mesurer le niveau de préjugés des participant.es, nous les avons invité.es à compléter l'échelle de préjugés généralisés inspirée de Dambrun et Guimond (2001, 10 items, $\alpha = .73$).

Contact intergroupe. L'université de Nanterre étant particulièrement multiculturelle, nous avons également mesuré l'interaction des participant.es avec les étudiants étrangers à l'université afin de contrôler l'effet de ce contact intergroupe (un item : « Dans quelle mesure êtes-vous en contact avec des étudiants d'origine immigrée ? »).

Vérification des manipulations. Afin de vérifier l'efficacité de nos manipulations expérimentales, nous avons interrogé les participant.es sur leurs perceptions de la politique d'intégration de l'université (« La politique d'intégration de l'université met-elle en évidence le principe de (a) neutralité dans la sphère publique et / ou (b) de liberté de conscience ? », plusieurs choix possibles) et sur leur perception de l'adoption de la culture dominante et de l'identification au pays d'accueil des étudiants étrangers (quatre items « Pensez-vous que les étudiants étrangers inscrits à notre université s'identifient à la société française ? » : Oui / Non; « Pensez-vous que les étudiants inscrits à notre université ont adopté la culture française ? » : Oui / Non, « Pensez-vous que les étudiants étrangers inscrits à notre université s'identifient à leur pays d'origine ? » : Oui / Non et « Pensez-vous que les étudiants immigrés inscrits à notre université ont maintenu leur culture d'origine ? » : Oui / Non).

4.3.2. Résultats.

4.3.2.1. Analyses descriptives. Nous avons commencé par examiner la distribution des réponses à la mesure de la discrimination. La distribution des scores de discrimination a pour cela été comparée à une distribution théorique (voir Michinov et al., 2005). Ce test a révélé que la distribution observée des positions attribuées aux cibles nord-africaines est significativement différente d'une distribution aléatoire : $\chi^2(4, N = 143) = 24.70, p < .001$. Ce score reflète un traitement différentiel basé sur l'appartenance groupale des cibles. Les détails de cette analyse sont fournis dans le tableau 4.1. Il est intéressant de noter que cette différence entre distribution observée et distribution théorique s'explique ici par le fait que les participant.es ont été plus

nombreux.ses à placer les cibles nord-africaines dans le haut de l'organigramme. Des analyses de corrélation ont également permis de constater, comme dans les études précédentes, que le score obtenu à la tâche de l'organigramme était positivement et significativement relié au score de préjugés ($r = .21, p = .011$).

Tableau 4.1.

Comparaison de la distribution des scores de discrimination et comparaison à une distribution théorique à l'aide d'un test de Khi carré (étude 5).

	Distribution théorique (T)		Distribution Observée (O)	T - O	
	%	N			
[1.5; 2]	10.71	15.21	18	-2.80	$\chi^2(4, N = 143) = 24.70, p < .001$
2.5	21.43	30.43	35	-4.57	
3	17.88	25.39	40	-14.61	
3.5	28.57	40.57	40	.57	
4	21.43	30.43	9	21.43	

Note. Total $N = 143$; Les deux premiers niveaux de scores (1.5 et 2) ont été combinés parce que la valeur attendue du nombre d'observations d'échantillons au niveau 1.5 était inférieure à 5, ce qui transgressait les règles de Cochran (1952).

4.3.2.2. Vérification de l'efficacité des manipulations expérimentales. Des analyses testant l'effet de la manipulation des normes d'intégration ont montré que celle-ci s'est avérée efficace : 76% des participant.es de la condition « nouvelle laïcité » ont détecté une norme de nouvelle laïcité, contre seulement 45% des participant.es de la condition « laïcité historique ». Cette différence est significative : $\chi^2(1, N = 143) = 18.32, p < .001$. Aucune différence entre les deux conditions expérimentales de normes n'a été observée concernant la perception d'une norme de laïcité historique. En effet, 63% des participant.es de la condition « nouvelle laïcité » et 70% des participant.es de la condition « laïcité historique » ont perçu une norme de laïcité historique, $\chi^2(1, N = 143) = .79, p = .479$. Cette absence de différence n'est pas surprenante, dans la mesure où les idées qui sous-tendent les deux formes de laïcité sont proches. En effet, une partie de la stratégie visant le développement de la nouvelle laïcité en France consiste à prétendre suivre des principes égalitaires, liées à la laïcité historique (Baubérot, 2012).

Les participant.es devaient également répondre à quatre questions permettant de contrôler notre manipulation expérimentale de l'acculturation des minorités en France. Une fois de plus, la manipulation s'est révélée efficace : dans la condition « forte adoption / identification », 85% des participant.es ont perçu que les minorités adoptaient la culture française, contre 65%

dans la condition « faible adoption / identification », $\chi^2(1, N = 143) = 7.54, p = .007$. De même, 89% des participant.es de la condition « forte adoption / identification » ont perçu que les minorités s'identifiaient à la société française, contre 75% dans la condition « faible adoption / identification », $\chi^2(1, N = 143) = 4.87, p = .023$. Aucune différence entre les conditions n'a été observée concernant les questions portant sur le maintien de la culture d'origine des minoritaires : $\chi^2(1, N = 143) = 2.87, p = .128$. Cependant, nous avons constaté que les participant.es de la condition « faible adoption / identification » (89%) percevaient les minorités comme plus identifiées à leur pays d'origine que les participant.es de la condition « forte adoption / identification » (72%) : $\chi^2(1, N = 143) = 6.19, p = .019$.

4.3.2.3. Effet la norme de nouvelle laïcité sur le lien acculturation-discrimination.

Selon notre hypothèse, le niveau de discrimination devrait être plus élevé dans la condition « faible adoption / identification » que dans la condition « forte adoption / identification », pour les participant.es de la condition norme de nouvelle laïcité (H1). Afin de tester cette hypothèse, nous avons réalisé une ANOVA 2 (Adoption / Identification : Faible vs. Forte) x 2 (Norme Culturelles : Laïcité Historique vs. Nouvelle Laïcité) sur le score obtenu à la tâche de l'organigramme. Les résultats de cette analyse ont révélé un effet d'interaction marginalement significatif entre les deux variables : $F(1, 139) = 3.03, p = .084, \eta^2 = .02$. Étant donné que nous avons formulé une hypothèse a priori supposant un effet de la condition d'adoption / identification dans la condition « nouvelle laïcité » et non dans la condition « laïcité historique », nous avons tout de même décomposé cette interaction¹⁹.

Nous avons pour cela utilisé l'approche « group code » (Aiken, Stein, & Bentler, 1994). La variable « Normes d'intégration », initialement codée de façon centrée (-1 = nouvelle laïcité ; 1 = laïcité historique), a ainsi été recodée en deux variables différentes. La première variable permettait de tester l'effet de la condition « adoption/identification » dans la condition de nouvelle laïcité (0 = nouvelle laïcité ; 1 = laïcité historique) et la seconde permettait de tester l'effet de la condition « adoption/identification » dans la condition de laïcité historique (0 = laïcité historique ; 1 = nouvelle laïcité). Cette analyse n'a révélé aucune différence significative entre les conditions d'adoption / identification dans la condition « laïcité historique ».

¹⁹ Il convient de noter que, lorsque le contact intergroupe est contrôlé dans l'analyse (ce que nous considérons comme important dans un contexte de grande diversité culturelle comme à celui dans lequel cette étude a été menée, voir Allport, 1954; Brown & Hewstone, 2005; Pettigrew & Tropp, 2006), l'effet de cette interaction sur la discrimination semble être plus important: $F(1, 137) = 3.56, p = .061, \eta^2 = .03$.

Autrement dit, les participant.es de la condition « forte adoption / identification ($M = 2.89$, $SD = 0.46$) ne discriminaient pas plus que ceux et celles de la condition « faible adoption / identification » ($M = 2.86$, $SD = .71$) : $t(68) = .20$, $p = .843$, $IC\ 95\% [-.26 ; .22]$. Cependant, comme prévu, dans la condition « nouvelle laïcité », les participant.es ont présenté des comportements discriminatoires plus importants lorsque minorités étaient présentées comme faiblement identifiées au groupe national et n'ayant pas adopté la culture dominante ($M = 3.18$, $SD = .51$) que lorsqu'elles ont été présentées comme hautement identifiées au groupe national et ayant adopté la culture dominante ($M = 2.87$, $SD = .57$) : $t(71) = -2.43$, $p = .018$, $IC\ 95\% [-.55 ; -.05]$. La structure des résultats est présentée à la figure 4.3.

Il convient de noter qu'une ANOVA testant l'effet des conditions expérimentales sur les préjugés n'a montré aucun effet d'interaction Normes x Adoption/Identification : $F(1, 139) = 1.21$, $p = .312$, $\eta^2 = .01$, aucun effet principal de la condition de Normes : $F(1, 139) = .31$, $p = .581$, $\eta^2 = .00$ et aucun effet principal de la condition Adoption/Identification : $F(1, 139) = .42$, $p = .517$, $\eta^2 = .00$.

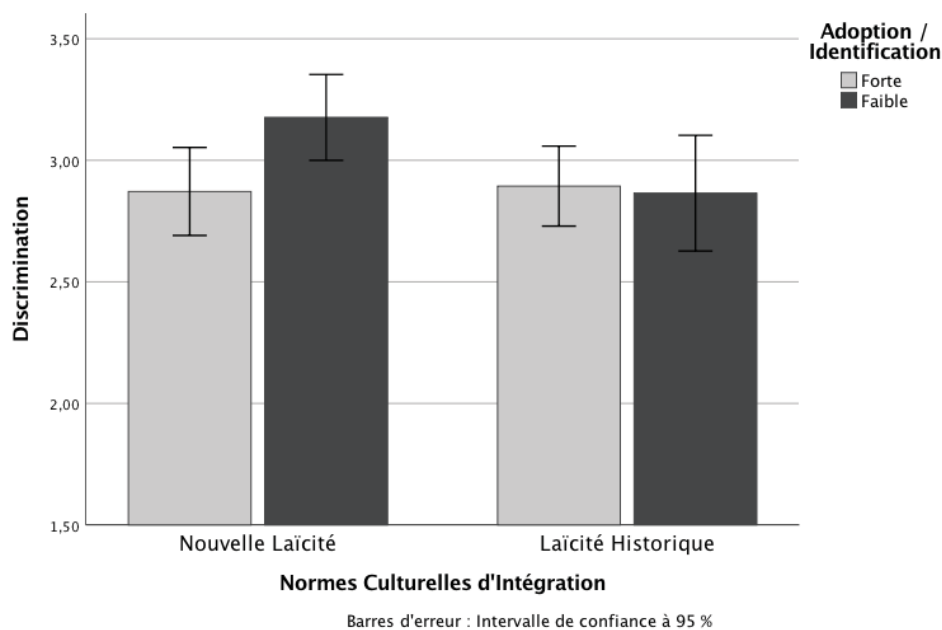


Figure 4.3. Pattern de résultats obtenus en testant l'effet d'interaction entre normes culturelles d'intégration et adoption/identification des minorités sur la discrimination dans l'étude 5.

4.3.3. Discussion.

L'étude 5 avait pour but de tester l'hypothèse selon laquelle un facteur de discrimination généralement considéré comme universel (i.e. l'acculturation des minorités au sein de la société majoritaire) pouvait en réalité dépendre du contexte culturel. Plus précisément, nous avons

suggéré que les membres de la société majoritaire n'exigent pas systématiquement des groupes minoritaires qu'ils adoptent la culture dominante et s'identifient au pays d'accueil, comme cela a pu être avancé par de précédents travaux (Maisonneuve & Testé, 2007 ; Matera et al., 2012 ; Roblain et al., 2016 ; Van Oudenhoven et al., 1998). Nous pensons que la façon dont le groupe majoritaire va évaluer le comportement d'acculturation des groupes minoritaires va dépendre des normes culturelles d'intégration. Au cours de la présente étude, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle, en France, l'effet de la perception de l'acculturation des minorités sur la discrimination au sein du groupe majoritaire ne serait présent que si une norme de nouvelle laïcité (i.e. une norme exclusive) a été auparavant induite (H1), et non si une norme de laïcité historique (i.e. une norme inclusive) a été auparavant induite. Les résultats de l'étude 5 vont dans le sens de cette hypothèse. En effet, nos analyses suggèrent que, lorsque les participant.es sont exposé.es à une norme de nouvelle laïcité, ils et elles discriminent davantage les personnes d'origine immigrée si celles-ci n'ont pas adopté la culture française et ne s'identifient pas à la France que si ces personnes déclarent s'être assimilées. Cet effet n'est pas présent lorsque les participant.es ont été exposé.es à une norme de laïcité historique : dans ce cas, le niveau de discrimination reste bas quelle que soit l'acculturation choisie par les minorités. Ces observations montrent une fois de plus l'importance de prendre en considération le contexte culturel dans lequel les études sont réalisées, et de ne pas considérer les résultats obtenus dans certaines cultures comme universels. En effet, il semble que le fait que les minorités choisissent de ne pas adopter la culture dominante et de ne pas s'identifier au pays d'accueil ne soit pas perçu comme problématique dans un contexte valorisant une norme inclusive. Nous pensons que cet effet pourrait être répliqué dans un pays possédant une forte norme de multiculturalisme, comme par exemple au Canada, en induisant une norme en adéquation avec les perceptions des habitant.es du pays. Ces résultats nous éclairent également concernant les mécanismes d'action des normes culturelles d'intégration. En effet, l'influence de ces normes sur la manière dont les membres du groupe majoritaire perçoivent l'acculturation choisie par les minorités confirme notre idée selon laquelle ces normes visent spécifiquement les comportements des membres de groupes minoritaires à l'encontre de la majorité. Les normes culturelles d'intégration permettent donc de légitimer ou non certains comportements d'acculturation. Selon cette hypothèse, les normes inclusives permettraient ainsi aux membres de minorités peuvent choisir la manière dont ils s'intègrent dans la société d'accueil, et notamment choisir d'intégrer ou non les coutumes et valeurs du pays d'accueil à leur mode de vie et à leur identité. En revanche, les normes exclusives rendraient obligatoire cette intégration de la culture du pays d'accueil, sous peine de sanctions sociales (comme la discrimination).

De façon intéressante, l'étude 5 suggère également que les questions de laïcité en France ont dépassé les considérations purement religieuses. En effet, comme nous l'avons mentionné auparavant, ces dernières années, la médiatisation et la récupération politique de principe, permettant de légitimer une discrimination subtile à l'encontre des populations maghrébines et musulmanes, laissaient penser que, dans l'esprit des Français.es, religion et culture étaient désormais en partie confondues. Dans ce cadre, le maintien privé de la religion définissant la nouvelle laïcité serait également synonyme de maintien privé de sa propre culture et de l'adoption de la manière de vivre à la Française. La laïcité historique serait, elle, associée à une liberté à la fois de croyance mais aussi de culture. Nos résultats vont dans le sens de cette idée. En effet, ils montrent que la non adoption de la culture française et la non identification à la France semblent perçues comme incompatibles avec une norme de nouvelle laïcité (et non avec une norme de laïcité historique). En ce sens, les résultats de cette étude suggèrent que le double sens actuel de la laïcité traduit en fait deux positions différentes envers la diversité en général, et non seulement la diversité religieuse (comme cela avait déjà été suggéré par Baubérot, 2012; Kamiejski et al., 2012; Pena-Ruiz, 2006; Roebroek & Guimond, 2016; Zoia, 2012).

Cette étude comporte néanmoins plusieurs limites. Elle ne permet notamment pas de différencier les deux principales formes d'acculturation mise en avant par Snauwaert et al. (2003) : l'adoption (ou non) de la culture dominante et l'identification (ou non) au pays d'accueil. Afin de mieux comprendre les mécanismes d'action des normes de laïcité sur le lien entre acculturation (sous ses deux formes) et discrimination, nous avons choisi dans l'étude suivante de mesurer ces deux variables. De plus, l'étude 5 a été menée auprès d'une population particulière. Tou.te.s nos participant.es étaient effet inscrit.es en première année de psychologie à l'université de Nanterre. Or cette université possède une histoire politique très chargée et est fortement associée à des mouvements progressistes. Cette université est également connue pour être très multiculturelle. Afin de tester nos hypothèses sur une population plus diversifiée, nous avons menée l'étude suivante auprès d'un échantillon tout venant.

4.4. Étude 6 : Perception d'Adoption, Perception d'Identification et Norme de Nouvelle Laïcité – Quels Effets sur la Discrimination ?

Parmi les membres du groupe majoritaire, la perception d'une non-adoption de la culture dominante par les minorités ethniques, culturelles et religieuses est reconnue dans la littérature comme un facteur « général » de préjugés et discrimination (Maisonneuve et Testé, 2007 ; Matera et al., 2012 ; Roblain et al., 2016 ; Van Oudenhoven et al., 1998). Dans deux études

récentes menées en Belgique, Roblain et al. (2016) ont montré que cet effet est entièrement médiatisé par la façon dont les membres du groupe majoritaire perçoivent l'identification des minorités au pays d'accueil (identifiées vs. non identifiées). Les auteurs expliquent cet effet de la perception d'adoption de la culture sur la perception d'identification au pays d'accueil en se basant sur les travaux du politologue Kymlicka (2001). Selon Kymlicka, les États démocrates libéraux ne sont pas « ethno-culturellement » neutres. Ces nations auraient ainsi développé une conception culturelle de la société dans laquelle une culture principale est promue et où l'appartenance au groupe national est conditionnée par l'adoption de cette culture dominante. Cette conception culturelle de l'identité nationale a également été étudiée d'un point de vue socio-psychologique. Ainsi, Reijerse, Van Acker, Vanbeselaere, Phalet, & Duriez (2012) ont montré que, outre les classiques représentations ethniques et civiques de la citoyenneté²⁰, une représentation culturelle de la citoyenneté est devenue dominante dans certains contextes. Les citoyen.ne.s qui adhèrent à une représentation culturelle de la citoyenneté ont tendance à considérer que la meilleure façon de caractériser leur endogroupe national est de le définir par les normes culturelles, les coutumes et la langue de la majorité. Reijerse et al. (2012) ont montré que cette conception de l'identité nationale était associée à des attitudes plus négatives envers les minorités. Sur la base de ces travaux, Roblain et al. (2016) supposent que, si (et seulement si) l'identité nationale est associée à une culture, il semble raisonnable de supposer que la culture est associée à l'identité nationale. Autrement dit, le lien entre perception d'adoption de la culture dominante et perception d'identification au pays d'accueil serait donc susceptible de varier en fonction de la représentation de la citoyenneté en vigueur dans le pays. Dans ce cadre, la perception d'identification serait un facteur général de préjugés et discrimination.

Cette interprétation nous pose question, et ce, pour deux raisons. Premièrement, on pourra remarquer que la notion de représentation de la citoyenneté est conceptuellement très proche de la notion de normes culturelles d'intégration. En effet, selon Reijerse et al. (2012), les représentations de la citoyenneté constituent des représentations subjectives (pour les membres du groupe majoritaire) du prototype de l'endogroupe. Or cette définition est identique à la façon dont Hogg et Reid (2006) définissent les normes perçues. En d'autres termes, les travaux de Roblain et al. (2016) se base sur l'idée selon laquelle la norme culturelle d'intégration (1) est identique dans tous (ou du moins dans une grande partie) des états occidentaux et (2) est

²⁰ Qui définissent la citoyenneté sur la base respectivement de la présence d'ancêtres dans le pays et de l'adhésion à un contrat social de vie en communauté (Brubaker, 1990).

exclusive, dans la mesure où la bonne intégration à un pays suppose l'adoption de la culture dominante. Cette supposition est pourtant contredite par l'étude 4 du chapitre 3, qui montre qu'une des normes importantes en France (la laïcité historique) ne base pas une « bonne » intégration sur l'adoption de la culture dominante mais sur le respect de l'égalité et des droits de chacun. Nous pensons donc que le modèle mis en avant par Roblain et al. (2016) n'est pas systématiquement applicable à tous les contextes en Europe et en Amérique du Nord, mais qu'il faut au contraire considérer que les effets mis en avant par les auteurs peuvent varier en fonction des normes culturelles d'intégration. Deuxièmement, si l'on suit la logique de Roblain et al. (2016), les normes culturelles d'intégration devraient faire varier le lien entre perception d'adoption et perception d'identification. En effet, selon le raisonnement de Roblain et al. (2016), si (et seulement si) les membres du groupe majoritaire basent l'accès à la citoyenneté (autrement dit, à l'identité nationale) sur l'adoption de la culture dominante, alors lorsque ces mêmes membres du groupe majoritaire perçoivent les minorités comme adoptant la culture dominante, ils les perçoivent également comme s'identifiant à leur pays. Nous pensons que ce raisonnement met en parallèle, d'un côté la façon dont la majorité *définit l'identité des minorités* et, de l'autre, la façon dont la majorité *pense que les minorités définissent leur propre identité*. De plus, les travaux de Roblain et al. (2016) n'examinent pas la façon dont les membres de la majorité définissent l'identité des minorités, mais se centrent sur la façon dont la majorité *perçoit* la façon dont les minorités s'identifient.

Par ailleurs, le modèle d'acculturation de Snauwaert et al. (2003) suggère au contraire que le lien entre adoption culturelle et identité réside dans le fait que toutes deux sont considérées comme des formes différentes mais liées d'acculturation. En effet, Snauwaert et al. (2003) mettent en avant l'identification au pays d'accueil comme une forme plus « avancée » d'acculturation par rapport à l'adoption de la culture dominante. Bien que les deux formes d'acculturation soient indépendantes, la perception par le groupe majoritaire d'un lien entre les deux (mis en avant par Roblain et al., 2016) reflèterait ainsi une certaine « logique d'acculturation » : « *si les membres des groupes minoritaires ont adopté notre culture, ils sont donc également susceptibles de s'identifier à notre culture* ». Or, ce type de raisonnement ne semble pas lié aux normes culturelles d'intégration. En revanche, comme nous l'avons mentionné auparavant, ces normes, en tant que représentations subjectives du prototype de l'endogroupe, sont susceptibles de définir dans quelle mesure les membres de l'endogroupe nationale doivent adopter ou non la culture dominante et doivent s'identifier ou non à la culture dominante. Ces travaux suggèrent donc que les normes culturelles d'intégration influencent le lien entre perception d'identification au pays d'accueil et discrimination.

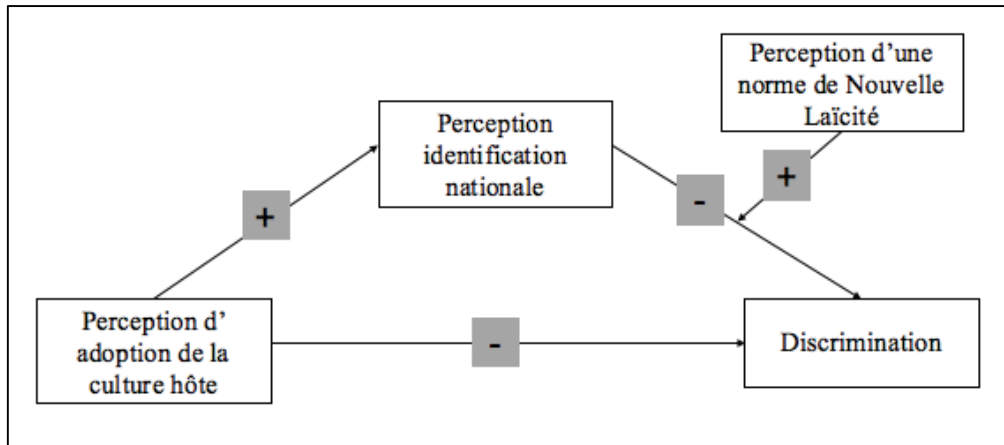


Figure 4.4. Modèle théorique testé dans l'étude 6.

L'étude 6 a donc pour objectif (1) de répliquer en France la médiation observée chez Roblain et al. (2016), (2) d'étendre ce résultat à des comportements discriminatoires et (3) d'aller au-delà de cette recherche en montrant que la relation entre identification perçue et discrimination est renforcée par la perception d'une forte norme de nouvelle de laïcité (mais pas par la perception d'une forte norme de laïcité historique). Nous émettons donc l'hypothèse que la perception d'adoption de la culture dominante a un effet négatif sur la discrimination (H2), que cette relation est médiatisée par la perception d'identification au pays d'accueil (H3) et que la perception d'une forte norme de nouvelle laïcité vient renforcer le lien entre perception d'identification au pays d'accueil et discrimination (H4). En revanche, nous ne supposons aucune influence de la perception d'une norme de laïcité historique. Ces hypothèses sont illustrées par la figure 4.4. Afin de vérifier la robustesse des résultats, nous avons également testé si une alternative au modèle proposé, suggérant que la modération intervient plus tôt dans la chaîne causale, correspondait également aux données.

4.4.1. Méthode.

4.4.1.1. Participant.es. Au total, 257 personnes ont participé à notre étude. Ces personnes ont été recrutées par le biais de réseaux professionnels, dans le but de recueillir l'opinion d'un échantillon tout venant. Le but de cette étude est d'interroger des membres du groupe majoritaire en France. Aussi, les participant.es dont la langue maternelle n'est pas le français ($N = 5$) ont été exclu.es. Nous avons également exclu 3 participant.es se définissant comme ayant une culture nord-africaine ou arabe. L'échantillon final est donc composé de 249 participant.es et comprend 66 hommes (27%) et 183 femmes, avec un âge moyen de 29.76 ans ($SD = 13.83$). En ce qui concerne leur orientation politique (évaluée avec une échelle de 11 points de Likert de -5, extrême gauche à 5 extrême droite, $M = -.34$, $SD = 2.43$), 43.3% des

participant.es ont déclaré avoir une position « centrale » (scores de -1 à 1), 30.4% ont déclaré une position « de gauche » (scores de -5 à -2) et 26.3% ont déclaré une position « de droite » (scores de 2 à 5). La plupart de nos participant.es étaient athées/agnostiques (67.1%) ou catholiques (23.7%).

4.4.1.2. Procédure. Les participant.es ont été invité.es à répondre à un questionnaire en ligne élaboré à l'aide du logiciel Qualtrics, publié sur plusieurs réseaux professionnels (par exemple, LinkedIn). Les participant.es ont complété l'étude sur la base du volontariat.

4.4.1.3. Mesures. Après avoir lu les instructions, les participant.es ont été invité.es à remplir plusieurs échelles. À l'exception de la discrimination, toutes les variables dépendantes ont été mesurées à l'aide d'échelles de type Likert à 5 points. Les participant.es devaient donner leur avis sur différentes propositions en leur attribuant un score allant de 1 (Totalemment en désaccord) à 5 (Totalemment d'accord).

Perception d'adoption de la culture dominante. Pour évaluer la mesure dans laquelle les membres du groupe majoritaire perçoivent les membres des groupes minoritaires comme ayant adopté ou non leur culture, nous avons adapté cinq items de l'échelle créée par Badea et al. (2011) : « Je pense que les personnes d'origine étrangère adoptent les coutumes et traditions françaises », « Je pense que les personnes d'origine étrangère parlent couramment le français », « Je pense que les personnes d'origine étrangère connaissent l'histoire française », « Je pense que les personnes d'origine étrangère contactent les Français » et « Je pense que les personnes d'origine étrangère connaissent la culture française traditionnelle » ($\alpha = .87$).

Perception d'identification au pays d'accueil. La perception qu'ont les membres du groupe majoritaire concernant l'identification des minorités à leur pays a été évaluée grâce à une échelle de cinq items (Badea, Jetten, Czukor, & Askevis-Leherpeux, 2010) : « Je pense que les personnes d'origine étrangère se définissent comme Français », « Je pense qu'être Français est une caractéristique importante de la personnalité des personnes d'origine étrangère », « Je pense que les personnes d'origine étrangère sont fières d'être français », « Je pense qu'être Français est important pour les personnes d'origine étrangère » et « Je pense que les personnes d'origine étrangère se perçoivent comme similaires aux autres Français ». Afin d'améliorer l'indice de fiabilité initial de cette échelle à 5 items, jugé non satisfaisant ($\alpha = .54$), nous avons supprimé l'item « Je pense que les personnes d'origine étrangère se perçoivent comme similaires aux autres Français » des analyses (α final = .79).

Discrimination. Afin d'évaluer les comportements discriminatoires des participant.es, nous les avons invité.es à compléter une tâche d'allocation des ressources (Jetten et al., 1996;

Rubin, Badea, & Jetten, 2014). Pour cela, nous avons demandé aux participant.es de s'imaginer en tant que membre du conseil régional devant allouer une subvention de l'État. Le but de cette tâche était de déterminer si les participant.es utilisaient différentes stratégies pour diviser cette ressource (c'est-à-dire cet argent) entre deux associations : une association rénovant des logements pour les personnes installées en France depuis plusieurs générations et une association rénovant des logements pour les personnes nouvellement arrivées en France). Les participant.es ont tout d'abord été invité.es à prendre connaissance d'un exemple de matrice d'allocation et ont reçu des instructions sur la manière d'utiliser la matrice pour allouer les ressources. Ils et elles ont ensuite été invité.es à prendre connaissance de 10 matrices d'allocation différentes, chacune d'entre elles comprenant le montant de base de la subvention à partager et 6 possibilités d'allocation. Chaque possibilité incluait une dotation pour l'association « Bâtiments Français » et une dotation pour l'association « Logements Migrants ». La somme de ces deux allocations était toujours équivalente au montant de base donné par la subvention de l'Etat. Les participant.es devaient ensuite choisir laquelle des six possibilités d'allocation était la meilleure. Ces possibilités d'allocation allaient de « totalement en faveur de l'association rénovant des bâtiments pour les personnes installées en France depuis plusieurs générations », à « totalement en faveur de l'association rénovant des bâtiments pour les personnes nouvellement arrivées en France » (voir Annexe XII). Ce type de tâche s'est avéré être une mesure valable des comportements discriminatoires dans des études de laboratoire antérieures (Jetten et al., 1996 ; Rubin et al., 2014). Il permet en effet d'obtenir, dans un format informatisé et à grande échelle²¹, un comportement hypothétique de favoritisme basé uniquement sur le groupe destiné à recevoir les ressources allouées. L'une de ces 10 matrices a dû être retirée de l'analyse à cause d'un problème de programmation. L'indice de fiabilité des 9 matrices restantes était satisfaisant ($\alpha = .85$).

Préjugés généralisés. Nous avons mesuré le niveau de préjugés des participant.es envers les minorités (échelle inspirée de Dambrun et Guimond, 2001, 10 items, $\alpha = .92$).

Adhésion personnelle et perception d'une norme de nouvelle laïcité. A la fin du questionnaire, les participant.es devaient répondre à deux questions concernant leur opinion personnelle à propos de la nouvelle laïcité et deux questions concernant leur perception d'une nouvelle norme de laïcité. Les deux items étaient identiques à ceux utilisés lors de l'étude 4

²¹ Nous n'avons pas utilisé ici la tâche de l'organigramme dans la mesure où il paraît compliqué de programmer une telle tâche avec un logiciel comme Qualtrics.

(voir Roebroek & Guimond, 2016). Le coefficient de corrélation entre ces deux items était satisfaisant : $r = .45, p < .001$. Un score élevé sur ces mesures indique un fort soutien en faveur de la nouvelle laïcité. Afin de mesurer la perception des participant.es d'une norme de nouvelle laïcité, les deux mêmes items ont été utilisés, en remplaçant le début des items ("Je pense que ...") par "La plupart des Français pense que ..." (voir Guimond et al. 2013, $r = .20, p = .001$).

Adhésion personnelle et perception d'une norme de laïcité historique. De la même façon, nous avons mesuré l'adhésion à la laïcité historique et la perception d'une norme de laïcité historique à la fin du questionnaire, à l'aide des items utilisés lors de l'étude 4. Ainsi, deux items ont servi à mesurer l'adhésion des participant.es à cette idéologie (Roebroek & Guimond, 2016). Le coefficient de corrélation entre ces deux items était satisfaisant : $r = .27, p < .001$. Afin de mesurer la perception des participant.es d'une norme de laïcité historique, nous avons de nouveau adaptés les deux items précédemment mentionnés en remplaçant le début des items ("Je pense que ...") par "La plupart des Français pense que ..." (voir Guimond et al. 2013, $r = .27, p < .001$). Tout comme les questions concernant la nouvelle laïcité, toutes les questions concernant la laïcité historique ont été posées à la fin du questionnaire afin de s'assurer qu'elles ne pouvaient influencer les réponses à d'autres questions.

Mesures sociodémographiques. À la fin du questionnaire, les participant.es devaient répondre à plusieurs questions sociodémographiques concernant leur âge, leur genre, leur langue maternelle, leur culture, le niveau de contact intergroupe, l'orientation politique et leur appartenance religieuse.

4.4.2. Résultats.

4.4.2.1. Analyses descriptives. Les moyennes, écarts-types, tests t à échantillon unique et corrélations entre les variables de cette étude sont présentés dans le tableau 4.2. Ce tableau permet de constater que la discrimination est négativement et significativement liée à la perception d'adoption de la culture dominante et à la perception d'identification au pays d'accueil, ce qui va dans le sens de nos hypothèses. Comme dans les études précédentes, la discrimination est positivement et significativement liée aux préjugés et à l'adhésion à la nouvelle laïcité et négativement liée à l'adhésion à la laïcité historique. Cependant, aucun lien direct n'a été trouvé entre la discrimination et la perception d'une nouvelle norme de nouvelle laïcité ou de laïcité historique. On remarque également que la perception d'une norme de laïcité historique est marginalement et négativement liée à la perception d'une norme de nouvelle laïcité ($r = -.12, p = .056$). Autrement dit, il semble que la perception d'une forte norme de nouvelle laïcité entre en contradiction avec la perception d'une forte norme de laïcité historique (ce qui n'est pas le cas des attitudes). Enfin, ce tableau montre une corrélation positive et

significative entre perception d'adoption de la culture dominante et perception d'identification au pays d'accueil ($r = .52, p < .001$). Si cette corrélation est forte, elle montre que 27% de la variance entre ces deux variables est communes. Cela signifie que ces deux échelles semblent bien mesurer des construits qui, bien que reliés, sont différents. Un échantillon de tests t pour échantillon unique a révélé que l'adhésion personnelle à la nouvelle laïcité et à la laïcité historique, la perception d'une norme de nouvelle laïcité et le score de discrimination sont tous significativement plus élevés que la moyenne de l'échelle. Au contraire, les scores de perception d'identification au pays d'accueil, de perception d'adoption de la culture dominante et de préjugés sont significativement inférieurs à la moyenne de l'échelle.

Tableau 4.2.

Moyennes, écarts-types, test t à un échantillon et corrélations entre les variables de l'étude 6

	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>t</i>	1	2	3	4	5	6	7
1. Id. Perçue	2.67	.72	-7.30**	-						
2. Adp. Perçue	2.80	.82	-3.96**	.52**	-					
3. Discrimination	3.83	.77	6.81**	-.37**	-.53**	-				
4. Préjugés	2.78	.91	-3.82**	-.35**	-.63**	.71**	-			
5. NL Perso	3.89	.91	15.56**	-.21**	-.31**	.29**	.42**	-		
6. Norme NL	3.78	.70	17.61**	-.08	.01	.04	.06	.10	-	
7. LH Perso	4.13	.84	21.21**	.19**	.33**	-.36**	-.54**	-.01	-.27**	-
8. Norme LH	3.05	.84	.98	.05	-.01	.07	.09	-.12 [†]	-.02	.03

Note. [†]: $p < .10$; *: $p < .05$; **: $p < .001$; Adp. = Adoption ; Id. = Identification ; LH = Laïcité Historique ; NL = Nouvelle Laïcité.

Deux observations importantes doivent être faites ici : premièrement, le score de discrimination est plus élevé que la moyenne de l'échelle, tandis que le score de préjugés est plus faible que la moyenne de l'échelle. Cette observation suggère que l'échelle des préjugés pourrait être soumise à un biais de désirabilité sociale, alors que la tâche de discrimination ne l'est pas (ou l'est moins). Deuxièmement, on peut remarquer que la perception d'adoption de la culture dominante et la perception d'identification au pays d'accueil sont significativement « faibles », ce qui signifie qu'en général, les participant.es perçoivent que les minorités n'adoptent pas la culture dominante et ne s'identifient pas au pays d'accueil.

4.4.2.2. Test de notre hypothèse de médiation. Notre premier objectif (H1 et H2) était de répliquer les résultats de Roblain et al. (2016) en France. Plus précisément, nous avons voulu montrer que le lien entre la perception d'adoption de la culture dominante et la discrimination est médiatisé par la perception d'identification au pays d'accueil. Concernant toutes les analyses qui seront présentées dans cette étude, le pattern de résultats reste inchangé lorsque le niveau de préjugés est contrôlé. Premièrement, nos analyses de régression ont révélé un effet négatif significatif de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination : $B = -.54$, $t(248) = -10.03$, $p < .001$, $IC \text{ à } 95\% [-.66; -.41]$. En d'autres termes, plus les participants perçoivent que les minorités rejettent la culture dominante, plus ils les discriminent.

Nous avons ensuite testé notre hypothèse de médiation de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil (H2). Suivant les recommandations d'Yzerbyt, Muller, Batailler et Judd (*in press*), nous avons d'abord analysé individuellement les différentes composantes du modèle. Cette analyse (voir Figure 4.5) a montré un effet significatif de la perception d'adoption de la culture dominante sur la perception d'identification au pays d'accueil : $B = .46$, $t(248) = 9.51$, $p < .001$, $IC \text{ 95}\% [.36; .55]$. Autrement dit, comme nous l'avions supposé, plus les participants perçoivent que les minorités adoptent la culture dominante, plus ils et elles perçoivent que ces mêmes minorités s'identifient à leur pays. Cette analyse a également montré un effet significatif de la perception d'identification au pays d'accueil sur la discrimination : $B = -.16$, $t(248) = -2.36$, $p = .019$, $IC \text{ 95}\% [-.29; -.03]$, ce qui confirme l'idée selon laquelle plus les participants perçoivent que les minorités s'identifient à leur pays, moins ils et elles les discriminent.

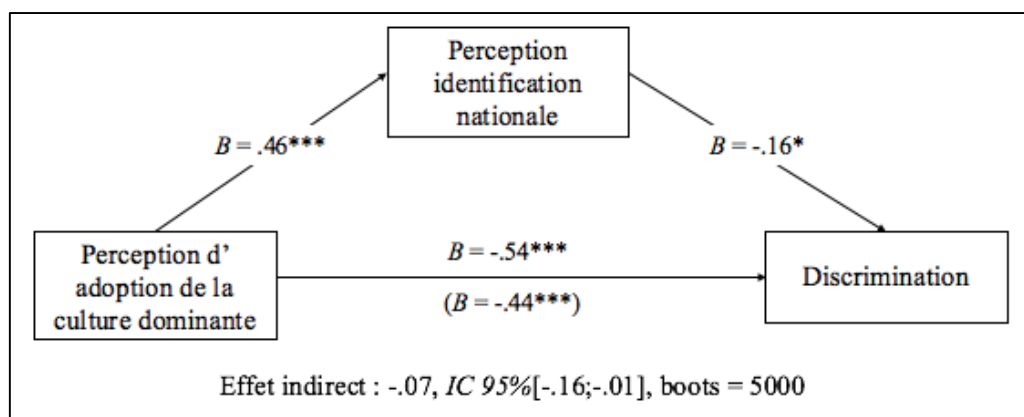


Figure 4.5. Médiation de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil dans l'étude 6.

Note. * : $p < .05$; *** : $p < .001$

En revanche, l'analyse de régression incluant la perception d'adoption de la culture dominante et la perception d'identification au pays d'accueil comme variables indépendantes et la discrimination comme variable dépendante a révélé qu'une fois contrôlé l'effet de la perception d'identification au pays d'accueil, l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination reste toujours significatif (bien que moins important) : $B = -.44$, $t(248) = -7.44$, $p < .001$, $IC\ 95\% [-.55 ; -.32]$. Enfin, nous avons effectué un test bootstrap (méthode « percentile », $n\ boots = 5000$) en utilisant le modèle 4 de la macro PROCESS SPSS fourni par Hayes & Preacher (2013). Cette analyse de médiation a confirmé que l'effet indirect de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil est significatif, $-.07$, $IC\ 95\% [-.16 ; -.01]$.

4.4.2.3. La médiation modérée : l'effet de la norme de nouvelle laïcité. L'hypothèse principale de cette étude était que l'effet indirect de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil est modéré par la perception d'une norme de nouvelle laïcité (H3). Plus précisément, nous supposons que la perception d'une forte norme de nouvelle laïcité accentue la relation entre la perception d'identification au pays d'accueil et la discrimination. Pour tester cette hypothèse de médiation modérée, nous avons effectué un test bootstrap ($n\ boots = 5000$) en utilisant le modèle 14 de la macro PROCESS SPSS fournie par Hayes et Preacher (2013). Cette analyse a montré que l'interaction entre la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de nouvelle laïcité a un effet significatif sur la discrimination : $B = -.26$, $t(248) = -3.14$, $p = .002$, $IC\ 95\% [-.42 ; -.10]$. Cette analyse (voir Figure 4.6.) a également montré que l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination, médiatisé par l'interaction entre la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de nouvelle laïcité est significatif, $-.12$, $IC\ 95\% [-.20 ; -.03]$. Une analyse plus approfondie indique que l'effet indirect de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil est significatif *uniquement* pour les personnes qui perçoivent une forte norme de nouvelle laïcité (+1 SD par rapport à la moyenne) : $-.16$, $IC\ 95\% [-.25 ; -.07]$. Cet effet indirect est non significatif pour les personnes percevant une faible norme de nouvelle laïcité (-1 SD par rapport à la moyenne), $-.01$, $IC\ 95\% [-.09 ; .10]$. Nous avons ensuite effectué une analyse de régression linéaire multiple (utilisant la méthode de décomposition des interactions de Aiken, West, & Reno, 1991) incluant la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de nouvelle laïcité comme prédicteur et contrôlant pour l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante.

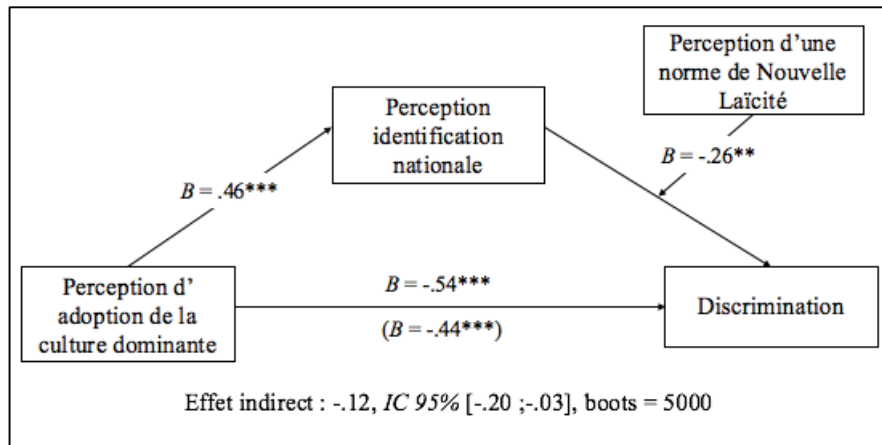


Figure 4.6. Médiation par l'interaction entre la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de nouvelle laïcité de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination dans l'étude 6.

Note. ** : $p < .01$; *** : $p < .001$

Cette analyse a pour but de confirmer le sens de la modulation de l'effet de la perception d'identification au pays d'accueil sur la discrimination par la perception d'une norme de nouvelle laïcité. Les résultats ont effectivement montré que l'effet de la perception d'identification au pays d'accueil sur la discrimination est significatif pour les personnes percevant une forte norme de nouvelle laïcité (+1 SD par rapport à la moyenne) : $B = -.42$, $t(248) = -3.90$, $p < .001$, $IC\ 95\% [-.63 ; -.21]$ et non significatif pour les personnes percevant une faible norme de nouvelle laïcité (-1 SD par rapport à la moyenne) : $B = .05$, $t(248) = .56$, $p = .573$, $IC\ 95\% [-.13 ; .23]$. En d'autres termes, seules les personnes qui perçoivent une forte norme de nouvelle laïcité dans leur environnement font le lien entre perception d'identification au pays d'accueil et discrimination. Pour les personnes ne percevant pas une forte norme de nouvelle laïcité, il n'y a aucun effet de la perception d'identification au pays d'accueil sur la discrimination. Ce résultat est conforme à notre H3.

Nous avons également émis l'idée que la médiation de l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination par la perception d'identification au pays d'accueil ne serait pas affecté par la perception d'une norme de laïcité historique. Afin de savoir si les données vont dans le sens de cette idée, nous avons donc conduit une analyse de médiation modérée (PROCESS, Hayes & Preacher, 2013, modèle 14) identique à celle que nous venons de présenter, mais incluant la perception d'une norme de laïcité historique comme modérateur (et non la perception d'une norme de nouvelle laïcité). Cette analyse a montré que le lien entre perception d'identification au pays d'accueil et discrimination n'est pas modéré

par la perception d'une norme de laïcité historique : $B = .11, t(248) = 1.37, p = .172, IC\ 95\% [-.05 ; .27]$. De plus, l'indice de médiation modéré testant la modulation de l'effet indirect de la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination via la modulation entre la perception d'identification au pays d'accueil et la perception d'une norme de laïcité historique s'est également révélé non significatif : $.03, IC\ 95\% [-.05 ; .10]$. Ces données vont donc dans le sens d'une absence de lien entre la perception d'une norme de laïcité historique et la perception de la manière dont les minorités s'intègrent dans la société d'accueil.

4.4.3.4. Test d'un modèle alternatif. Pour renforcer notre argument selon lequel la perception d'une norme de nouvelle laïcité modère le lien entre la perception d'identification au pays d'accueil et la discrimination, nous avons testé l'adéquation des données avec un modèle alternatif. Ce modèle a examiné l'hypothèse selon laquelle la perception d'une norme de nouvelle laïcité modérerait les liens entre (1) la perception d'adoption de la culture dominante et la discrimination et (2) entre la perception d'adoption de la culture dominante et la perception d'identification au pays d'accueil. Pour ce faire, nous avons effectué un test bootstrap (n boots = 5000) en utilisant le modèle 59 de la macro PROCESS SPSS (Hayes & Preacher, 2013). Cette analyse n'a révélé aucun effet significatif de l'interaction entre perception d'une norme de nouvelle laïcité et perception d'adoption de la culture dominante, que ce soit sur l'identification au pays d'accueil perçue, $B = .00, t(248) = .04, p = .969, IC\ 95\% [-.12 ; .13]$, ou une discrimination, $B = .05, t(248) = .66, p = .526, IC\ 95\% [-.10 ; .19]$.

4.3.3. Discussion.

De précédents travaux ont montré que, lorsque les membres de la majorité perçoivent les membres de minorités comme n'adoptant pas la culture dominante, ils perçoivent également ces membres de minorités comme ne s'identifiant pas au pays d'accueil, ce qui amène la majorité à exprimer plus de préjugés envers les minorités (Roblain et al., 2016). Cependant, l'étude 5 a montré que les normes culturelles d'intégration perçues importantes dans un contexte culturel donné pouvaient influencer la façon dont la majorité perçoit l'acculturation des minorités. Dans ce cadre, l'étude 6 avait pour but de préciser l'action des normes culturelles sur l'effet la perception d'adoption de la culture dominante sur la discrimination via la perception d'identification au pays d'accueil. Nous avons formulé l'hypothèse (1) que la perception d'adoption de la culture dominante par les minorités aurait un effet sur la discrimination (H2), (2) que cet effet serait médiatisé par la perception d'identification des minorités au pays d'accueil (H3) et (3) que l'effet de la perception d'identification sur la discrimination serait modéré par la perception d'une norme de nouvelle laïcité (H4). Ces trois hypothèses ont été confirmées par les résultats de la présente étude. De plus, des analyses

approfondies ont montré que le lien entre perception d'identification et discrimination n'est significatif que pour les personnes percevant une forte norme de nouvelle laïcité dans le contexte français. Cette étude permet de mieux comprendre les résultats obtenus dans l'étude 5. En effet, l'étude 6 a permis de différencier la perception d'adoption et la perception d'identification. Des analyses corrélationnelles ont d'ailleurs montré que, bien que ces deux variables soient fortement corrélées, seul un quart environ de leur variance est commune. Elles semblent donc distinctes dans l'esprit de la majorité. Ces résultats descriptifs corroborent l'idée selon laquelle ces deux variables constituent deux formes différentes d'acculturation, l'une étant considérée comme une forme plus aboutie et donc moins répandue au sein des minorités (l'identification, voir Snauwaert et al., 2003). En accord avec cette idée et contrairement à l'interprétation de Roblain et al. (2016), nous avons ainsi supposé qu'en France, le lien entre perception d'adoption et perception d'identification ne serait pas modéré par les normes culturelles d'intégration, dans la mesure où les deux concernent un comportement ou un choix réalisé par les minorités (ou perçu comme tel), indépendamment des préférences majoritaires.

Cette hypothèse a été confirmée par nos résultats. En effet, la perception d'une norme de nouvelle laïcité influence bien le lien entre perception d'identification et discrimination, et n'influence pas le lien entre perception d'adoption et perception d'identification. Ce constat confirme l'idée selon laquelle, dans certains contextes, la non-identification à la France n'est pas systématiquement perçue comme un motif de discrimination. En revanche, il est intéressant de constater que le lien entre perception d'adoption et discrimination n'est pas modéré par la norme de nouvelle laïcité, alors qu'il reste significatif lorsque la perception d'identification est contrôlée. Cette observation semble indiquer que le prototype de citoyen.ne créé par la norme de nouvelle laïcité ciblerait davantage l'identification nationale que l'adoption de la culture dominante. Autrement dit, dans un contexte culturel mettant en avant la nouvelle laïcité comme manière acceptable de s'intégrer, il serait attendu des membres des minorités qu'ils et elles s'identifient au pays d'accueil. Cette observation est très intéressante car elle permet de mieux cibler les implications de la norme de nouvelle laïcité dans l'esprit de la majorité Française. Dans l'étude 5, nous avons en effet postulé que l'influence des normes de laïcité avait dépassé les simples considérations religieuses et concernait plus généralement des problématiques relevant de la culture. L'étude 6 nous permet de détailler davantage cette interprétation majoritaire de la nouvelle laïcité dans le sens où cette norme valoriserait un engagement envers le pays d'accueil encore plus important que la « simple » adoption de la culture dominante. Cette hypothèse serait à tester de façon expérimentale avec de futures recherches.

Cette étude montre également que la norme de laïcité historique n'influence pas l'effet de la perception d'adoption sur la discrimination via la perception d'identification. Ce constat pourrait sembler cohérent avec les résultats mis en avant par l'étude 5, qui montrent que, dans un contexte mettant en avant la norme de laïcité historique, l'acculturation des minorités n'est pas reliée à la discrimination. Cependant, cette absence d'effet de la laïcité historique pourrait également être due au fait que celle-ci n'est pas perçue comme normative dans le contexte de l'étude. En effet, les statistiques descriptives réalisées dans cette étude montrent que les participant.es perçoivent une norme de nouvelle laïcité très au-dessus de la moyenne de l'échelle, alors que la perception d'une norme de laïcité historique n'est pas significativement différente de la moyenne de l'échelle. De plus, la perception d'identification des minorités au pays d'accueil semble toujours prédire la discrimination pour les personnes qui perçoivent une forte norme de laïcité historique. Il est néanmoins difficile prioriser l'une ou l'autre de ces deux hypothèses dans la mesure où la perception des normes est ici mesurée et non manipulée. Ainsi, certaines personnes peuvent à la fois percevoir une forte norme de nouvelle laïcité et une forte norme de laïcité historique. Afin de départager ces deux hypothèses, il conviendrait de mesurer la perception d'une norme de laïcité historique dans d'autres pays et de comparer ces scores à ceux obtenus en France, comme nous l'avons fait au chapitre 2 concernant l'égalité colorblind et la nouvelle laïcité. Une réplique de cette étude qui manipulerait les normes de laïcité au lieu de les mesurer serait également nécessaire.

4.5. Discussion Générale

De nombreux travaux de psychologie sociale présentent l'acculturation des minorités comme un facteur déterminant dans l'émergence de préjugés et de discrimination au sein du groupe majoritaire. D'après ces recherches, les minorités perçues comme choisissant une stratégie d'acculturation impliquant l'intégration de la culture dominante dans leur mode de vie et dans leur identité sont évaluées de manière plus positive par la majorité (par rapport aux minorités perçues comme rejetant l'intégration de la culture dominante). L'objectif du chapitre 4 était de tester l'hypothèse selon laquelle cet effet peut être influencé par le contexte culturel. Les deux premiers chapitres ont montré l'importance, dans un contexte culturel, des normes culturelles d'intégration. En effet, ces normes, lorsque perçues comme importantes dans un environnement donné, ont le pouvoir d'influencer les comportements discriminatoires. Le chapitre 3 a montré qu'en France, deux normes semblent perçues comme particulièrement pertinentes par les Français (en fonction du contexte) : la norme de nouvelle laïcité, engendrant

un niveau élevé de discrimination et la norme de laïcité historique, provoquant une baisse de la discrimination. Au cours du chapitre 4, nous avons cherché à comprendre de manière plus précise comment ces normes peuvent influencer le lien entre la perception que le groupe majoritaire a de l'acculturation des minorités et les comportements discriminatoires.

La définition même des normes culturelles d'intégration indique que ces normes définissent les comportements perçus comme appropriés pour s'intégrer dans cette société. Or ces comportements d'intégration sont au cœur des théories de l'acculturation (voir Berry et al., 1977). L'hypothèse principale de ce quatrième chapitre était donc que l'effet de l'acculturation des minorités sur la discrimination au sein de la majorité est modéré par les normes culturelles d'intégration. Au cours de ce chapitre, nous avons présenté deux études permettant de tester cette hypothèse. L'étude 5 nous a permis de manipuler la norme d'intégration (laïcité historique vs. nouvelle laïcité) et l'acculturation des minorités au sens large, c'est-à-dire incluant les formes « adoption » et « identification » d'acculturation telles que décrites par Snauwaert et al. (2003). Les résultats montrent que, lorsque les participant.es ont été exposé.es à une norme de nouvelle laïcité, la non-adoption/identification à la France est un facteur générant de la discrimination. En revanche, lorsque les participant.es sont exposé.es à une norme de laïcité historique, le niveau de discrimination reste bas, que les minorités soient présentées comme souhaitant adopter la culture française ou non. Au cours de l'étude 6, nous avons souhaité différencier les formes « adoption » et « identification » d'acculturation. Cette idée fait suite à une étude de Roblain et al. (2016), qui montre que l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante par les minorités sur les préjugés est médiatisé par la perception de l'identification des minorités au pays d'accueil. Nous avons ainsi postulé qu'au sein de cette médiation, les normes culturelles d'intégration pouvaient influencer l'effet de l'identification perçue sur la discrimination. Nos résultats ont confirmé cette hypothèse. En effet, au sein de la médiation mise en avant par Roblain et al. (2016), nos analyses ont montré que le lien entre perception d'identification et discrimination était modéré par la perception d'une norme de nouvelle laïcité. L'identification des minorités à la France n'était facteur de discrimination que pour les personnes percevant une forte norme de nouvelle laïcité. De plus, nos analyses ont montré que le lien entre perception d'adoption, perception d'identification et discrimination n'était pas influencé par la perception d'une norme de laïcité historique. Pris dans leur ensemble, ces résultats nous fournissent des éléments importants nous permettant de comprendre le fonctionnement des normes culturelles d'intégration en France.

Les études 5 et 6 rapportent donc toutes deux une influence de la norme de nouvelle laïcité sur l'effet de l'acculturation perçue des minorités sur la discrimination. Ce constat

renforce l'idée selon laquelle la norme de nouvelle laïcité est présente et influente dans le paysage culturel actuel en France. Nos résultats mettent en avant deux principales observations. Premièrement, il semble qu'en France, contrairement à ce qui a été observé par Roblain et al. (2016) en Belgique, la perception d'adoption de la culture dominante prédit l'émergence de discrimination à la fois via la prédiction de l'identification des minorités à la France et de manière directe. L'adoption ou non de la culture française n'est donc pas seulement un indice concernant l'identification des minorités mais bel et bien une variable à part entière. Deuxièmement, les résultats suggèrent que la norme de nouvelle laïcité influence le lien entre l'identification nationale perçue chez les immigrés, et le comportement de discrimination à leur égard. L'identification étant souvent considérée comme une forme plus avancée d'acculturation que l'adoption de la culture dominante, on peut alors supposer que l'adoption de la culture dominante, une forme plus « basique » d'acculturation, serait prédicteur de discrimination dans tous les cas mais que, dans un contexte exposant à une forte norme de nouvelle laïcité, il serait attendu que les membres des minorités intègrent de façon encore plus importante la culture dominante à leur vie, allant jusqu'à s'identifier eux-mêmes en tant que citoyen du pays d'accueil. Les exigences d'acculturation seraient, en d'autres termes, plus élevées dans les contextes où l'acculturation appropriée des minorités est fondée sur le principe de nouvelle laïcité. Bien entendu, cette hypothèse ne peut être testée avec la présente étude, et nécessiterait de nouvelles recherches pour la confirmer ou non.

Au cours du présent chapitre, nous n'avons observé aucune influence de la norme de laïcité historique, qu'elle soit mesurée ou expérimentalement induite. Néanmoins, une différence peut être relevée entre les deux études de ce chapitre. L'étude 5 suggère que l'exposition à une norme de laïcité historique évite l'émergence de discrimination basée sur l'acculturation des minorités. En revanche, dans l'étude 6, nous avons observé que l'acculturation des minorités resterait un motif légitime de discrimination pour les personnes percevant une forte norme de laïcité historique. Deux explications sont possibles pour expliquer cette différence entre les études 5 et 6. Premièrement, il est possible que les différences entre les échantillons de ces deux études aient influencé sur l'effet de la norme de laïcité historique. En effet, l'étude 5 a été menée auprès d'étudiant.es, inscrit.es en première année de psychologie dans une université parisienne réputée pour être orientée politiquement à gauche. Ces étudiants évoluent donc au quotidien au sein d'une ville multiculturelle, d'une université multiculturelle et ont entamé un cursus universitaire connu pour provoquer une diminution de l'ODS et une augmentation de la tolérance (voir Guimond et al., 2003). En revanche, l'étude 6 a été menée auprès d'un échantillon tout-venant, de tous milieux socio-professionnels et géographiques. On

peut alors imaginer que les participant.es de l'étude 5 puissent être, du fait de leur quotidien, plus sensibles à l'exposition à une norme de laïcité historique que les participant.es de l'étude 6. Deuxièmement, nous pensons qu'il est possible d'expliquer la différence entre les études 5 et 6 par la façon dont la norme de laïcité historique a été traitée dans ces deux expériences. En effet, au cours de l'étude 5, les participant.es ont été expérimentalement exposé.es à une norme (nouvelle laïcité vs. laïcité historique) et ce, dès le début de l'expérience. Cette norme était donc relativement saillante dans leur esprit durant la mesure de discrimination. Or la saillance des normes permet de renforcer leur effet (voir par exemple les travaux de Cialdini et al., 1990, 1991) Cependant, pour l'étude 6, nous avons voulu évaluer l'effet du contexte culturel en dehors de toute « mise en saillance » artificielle de la norme. Les questions relatives aux normes de laïcité étaient ainsi posées en fin de questionnaire. Dès lors, il est possible d'imaginer que, par défaut, la norme de nouvelle laïcité soit perçue comme pertinente en France au regard des défis migratoires (ce qui apparaît cohérent avec les résultats de l'étude 1, chapitre 2), ce qui n'est pas le cas de la norme de laïcité historique. Cette explication pourrait rendre compte du fait que la norme de nouvelle laïcité influence les comportements dans l'étude 6, et non la norme de laïcité historique. Afin de comprendre réellement le rôle de la laïcité historique dans le contexte français, de futures recherches devraient notamment induire expérimentalement les normes de laïcité auprès d'un échantillon tout-venant, mais également mesurer la perception d'une norme de laïcité historique en France (en comparaison d'autres pays).

À l'instar des autres chapitres expérimentaux de la présente thèse, les études 5 et 6 fournissent également des éléments pertinents permettant de contribuer au débat actuel concernant la réplique en psychologie sociale. Si le chapitre 3 suggérait que le contexte culturel peut influencer l'émergence de discrimination via les normes culturelles d'intégration, les études 5 et 6 suggèrent que ces normes peuvent également avoir une influence sur l'effet d'un facteur de préjugés et discrimination pourtant souvent décrit comme universel dans la littérature. En l'occurrence, il semble que le fait que la majorité perçoivent les minorités comme ne désirant pas adopter la culture française et s'identifier à la France n'entraîne pas toujours l'émergence de comportements discriminatoires (voir les travaux de Maisonneuve et Testé, 2007 ; Roblain et al., 2016 ; Van Oudenhoven et al., 1998). Certains contextes culturels (comme une norme de laïcité historique) peuvent rendre cette variable non pertinente dans le jugement des minorités. Nous pensons que ce constat va à l'encontre de la posture selon laquelle la réplique exacte est la plus pertinente pour confirmer les théories de psychologie sociale (voir LeBel, Berger, Campbell, & Loving, 2017; Simons, 2014). En effet, au regard de nos résultats, on peut imaginer que si un.e chercheur.euse avait souhaité répliquer une des études testant

l'effet de l'acculturation des minorités sur la discrimination de manière exacte, au sein d'un pays possédant une forte norme inclusive, les résultats n'auraient peut-être pas permis de répliquer l'effet. *Aurait-on pour autant pu dire que cet effet n'existe pas ?* Il semble que non, car celui-ci est retrouvé de manière régulière dans d'autres contextes. Les études 5 et 6 nous permettent ainsi d'argumenter en faveur d'une prise en compte du contexte culturel lors de la conduite d'étude en psychologie sociale, si pas a priori, a minima afin de nuancer certaines conclusions relatives, par exemple, à l'existence réelle ou non d'un effet. De la même manière, nous pensons que la réplication conceptuelle, la plus à même de tenir compte des spécificités du contexte, est totalement indiquée en psychologie sociale. Les études 5 et 6 permettent donc de renforcer notre position concernant le poids du contexte culturel sur les comportements.

Néanmoins, ces études comportent certaines limites qui devraient être prises en compte dans de futures recherches. Pour commencer, comme nous l'avons déjà mentionné, il convient d'être prudent.es lors de la comparaison des résultats entre ces deux études dans la mesure où l'une testait l'effet des normes manipulées expérimentalement, tandis que l'autre études examinait les liens entre perception de normes dans le contexte « réel » et discrimination. Ainsi, de futures recherches devraient reprendre le design de l'étude 6 (en distinguant les formes "adoption" et "identification" de l'acculturation, Snauwaert et al., 2003) en manipulant les normes de laïcité. De plus, ces études ont été menées pour une sur un échantillon tout-venant et pour l'autre sur des étudiants de psychologie à l'université de Nanterre. Nos échantillons de participant.es sont donc potentiellement très différents. Enfin, et dans un cadre similaire, nous comparons les études de ce chapitre, notamment l'étude 6, avec une étude réalisée en Belgique: celle de Roblain et al. (2016). Or notre propos consiste justement à prendre en compte les spécificités du contexte culturel. Il est donc compliqué de statuer sur l'effet de la norme de nouvelle laïcité ou sur la systématisme du lien entre adoption de la culture dominante et identification au pays d'accueil sur la base d'observations faites en France uniquement. Roblain et al. (2016) postulaient en effet que le lien entre adoption de la culture dominante et identification au pays d'accueil était susceptible de varier. Nous pensons que les interprétations française et belge des différentes formes d'acculturation et de leur lien peuvent être différentes. Aussi, les études présentées dans le prochain chapitre auront pour effet d'étudier l'influence des normes culturelles d'intégration sur l'effet de l'acculturation des minorités sur la discrimination en Belgique. Ces études permettront ainsi d'examiner les différences éventuelles entre les mécanismes d'actions des normes culturelles d'intégration en France et en Belgique.

CHAPITRE 5 – NEUTRALITÉ ET LAÏCITÉ : QUELLE INFLUENCE DES NORMES D'INTÉGRATION EN BELGIQUE ?

5.1. Introduction.

Les chapitres précédents ont montré l'importance de prendre en compte les normes culturelles au sein d'un environnement donné car celles-ci peuvent avoir un impact sur les comportements de discrimination (chapitres 3 et 4). Au cours du chapitre 4, nous avons notamment mis en avant l'influence des normes culturelles d'intégration au sein d'un modèle proposé par Roblain et collaborateurs (2016). Contrairement à ce qu'avait suggéré les auteurs, nous avons testé l'idée selon laquelle les normes d'intégration influencent le lien entre perception d'identification des minorités au pays d'accueil et discrimination. Cette hypothèse a d'ailleurs été confirmée par les données (étude 6). Néanmoins, nos études ont été conduites en France et non en Belgique, comme l'avaient été les travaux de Roblain et al. (2016). Afin de tester la généralisabilité de notre modèle dans un milieu différent de la culture française et comparable à celui proposé par Roblain et al. (2016), nous avons donc conduit deux études en Belgique à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve²².

5.1.1. L'effet des normes peut-il différer entre France et Belgique ?

Les travaux de Roblain et collaborateurs (2016) avaient initialement pour objectif de tester l'influence sur le niveau de préjugés de la perception au sein de la majorité (1) de l'adoption de la culture dominante et (2) de l'identification au pays d'accueil chez les membres de groupes minoritaires. Comme nous l'avons mentionné auparavant, les auteurs fondaient l'origine du lien entre perception d'adoption de la culture dominante et perception d'identification au pays d'accueil sur la notion de représentation culturelle de la citoyenneté (Kymlicka, 2001; Reijerse et al., 2012). Selon cette hypothèse, chaque pays possède une représentation de la citoyenneté, c'est-à-dire des critères que les minorités doivent respecter pour être considérée par la majorité comme membre du pays d'accueil. La représentation culturelle de la citoyenneté, censée être majoritaire dans les pays occidentaux (Roblain et al.,

²² Les deux études présentées dans ce chapitre ont été réalisées au sein du Centre pour l'Étude du Comportement Social (CeCOS), lors d'un séjour doctoral réalisé sous la direction du Pr. Vincent Yzerbyt.

2016), postule que le critère fondamental à respecter pour être considéré.e comme citoyen.ne d'un pays est d'adopter la culture dominante dans ce pays. Sur cette base, Roblain et al. (2016) postulent que, dans la plupart des pays occidentaux, la perception d'adoption de la culture dominante entraînera une perception d'identification au pays d'accueil, mais que cela ne serait pas le cas dans un pays au sein duquel la représentation de la citoyenneté est différente. D'autre part, les travaux de Snauwaert et al. (2003) mettent en avant plusieurs types d'acculturation, parfois perçues comme très proches les unes des autres et suggèrent que, dans l'esprit de la majorité, perception d'adoption et perception d'identification serait systématiquement liées. Sur la base de ces travaux, nous avons émis une hypothèse postulant un lien systématique entre perception d'adoption et perception d'identification et une modération du lien entre perception d'identification et discrimination par les normes culturelles d'intégration. Ce modèle a été confirmé par les données de l'étude 6. Le fait que nos données ne corroborent pas totalement le modèle proposé par Roblain et al. (2016) est cependant mettre en lien avec le fait que les études 5 et 6 d'une part et les études de Roblain et al. (2016) d'autre part ont été conduites dans deux contextes culturels différents (la France et la Belgique). Plusieurs auteur.es ont depuis longtemps souligné l'effet du pays au sein duquel est conduite une étude sur les résultats de cette étude. C'est notamment le cas des tenants de la posture universaliste (Sedikides et al., 2003) ainsi que d'auteur.es tel.le.s qu'Amir et Sharon (1987). Sur la base de ces travaux, on peut donc imaginer que les normes d'intégration ont un effet différent en France et en Belgique.

Cette hypothèse est renforcée par les travaux très récents de Politi et collaborateurs (Politi, Roblain, Gale, Licata & Staerklé, *under review*), menés en Suisse. Ces auteur.es se sont basé.es sur les travaux de Roblain et al. (2016) afin de tester le lien au sein de la majorité entre la perception des comportements d'acculturation-adoption de personnes en demande de naturalisation, la perception de leur identification au pays d'accueil et l'évaluation de leur candidature de naturalisation. De plus, le modèle théorique testé par les auteur.es suppose une influence des normes d'intégration (assimilation vs. multiculturalisme) sur le lien entre perception d'acculturation-adoption et perception d'identification au pays d'accueil. Ce postulat s'inspire notamment des travaux de Sidanius, Feshbach, Levin et Pratto (1997, voir également Van Acker & Vanbeselaere, 2011), qui suggèrent que, dans les pays qui mettent en avant une norme d'assimilation (et plus généralement, une norme anti-diversité), le maintien de sa culture est vu comme incompatible avec l'identification au pays d'accueil. En d'autres termes, l'assimilation serait la seule option qui permettrait aux membres de groupes minoritaires d'être perçus par la majorité comme s'identifiant au pays d'accueil. Sur la base de ces travaux, Politi et al. (*under review*, étude 1) suggèrent qu'un.e candidat.e à la naturalisation

sera perçue comme plus identifiée au pays d'accueil s'il ou elle s'assimile que s'il ou elle adopte une stratégie d'intégration. De plus, les auteur.es postulent que cet effet sera moins important si une norme de multiculturalisme est amorcée. Cette hypothèse est validée par les données. Plus précisément, le lien entre comportements d'acculturation-adoption des minorités et perception d'identification des minorités au pays d'accueil n'est retrouvé qu'auprès des participant.es ayant été amorcé avec une norme d'assimilation ou aucune norme (condition contrôle) et pas auprès des participant.es amorcées avec une norme de multiculturalisme. Cette étude montre également un lien entre la perception d'identification au pays d'accueil et l'évaluation faite par les participant.es de la candidature des personnes pour une naturalisation. Ces résultats sont totalement en accord avec les hypothèses de Roblain et al. (2016). De plus, les résultats d'une deuxième étude (Politi et al., under review, étude 2) suggèrent une similarité concernant ces liens entre la Suisse et la Belgique.

Dans l'ensemble, ces travaux associés aux études 5 et 6 renforcent l'hypothèse d'une influence des normes culturelles d'intégration sur l'évaluation des minorités, mais suggèrent également que cette influence pourrait différer selon les pays. Dans certains pays, comme la France, il semblerait que le lien entre acculturation-adoption et acculturation-identification soit perçu par la majorité comme systématique. En revanche, la perception d'identification n'aurait d'effet sur le biais intergroupe que si certaines normes d'intégration sont mises en avant. Dans d'autres pays cependant, comme la Suisse et la Belgique, il semble que ce lien adoption-identification puisse être modéré par les normes culturelles d'intégration. En revanche, dans ces pays, il semble que la perception d'identification ait un effet systématique sur le biais intergroupe. Autrement dit, ces normes viendraient modérer les critères considérés par la majorité comme devant être mis en avant par les minorités pour acquérir l'identité nationale. Les normes culturelles d'intégration influenceraient ainsi soit le jugement fait par la majorité sur la base des comportements des minorités en termes d'acculturation (adoption et identification), soit la conception que se fait la majorité de la citoyenneté de son pays. Au-delà des normes culturelles d'intégration induites de manière expérimentale, il semble donc que le pays au sein duquel est conduite une étude peut influencer les relations d'une part entre les différentes formes d'acculturation (telles que décrites par Snauwaert et al., 2003) et d'autre part entre la perception d'acculturation et le biais intergroupe. En nous basant sur les travaux de Politi et al. (under review), nous avons souhaité tester l'influence des normes de laïcité sur le lien entre perceptions d'acculturation (adoption et identification) et le biais intergroupe en Belgique. Mener ces études dans ce pays nous a semblé pertinent pour deux raisons principales. Premièrement, il s'agit d'un des pays au sein duquel Politi, Roblain et collaborateurs ont mené

leurs recherches et ont montré l'influence des normes d'intégration sur le lien entre perceptions d'adoption et d'identification (Roblain et al., 2016 ; Politi et al., under review). Deuxièmement, ce pays nous permet de tester la généralisabilité de l'effet des normes de laïcité en dehors de la France. En effet, la laïcité, et les valeurs qui lui sont associées, est également en centre de l'actualité belge.

5.1.2. France et Belgique : deux visions de la laïcité.

Afin d'étudier l'effet du contexte culturel sur l'influence des normes culturelles d'intégration, nous avons choisi de réaliser en Belgique deux études examinant l'influence des normes de laïcité sur le lien entre acculturation perçue et préjugés/discrimination. L'État Belge est en effet attaché à un principe proche de notre laïcité. L'une des politiques d'intégration belges est centrée autour du principe de neutralité, qui implique, dans ses grandes lignes, que l'État Belge se doit de rester neutre vis-à-vis des différentes religions pratiquées par ses habitant.es (de Coorebyter, 2014; Jacquemain, 2014). Dans son idée de base, ce principe est très proche de la laïcité française, notamment dans sa version historique. Cependant, la façon dont la neutralité est appliquée par l'État Belge diffère de la façon dont la France applique le principe de laïcité (de Coorebyter, 2014; Jacquemain, 2014; Roelens, 2015; Torrekens, 2005). Pour comprendre cette notion, il est nécessaire de revenir brièvement à l'histoire du pluralisme religieux en Belgique. Au moment de la proclamation d'indépendance du pays, le 4 octobre 1830, les services publics belges sont fortement associés à l'Église Catholique. Lors de la proclamation d'indépendance, une constitution progressiste, reconnaissant notamment la liberté des cultes, de la presse et de l'enseignement sous le principe de « neutralité » fut adoptée (de Coorebyter, 2014). Ce principe de neutralité implique ainsi « l'égalité de traitement et la non-discrimination, c'est-à-dire le respect des droits fondamentaux de tous, et notamment de la liberté de conscience, d'expression et de culte » (de Coorebyter, 2014, p. 31). Le catholicisme perdit alors son statut de religion d'État. Cependant, la prise en charge, par l'État, de la rémunération des ministres du culte fut maintenue (Torrekens, 2005). Ainsi, au nom de cette neutralité et du principe d'égalité inscrit dans sa Constitution, la Belgique a progressivement étendu le financement public des cultes, initialement réservé au culte catholique, aux cultes protestant, israélite, orthodoxe, anglican et musulman (Roelens, 2015). De ce fait, l'État Belge reconnaît et finance ces six grandes religions ainsi qu'une morale non confessionnelle (appelée « laïcité organisée »). Cette interprétation du principe de neutralité est l'un des principaux points sur lequel France et Belgique diverge, l'État Français ne reconnaissant et ne finançant aucun culte depuis 1905. Cependant, d'après certain.es auteur.es, ce principe de neutralité n'est pas entièrement neutre dans sa mise en œuvre. En effet, si globalement, les dépenses publiques

belges consacrées aux cultes atteignent environ un peu plus d'un demi-milliard d'euros, le culte catholique perçoit traditionnellement environ 80 % de cette somme, le mouvement laïque 13 %, les autres cultes ne dépassant pas les 0.60 % chacun. Cette répartition des finances publiques peut parfois être critiquée comme ne correspondant plus à la réalité sociale et religieuse du pays (Roelens, 2015; Torrekens, 2005).

Cette critique fait écho à un contexte socio-politique particulier en Belgique, notamment dans son rapport à l'Islam. Les événements survenus en France en 1989 suite au renvoi, dans un établissement scolaire français, de deux jeunes filles portant le voile (et qui ont débouché sur la loi du 15 mars 2004) ont en effet eu des conséquences en Belgique. En effet, le 1^{er} décembre de la même année, le président du tribunal de grande instance de Bruxelles a enjoint à la commune de ne pas s'opposer au port du foulard durant les cours, considérant que la loi scolaire du 29 mai 1959, c'est-à-dire la loi du Pacte scolaire, impose le respect de la liberté de toute personne de manifester sa religion sous l'égide de ce principe de neutralité. L'arrêt du tribunal a donc consacré, aussi clairement que le Conseil d'État français au même moment, le lien entre la neutralité de l'école publique et le nécessaire respect de la liberté de manifester sa religion, mais sans placer ce lien sous l'égide du principe de laïcité, qui n'est pas une norme constitutionnelle en Belgique (Blaise & de Coorebyter, 1990). Tout comme en France, le débat autour de la neutralité et de la laïcité, s'est donc rapidement centré autour de cette question du port du voile. Cependant, en Belgique, le principe de neutralité a été jugé préférable à celui de laïcité car « plus précis et moins polémique » (de Coorebyter, 2014, p. 23).

Malgré cette prise de position du tribunal de première instance de Bruxelles, deux types de neutralité font actuellement débat dans les discours publics, politiques et médiatiques en Belgique : (1) la neutralité dite *inclusive*, qui autorise le financement et la reconnaissance des cultes par l'État Belge, ainsi que le port de signes religieux ostentatoires à l'école et dans la sphère publique et (2) la neutralité *exclusive*, qui souhaite repousser les manifestations religieuses hors les murs de la puissance publique (voire les reléguer à la sphère privée) et implique donc une indépendance totale de l'État à l'égard des religions (impliquant notamment un arrêt du financement des religions par l'État) ainsi qu'une interdiction des signes religieux ostentatoires, notamment à l'école (de Coorebyter, 2014). Le parallèle avec la France est ainsi bien visible, à la différence que les deux principes en « concurrence » divergent sur certaines questions qui sont considérées, en France, comme résolues (comme par exemple le financement des religions par l'État). D'autres similitudes entre France et Belgique peuvent également être observées, telle que l'utilisation de la version exclusive de la neutralité en particulier contre la religion musulmane et les personnes d'origine maghrébine (et notamment marocaine en

Belgique). Les tenants de cette forme de neutralité font d'ailleurs très souvent appel à la laïcité « à la française » (i.e. la nouvelle laïcité) afin de justifier un durcissement de la neutralité en Belgique, voire de réclamer l'inscription de la laïcité dans la constitution belge. Au vu de cette situation, nous pensons que la Belgique constitue un endroit idéal pour tester l'effet des normes de laïcité dans un contexte culturel différent du contexte français. L'enjeu est d'autant plus important que la discrimination ethnique et culturelle est encore très présente en Belgique : un rapport du Baromètre Social de Wallonie (2017) a par exemple montré qu'une personne sur deux en Wallonie (i.e. Belgique francophone) pense qu'il vaut mieux embaucher un.e non-immigré.e plutôt qu'un.e immigré.e, tandis que les personnes d'origine immigrée ou descendantes d'immigré.es disent ressentir deux fois plus de discrimination que les personnes sans antécédents migratoires.

5.2. Les études 7 et 8.

Au cours de ce chapitre, les études 7 et 8 auront pour objectif d'étudier, en Belgique francophone, l'influence des normes culturelles d'intégration sur l'effet de l'acculturation perçue des minorités sur les préjugés et la discrimination. Ces études sont basées sur les principes de base de la réplique conceptuelle. En effet, si les hypothèses et la théorie sous-jacente restent identiques à celles des expériences menées lors du chapitre précédent, les spécificités du contexte culturel belge seront prises en compte, notamment via l'adaptation de nos inductions normatives. Le but de ces études est, en se basant sur les travaux de Politi, Roblain et collaborateurs (Politi et al., *under review* ; Roblain et al., 2016) d'examiner les potentielles différences dans l'influence des normes culturelles d'intégration entre les deux pays. En effet, comme l'ont montré Guimond et al. (2013), si certains effets se retrouvent de manière identique d'un pays à l'autre (tel que l'effet de l'ODS sur les préjugés, Sidanius & Pratto, 1999), les mécanismes sous-jacents peuvent différer (cet effet ODS-préjugés pourra par exemple être modéré par l'adhésion personnelle à l'assimilation ou au multiculturalisme en fonction de la norme d'intégration du pays). Ces études pourront donc nous permettre d'envisager, en Belgique, des mécanismes d'influence des normes d'intégration différents de ceux retrouvés en France. De plus, les études 7 et 8 nous permettront également de tester l'influence des normes de laïcité ailleurs qu'en France, et d'examiner ainsi l'hypothèse selon laquelle les normes de laïcité peuvent avoir des conséquences dans d'autres pays (à condition de s'adapter au contexte culturel de ce pays). Ainsi, l'étude 7 de ce chapitre aura pour objectif de répliquer partiellement le protocole mis en place de Roblain et al. (2016) en intégrant une manipulation des normes de laïcité adaptées au contexte belge. Pour cela, nous étudierons

notamment l'influence des normes de laïcité sur la relation entre perception d'adoption – perception d'identification – préjugés. L'étude 8, quant à elle, aura pour objectif d'appliquer les hypothèses et potentiels résultats de l'étude 7 aux comportements discriminatoires.

5.3. Étude 7 : Adoption de la culture, Identification à la Belgique et Normes de Neutralité en Belgique.

5.3.1. Introduction.

Plusieurs études ont mis en avant le fait que les minorités perçues comme n'adoptant pas la culture dominante dans le pays d'accueil sont en général moins bien perçues que celles qui adoptent cette culture (Maisonneuve & Testé, 2007; Matera et al., 2015; Van Oudenhoven et al., 1998). Les travaux d'Antoine Roblain, Assaad Azzi et Laurent Licata en 2016 ont permis de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents à cet effet, en montrant que cet effet est médiatisé par l'identification des minorités au pays d'accueil. Autrement dit, que lorsque le groupe majoritaire perçoit un groupe minoritaire comme n'adoptant pas la culture dominante, cela les amène à percevoir que les membres de ce groupe ne s'identifient pas au pays d'accueil, ce qui va augmenter l'expression d'attitudes négatives vis-à-vis de ces minorités.

Les résultats de l'étude 6 (chapitre 4) ont suggéré que cet effet était modéré par la perception de normes d'intégration exclusives et importantes dans le contexte particulier du pays dans lequel l'étude a été réalisée. Plus précisément, ce type de norme semble modérer l'effet de la perception d'identification au pays d'accueil sur la discrimination. En France, ce lien est en effet renforcé par la perception d'une forte norme de nouvelle laïcité. Les analyses de décomposition de cette interaction effectuée lors de l'étude 6 ont révélé que le lien perception d'identification – discrimination ne se retrouvait que chez les personnes percevant une forte norme de nouvelle laïcité. Cependant, la perception d'une norme de nouvelle laïcité ne s'est pas avérée modératrice du lien entre la perception d'adoption et la discrimination, effet qui reste significatif lorsque la perception d'identification est rentrée dans l'analyse²³. Les normes n'ont pas non plus modéré le lien entre perception d'adoption et perception d'identification. Cette interaction aurait pourtant été cohérente avec le raisonnement de Roblain et al. (2016), selon lequel la discrimination tiendrait davantage aux différentes conceptions de la citoyenneté qu'à des jugements en termes d'acculturation. Malgré les potentielles incohérences soulevées dans

²³ Ce qui n'était pas le cas chez Roblain et al., 2016, pour lesquels la médiation était totale.

ce raisonnement, celui-ci a été confirmé en Suisse par les travaux très récents de Politi et al. (under review), qui montrent notamment un effet d'interaction entre perception d'acculturation-adoption et normes d'intégration sur la perception d'acculturation-identification. Néanmoins, ces travaux ont été menés en Suisse et non en Belgique. Ces travaux, associés aux résultats des études 5 et 6, suggèrent que les mécanismes sous-jacents à l'effet de l'acculturation perçue et des normes culturelles d'intégration sur les préjugés et la discrimination ne sont pas les mêmes dans tous les pays. Pour tester cette hypothèse, il est néanmoins nécessaire, dans un premier temps, d'examiner la nature de l'influence des normes culturelles d'intégration en Belgique. Compte tenu de l'histoire de ce pays vis-à-vis de la neutralité et de la laïcité, une telle étude nous permettra également de tester l'effet des normes de laïcité dans un pays différent de la France. L'étude 7 visera donc à mettre en avant les effets des normes de laïcité sur le lien entre adoption de la culture dominante, identification au pays d'accueil et préjugés en Belgique.

Afin de mener à bien une telle étude, il est important, selon une approche universaliste, d'adapter les inductions normatives aux politiques d'intégration réelles du pays ou aux principes qui y sont réellement perçus comme importants (voir les résultats des études 3 et 4). Le protocole de base de l'étude 7 sera inspiré des travaux de Roblain et al. (2016) et aura donc, comme principale variable dépendante, le niveau de préjugés. Deux principales modifications ont été apportées à l'étude originale, afin de s'adapter au contexte belge. Premièrement, nous avons manipulé la volonté des membres du groupe minoritaire de maintenir leur héritage culturel (en plus de leur volonté d'adopter la culture dominante). Van Acker et Vanbeselaere (2011) ont en effet montré que, dans l'esprit des membres de la majorité belge, le maintien de la culture d'origine et l'adoption de la culture dominante semblent être deux stratégies incompatibles (voir également Zagefka, Brown, Broquard, & Martin, 2007). De plus, Politi et al. (under review) ont mis en avant que l'adoption de la culture dominante devait être associée à un non maintien de la culture d'origine pour que les personnes soient perçues comme s'identifiant au pays d'accueil malgré la présence d'une norme exclusive. Deuxièmement, nous avons intégré une manipulation des normes culturelles d'intégration. Nous nous sommes pour cela basé.es sur les inductions utilisées au cours des chapitres 3 et 4. Toutefois, en accord avec les principes de la réplique conceptuelle, nous avons adapté ces inductions au contexte culturel belge. Ainsi, nous induisons, auprès de moitié des participant.es, une norme de neutralité inclusive (présentée comme une norme de neutralité) et une norme de laïcité (basée sur la nouvelle laïcité, mise en avant par certain.es tenant.es de la neutralité exclusive). En accord avec les résultats obtenus lors du chapitre précédent, nous pensons que l'effet de la perception d'adoption de la culture dominante sur les préjugés via la perception d'adoption au

pays d'accueil est, en Belgique également, modéré par les normes culturelles d'intégration. Plus précisément, et sur la base des résultats de l'étude 6, nous pensons que la perception d'adoption de la culture dominante associée à un non maintien de la culture d'origine aura pour effet de diminuer les préjugés (H1) et que cet effet sera médiatisé par la perception d'identification au pays d'accueil (H2). Concernant l'effet des normes d'intégration, nous pensons globalement que la relation entre perception d'adoption/de non maintien, perception d'identification et préjugés sera renforcé par la présence d'une norme de laïcité (H3). Deux modèles différents seront utilisés pour tester l'effet précis de cette norme : un modèle cohérent avec les résultats de l'étude 6 (voir figure 5.1a) et un modèle cohérent avec les résultats de Politi et al. (*under review*, voir figure 5.1b).

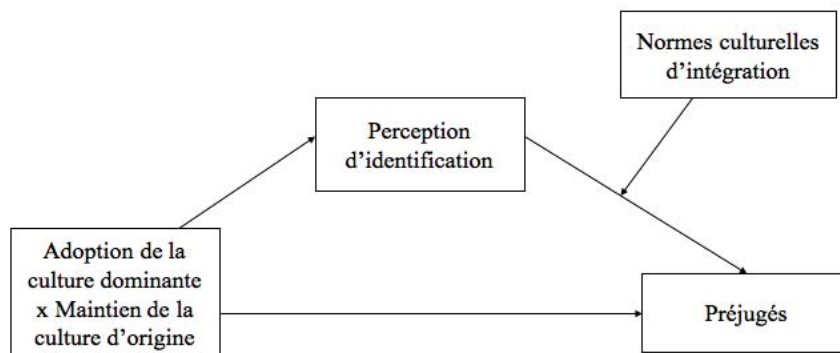


Figure 5.1a. Modèle n°1 testé dans l'étude 7. Ce modèle est cohérent avec les résultats mis en avant par les données de l'étude 6.

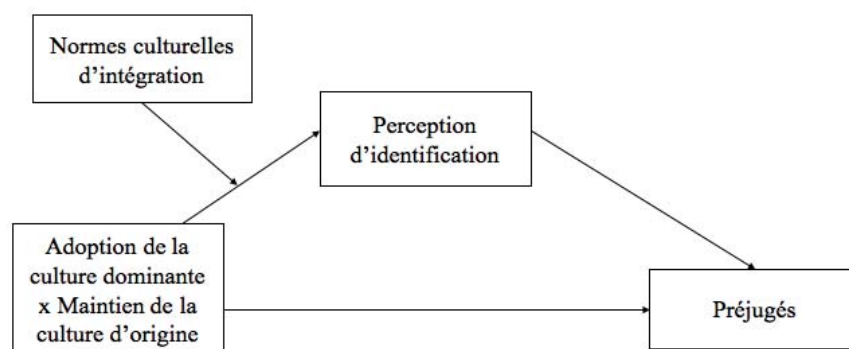


Figure 5.1b. Modèle n°2 testé dans l'étude 7. Ce modèle est cohérent avec les résultats de Politi et al. (*under review*).

5.3.2. Méthode.

5.3.2.1. Participant.es. Les participant.es étaient 185 étudiant.es (hors cursus de psychologie) de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve, contacté.es via des listes de diffusion. Toujours dans le souci de recueillir le point de vue du groupe majoritaire, 11 participant.es ont été exclu.es de l'analyse car leur langue maternelle ne correspondait pas à l'une des langues officielles belges (le français, le flamand ou l'allemand). L'échantillon final était donc composé de 174 personnes. Une analyse a priori réalisée avec le logiciel G*power (Faul et al., 2007), a révélé que l'échantillon nécessaire pour détecter un petit effet ($\eta^2 = .05$), en utilisant une ANOVA à effets fixes (avec effets principaux, simples et interactions) avec un seuil alpha de .05, un Df de 1 et un niveau de puissance de .80, est de 152 participant.es. Notre échantillon est donc satisfaisant. Parmi cet échantillon, se trouvent 61 hommes (35%) et 113 femmes (65%), ayant une moyenne d'âge globale de 21.36 ans ($SD = 5.00$). En ce qui concerne leur orientation politique (évaluée avec une échelle de Likert en 11 points allant de 0, extrême gauche à 10 extrême droite, $M = 4.94$, $SD = 1.87$), 47.5% des participant.es ont déclaré avoir une position « centrale » (scores de 4 à 6), 20.6% ont déclaré une position « de gauche » (scores de 0 à 3) et 31.9% ont déclaré une position « de droite » (scores de 7 à 10). Les participant.es ont complété l'étude sur la base du volontariat. En échange de leur participation, les participant.es ont été invité.es à participer à un tirage pour gagner un bon d'achat d'une valeur de 10 euros. Les participant.es étaient réparti.es aléatoirement dans l'une des conditions expérimentales selon un plan 2 (Adoption de la culture belge par les minorités : Oui vs. Non) x 2 (Maintien de l'héritage culturel par les minorités : Oui vs. Non) x 2 (Norme Culturelle d'Intégration : Neutralité vs. Laïcité).

5.3.2.2. Procédure. Les participant.es ont été invité.es à compléter une étude présentée comme portant sur l'interculturalité à l'université. Ils et elles ont d'abord été invité.es à lire un court texte contenant des informations sur la façon dont l'université gère la diversité culturelle et ethnique. Pour tou.te.s les participant.es, ce texte contenait des informations (1) sur les politiques de diversité promues par l'université pour permettre à tous les étudiants, quelle que soit leur origine, de s'intégrer à l'université (l'application de ces politiques étant « vivement encouragée ») et (2) sur la façon dont les étudiant.es issu.es de l'immigration s'intègrent réellement au sein de l'université. Les informations contenues dans ce texte variaient en fonction de nos conditions expérimentales. La première partie du texte visait à induire les normes de neutralité et de laïcité (voir Annexes XIII). Les participant.es ont ainsi été informé.es

que, pour gérer la diversité culturelle, l'université valorisait : a) la neutralité, la liberté de conscience, de croyance et le respect de toutes les religions à l'université, y compris la morale non confessionnelle, sans en favoriser aucune (condition de neutralité) ou b) la laïcité, le maintien privé de tous les symboles et les pratiques religieux visibles, afin de garantir une séparation nette entre l'université et les croyances personnelles (condition de nouvelle laïcité). L'induction de laïcité était similaire à l'induction de nouvelle laïcité utilisée en France. En revanche, l'induction de neutralité a été adaptée au contexte belge (via notamment la référence aux religions d'état et à la morale non confessionnelle). Ces deux politiques étaient présentées comme un moyen de favoriser les relations harmonieuses parmi les étudiant.es. La seconde partie du texte portait sur l'intégration des étudiant.es d'origine immigrée à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve et était présentée comme basée sur les résultats d'une grande enquête menée par des chercheurs.es en sciences sociales. Avec ce texte, les participant.es ont appris que les étudiant.es issus de l'immigration (a) soit décidaient majoritairement d'adopter pleinement la culture belge et d'abandonner leur culture d'origine, (b) soit décidaient majoritairement d'adopter la culture belge et de maintenir leur culture d'origine, (c) soit décidaient majoritairement de maintenir leur culture d'origine sans adopter la culture belge ou (d) soit décidaient majoritairement d'abandonner leur culture d'origine sans adopter la culture belge (voir Annexes XIV). Après ces inductions, les participant.es ont été invité.es à répondre à plusieurs questions destinées à renforcer les inductions précédentes : "Selon le texte précédent, quel est le principe mis en avant par l'université dans l'accompagnement de ses étudiants ?", "Comment ce principe se traduit-il dans le fonctionnement quotidien de l'université ? "et" Selon le texte précédent, comment les étudiants d'origine étrangère s'adaptent-ils à l'université et à la culture belge ? ". Ces questions étant uniquement destinées à renforcer les inductions expérimentales, les réponses ne seront pas traitées.

5.3.2.3. Mesures. À la suite de ces inductions, les participant.es devaient compléter plusieurs mesures. Ces échelles ont été présentées dans l'ordre décrit ci-dessous (la présentation des items au sein des échelles était aléatoire). Pour toutes ces mesures, les participant.es devaient donner leur degré d'accord ou de désaccord à plusieurs propositions en utilisant des échelles de type Likert allant de 1 (Pas du tout d'accord) à 5 (Totalement d'accord).

Identification perçue. Les participant.es ont tout d'abord été invité.es à remplir une échelle visant à mesurer leur perception concernant l'identification des personnes d'origine immigrée à la Belgique. Cette mesure a été adaptée des 5 items de (Badea et al., 2011), utilisés dans le chapitre précédent. Les termes France et Français ont été remplacés respectivement par Belgique et Belges. Au vu de la faiblesse de l'indice de validité de l'échelle ($\alpha = .59$), et de

l'impossibilité d'améliorer cet indice en supprimant un item, nous avons effectué une analyse factorielle (rotation Varimax) sur les 5 items de l'échelle. Cette analyse (voir Tableau 5.1) a révélé une organisation des items en deux facteurs distincts : (1) un facteur que nous avons renommé « Identification-Similarité », comprenant les items « Je pense que les personnes issues de l'immigration se définissent en tant que Belges. » et « Je pense que les personnes issues de l'immigration se perçoivent comme semblables aux autres Belges. » ($r = .28, p < .001$) et (2) un facteur « Identification Importance » comprenant les items « Je pense qu'être Belge est un aspect important de la personnalité des personnes issues de l'immigration. », « Je pense que les personnes issues de l'immigration sont fières d'être Belges. » et « Je pense qu'être Belge est important pour ce que sont les personnes issues de l'immigration. » ($\alpha = .62$).

Tableau 5.1.

Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des cinq items de l'échelle de perception d'identification des minorités à la Belgique de Badea et al. (2011), étude 7.

	Facteurs	
	Identification Importance	Identification Similarité
Je pense que les personnes issues de l'immigration se définissent en tant que Belges.	.313	.702
Je pense qu'être Belge est un aspect important de la personnalité des personnes issues de l'immigration.	.796	-.016
Je pense que les personnes issues de l'immigration sont fières d'être Belges.	.612	.378
Je pense qu'être Belge est important pour ce que sont les personnes issues de l'immigration.	.789	.062
Je pense que les personnes issues de l'immigration se perçoivent comme semblables aux autres Belges.	-.099	.845
Pourcentage de variance expliqué	39.84	22.00

Préjugés. Le niveau de préjugés des participant.es a été mesuré avec l'échelle inspirée de Dambrun et Guimond (2001), composée de 10 items adaptés au contexte belge. L'analyse de validité de l'échelle s'est avéré satisfaisante ($\alpha = .86$).

*Adhésion personnelle à la nouvelle laïcité et à la neutralité*²⁴. Afin de contrôler l'absence d'effet des inductions normatives sur les opinions personnelles des participant.es, nous avons mesuré leur adhésion personnelle à la nouvelle laïcité et à la neutralité. Pour cela, nous avons utilisé une version adaptée de l'échelle de mesure de l'adhésion personnelle aux deux formes françaises de laïcité (Roebroek & Guimond, 2016).

Tableau 5.2.

Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des treize items de l'échelle d'adhésion personnelle à la neutralité et à la (nouvelle) laïcité (Roebroek & Guimond, 2016), adaptée à la Belgique.

	Facteurs	
	Neutralité	Laïcité
Il est normal qu'en Belgique, l'État subsidie la construction et l'entretien d'églises, de mosquées, de synagogues et de temples.	-.177	.758
Je suis opposé.e à ce que l'État finance les édifices religieux.	-.011	.779
Cela ne me dérange pas que , sur la carte d'identité belge, les chrétien-ne-s ou les musulman-e-s ou les juif-ve-s conservent un signe marquant de leur confession.	.120	.509
Autant que possible, les pratiques religieuses doivent être à caractère privé et non public.	.024	.686
Il me semble tout à fait normal que les signes religieux visibles soient interdits dans les écoles du réseau officiel.	-.187	.657
Je suis favorable à la séparation du religieux et de l'État en Belgique. (<i>retiré de l'échelle</i>)	.389	.440
Dans un état démocratique, toutes les religions devraient être considérées comme égales.	.672	-.188
Chaque citoyen doit être libre de pratiquer la religion de son choix.	.607	-.113
Je ne veux pas que l'on définisse les gens en Belgique en fonction de leurs origines, de leur religion.	.721	-.104
La société belge est composée de citoyens avant toute chose, et non pas de communautés de gens.	.675	.102
Un Belge doit être pris en considération en tant que tel, et pas en tant que membre d'une communauté particulière (culturelle, religieuse, sexuelle...).	.713	.014
Pour l'unité du pays, les individus doivent être considérés comme citoyens avant de l'être comme belges de souche ou immigrés, femmes ou hommes, homosexuels ou hétérosexuels, etc..	.612	.120
Il est important de respecter l'égalité devant la loi de tous les citoyens, sans distinction d'origine, de race ou de religion.	.583	.039
Pourcentage de variance expliqué	26.76	20.08

²⁴ Le mot neutralité fait ici référence à la version inclusive de ce principe, en opposition à la laïcité, fréquemment associée à la neutralité exclusive (de Coorebyter, 2014; Jacquemain, 2014).

Outre le remplacement des mots « France » et « Français » par « Belgique » et « Belges », certains items ont été adaptés au contexte belge. L'idée de financement des différentes religions par l'État belge a par exemple été incluse dans l'échelle. Afin de vérifier la structure factorielle de cette échelle, nous avons effectué une analyse factorielle confirmatoire (rotation Varimax, extraction forcée à 2 facteurs) sur les 13 items de l'échelle (voir Tableau 5.2). L'item « Je suis favorable à la séparation du religieux et de l'État en Belgique. » saturant de façon équivalente sur les deux facteurs, il a été retiré des analyses. Une analyse en utilisant uniquement les douze items restant a révélé une structure similaire à celle obtenue en France, avec 5 items relatifs à la nouvelle laïcité ($\alpha = .72$) et 7 items relatifs à la neutralité ($\alpha = .77$).

ODS. Afin de vérifier la validité des mesures précédentes, nous avons mesuré le niveau d'orientation à la dominance sociale des participant.es à l'aide de l'échelle en 12 items extraite de Pratto et al. (1994, $\alpha = .86$).

Vérification des manipulations. Afin de vérifier l'efficacité de nos manipulations expérimentales, plusieurs questions ont été posées aux participant.es en fin de questionnaire. Les participant.es étaient invité.es à répondre à ces questions sur la base des informations délivrées en début d'expérience. Nous avons tout d'abord interrogé les participant.es sur leurs perceptions de la politique d'intégration de l'université (« Quels sont les principes mis en avant par l'université dans l'accompagnement de ses étudiants (plusieurs réponses possibles) ? » (a) Le maintien privé de tous signes religieux ostensibles ?, (b) La séparation entre l'université et les croyances personnelles ?, (c) La liberté de conscience ?, (d) Le respect de tous les cultes sans en favoriser aucun ? »). Nous avons ensuite interrogé les participant.es concernant leur perception de l'adoption de la culture dominante et du maintien de l'héritage culturel des personnes d'origine immigrée (deux items : « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée inscrites à notre université ont adopté la culture belge ? » : Oui / Non et « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée inscrites à notre université ont maintenu leur culture d'origine ? » : Oui / Non).

Questions socio-démographiques. En toute fin de questionnaire, les participant.es ont été invité.es à remplir plusieurs questions de type socio-démographiques, telles que leur genre, leur âge ou encore leur orientation politique.

5.3.3. Résultats.

Nous présenterons tout d'abord les résultats des vérifications de nos manipulations expérimentales, puis des analyses descriptives et enfin les analyses visant à tester spécifiquement nos hypothèses.

5.3.3.1. Vérification des manipulations.

Vérification de la manipulation des normes d'intégration. Afin de vérifier l'efficacité de notre manipulation des normes culturelles d'intégration (neutralité vs. laïcité), nous avons testé l'effet de cette condition expérimentale sur la réponse des participant.es à la question « Quels sont les principes mis en avant par l'université dans l'accompagnement de ses étudiants (plusieurs réponses possibles) ? » Pour rappel, les participant.es avaient quatre possibilités de réponses différentes. Pour chacune de ces réponses possibles, nous avons codé « 0 » si le ou la participant.e n'a pas coché la réponse et « 1 » si le ou la participant.e a coché la réponse. Les analyses de Khi-carré nous ont permis de vérifier l'efficacité de notre manipulation des normes d'intégration. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau 5.3.

Tableau 5.3.

Effet de la manipulation de la norme culturelle d'intégration sur les réponses des participant.es à l'item de vérification de cette manipulation dans l'étude 7.

Quels sont les principes mis en avant par l'université dans l'accompagnement de ses étudiants ?	Pourcentage de « oui » en fonction de la condition expérimentale		Différence entre les deux conditions	
	Neutralité	Laïcité	$\chi^2(1, N = 174)$	<i>p</i>
Le maintien privé de tous signes religieux ostensibles (<i>laïcité</i>)	2.4 %	70.3%	85.05	< .001
La séparation entre l'université et les croyances personnelles (<i>laïcité</i>)	14.5%	80.2%	75.13	< .001
La liberté de conscience (<i>neutralité</i>)	72.3%	14.3%	59.97	< .001
Le respect de tous les cultes sans en favoriser aucun (<i>neutralité</i>)	91.6%	37.4%	54.85	< .001

Les analyses de Khi-carré ont en effet révélé que les étudiant.es de la condition laïcité avaient été plus nombreux.ses à répondre positivement aux deux items relevant de la laïcité et négativement aux deux items relevant de la neutralité. À l'inverse, les étudiant.es de la condition neutralité avaient été plus nombreux.ses à répondre positivement aux deux items relevant de la neutralité et négativement aux deux items relevant de la laïcité. Toutes ces différences sont statistiquement significatives. À l'inverse et conformément à nos prévisions, des analyses de variance ont révélé que les manipulations de normes culturelles d'intégration n'ont eu aucun effet sur l'adhésion personnelle des participant.es à la laïcité : $F(1, 172) = .07$, $p = .789$, $\eta^2 = .00$, et à la neutralité : $F(1, 172) = 1.80$, $p = .182$, $\eta^2 = .01$. Ce résultat suggère une nouvelle fois une différence entre perception de normes et attitudes personnelles.

Vérification de la manipulation d'adoption de la culture dominante et de maintien de l'héritage culturel. Afin de vérifier l'efficacité de notre manipulation d'adoption de la culture dominante et de maintien de l'héritage culturel, nous avons invité les participant.es à répondre aux deux questions suivantes : « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée inscrites à notre université ont adopté la culture belge ? » : Oui / Non et « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée inscrites à notre université ont maintenu leur culture d'origine ? » : Oui / Non. Pour chacune de ces deux questions, nous avons codé « 0 » en cas de réponse négative et « 1 » en cas de réponse positive. Nous avons ensuite testé l'effet des conditions d'adoption et de maintien sur les réponses à ces items. Les résultats des analyses de Khi-carré montrent l'efficacité de nos manipulations. En effet, 90.2% des participant.es de la condition « maintien de la culture d'origine » ont répondu positivement à la question « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée dans l'entreprise ont conservé leur culture d'origine », contre 51.2% des participant.es de la condition « non maintien de la culture d'origine ». La différence entre les deux conditions était significative : $\chi^2(1, N = 174) = 32.59, p < .001$. De plus, 95.9% des participant.es de la condition « adoption de la culture dominante » ont répondu positivement à la question « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée inscrites à notre université ont adopté la culture belge ? », contre 40.3% des participant.es de la condition « non adoption de la culture dominante », $\chi^2(1, N = 174) = 64.84, p < .001$.

5.3.3.2. Analyses descriptives. Le tableau 5.4 présente les analyses descriptives relatives à cette étude, et plus précisément les moyennes, écart-types, test t à échantillons uniques et corrélations entre les différentes variables de l'étude.

Tableau 5.4.

Moyennes, écarts-types, test t à échantillon unique et corrélations entre les variables (étude 7).

	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>t</i>	1	2	3	4	5
1.Id. Simil.	2.95	.80	-.90	-				
2.Id. Impt.	3.26	.69	-4.95***	-.26***	-			
3.Préjugés	2.51	.69	-9.25***	-.31***	-.15*	-		
4.Laïcité	3.29	.86	-3.53***	-.08	-.03	-.32***	-	
5.Neutralité	4.47	.50	-39.01***	-.27***	-.17*	-.41***	-.08	-
6.ODS	1.98	.59	-22.79***	-.12	-.05	-.54***	-.05	-.48***

Note. Id. Simil. = Identification Similarité ; Id. Impt. = Identification Importance ; Laïcité = Adhésion personnelle à la Laïcité ; Neutralité = Adhésion personnelle à la Neutralité ; * : $p < .05$; *** : $p < .001$.

Les analyses descriptives révèlent plusieurs informations intéressantes. Premièrement, le facteur « Similarité » de la mesure de perception d'identification est davantage lié au niveau de préjugés que le facteur « Importance » de cette même échelle, $t(171) = 5.31, p < .010$ (selon la méthode de Chen & Popovich, 2002). Nous utiliserons donc prioritairement ce facteur pour tester nos hypothèses. Les analyses de corrélations montrent également que l'adhésion à la neutralité et à la laïcité semble être liés aux autres variables de manière similaire aux deux formes de laïcité en France. En effet, l'adhésion à la neutralité est positivement reliée aux deux formes de perception d'identification et négativement reliée aux préjugés et à l'ODS. En revanche, l'adhésion à la laïcité est positivement reliée aux préjugés. Les tests t à échantillon unique montrent également une forte adhésion des participant.es au principe de neutralité, ainsi qu'un faible niveau d'ODS et de préjugés. Ceci laisse penser que, malgré le fait que nous ayons interrogé des étudiant.es hors cursus de psychologie, notre population globale est plutôt libérale.

5.3.3.3. Effet de nos conditions expérimentales sur la perception d'identification et les préjugés. Les analyses qui suivent permettent afin d'étudier l'effet des conditions expérimentales de normes culturelles d'intégration et d'acculturation des minorités sur la perception d'identification et sur les préjugés.

Test du modèle n°1. Nous avons tout d'abord effectué des analyses de variance afin de tester l'effet de l'interaction entre les condition « adoption de la culture dominante » et « maintien de la culture d'origine » sur les préjugés. Ces analyses n'ont révélé aucun effet significatif de la condition « adoption de la culture dominante » : $F(1, 170) = .27, p = .606, \eta^2 = .002$, de la condition « maintien de la culture d'origine » : $F(1, 170) = .01, p = .932, \eta^2 = .002$, ou de l'interaction entre ces conditions : $F(1, 170) = .07, p = .795, \eta^2 = .000$. Afin de tester précisément nos hypothèses (à savoir que l'adoption de la culture dominante associée à un non maintien de la culture d'origine amène à une réduction des préjugés, voir H1), nous avons effectué une analyse de contrastes visant à comparer la condition « adoption de la culture dominante-non maintien de la culture d'origine » avec les trois autres conditions en termes de discrimination. Un contraste d'intérêt (C1) et deux contrastes servant tester la variance résiduelle ont été créés (C2 et C3, en utilisant la méthode de Hellmert, voir Brauer & McClelland, 2005) en recodant les conditions comme présenté dans le tableau 5.5. L'analyse n'a révélé aucun un effet significatif sur les préjugés du contraste d'intérêt C1 : $B = .02, t = .52, p = .605, IC\ 95\% [-.05 ; .08]$, des contractes résiduels C2 : $B = .01, t = .28, p = .778, IC\ 95\% [-.07 ; .10]$, et C3 : $B = .01, t = .12, p = .908, IC\ 95\% [-.15 ; .17]$. Cette absence d'effet de notre

manipulation expérimentale concernant l'acculturation des minorités en Belgique nous empêche de confirmer les trois hypothèses formulées au début de cette étude, à savoir que la perception d'adoption de la culture dominante associée à un non maintien de la culture d'origine aura pour effet de diminuer les préjugés (H1), que cet effet sera médiatisé par la perception d'identification au pays d'accueil (H2) et que cette relation sera renforcée par l'induction d'une norme exclusive (H3). En effet, l'effet de l'adoption de la culture dominante et du maintien de la culture d'origine au sein des minorités est à la base de ces hypothèses.

Tableau 5.5.

Codes contrastes créés pour tester les hypothèses spécifiques de l'étude 7.

	Conditions expérimentales d'adoption/maintien			
	Adoption- Non Maintien	Adoption- Maintien	Non Adoption- Maintien	Non Adoption- Non Maintien
C1	3	-1	-1	-1
C2	0	-2	-1	-1
C3	0	-0	-1	-1

Nous avons tout de même testé l'effet de nos conditions expérimentales d'acculturation des minorités sur la perception d'identification-similarité²⁵ à l'aide d'une nouvelle analyse de variance. Cette analyse n'a révélé aucun effet significatif de la condition « adoption de la culture dominante » : $F(1, 170) = 2.70, p = .102, \eta^2 = .02$ et de la condition « maintien de la culture d'origine » : $F(1, 170) = 2.41, p = .123, \eta^2 = .01$, mais a révélé un effet de l'interaction entre ces conditions : $F(1, 170) = 4.36, p = .038, \eta^2 = .03$. Afin de savoir si, comme nous l'avions supposé, les participant.es de la condition « adoption de la culture dominante – non maintien de la culture d'origine » était bien significativement différent.es des autres participant.es sur la variable « perception d'identification-similarité », nous avons testé les effets des contrastes précédemment décrits sur cette variable à l'aide d'une analyse de régression. Cette analyse a révélé un effet significatif du contraste d'intérêt C1 : $B = .11, t = 3.17, p = .002, IC\ 95\% [.04 ; .17]$, et un effet non significatif des contrastes C2 : $B = -.01, t = -.15, p = .884, IC\ 95\% [-.11 ; .09]$, et C3 : $B = .03, t = .36, p = .718, IC\ 95\% [-.15 ; .21]$. En d'autres termes, les participant.es

²⁵ Les analyses effectuées avec le facteur « Importance » de l'échelle de perception d'identification ou avec les cinq items au complet n'ont jamais révélé de résultats significatifs (tous les $p_s < .05$)

de la condition « adoption de la culture dominante – non maintien de la culture d’origine » ($M = 3.35$, $SD = .70$) percevaient les membres des groupes minoritaires en Belgique comme s’identifiant significativement plus à la Belgique que les autres participant.es ($M = 2.83$, $SD = .82$). Cet effet est illustré par la figure 5.2.

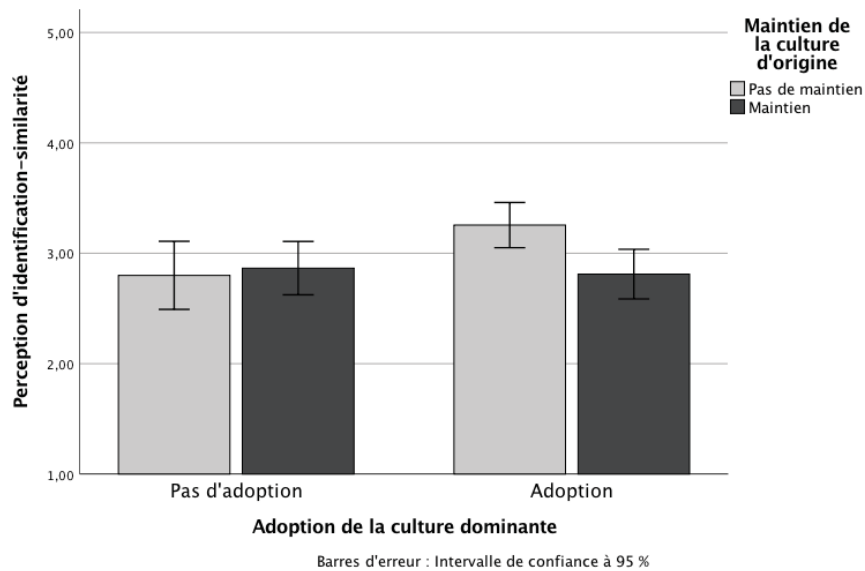


Figure 5.2. Effet des conditions expérimentales d’acculturation des minorités sur la perception d’identification-similarité des minorités au sein de la majorité belge dans l’étude 7.

Nous avons également testé l’effet de l’interaction entre la perception d’identification-similarité et la condition expérimentale de normes sur les préjugés. L’analyse de régression a révélé un effet principal de la perception d’identification-similarité sur les préjugés : $B = -.28$, $t = -4.37$, $p < .001$, $IC\ 95\% [-.40 ; -.15]$. Autrement dit, plus les participant.es perçoivent les minorités comme s’identifiant à la Belgique (et notamment, comme se sentant similaires aux autres belges), plus leur niveau de préjugés est bas. Cependant, nous n’avons retrouvé aucun effet de la condition de normes : $B = -.03$, $t = -.49$, $p = .683$, $IC\ 95\% [-.12 ; .08]$ ou de l’interaction entre les deux variables : $B = -.04$, $t = -.67$, $p = .502$, $IC\ 95\% [-.17 ; .08]$.

Pris ensemble, ces résultats semblent montrer un effet des conditions expérimentales d’acculturation sur la perception d’identification-similarité et un effet de la perception d’identification-similarité sur les préjugés. Néanmoins, en l’absence d’un effet des conditions expérimentales d’acculturation sur les préjugés, nous ne pouvons conclure à un effet de médiation. De plus, aucun effet de la condition expérimentale de norme n’a été retrouvé dans ce modèle. Ces résultats sont résumés par la figure 5.3. Le modèle, cohérent avec les résultats de l’étude 6, ne s’est donc pas révélé en adéquation avec les données. Nous avons donc testé

notre deuxième modèle, supposant un effet des normes conforme avec l'interprétation de Roblain et al. (2016 ; Politi et al., *under review*).

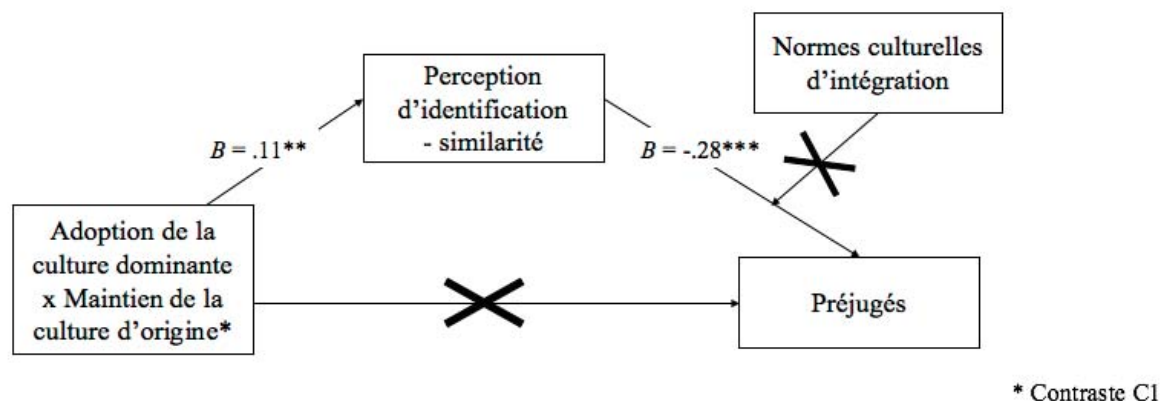


Figure 5.3. Résumé des résultats obtenus avec les analyses testant le modèle n°1 de l'étude 7.

** : $p < .01$; *** : $p > .001$

Test du modèle n°2. En accord avec l'interprétation de base des auteurs de l'étude originale (Roblain et al., 2016) et avec des travaux très récents des mêmes auteur.es (Politi et al., *under review*), nous avons donc testé l'adéquation avec les données d'un modèle alternatif, supposant une influence des normes culturelles d'intégration sur l'effet des conditions expérimentales d'acculturation sur la perception d'identification-similarité. Pour cela, nous avons tout d'abord effectué une analyse de variance testant l'effet de l'interaction Adoption de la culture dominante x Maintien de la culture d'origine x Normes culturelles d'intégration sur les préjugés. Cette analyse a révélé l'existence d'un effet significatif de cette interaction double sur les préjugés : $F(1, 166) = 4.82, p = .029, \eta^2 = .03$. Nous avons donc souhaité savoir si cet effet d'interaction était médiatisé par la perception d'identification des minorités à la Belgique. Une nouvelle analyse de variance a révélé un effet significatif de cette interaction double sur la variable « perception d'identification-similarité » : $F(1, 166) = 3.90, p = .050, \eta^2 = .02$. Une analyse de covariance a également montré que l'effet de l'interaction double sur les préjugés disparaissait lorsque la perception d'identification-similarité était intégrée comme co-variable dans l'analyse : $F(1, 165) = 2.66, p = .105, \eta^2 = .01$.

Afin de tester nos hypothèses de manière plus ciblée, nous avons conduit une analyse de régression visant à tester l'effet de l'interaction entre le contraste C1 et la condition de normes d'intégration et sur la perception d'identification-similarité. Cette analyse ont révélé un effet significatif : $F(1, 170) = 3.97, p = .048, \eta^2 = .02$. Nous avons décomposé cette interaction

à l'aide de l'approche « group code » (Aiken, Stein & Bentler, 1994). Pour cela, nous avons recodé la variable « Normes d'intégration », initialement codée de façon centrée (-1 = laïcité ; 1 = neutralité), en deux variables différentes. La première variable permettait de tester l'effet du contraste C1 dans la condition de laïcité (0 = laïcité ; 1 = neutralité) et la seconde permettait de tester l'effet du contraste C1 dans la condition de neutralité (0 = neutralité ; 1 = laïcité).

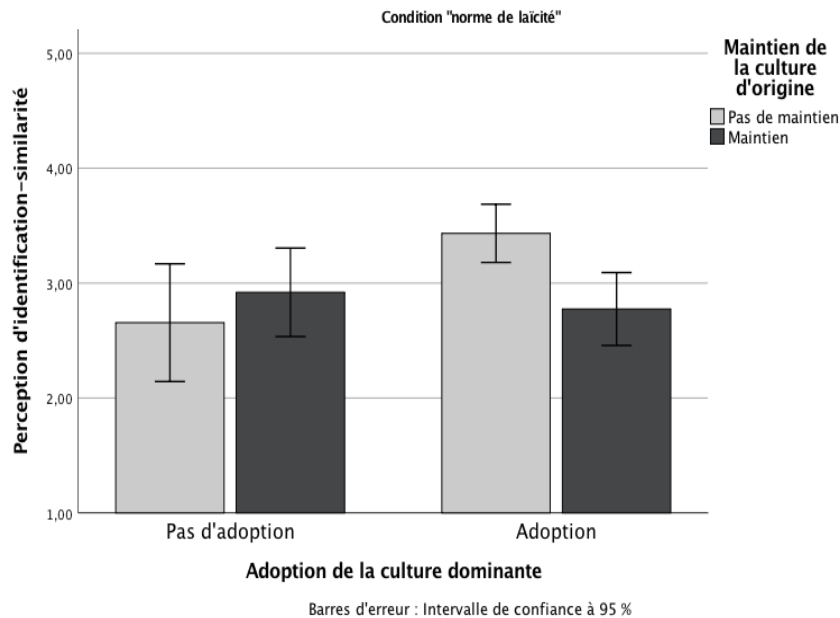


Figure 5.4. Effet de l'interaction Adoption de la culture dominante x Maintien de la culture d'origine sur la perception d'identification dans la condition « norme de laïcité » (étude 7).

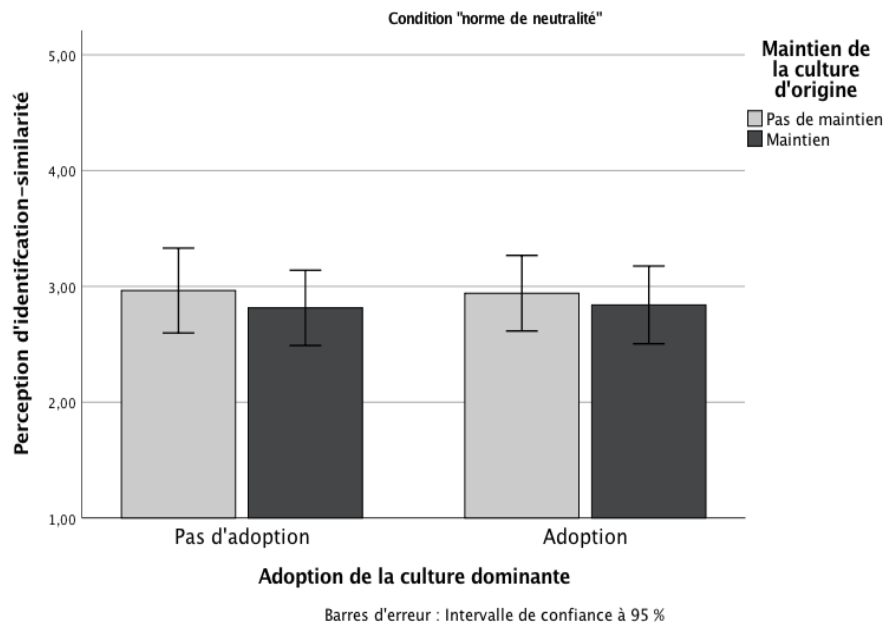


Figure 5.5. Effet de l'interaction Adoption de la culture dominante x Maintien de la culture d'origine sur la perception d'identification dans la condition « norme de neutralité » (étude 7).

Les analyses de régression ont révélé que C1 n'a aucun effet sur la perception d'identification parmi les participant.es de la condition de neutralité : $B = .02$, $t = .40$, $p = .688$, $IC\ 95\%$ [-.08 ; .13], mais il a un effet significatif parmi les participant.es de la condition laïcité : $B = .16$, $t = 3.63$, $p < .001$, $IC\ 95\%$ [.07 ; .24]. Ces résultats sont présentés par les figures 5.4 et 5.5. Ainsi, au sein de la condition laïcité, les participant.es de la condition « adoption de la culture belge – non maintien de la culture d'origine » ($M = 3.43$, $SD = .66$) ont perçu les minorités comme s'identifiant plus à la Belgique que les autres participant.es ($M = 2.80$, $SD = .86$). Cet effet ne se retrouve cependant pas en condition neutralité.

Afin de tester la significativité de l'effet indirect de ce modèle de modération médiée, nous avons effectué un test bootstrap ($n\ boots = 5000$) en utilisant le modèle 7 de la macro PROCESS SPSS (Hayes & Preacher, 2013), incluant le contraste C1 comme prédicteur, les préjugés comme variable dépendante, la perception d'identification-similarité comme médiateur et la condition de normes d'intégration comme modérateur. Cette analyse a confirmé la significativité de l'effet indirect de l'interaction entre le contraste C1 et la condition de normes sur les préjugés via la perception d'identification-similarité : $.04$, $IC\ 95\%$ [.01 ; .09]. Cette analyse a également montré que l'effet indirect de C1 sur les préjugés via la perception d'identification était significatif pour les participant.es de la condition de laïcité : $-.05$, $IC\ 95\%$ [-.09 ; -.01] et non pour les participant.es de la condition de neutralité : $-.01$, $IC\ 95\%$ [-.03 ; .02]. En d'autres termes, le fait que les membres de groupes minoritaires soient présentés comme adoptant la culture dominante et ne maintenant pas leur héritage culturel peut amener le groupe majoritaire à percevoir ces minorités comme s'identifiant davantage à la Belgique, ce qui les amène à exprimer moins de préjugés, mais seulement pour les participant.es placés dans un contexte valorisant la (nouvelle) laïcité.

5.3.4. Discussion.

Cette étude avait pour objectif de tester en Belgique l'influence des normes de neutralité et laïcité sur la relation entre la perception d'adoption/maintien, la perception d'identification et les préjugés, afin d'examiner la possibilité selon laquelle la nature de l'influence des normes culturelles d'intégration est différente d'un pays à l'autre. Cette hypothèse repose notamment sur le raisonnement de Roblain et al. (2016) ainsi que sur les travaux très récents menés en Suisse par Politi et al. (*under review*). Pour cela, nous avons testé l'adéquation de nos données avec deux modèles. Le modèle n°1 supposait une influence des normes d'intégration cohérente avec les résultats de notre étude 6, c'est-à-dire une interaction entre ces normes et la perception d'identification sur les préjugés ou la discrimination. Le modèle n°2 supposait un effet des normes cohérent avec les résultats de Politi et al. (*under review*), c'est-à-dire une interaction

entre normes et perception d'adoption/maintien sur la perception d'identification. Les analyses n'ont révélé aucun effet de nos manipulations concernant les choix d'acculturation des minorités sur les préjugés. Nous avons malgré tout observé un effet de ces manipulations sur la perception d'identification des minorités à la Belgique (confirmant notre H1), variable qui, elle-même influençait les préjugés (confirmant notre H2). Nous ne pouvons toutefois confirmer l'adéquation de nos données au modèle n°1.

En revanche, les analyses ont confirmé l'adéquation de nos données avec le modèle n°2. Il semble que, placés dans un contexte valorisant la (nouvelle) laïcité en tant que norme d'intégration, les participant.es à qui les membres des groupes minoritaires étaient présentés comme adoptant la culture belge et ne conservant pas leur culture d'origine percevaient ces minorités comme plus identifiées à la Belgique, ce qui diminuait l'expression de préjugés à leur égard. En revanche, dans un contexte valorisant la neutralité, aucun effet de l'adoption/maintien des minorités n'était retrouvé. En d'autres termes, ces résultats suggèrent qu'un contexte valorisant la laïcité en Belgique amène la majorité à percevoir l'adoption de la culture belge associée au non-maintien de la culture d'origine comme un déterminant de l'identification des minorités à la Belgique. De plus, cette identification des minorités à la Belgique semble être un fort prédicteur de préjugés et ce, quelle que soit la norme d'intégration. Ces résultats suggèrent l'importance accordée par la majorité belge au fait que les membres de groupes minoritaires s'identifient à la Belgique. Cette piste devrait être explorée dans de futures recherches.

En France comme en Belgique, il semble donc que l'acculturation des minorités (que ce soit dans sa forme « adoption » ou dans sa forme « identification ») telle que perçue par la majorité interagit avec les normes culturelles d'intégration (inclusive vs. exclusive) pour façonner les attitudes et comportements de la majorité vis-à-vis des minorités. Ce constat laisse penser que ce processus pourrait être universel. De futures études devraient donc chercher à tester cette hypothèse dans d'autres pays afin de confirmer ce postulat. Néanmoins, les mécanismes d'actions de ces variables sur les préjugés et la discrimination semblent différents d'un pays à l'autre. Ainsi, nos résultats suggèrent que les normes culturelles d'intégration pourraient, en fonction du pays et de la culture, soit influencer le jugement de la majorité à l'égard des minorités sur la base de leurs comportements d'acculturation (adoption et identification, comme en France), soit influencer la conception majoritaire de la citoyenneté d'un pays (comme en Belgique, mais également en Suisse). Ces résultats, dans l'ensemble, viennent soutenir une approche universaliste de la psychologie sociale. En effet, ils suggèrent que certaines variables ont un effet sur les relations intergroupes quel que soit le pays. Néanmoins, les mécanismes d'action de ces variables diffèrent d'un pays à l'autre et d'une

culture à l'autre. Ce constat vient renforcer notre argumentation en faveur de la réplique culturelle. En effet, le modèle observé en France ne semble pas être retrouvé en Belgique. Cependant, cela ne veut pas dire que les variables testées n'ont aucun effet. S'adapter à un contexte, à une culture semble essentiel pour mieux comprendre les attitudes et comportements des personnes qui la composent. Nous devons toutefois souligner que cette étude comporte plusieurs limites et devrait être complétée par de futures études.

Premièrement, contrairement à nos études précédentes, la principale variable dépendante de cette étude était les préjugés et non la discrimination. Le but était ici de se rapprocher du protocole de Roblain et al. (2016). Cependant, afin de confirmer nos résultats, il conviendrait de répliquer cet effet sur les comportements discriminatoires. Deuxièmement, cette étude ne permet pas de comparer l'effet des inductions normatives utilisées en France à celles utilisées en Belgique. Nous ne pouvons donc conclure avec certitude que les inductions utilisées en France n'auraient pas eu le même effet en Belgique. Cette comparaison devrait être effectuée par de futures recherches. Troisièmement, la Belgique n'était pas un des pays au sein duquel l'étude 1 (présentée au chapitre 1 de cette thèse) a été conduite, nous ne disposons pas d'informations concernant la perception normative des belges quant à la laïcité. Cette variable devrait également être testée. Quatrièmement, au regard du plan expérimental, l'échantillon de l'étude s'avère relativement faible. Il convient donc de rester prudent.es quant à nos interprétations. Afin de pallier à certaines de ces limites, l'étude 8, aura pour objectif de répliquer le modèle observé dans l'étude 7 tout en incluant les comportements discriminatoires comme variable dépendante.

5.4. Étude 8 : L'effet de l'adoption de la culture dominante sur la discrimination en Belgique dépend-il également des normes culturelles ?

5.4.1. Introduction

L'étude 7 a suggéré qu'en Belgique, les minorités présentées comme adoptant la culture belge et renonçant à leur culture d'origine sont perçues, dans un contexte mettant en avant la laïcité comme norme d'intégration, comme s'identifiant davantage à la Belgique. De plus, cette perception d'identification des minorités à la Belgique a pour effet de diminuer l'expression de préjugés à l'encontre de ces minorités. L'acculturation-adoption semble donc être liée à l'acculturation-identification, elle-même liée aux relations intergroupes, en France comme en Belgique, le tout étant conditionné par les normes culturelles d'intégration. Néanmoins, les relations entre ces variables, ainsi que les mécanismes d'action qui les unissent semblent

différer d'un pays à l'autre. L'un des principales limites de l'étude précédente est cependant que la principale variable dépendante de cette étude est le niveau de préjugés et non le niveau de discrimination, comme cela est le cas dans toutes nos autres études. Pour cette raison, nous avons décidé de conduire une seconde étude au cours de laquelle nous mesurerons les comportements de discrimination. Au cours de cette étude, nous reprendrons les inductions normatives utilisées dans l'étude précédente. Pour des raisons de puissance statistique, nous avons réduit notre manipulation expérimentale de l'acculturation des minorités à deux conditions expérimentales : « adoption de la culture belge – non maintien de la culture d'origine » vs « non adoption de la culture belge – maintien de la culture d'origine ». En effet, notre mesure de discrimination nous obligeait à conduire cette étude en laboratoire de psychologie, où la taille de l'échantillon espéré était plus restreinte que dans l'étude 7. Cette simplification nous semble cohérente dans la mesure où les travaux de Van Acker et Vanbeselaere (2011) ont montré que, dans l'esprit de la majorité belge, l'adoption de la culture belge par les minorités est associée à un non-maintien de la culture d'origine et inversement. Ainsi, les deux stratégies d'acculturation-adoption que nous présentons dans cette manipulation expérimentale sont les deux plus susceptibles d'être réellement perçues par la majorité belge. En accord avec les résultats obtenus à l'étude 7, nous avons postulé que, dans l'étude 8, les membres de groupes minoritaires qui adoptent la culture belge serait moins discriminés que ceux qui n'adoptent pas la culture belge (H4), que cet effet serait renforcé par la mise en avant d'une norme de laïcité (H5) et enfin que cet effet serait médiatisé par la perception d'identification des membres de minorités à la Belgique (H6).

5.4.2. Méthode.

5.4.2.1. Participant.es. Comme dans l'étude 5 (dont le plan expérimental est comparable à celui de cette étude), nous avons utilisé le logiciel G*power (Faul, et al., 2007), nous avons calculé la taille de l'échantillon nécessaire pour détecter la moyenne d'un effet significatif faible ($\eta^2 = .05$) en utilisant une ANOVA à effets fixes avec des effets spéciaux et des interactions, un niveau alpha de .05, un niveau de puissance de .80, un Df de 1 et 4 cellules. Cette analyse a montré que la taille d'échantillon requise pour détecter cet effet faible est de 152 participant.es, ce qui est similaire à l'échantillon de cette étude. Les participant.es étaient des étudiant.es de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve inscrit.es en première ou deuxième année de psychologie. Notre échantillon global était composé de 161 participant.es. Parmi ces personnes, et dans le but de recueillir le point de vue du groupe majoritaire belge, nous avons exclu 16 participant.es dont la langue maternelle n'était pas une des trois langues officielles de Belgique. L'échantillon final était donc composé de 145 personnes ($M_{age} = 20.96$,

$SD = 3.35$) donc 11% d'hommes ($N = 16$) et 89% de femmes ($N = 129$). En ce qui concerne leur orientation politique (évaluée avec une échelle de 11 points de Likert de 0, extrême gauche à 10, extrême droite, $M = 4.57$, $SD = 1.70$), 58.0% des participant.es ont déclaré avoir une position « centrale » (scores de 4 à 6), 28.4% ont déclaré une position « de gauche » (scores de 0 à 3) et 13.8% ont déclaré une position « de droite » (scores de 7 à 10²⁶). Les participant.es ont été invité.es à participer à l'expérience par un groupe de quatre personnes maximum, en échange de crédits expérimentaux. Les différents postes expérimentaux dans la salle ont été aménagés de manière à ce que les participant.es soient suffisamment éloigné.es les un.es des autres, afin d'éviter d'éventuels biais liés à la présence d'autrui. De plus, il était impossible pour l'expérimentatrice de voir les réponses des participant.es pendant l'étude.

5.4.2.2. Procédure. Les participant.es ont été invité.es à participer à une étude présentée comme portant sur les méthodes de recrutement, en partenariat avec une grande société belge. Cette couverture était cohérente avec notre mesure de discrimination. Au début de l'étude, ils et elles ont été informé.es que notre recherche se déroulerait en trois phases. La première phase de l'étude correspondait à nos inductions expérimentales, présentées comme des moyens pour les participant.es de se familiariser avec l'entreprise partenaire. Dans un premier temps, nous avons induit une norme soit de neutralité, soit de laïcité. Ces normes étaient identiques à celles utilisées dans l'étude 7 mais adaptées au milieu de l'entreprise (voir Annexes XV). Ces deux normes étaient présentées comme des moyens de promouvoir l'harmonie sur le lieu de travail. Nous avons ensuite induit l'une des deux conditions d'acculturation. À cette fin, les participant.es ont été informé.es que notre entreprise partenaire avait remarqué une tendance générale dans les profils des personnes issues de l'immigration. Cette tendance pourrait être soit (a) un désir d'adopter la culture belge et de renoncer à leur culture d'origine (condition d'adoption de la culture), soit (b) un désir de ne pas adopter la culture belge et de conserver leur culture d'origine (condition de non-adoption de la culture, voir Annexes XVI). Ces inductions ont été inspirées par les travaux de Van Acker et Vanbeselaere (2011). Afin d'éviter que les participant.es ne confondent adoption de la culture et identification au pays d'accueil (cf. Liebkind, 2001 ; Snauwaert et al., 2003), nous avons mis l'accent dans ces inductions sur les composantes qui traduisent traditionnellement l'adoption d'une culture, à savoir l'apprentissage de la langue, des valeurs et des traditions (Badea et al., 2011). Les inductions ont été renforcées

²⁶ Il est important de noter ici qu'aucun.e des participant.es n'a déclaré avoir une position politique d'extrême droite (score de 9 ou 10).

avec la même méthode que dans l'étude 7. Les participant.es devaient ensuite répondre à une échelle conçue pour évaluer leur perception de l'identité des immigré.es avec la Belgique.

Les deux autres phases de l'étude correspondaient à nos différentes mesures, y compris la tâche de discrimination. Pour la deuxième phase, nous avons demandé aux participant.es de répondre comme s'ils et elles étaient des employé.es de notre entreprise partenaire. Cette phase a débuté par une tâche consistant à mettre les participant.es dans la peau d'un.e recruteur.trice professionnel.le (cette tâche ayant seulement pour but de renforcer notre couverture, les résultats ne seront pas traités). Pour cela, nous avons demandé aux participant.es de trier, de 1 (la moins importante) à 10 (la plus importante), dix des informations contenues dans un CV (par exemple l'âge, les compétences, les loisirs ...). Nous informions ensuite les participant.es qu'ils et elles allaient devoir compléter un exercice de tri des CV (selon une mesure inspirée de Delroisse et al., 2012). Cet exercice constituait notre mesure de discrimination. Pour cet exercice, les participant.es ont tout d'abord reçu des informations sur un poste de gestionnaire de projet marketing à pouvoir au sein de notre entreprise partenaire. Les participant.es ont ensuite été informé.es que l'entreprise avait reçu un grand nombre de CV correspondant au profil recherché et qu'une première sélection avait été effectuée, laissant au total 6 pochettes contenant chacune 12 CV différents. Nous demandions ensuite aux participant.es de tirer au sort un numéro de pochette, puis leur distribuions la pochette correspondante. Les participant.es disposaient ainsi de 6 minutes pour prendre connaissance de la fiche de poste (mise à disposition durant tout l'exercice) et trier les 12 CV contenus dans leur pochette en quatre catégories (voir section Mesures) en fonction de leur adéquation perçue avec le poste. Un court questionnaire suivait, demandant des précisions aux participant.es à propos de leur perception d'adéquation entre certains types de loisirs et le poste de chef de projet marketing.

La troisième phase était présentée comme une série de questions sociodémographiques et contenait différentes échelles (voir section Mesures).

5.4.2.3. Mesures. Hormis la mesure de discrimination et l'item d'« intention d'aide », toutes les mesures étaient composées d'items présentés sous forme d'échelles de type Likert. Les réponses possibles allaient de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord).

Identification perçue des minorités à la Belgique. Pour mesurer cette variable, nous avons utilisé les cinq items déjà présentés dans l'étude 7. Tout comme dans l'étude précédente, l'indice de validité de cette échelle était insatisfaisant ($\alpha = .48$) et impossible à améliorer via la suppression d'un item. Nous avons donc de nouveau conduit une analyse factorielle (rotation Varimax) dans le but de savoir si la structure factorielle obtenue dans l'étude 7 se répétait. Les résultats sont présentés dans le tableau 5.6. Cette analyse montre que la structure de l'échelle

de perception d'identification de cette étude est similaire à celle observée dans l'étude 7. Aussi, nous avons décidé de regrouper les items de nouveau en deux facteurs : un facteur « Identification-Similarité » (2 items, $r = .21$, $p = .010$) et un facteur « Identification-Importance » (3 items, $\alpha = .56$).

Tableau 5.6.

Analyse factorielle (avec rotation Varimax) des cinq items de l'échelle de perception d'identification des minorités à la Belgique de Badea et al. (2011) dans l'étude 8.

	Facteurs	
	Identification Importance	Identification Similarité
Je pense que les personnes issues de l'immigration se définissent en tant que Belges.	.155	.744
Je pense qu'être Belge est un aspect important de la personnalité des personnes issues de l'immigration.	.777	.029
Je pense que les personnes issues de l'immigration sont fiers d'être Belges.	.631	.301
Je pense qu'être Belge est important pour ce que sont les personnes issues de l'immigration.	.756	-.066
Je pense que les personnes issues de l'immigration se perçoivent comme semblables aux autres Belges.	-.043	.780
Pourcentage de variance expliqué	34.52	22.61

Tâche de tri de CV. Les comportements de discrimination étaient principalement mesurés à l'aide de l'exercice de tri de CV présenté dans la section Procédure. Au cours de cette tâche, et après un tirage au sort, chaque participant.e recevait une pochette correspondant au numéro pioché et contenant 12 CV. Les CV étaient présentés comme différents pour tou.te.s les participant.es. En réalité, chaque pochette contenait des CV similaires. L'objectif était que les participant.es croient leurs CV différents afin qu'ils et elles ne soient pas tenté.es de s'inspirer du tri effectué par leurs voisin.es. Tous ces CV respectaient trois critères, présentés dans la fiche de poste comme indispensables : un diplôme en gestion, en économie ou dans un domaine étroitement lié, des connaissances en logiciels informatiques orientés vers la gestion, et une maîtrise de l'anglais. Parmi ces CV, 6 correspondaient à des personnes belges sans antécédent migratoire apparent et 6 correspondaient à des personnes belges d'origine marocaine (nom caractéristique, voir Annexes XVII). Les CV étaient tous masculins afin de contrôler pour un éventuel effet de genre, et jeunes (30-35 ans) pour éviter les effets de l'âge.

Afin de légitimer la potentielle expression de discrimination (voir Delroisse et al., 2012), les loisirs des candidats ont été manipulés : parmi les 6 pochettes, 3 contenaient des CV

parmi lesquels une majorité (4 sur 6) des personnes belges sans antécédent migratoires s'intéressaient au sport et une majorité des personnes belges d'origine marocaine s'intéressaient à la politique. Les loisirs étaient inversés pour les CV des 3 autres pochettes. L'objectif de cette manipulation (Delroisse et al., 2012) était de fournir aux participant.es un motif légitimateur (i.e. une différence de loisir) qui servirait de justification à une éventuelle différence de traitement engendrée par nos manipulations expérimentales. Afin de minimiser la délibération consciente et de se rapprocher d'une situation écologique, les participant.es ont eu 6 minutes pour lire et trier les douze CV. Pour cela, ils et elles étaient invité.es à classer ces CV selon 4 catégories (correspondant à 4 dossiers disposés sur les bureaux) : « à engager définitivement » (eng_d), « à engager potentiellement » (eng_p), « à rejeter potentiellement » (rej_p), ou « à rejeter définitivement » (rej_d). Les participant.es ont également été informé.es qu'au moins 2 CV devaient être associés à chacune de ces catégories, et que les 12 CV devaient être triés à l'issue des 6 minutes. Cela a été fait afin de forcer les participant.es à choisir parmi les CV et d'éviter que tous les candidats soient embauchés définitivement ou licenciés définitivement. Nous comptons ensuite le nombre de CV dans chaque catégorie en fonction de leur origine.

Afin d'obtenir un score de discrimination sur la base de cette mesure, nous avons calculé (en nous basant sur Delroisse et al., 2012) un indice de biais sur la base de l'origine des personnes embauchées et licenciées. Plus précisément, l'indice de biais a été calculé en plusieurs étapes²⁷. Nous avons tout d'abord calculé, pour chaque participant.e, les quatre scores suivants :

$$\begin{aligned}
 1. \text{Nombre de Belges embauchés } (B_{emb}) &= \frac{(1 \times \text{Belges } eng_p) + (2 \times \text{Belges } eng_d)}{3} \\
 2. \text{Nombre de Belges rejetés } (B_{rej}) &= \frac{(1 \times \text{Belges } rej_p) + (2 \times \text{Belges } rej_d)}{3} \\
 3. \text{Nombre de Marocains embauchés } (M_{emb}) &= \frac{(1 \times \text{Marocains } eng_p) + (2 \times \text{Marocains } eng_d)}{3} \\
 4. \text{Nombre de Marocains rejetés } (M_{rej}) &= \frac{(1 \times \text{Marocains } rej_p) + (2 \times \text{Marocains } rej_d)}{3}
 \end{aligned}$$

Nous calculons ensuite un score unique de discrimination ($Disc$) en appliquant la formule suivante :

$$Disc = \frac{(B_{emb} + M_{rej})}{(B_{emb} + M_{rej}) + (B_{rej} + M_{emb})}$$

²⁷ Dans le but de simplifier la présentation de ce calcul, la mention « Belge » sera appliquée pour les CV de personnes sans antécédent migratoire apparent et la mention « Marocain » sera appliquée pour les CV de personnes belges d'origine marocaine.

Un score proche de 0 signifie que les participant.es ont exprimé un biais pro-marocains. Un score de 0.50 indique une égalité parfaite. En revanche, plus le score se rapproche de 1, plus les participant.es ont exprimés un biais pro-belges.

Intention d'aide. Afin de mesurer les comportements discriminatoires d'une manière plus exploratoire, nous avons également demandé aux participant.es, en toute fin d'expérience, dans quelle mesure ils et elles seraient prêt.es à s'engager dans une association visant à aider les personnes d'origine immigrée à s'intégrer en Belgique. Cette mesure était composée d'un seul item, présenté comme séparé par rapport à l'expérience. Différentes réponses étaient possibles : « Je ne suis pas intéressé(e), désolé(e) ! », « Je serais d'accord pour lire un documentaire d'information. », « Je serais d'accord pour participer à une réunion informative sans engagement. » ou « Je serais d'accord pour participer aux réunions (2 réunions par mois). ». Les réponses à cet item (nommé « intention d'aide ») ont été recodées de sorte que plus le score est élevé, plus les personnes sont prêtes à s'engager pour aides les belges d'origine immigrée.

Adhésion personnelle à la neutralité et à la laïcité. Pour mesurer cette variable, nous avons utilisé la même échelle que dans l'étude précédente. Les indices de fiabilité étaient satisfaisants, tant pour l'échelle de neutralité (7 items, $\alpha = .78$), que pour l'échelle de (nouvelle) laïcité (6 items, $\alpha = .71$).

ODS. De même, nous avons utilisé l'échelle déjà présentée dans l'étude 7 pour mesurer la niveau d'orientation à la dominance sociale des participant.es (12 items, $\alpha = .85$). Cette échelle avait notamment pour fonction de vérifier la validité de notre mesure de discrimination.

Vérification des manipulations. Afin de vérifier l'efficacité de nos manipulations expérimentales, plusieurs questions ont été posées aux participant.es en fin de questionnaire. Les participant.es étaient invité.es à répondre à ces questions sur la base des informations délivrées en début d'expérience. Nous avons tout d'abord interrogé les participant.es sur leurs perceptions de la politique d'intégration de l'entreprise (« Quels sont les principes mis en avant par l'entreprise dans l'accompagnement de ses employé.es ? » ; réponses possibles : (a) Le maintien privé de tous signes religieux ostensibles, (b) La séparation entre l'entreprise et les croyances personnelles, (c) La liberté de conscience, (d) Le respect de tous les cultes sans en favoriser aucun). Nous avons ensuite interrogé les participant.es concernant leur perception de l'adoption de la culture dominante et du maintien de l'héritage culturel des personnes d'origine immigrée (deux items : « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée dans l'entreprise

ont adopté la culture belge ? » : Oui / Non et « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée dans l'entreprise ont maintenu leur culture d'origine ? » : Oui / Non).

Questions socio-démographiques. En toute fin de questionnaire, les participant.es ont été invité.es à remplir plusieurs questions de type socio-démographiques, telles que leur genre, leur âge ou encore leur orientation politique.

5.4.3. Résultats.

Nous présenterons tout d'abord les résultats de nos mesures de vérification des manipulations, suivis des analyses descriptives et, pour finir, nous testerons nos hypothèses.

5.4.3.1. Vérifications de nos manipulations. Nous avons tout d'abord testé l'effet de notre manipulation de normes culturelles sur la réponse des participant.es à la question correspondante. Le codage a été réalisé de la même manière que dans l'étude 7. Les analyses de Khi-carré nous ont permis de vérifier l'efficacité de notre manipulation des normes d'intégration. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau 5.7. De la même manière que dans l'étude précédente, ces analyses révèlent l'efficacité de nos manipulations de normes culturelles. À l'inverse, et comme dans l'étude 7, des analyses de variance ont révélé que les manipulations de normes culturelles d'intégration n'ont eu aucun effet sur l'adhésion personnelle des participant.es à la laïcité : $F(1, 143) = .40, p = .526, \eta^2 = .00$, et à la neutralité : $F(1, 143) = 1.46, p = .229, \eta^2 = .01$.

Tableau 5.7.

Effet de la manipulation de la norme culturelle d'intégration sur les réponses des participant.es à l'item de vérification de cette manipulation dans l'étude 8.

Quels sont les principes mis en avant par l'entreprise dans l'accompagnement de ses employé.es ?	Pourcentage de « oui » en fonction de la condition expérimentale		Différence entre les deux conditions	
	Neutralité	Laïcité	$\chi^2(1, N = 145)$	p
Le maintien privé de tous signes religieux ostensibles (<i>laïcité</i>)	2.8%	71.2%	72.68	< .001
La séparation entre l'université et les croyances personnelles (<i>laïcité</i>)	6.9%	69.9%	60.54	< .001
La liberté de conscience (<i>neutralité</i>)	77.7%	8.2%	71.66	< .001
Le respect de tous les cultes sans en favoriser aucun (<i>neutralité</i>)	88.9%	38.4%	39.91	< .001

Nous avons également vérifié l'efficacité de notre manipulation des comportements d'acculturation-adoption des minorités vis-à-vis de la culture dominante et de leur culture d'origine. Les résultats des analyses de Khi-carré montrent une nouvelle fois l'efficacité de nos manipulations. En effet, 71.9% des participant.es de la condition « adoption de la culture dominante » ont répondu positivement à la question « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée dans l'entreprise ont adopté la culture belge ? », contre 28.1% des participant.es de la condition « non adoption de la culture dominante », $\chi^2(1, N = 145) = 45.66, p < .001$. De plus, 31.6% des participant.es de la condition « adoption de la culture dominante » ont répondu positivement à la question « Pensez-vous que les personnes d'origine immigrée dans l'entreprise ont conservé leur culture d'origine ? », contre 68.4% des participant.es de la condition « non adoption de la culture dominante », $\chi^2(1, N = 145) = 36.01, p < .001$.

5.4.3.2. Analyses descriptives. Le tableau 5.8 présente les moyennes, écart-types, tests *t* à échantillon unique et analyses corrélationnelles pour les variables de l'étude 8.

Tableau 5.8.

Moyennes, écarts-types, test t à échantillon unique et corrélations entre les variables (étude 8).

	<i>M</i>	<i>SD</i>	<i>t</i>	1	2	3	4	5	6
1.Id. Simil.	2.78	.78	-3.40**	-					
2.Id. Impt.	3.13	.59	2.57*	-.16*	-				
3.Discrimination	.52	.15	1.49*	-.17*	-.09*	-			
4.Intention d'aide	2.47	.89	-.42*	-.21*	-.15†	-.03	-		
5.Laïcité Perso	3.08	.75	1.33*	-.05*	-.01*	-.09	-.01*	-	
6.Neutralité Perso	4.43	.50	34.20***	-.23**	-.17*	-.03	-.12*	-.26**	-
7.ODS	1.95	.58	-21.72***	-.23**	-.08*	-.02	-.21*	-.23**	-.46***

Note. Id. Simil. = Identification Similarité ; Id. Impt. = Identification Importance ; Laïcité Perso = Adhésion personnelle à la Laïcité ; Neutralité Perso = Adhésion personnelle à la Neutralité
 † : $p < .10$; * : $p < .05$; *** : $p < .001$.

Ces analyses fournissent une fois encore des indices nous permettant de penser que les deux dimensions des politiques belges que nous manipulons (i.e. neutralité et laïcité) sont bien distinctes et comparables aux deux formes de laïcité observées en France. En effet, l'adhésion personnelle à la laïcité est corrélée positivement à l'ODS alors que l'adhésion à la neutralité est corrélée négativement à l'ODS et positivement à la perception d'identification des minorités à la Belgique. Une fois encore, la composante « Similarité » de l'échelle de perception

d'identification des minorités à la Belgique semble davantage reliée aux autres variables que la composante « Importance ». Ces deux composantes sont en effet reliées de manière significativement différente au score de la tâche de tri de CV : $t(142) = 3.71, p < .010$, et à l'item d'intention d'aide : $t(142) = 4.83, p < .010$. Nous testerons donc à nouveau prioritairement nos hypothèses avec ce facteur. Enfin, il est important de constater que la discrimination, telle que mesurée avec la tâche de tri de CV, ne semble pas corrélée avec l'ODS, ce qui nous amène à nous questionner quant à la validité de cette mesure. En revanche, la mesure d'intention d'aide, elle, est corrélée négativement avec l'ODS.

5.4.3.3. Effet de la perception des préférences d'acculturation et des normes culturelles sur la discrimination. Afin de tester nos hypothèses, nous avons tout d'abord testé l'effet de notre condition expérimentale d'acculturation des minorités (adoption de la culture dominante – non maintien de la culture d'origine vs. non-adoption de la culture dominante – maintien de la culture d'origine) et de notre condition de normes culturelles (neutralité vs. laïcité) sur la perception d'identification des minorités à la Belgique. Pour cela, nous avons réalisé une analyse de variance incluant nos manipulations expérimentales comme prédicteurs et le score d'identification-similarité comme variable dépendante. Cette analyse n'a révélé aucun effet de la condition de normes culturelles : $F(1, 141) = .25, p = .607, \eta^2 = .00$, ainsi que de l'interaction entre nos deux conditions : $F(1, 141) = .45, p = .504, \eta^2 = .00$, mais a montré un effet de la condition d'acculturation des minorités sur la perception d'identification : $F(1, 141) = 7.39, p = .005, \eta^2 = .05$. Cette analyse montre que les participant.es à qui les minorités ont été présentées comme adoptant la culture belge et ne conservant pas leur culture d'origine ($M = 2.96, SD = .81$) ont perçu ces minorités comme s'identifiant plus à la Belgique que les participant.es à qui les minorités ont été présentées comme n'adoptant pas la culture belge et conservant leur culture d'origine ($M = 2.60, SD = .71$).

Nous avons ensuite testé l'effet, sur la discrimination (telle que mesurée avec la tâche de tri de CV), de l'interaction entre nos conditions expérimentales avec une nouvelle analyse de variance. Cette analyse n'a révélé aucun effet principal de la condition expérimentale d'acculturation des minorités : $F(1, 141) = 2.02, p = .158, \eta^2 = .01$, ou de la condition de normes culturelles : $F(1, 141) = .43, p = .511, \eta^2 = .00$, ni aucun effet de l'interaction entre ces deux variables : $F(1, 141) = .03, p = .873, \eta^2 = .00$. Cette absence de résultat nous empêche de confirmer nos hypothèses de base, dans la mesure où celles-ci repose avant tout sur l'existence d'un effet d'interaction entre les deux conditions expérimentales sur la discrimination.

Pour rappel, lors de la tâche de tri de CV, les participant.es devaient piocher au hasard un numéro correspondant à la pochette contenant les CV qu'ils et elles allaient devoir trier. Ainsi, les participant.es pouvaient soit recevoir une pochette au sein de laquelle la majorité des personnes « belges » aimaient le sport et la majorité des personnes « marocaines » s'intéressaient à la politique, soit recevoir une pochette au sein de laquelle la majorité des personnes « belges » s'intéressaient à la politique et la majorité des personnes « marocaines » s'intéressaient au sport. Afin de contrôler le potentiel effet du type de CV reçu par les participant.es, nous avons réalisé une analyse de covariance incluant toujours nos deux inductions expérimentales comme prédicteur et la discrimination à la tâche de tri de CV comme variable dépendante et ajoutant cette variable « type de pochette » en co-variable. L'ajout de cette co-variable ne révèle aucun effet de nos manipulations expérimentales. En revanche, cette analyse nous permet de constater que le type de CV reçu par les participant.es a eu un effet très fort sur leur décision concernant le tri de ces CV : $F(1, 140) = 12.63, p = .001, \eta^2 = .08$. Autrement dit, les participant.es ayant reçu les CV de type « Belges politique – Marocains sport » ont discriminé davantage les CV de personnes marocaines ($M = .56, SD = .13$) que les participant.es ayant reçu les CV de type « Belges sport – Marocains politique » ($M = .48, SD = .15$). Il semble que ce détail dans les CV, qui avait pour but à la base de permettre une légitimation de la discrimination, a finalement eu un effet sur le score des participant.es qui a dépassé le potentiel effet de nos conditions expérimentales. Cette observation est à mettre en relations avec l'absence de corrélation entre ce score et le niveau d'ODS des participant.es. Au vu de ces analyses, il semble compliqué de réellement tester nos hypothèses sur la base du score obtenu par les participant.es à la tâche de tri de CV. Afin d'avoir tout de même quelques indications concernant l'effet potentiel de nos conditions expérimentales et de la perception d'identification des minorités à la Belgique sur la discrimination, nous avons décidé de tester à nouveau l'effet de nos manipulations expérimentales en utilisant comme variable dépendante l'item d'intention d'aide. Étant donné que nous n'avons pas formulé d'hypothèse a priori concernant cet item, ces analyses sont faites de manière exploratoire.

5.4.3.4. Effets des conditions expérimentales sur l'item d'intention d'aide. Nous avons ainsi réalisé une analyse de variance incluant nos deux manipulations expérimentales comme prédicteurs et l'item d'intention d'aide comme variable dépendante. Cette analyse n'a révélé aucun effet de la condition d'acculturation des minorités : $F(1, 141) = 2.16, p = .148, \eta^2 = .02$, ainsi que de l'interaction entre nos deux conditions : $F(1, 141) = .02, p = .896, \eta^2 = .00$, mais a mis en avant effet de la condition de normes culturelles : $F(1, 141) = 7.04, p = .009, \eta^2 = .05$.

Cette analyse montre notamment que les participant.es placés.es dans un contexte valorisant la neutralité ($M = 2.65$, $SD = .92$) ont exprimé plus d'intention d'aider les minorités que les participant.es placés.es dans un contexte mettant en avant une norme de laïcité ($M = 2.29$, $SD = .83$). Une analyse de régression incluant la perception d'identification-similarité comme prédicteur et l'item d'intention d'aide comme variable dépendante a par ailleurs montré que plus les participant.es perçoivent les membres de groupes minoritaires comme s'identifiant à la Belgique, plus ils et elles se montrent volontaire pour les aider à s'intégrer : $B = .24$, $t = 2.57$, $p = .011$, $IC\ 95\% [.06 ; .42]$.

5.4.4. Discussion.

L'étude 8 a été initialement conçue pour étendre les résultats de l'étude 7 à la discrimination. Les hypothèses de cette étude étaient que les membres de groupes minoritaires qui adoptent la culture belge seraient moins discriminés que ceux qui n'adoptent pas la culture belge (H4), que cet effet serait renforcé par la mise en avant d'une norme de laïcité (H5) et enfin que cet effet serait médiatisé par la perception d'identification des membres de minorités à la Belgique (H6). La discrimination était ici mesurée à l'aide d'une tâche de tri de CV sur la base d'une mesure créée par Delroisse et al. (2012). Les analyses n'ont cependant révélé aucun effet de nos variables indépendantes sur cette mesure. Il semble que la variation des loisirs des candidats, que nous avons introduite pour permettre au candidat de justifier d'éventuels comportements discriminatoires, a eu un effet très important sur la décision des participant.es concernant le tri final des CV, qui semble avoir dépassé celui de toutes les autres variables (y compris l'ODS). En effet, il s'avère que les participant.es ont davantage rejeté les CV des candidats « marocains » lorsque ceux-ci disaient aimer le sport, que lorsque ceux-ci disaient aimer la politique. Nous pensons que cela peut s'expliquer par le fait que le sport a été perçu par les participant.es comme un loisir moins valorisé, et plus associé aux populations d'origine maghrébine que la politique. Ainsi, lorsque la majorité des candidats « marocains » était présentée comme aimant le sport, cette information a automatiquement servi de motif discriminant pour les participant.es (et non pas seulement de motif légitimateur de discrimination, comme nous le supposions). Il serait ainsi intéressant de reconduire cette étude en remplaçant les loisirs « sport » et « politique » par deux autres loisirs pré-testés comme équivalents, tant sur la valorisation sociale générale que sur l'adéquation au poste proposé. De plus, il est important de noter que les participant.es n'ont eu que 6 minutes pour effectuer l'exercice. D'après Delroisse et al. (2012), cette limite de temps empêche les participant.es de conscientiser leur décision, et donc limite le risque de désirabilité sociale. Cependant, ce temps reste très court au regard de la tâche à effectuer (i.e. prendre connaissance et classer 12 CV). Il

est donc probable que les participant.es, au vu de la rapidité et de la difficulté de la tâche, se soit principalement centré.es sur les informations contenues dans les CV (dont les loisirs) pour effectuer leur tri, et aient, de fait, oublié momentanément les inductions expérimentales lues en début d'expérience²⁸. Il est également important de noter que l'absence de lien entre le score de perception d'identification et le score de tri de CV peut être liée au fait que la première mesure visait « les personnes issues de l'immigration » en général, tandis que la seconde ciblait des personnes souhaitant intégrer l'entreprise. Une adaptation de la mesure de perception d'identification au protocole expérimental pourrait améliorer la fiabilité des résultats. Par ailleurs, nos analyses ont tout de même montré que les minorités qui sont présentées comme adoptant la culture dominante en Belgique et renonçant à leur culture d'origine sont perçues comme s'identifiant plus au pays d'accueil que les minorités présentées comme n'adoptant pas la culture belge et conservant leur culture d'origine. Ce lien n'est cependant pas modéré par l'induction des normes d'intégration, comme c'est le cas dans l'étude 7.

Au vu de l'impossibilité d'exploiter les résultats obtenus avec cette tâche de tri de CV, nous avons décidé de tester, de manière exploratoire, l'effet de nos conditions expérimentales sur un item inclut dans l'expérience, qui mesurait l'intention d'aide envers les minorités. Les analyses réalisées sur cette variable ont montré que les participant.es placé.es dans un contexte mettant en avant une norme de neutralité étaient plus volontaires pour aider les personnes d'origine immigrée que les participant.es placé.es dans un contexte valorisant la (nouvelle) laïcité. Ce constat est cohérent avec les résultats présentés dans les études 3, 4, 5, 6 et 7, ainsi qu'avec les précédents travaux sur la laïcité (Cohu et al., 2017; Kamiejski et al., 2012; Roebroek & Guimond, 2016) et confirme la valence des deux normes culturelles d'intégration induite en Belgique : la norme de neutralité semble ainsi orienter les participant.es vers plus de tolérance à l'égard des personnes d'origine immigrée, à l'inverse de la norme de (nouvelle) laïcité. Nous avons par ailleurs constaté que plus les participant.es percevaient les personnes d'origine immigrée comme s'identifiant à la Belgique, plus ils et elles se portaient volontaires pour les aider à s'intégrer. En revanche, nous n'avons constaté aucun effet du comportement des personnes d'origine immigrée vis-à-vis de la culture belge et de leur culture d'origine (tel que manipulé expérimentalement) sur l'intention d'aide. Cette observation va dans le sens d'une distinction entre ces deux formes d'acculturation (adoption et identification). En

²⁸ Cette hypothèse est basée sur les retours donnés par les participant.es lors du débriefing post-expérience.

l'occurrence, il semble que l'identification des minorités à la Belgique est un facteur déterminant dans les comportements intergroupes de la majorité belge, ce qui est cohérent avec les résultats obtenus à l'étude 7. Bien que cette étude nous fournisse des pistes de réflexion intéressantes, les résultats obtenus ici doivent bien entendu être interprétés avec la plus grande prudence dans la mesure où la variable dépendante sur laquelle toutes nos hypothèses étaient basées n'a pas pu être exploitée de la manière dont nous l'espérions. Ainsi, afin de réellement connaître l'effet de la perception des préférences d'acculturation des minorités et des normes d'intégration sur la discrimination au sein de la majorité belge, il conviendrait de conduire une nouvelle étude en améliorant notre opérationnalisation de la tâche principale de discrimination.

5.5. Discussion Générale.

Le chapitre 5 de cette thèse visait à examiner les potentielles différences dans l'influence des normes culturelles d'intégration entre deux pays culturellement différents. Plus particulièrement, et en accord avec une approche universaliste de la recherche (Guimond, 2010 ; Sedikides et al., 2003), ce chapitre avait pour principaux objectifs (1) de tester l'idée selon laquelle, si l'effet d'une variable peut se retrouver d'un pays à l'autre, les mécanismes d'action de cette variable peuvent être différents en fonction du pays et/ou de la culture et (2) de tester l'effet des normes de laïcité dans un pays autre que la France. Ainsi, les études 7 et 8 ont permis de tester l'influence des normes de laïcité sur le lien entre la perception des préférences d'acculturation des minorités et le biais intergroupe au sein du groupe majoritaire en Belgique. Ces études étaient en partie basées sur les travaux de Roblain et collaborateurs menés en Belgique (2016) et en Suisse (Politi, Roblain et al., *under review*). Selon ces auteur.es, la perception d'identification au pays d'accueil serait un fort prédicteur des préjugés et de la discrimination (en Belgique) dans la mesure où cette variable constituerait, dans l'esprit du groupe majoritaire, un indice fort de l'attachement des minorités au pays d'accueil. Cette hypothèse est d'ailleurs cohérente avec les travaux de Snauwaert et al. (2003), qui décrivent l'acculturation-identification comme la forme « la plus avancée » d'acculturation. Suivant ce raisonnement, le contexte culturel serait ainsi susceptible de modifier non pas le lien entre perception d'identification et préjugés/discrimination, mais le lien entre perception d'adoption et perception d'identification. Les résultats de Politi et al. (*under review*) en Suisse vont dans le sens de cette hypothèse. Cependant, ces résultats ne sont pas cohérents avec les données de notre étude 6, qui montraient en France un lien systématique entre ces deux formes d'acculturation, ainsi qu'une influence des normes d'intégration sur le rôle de la perception d'identification des minorités (comme déterminant ou non de la discrimination). Sur la base du

chapitre 4 ainsi que des travaux de Roblain et al. (2016), nous avons donc testé en Belgique l'adéquation de nos données avec deux modèles différents : le modèle n°1, cohérent avec les résultats de l'étude 6, et le modèle n°2, en accord avec Politi et al. (*under review*). Par rapport aux travaux menés en Suisse, nos études avaient également pour but de tester en Belgique le modèle de Roblain et al. (2016) et d'étendre celui-ci aux normes de laïcité.

Suivant les principes de la réplification conceptuelle, nous avons souhaité adapter notre protocole et nos mesures au contexte belge. Ainsi, les inductions de normes utilisées dans ces études sont notamment inspirées des travaux récents décrivant notamment la situation, en Belgique, par rapport à l'intégration et à l'immigration (de Coorebyter, 2014, Jacquemain, 2014, Roelens, 2015). Nous avons également adapté notre induction des préférences d'acculturation exprimées par les personnes d'origine immigrée. Sur la base des travaux de Van Acker et Vanbeselaere (2011), nous avons induit auprès des participant.es à la fois l'adoption ou non de la culture belge et le maintien ou non de la culture d'origine par les personnes d'origine immigrée. L'étude 7 avait pour but de tester l'effet des normes de laïcité au sein d'un modèle de médiation proche de celui mis en avant par Roblain et al., (2016). Le niveau de préjugés était donc la principale variable dépendante. Les analyses que nous avons réalisées n'ont pas permis de confirmer l'adéquation entre les données et le modèle n°1. En revanche, nos analyses suggèrent une adéquation avec le modèle n°2. Plus précisément, et en accord avec Politi et al. (*under review*), le lien entre perception d'adoption/de non maintien et perception d'identification ne se retrouvait dans un environnement valorisant la laïcité (i.e. l'équivalent de la nouvelle laïcité française) et non dans un environnement valorisant la neutralité (i.e. proche de la laïcité historique française). Dans leur ensemble, ces résultats suggèrent que l'identification à la Belgique est un critère fondamental et un fort prédicteur des attitudes intergroupes au sein de la majorité belge. Cette perception d'identification des groupes ethniques minoritaires à la Belgique peut être influencé par plusieurs variables, dont l'adoption de la culture dominante et le maintien de la culture d'origine par ces groupes. Cependant, cette influence n'est pas constante et dépend du contexte culturel et normatif.

L'étude 8 avait pour but d'étendre les résultats obtenus lors de l'étude 7 aux comportements de discrimination, de manière cohérente avec les études 3, 4, 5 et 6. Pour cela, nous avons utilisé des inductions expérimentales similaires à celles de l'étude 7 et nous avons mesuré la discrimination à l'aide d'une tâche de tri de CV. Nous avons également introduit dans cette étude un item visant à mesurer les intentions qu'avaient les participant.es d'aider les personnes d'origine immigrée à s'intégrer à la société belge. Malheureusement, la façon dont nous avons opérationnalisé notre tâche de tri de CV a induit un biais important dans le score de

discrimination des participant.es, qui a rendu les analyses effectuées sur cette mesure difficilement exploitables. Les analyses exploratoires réalisées sur l’item d’intention d’aide ont néanmoins révélé un effet à la fois des conditions de normes culturelles et de la perception d’identification des minorités à la Belgique sur la volonté des participant.es d’aider les personnes d’origine immigrée à s’intégrer à la société belge. Il est compliqué d’interpréter ces résultats en l’absence d’hypothèses a priori (aucun des deux modèles testés ne s’est ici révélé correspondre aux données). Néanmoins, l’effet du contexte normatif, cohérent avec nos hypothèses de départ, suggère de façon intéressante que cette variable peut impacter les comportements (ou du moins, les intentions comportementales). De plus, l’influence de la perception d’identification des personnes d’origine immigrée à la Belgique sur l’intention d’aide (quel que soit le contexte normatif) semble confirmer l’idée que cette variable serait un fort prédicteur des attitudes et comportements intergroupes au sein de la majorité Belge.

Bien que les résultats obtenus au cours de ces deux études doivent être interprétés avec prudence, nous pensons qu’ils fournissent des pistes de réflexion intéressantes pour de futures études. L’une des principales contributions de ce chapitre est d’illustrer l’approche universaliste de la recherche, puisque ces études mettent en avant à la fois des points communs et des différences entre les contextes français et belge. Ainsi, ce chapitre, et notamment l’étude 7, corrobore l’hypothèse centrale du chapitre 4, selon laquelle la perception, au sein de la majorité, des préférences d’acculturation des groupes minoritaires influencent les préjugés et la discrimination de manière différente en fonction du contexte culturel et normatif. Néanmoins, les mécanismes d’action de ces variables sur les préjugés et la discrimination sont différents. Une réelle comparaison entre la France et la Belgique, avec un protocole identique et l’introduction du pays comme variable indépendante, permettrait notamment de tester ces idées de manière plus fiable. Une autre contribution intéressante de ce chapitre est de montrer que, si les normes de laïcité sont emblématiques en France, elles semblent pouvoir avoir un effet dans d’autres pays ayant une histoire relative à ce principe. À notre connaissance, il s’agit de l’une des premières tentatives d’examen de l’effet de la laïcité ailleurs qu’en France. D’autres études pourraient être envisagées afin de confirmer cet effet en Belgique et de l’étendre à d’autres pays. Enfin, le chapitre 5 fournit des arguments en faveur de la réplique conceptuelle. En effet, ces deux études ont montré que l’adaptation de nos inductions normatives au contexte culturel belge ne nous a pas empêché de retrouver des résultats cohérents avec ceux que nous avons obtenus en France. De plus, comme nous l’avons mentionné auparavant, ces études soutiennent l’idée selon laquelle une même variable peut avoir un effet similaire d’une culture à l’autre, mais les mécanismes sous-jacents à l’action de cette variable peuvent différer. Ce

constat permet selon nous de souligner une nouvelle fois l'importance de prendre en compte le contexte dans les études de psychologie sociale, et notamment lors du processus de répliation. En effet, si, au cours de l'étude 7, nous nous en étions tenu.es à tenter de confirmer le modèle précis mis en avant par l'étude 6, nous aurions pu en conclure que les résultats obtenus en France étaient des faux positifs puisqu'ils n'étaient pas confirmés par l'étude menée en Belgique. Or, la prise en compte du contexte nous a permis d'aller au-delà de la non reproduction exacte du modèle « français » et de suggérer l'existence d'un modèle « belge ».

Au-delà de nos objectifs initiaux, ces études permettent également d'examiner la différence entre les formes « adoption » et « identification » de l'acculturation. Nos études en France avaient montré un lien systématique, au sein de la majorité, entre perception d'adoption de la culture dominante et perception d'identification au pays d'accueil par les minorités. Cependant, les études 7 et 8 suggèrent, chacune à leur manière, que ces deux variables peuvent être différenciées y compris par le groupe majoritaire. En effet, les analyses réalisées lors de l'étude 7 ont montré que le lien entre ces deux variables est influencé par le contexte culturel, et plus particulièrement par les normes culturelles d'intégration. Autrement dit, en Belgique, il semble que la perception de la majorité quant aux choix des minorités en termes d'acculturation-adoption puisse être considérée comme prédictrice de la perception de la majorité quant aux choix des minorités en termes d'acculturation-identification, mais pas dans tous les contextes. De plus, les résultats de l'étude 8 suggèrent que la perception de la majorité concernant les préférences des minorités en termes d'acculturation-identification influence les intentions de comportements, contrairement à l'acculturation-adoption des minorités. Malgré le lien entre adoption et identification, il semble donc que ces deux variables puissent avoir un effet différent sur les relations intergroupes.

En résumé, bien que les résultats études 7 et 8 présentées dans ce chapitre demandent à être confirmés par de futures études, le chapitre 5 contribue au propos déjà mis en avant dans les précédents chapitres (et notamment les chapitres 3 et 4). En effet, les études 7 et 8 mettent une nouvelle fois en avant un effet des normes d'intégration relatives aux différents formes de laïcité, mais également suggèrent un effet du contexte culturel « réel » à la fois sur le biais intergroupe et sur l'effet des normes d'intégration. Afin de confirmer les effets présentés ici, de futures études devraient être reconduites, incluant notamment une mesure plus fiable de discrimination, ainsi que des échantillon plus importants (notamment concernant l'étude 7). De plus, nous pensons qu'une réelle comparaison entre la France et la Belgique, étudiant la différence, au sein de ces deux pays, entre les inductions normatives utilisées dans les chapitres 3 et 4 d'une part, et celles utilisées au chapitre 5 d'autre part, pourrait permettre d'examiner

cette question avec davantage de précision. Cela permettrait également de contribuer à mettre en avant l'importance de la réplication conceptuelle en psychologie sociale.

CHAPITRE 6 – IMPACT DU CONTEXTE CULTUREL : DISCUSSION GÉNÉRALE

Malgré les lois anti-discrimination, l'Europe est encore aujourd'hui le théâtre de nombreux actes trahissant les inégalités présentes entre différents groupes et notamment entre les groupes culturels majoritaires (i.e. les personnes n'ayant pas d'antécédents migratoires récents) et les personnes « issues de l'immigration » (European Union Agency for Fundamental Rights, 2017). En France, ce sont en particulier les populations d'origine maghrébine qui sont directement touchées par ce type de comportements (Beauchemin, et al., 2010; CNCDH, 2017; Valfort, 2015) aux conséquences importantes pour les victimes (Baumeister & Leary, 1995; Major et al., 2002; Schmitt & Branscombe, 2002; Sellers & Shelton, 2003; Williams et al., 2003). L'enjeu que constitue la lutte contre ce phénomène est de taille. En effet, les statistiques de l'Union Européenne rapportent également une augmentation constante des flux migratoires sur notre continent (UE, Eurostats, 2018). Afin d'agir pour promouvoir de meilleures relations entre les groupes, il est primordial d'identifier les facteurs pouvant entraîner l'émergence de comportements discriminatoires. Dans ce cadre, la psychologie sociale est d'une aide inestimable, puisque son champ de recherche cible les déterminants sociaux et contextuels des attitudes et des comportements. Cependant, la recherche concernant les causes de la discrimination est ralentie par la complexité liée à la mesure de cette variable en laboratoire (Faniko, Bourguignon, Sarrasin, & Guimond, 2018; Whitley & Webster, 2018). Cette thèse s'inscrit dans l'objectif de mettre en avant des causes sociales et culturelles de la discrimination, afin de pouvoir proposer des pistes de réflexion pour réduire l'émergence de ce phénomène.

L'explication des préjugés et de la discrimination est une thématique qui a déjà été abordée par de nombreuses recherches en psychologie sociale. De précédents travaux mettent notamment en avant l'importance du contexte dans l'émergence de biais intergroupe (voir par exemple les travaux fondamentaux de Sherif, 1966). Dans ce cadre, il a notamment été montré que les normes ont une influence importante sur les attitudes et les comportements de la majorité à l'égard des groupes minoritaires (Blanchard et al., 2004; Crandall et al., 2002; Jetten et al., 1996; Sechrist & Stangor, 2001; Zou et al., 2009). Néanmoins, beaucoup de ces recherches adoptent une approche absolutiste de la psychologie (Guimond, 2010), considérant les variables étudiées comme ayant un effet identique dans tous les pays et toutes les cultures. Ce phénomène est notamment illustré par des données récentes, présentées lors du dernier congrès de la *Society for Personality and Social Psychology*, qui montrent que les trois quarts

des études publiées par les revues de cette société sont conduites auprès de populations blanches aux Etats-Unis (Cooper, 2018) sans que cette particularité ne soit discutée (dans la majorité des cas). A l'instar de nombreux.es auteur.es, nous pensons au contraire que prendre en compte la culture est indispensable pour comprendre les attitudes et comportements des individus (Amir & Sharon, 1987 ; Chiu & Hong, 2006 ; Doise, 1982 ; Guimond, 2010 ; Guimond et al., 2013 ; Pettigrew, 2018 ; Sedikides et al., 2003). De précédents travaux ont mis en avant l'influence de la culture sur le biais intergroupe (voir Pettigrew, 2018). Toutefois, les mécanismes relatifs à cette influence sont encore peu connus.

Dans ce cadre, et en relation avec les travaux montrant l'influence des normes sur les préjugés et la discrimination, de précédents travaux visant à identifier les facteurs culturels sur les préjugés et la discrimination ont mis en avant l'importance d'une variable appelée « normes culturelles d'intégration » (Guimond et al., 2013). Contrairement aux normes traditionnellement étudiées en psychologie sociale (par exemple la norme anti-discrimination), les normes culturelles d'intégration sont propres à chaque culture. En effet, elles découlent directement des lois et discours politiques relatifs, au sein d'un pays, à l'immigration et au comportements que doivent adopter les membres de groupes minoritaires pour s'intégrer. Ces normes peuvent notamment être reliées aux idéologies intergroupes traditionnellement étudiées en psychologie sociale, telles que l'assimilation ou le multiculturalisme (Koopmans et al., 2005). Serge Guimond et collaborateurs (2013) ont montré que ces normes ont un effet sur les attitudes intergroupes des personnes (vivre au sein d'un environnement mettant en avant une norme inclusive, comme le multiculturalisme, est associé à un faible niveau de préjugés, et inversement). De plus, la prise en compte de ces normes semble permettre d'expliquer la persistance de certains effets dans différents pays (comme par exemple l'effet de l'ODS sur les préjugés, qui est modéré soit par les attitudes envers l'assimilation, soit par les attitudes envers le multiculturalisme, en accord avec la norme perçue dans le pays).

Nos travaux s'inscrivent directement à la suite de ces recherches et ont pour principal objectif d'étudier l'effet des normes culturelles d'intégration sur l'émergence de comportements de discrimination. Plus précisément, nous souhaitons aller au-delà des traditionnelles idéologies d'assimilation et de multiculturalisme pour étudier des normes découlant de politiques d'intégration réellement mise en place dans certains pays. Pour cela, nous nous sommes centré.es sur des idéologies caractéristiques du modèle républicain français (Cohu et al., 2017; Kamiejski et al., 2012; Roebroek & Guimond, 2016). Dans ce cadre, quatre chapitres expérimentaux ont été présentés dans cette thèse. Le chapitre 2 avait pour objectif de présenter deux études préalables et constituant les fondements de la suite de la thèse. L'étude 1

se proposait d'identifier les idéologies perçues comme normatives en France, en comparaison avec d'autres pays occidentaux. Pour cela, nous avons comparé les perceptions des habitant.es de cinq pays concernant la présence ou non de normes d'assimilation, de multiculturalisme, d'égalité colorblind et de nouvelle laïcité (les deux dimensions du modèle français telles que mises en avant par Kamiesjki et al., 2012). Les résultats de cette étude montrent que la nouvelle laïcité est perçue comme beaucoup plus normative en France que dans les autres pays et est perçue comme plus normative en France que les autres idéologies intergroupes considérées. Ce n'est en revanche pas le cas de l'égalité colorblind. L'une des explications possibles face à ce constat est que notre mesure de la norme d'égalité colorblind n'incluait par les autres dimensions relatives à la laïcité historique (telle que mise en avant par Roebroek & Guimond, 2016, à savoir notamment la liberté de croyance et de conscience). L'étude 2 avait pour objectif de tester la validité d'une tâche informatisée mesurant la discrimination en laboratoire. Cette tâche est basée sur la Théorie de la Dominance Sociale (Sidanius & Pratto, 1999) dans le sens où elle mesure la discrimination via l'évaluation de la volonté des participant.es de maintenir la hiérarchie entre les groupes sociaux. Nos analyses ont montré que le score obtenu avec cette tâche est positivement relié aux préjugés, à l'ODS ainsi qu'à l'adhésion personnelle à la nouvelle laïcité. Au-delà de la validation de la tâche, ces analyses sont les premières à établir un lien entre la nouvelle interprétation de la laïcité et les comportements discriminatoires.

Sur la base de ces deux études, le chapitre 3 avait pour objectif de mettre en avant l'effet direct des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination. L'un des postulats de ce chapitre est que le conformisme aux normes est une variable universelle, mais que le contenu des normes auxquelles les personnes se conforment est susceptible de varier d'une culture à l'autre. Au cours de ce chapitre, nous avons donc présenté deux études ayant pour objectif de montrer que seules les normes d'intégration perçues comme typiques et distinctives dans le contexte culturel d'un pays sont susceptibles d'influencer la discrimination. Suite aux événements tragiques survenues lors de l'année 2015 (les attentats terroristes de Charlie Hebdo et Hyper Cacher en Janvier 2015, et du Bataclan en Novembre 2015), durant lesquels ces études ont été conduites, nous avons également eu l'opportunité d'étudier l'influence de changements réels dans le contexte sur l'effet de nos manipulations expérimentales. Au cours de ces deux études, l'induction d'une pression temporelle a été utilisée pour augmenter la saillance des différentes normes. L'étude 3 nous a permis d'étudier l'interaction entre les normes d'assimilation, de multiculturalisme, d'égalité colorblind et de nouvelle laïcité d'une part et la pression temporelle d'autre part. Les résultats montrent que la norme de nouvelle laïcité, lorsque rendue saillante par la pression temporelle, a pour effet

d'augmenter la discrimination. Ce constat est cohérent avec les résultats de l'étude 1, qui montrent que la norme de nouvelle laïcité est perçue comme typique et distinctive du contexte culturel français. En revanche, cet effet disparaît totalement à la suite des attentats de Janvier 2015. L'une des explications possibles à ce résultats, corroborée par des analyses corrélationnelles, est que les attentats de Charlie Hebdo et les réactions politiques et populaires qui ont suivi ont engendré un changement dans la norme d'intégration en France, qui serait passée d'une laïcité nouvelle à une laïcité historique. Afin de confirmer cette hypothèse, l'étude 4, a permis de tester l'effet de l'induction de la norme de laïcité historique après les attentats du Bataclan en Novembre 2015. Cette étude révèle que, dans un contexte similaire à celui de la deuxième partie de l'étude 3, l'induction d'une norme de laïcité historique a bien pour effet de diminuer les comportements discriminatoires. Aucun effet de la norme de nouvelle laïcité n'a en revanche été retrouvé. Ces résultats montrent l'importance de prendre en compte le contexte culturel dans l'étude de la discrimination puisque, d'une part, seules les normes d'intégration perçues comme importante dans un contexte donné semblent influencer ces comportements et, d'autre part, des événements réels peuvent modifier l'importance de ces normes et donc l'influence des inductions normatives réalisées en laboratoire.

Suite aux travaux des études 3 et 4, nous avons souhaité savoir si les normes culturelles d'intégration pouvaient interagir avec la façon dont les membres du groupe majoritaire perçoivent les membres de groupes minoritaires, notamment en ce qui concernent leurs comportements d'acculturation. Les comportements d'acculturation des minorités (ou du moins la façon dont ces comportements sont perçus par la majorité) sont généralement décrits comme des facteurs universels de préjugés et discrimination : plus les minorités sont perçues comme adoptant la culture dominante, plus la majorité va exprimer des attitudes positives à leur égard (Barrette et al., 200; Maisonneuve & Testé, 2007; Matera et al., 2012; Roblain et al., 2016; Van Acker & Vanbeselaere, 2011; Van Oudenhoven et al., 1998). Or les normes d'intégration désignent justement ce qui est socialement acceptable ou non en termes d'acculturation (Guimond et al., 2013). Sur la base de ce constat, les études 5 et 6 présentées dans le chapitre 4 montrent qu'en France, l'effet de la perception, au sein de la majorité, d'adoption de la culture dominante par les minorités est renforcé (voire n'apparaît que) dans un contexte qui met en avant une norme de nouvelle laïcité. Cette observation met en avant que les normes de laïcité en France dépassent aujourd'hui le cadre strictement religieux et encadrent également les comportements des minorités relatifs à l'adoption de la culture dominante (voir Troian et al., 2018; Zoia, 2012). Au cours de l'étude 6, et à l'instar de Roblain et al. (2016), nous avons différencié deux formes d'acculturation (Snauwaert et al., 2003) à savoir l'adoption de la

culture dominante et l'identification au pays d'accueil. Les analyses ont montré qu'en France, si le lien entre ces deux formes d'acculturation ainsi que le lien entre perception d'adoption et discrimination sont indépendants du contexte normatif, seules les personnes percevant une forte norme de nouvelle laïcité font le lien entre perception d'identification et discrimination. Ce résultat suggère qu'un contexte valorisant la nouvelle laïcité implique un engagement plus fort envers la France de la part des minorités qu'un contexte valorisant la laïcité historique.

Enfin, dans un souci de tester le caractère généralisable de nos résultats, nous avons présenté au cours du chapitre 5 deux études visant à tester l'influence des normes de laïcité dans un contexte différent de la France : en Belgique. Ces recherches ont notamment fait suite à des travaux menés en Suisse (Politi et al., *under review*) sur la base de recherche belges (Roblain et al., 2016), qui mettent en avant un effet des normes d'intégration sur le lien entre la façon dont la majorité perçoit l'adoption de la culture dominante et le maintien de la culture d'origine et la façon dont la majorité perçoit l'identification des groupes minoritaires. Les études 7 et 8 avaient pour objectif d'initier l'étude de l'effet des normes de laïcité ailleurs qu'en France. La Belgique est un pays tout à fait approprié pour ce test puisqu'il est le théâtre de débats, depuis plusieurs années, entre d'une part, les tenants de la neutralité (une forme de laïcité historique autorisant la reconnaissance et le financement par l'État de certaines religions) et les tenants d'une laïcité « à la Française » (très proche de notre nouvelle laïcité). Dans ce cadre, les études 7 et 8 de cette thèse avaient pour objectif de tester l'effet de l'induction de normes de neutralité et de laïcité dans le lien entre la perception des comportements d'acculturation des groupes minoritaires au sein de la majorité belge et les attitudes intergroupes. Pour cela, notre protocole expérimental a été adapté à ce contexte. Si les résultats de l'étude 8 sont difficilement exploitables au vu du biais induit par notre opérationnalisation de la tâche principale de discrimination (une tâche de tri de CV, voir Delroisse et al., 2012), les résultats de l'étude 7 fournissent des pistes de réflexion intéressantes. Les analyses réalisées dans le cadre de cette étude montrent que les normes d'intégration en Belgique semblent influencer le lien entre la perception d'adoption et la perception d'identification. En revanche, le lien entre perception d'identification et discrimination reste constant quel que soit le contexte normatif. Ce résultat est cohérent avec l'interprétation faite par Roblain et al. (2016) en Belgique et avec les travaux menés par Politi et al. (*under review*) en Suisse. Aussi, cette étude suggère que, dans certains pays, comme la France, il semblerait que le lien entre acculturation-adoption et acculturation-identification soit perçu par la majorité comme systématique. Dans d'autres pays, comme la Suisse et la Belgique, il semble que ce lien puisse être modéré par les normes culturelles d'intégration. Plus précisément, dans ces pays, il semble que la perception d'identification ait

un effet systématique sur le biais intergroupe. Autrement dit, les normes d'intégration viendraient modérer les critères considérés par la majorité comme devant être mis en avant par les minorités pour acquérir l'identité nationale. Prises dans leur ensemble, ces études fournissent à la fois des indices objectifs concernant l'action des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination mais également des pistes de réflexion intéressantes concernant la façon dont le contexte social et culturel doit être considéré par les études de psychologie sociale.

6.1. Le Contexte Culturel, via les Normes d'Intégration, Influence la Discrimination.

6.1.1. Les différentes formes d'influence des normes d'intégration.

Au cours de cette thèse, les études 3, 4, 5, 6, 7, et 8 avaient pour objectif d'étudier l'effet des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination. Nos résultats suggèrent que, si le conformisme à une norme est une variable universelle, le contenu de la ou des norme(s) à laquelle (auxquelles) les personnes se conforment va dépendre du contexte culturel dans lequel ces personnes se trouvent. Plus particulièrement, l'association des résultats de l'étude 1 à ceux des études suivantes mettent en avant une cohérence entre la norme d'intégration qui est perçue comme typique, distinctive du contexte culturel français et la norme qui influence les comportements de discrimination. L'étude 1 montre en effet l'importance de la norme de nouvelle laïcité en France : les Français.es perçoivent une norme de nouvelle laïcité bien plus forte que les habitant.es des autres pays testés. Or, au cours de l'étude 3, les analyses ont montré un effet de la norme de nouvelle laïcité et seulement de cette norme (lorsqu'elle est rendue saillante par la pression temporelle) sur les comportements discriminatoires (parmi l'échantillon interrogé avant le 7 Janvier 2015). Les études 5 et 6 suggèrent également que les normes d'intégration influencent les exigences des membres du groupe majoritaire concernant l'intégration des minorités culturelles et religieuses : ainsi, nos analyses ont montré que l'acculturation perçue des minorités pouvait ou non influencer l'émergence de discrimination au sein de la majorité en fonction de ces normes (et notamment de leur aspect inclusif ou exclusif). Plus particulièrement, en dehors de tout contexte expérimental, l'étude 6 suggère que le degré de perception d'une norme d'intégration fait office, pour la majorité, de contexte culturel puisqu'elle présente un effet similaire à celui d'une manipulation expérimentale. Enfin, l'étude 7 suggère que ces résultats se retrouvent également dans le contexte culturel belge. Il semble donc y avoir un lien fort entre d'une part la norme perçue par les personnes comme

distinctive du contexte culturel de leur pays et d'autre part les comportements de discrimination. Ce constat est très important car il confirme l'importance de considérer les idéologies intergroupes au-delà du niveau des attitudes individuelles et d'étudier leur influence normative sur les préjugés et les comportements de discrimination. Cette hypothèse est renforcée par les changements entraînés par les attaques terroristes survenues au cours des études 3 et 4 (présentées au chapitre 3). Plusieurs recherches ont décrit le bouleversement dans le contexte culturel et socio-politique français à la suite des attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan (Cohu, Maisonneuve, & Testé, 2016; Moliner, 2015; Nugier, et al., 2016b; Pelletier & Drozda-Senkowska, 2016; Solheim, 2017). Ces auteur.es notent à la fois une médiatisation accrue du principe de laïcité (Moliner, 2015) mais également une réaffirmation forte des valeurs républicaines de tolérance et d'égalité (Pelletier & Drozda-Senkowska, 2016; Solheim, 2017) associée à une diminution du niveau de menace perçue et de biais intergroupe à la suite de ces événements (Nugier et al., 2016b ; Solheim, 2017). Cohu et al. (2016) observent également une diminution de l'attachement à la laïcité après les attentats. Les auteur.es interprètent ce constat comme un potentiel changement dans la perception de la laïcité. Ces travaux suggèrent en effet que ces événements ont modifié la perception des Français.es concernant la norme d'intégration principale en France : celle-ci a basculé de la nouvelle laïcité à la laïcité historique. Or ce potentiel changement dans le contexte culturel français a eu des répercussions en laboratoire. Au cours des études 3 et 4, nous avons observé que, dans un contexte post-attaques terroristes en France, la norme de nouvelle laïcité n'a plus d'effet sur les comportements discriminatoires. En revanche, l'induction d'une norme de laïcité historique a pour effet de diminuer la discrimination. Ces résultats, associés aux travaux précédemment cités, suggèrent qu'en cas de changement soudain dans le contexte culturel et normatif d'un pays, les personnes vont adapter le contenu de la norme à laquelle ils ou elles se conforment dans le but de suivre la tendance générale. Ces observations constituent une contribution intéressante dans la recherche en psychologie sociale. En effet, ces recherches sont parmi les premières à montrer de manière expérimentale que les normes culturelles d'intégration peuvent avoir un effet sur les comportements, mais également que la norme dominante peut être réinterprétée en fonction du contexte culturel (ce qui influence leur effet sur la discrimination).

6.1.2. Quelles normes influencent les comportements ?

Nos recherches fournissent également des pistes de réflexion intéressantes concernant les facteurs qui font qu'une norme d'intégration sera perçue comme distinctive, dominante, dans un contexte précis (et donc influencera la discrimination). Guimond et al. (2013) suggèrent que la norme d'intégration dominante dans un pays sera celle qui est issue des politiques

relatives à l'immigration dans le pays. Ce constat est applicable à nos résultats dans la mesure où le principe de laïcité est bien à l'origine de plusieurs lois en France. Néanmoins, cela ne permet pas d'expliquer le changement induit par les attentats en France, aucun changement de loi n'ayant eu lieu à ce moment. Les études 3 et 4 permettent en effet de penser que la norme d'intégration perçue comme dominante dans un contexte peut changer de façon soudaine et imprévue, à la suite de bouleversements socio-culturels. Comme mentionné précédemment, les travaux réalisés à la suite des attentats de Charlie Hebdo montrent une forte médiatisation à la fois du principe de laïcité et des valeurs de tolérance, d'égalité et de fraternité propres à la République Française. Ce discours s'est notamment retrouvé dans le discours post-Charlie de François Hollande, qui faisait de ces attentats une attaque contre les valeurs de la République (Solheim, 2017). Or ces valeurs de tolérance et d'égalité sont justement à la base du versant « historique » de la laïcité. Cela suggère donc que les normes d'intégration perçues dans un pays seraient davantage basées sur le discours médiatique et politique que sur les lois à proprement parler. Cette hypothèse est en accord avec de précédents travaux ayant montré que les médias peuvent influencer de façon non négligeable la perception qu'ont les individus des normes sociales. Elizabeth Paluck (2009) a par exemple montré qu'au Rwanda, l'écoute pendant un an d'une radio prônant une diminution des conflits intergroupes a amené les Rwandais.es à percevoir une norme significativement plus orientée vers la réconciliation par rapport à l'écoute d'une radio neutre. Dans la même idée, Chiu et al. (2010) mettent en avant le fait que les normes perçues résultent d'un apprentissage implicite basé essentiellement sur les valeurs véhiculées par les discours politiques (voir aussi Guimelli et al., 2010).

Sur la base de cette interprétation, les discours politiques et médiatiques, conféreraient donc aux normes culturelles d'intégration une certaine forme de « légitimité ». Cette légitimité perçue expliquerait l'influence des normes dominantes sur la discrimination. Cette hypothèse va dans le sens des travaux de Juan-Manuel Falomir-Pichastor et collaborateurs. Ces auteur.es partent de l'idée selon laquelle, dans un contexte où la discrimination et les préjugés ont besoin de motifs légitimateurs pour s'exprimer, certaines variables permettent de légitimer les attitudes et comportements discriminatoires venant contrer les principes normatifs d'égalité et de non-discrimination, prévalant pourtant dans de nombreuses sociétés (Falomir-Pichastor et al., 2007, 2004; Gabarrot et al., 2009). Ainsi, selon ces travaux, les normes n'influenceront les attitudes et comportements du groupe majoritaire à l'encontre des membres de groupes minoritaires que si elles sont perçues comme légitimes par les membres de la majorité. Les auteur.es identifient différents facteurs susceptibles d'influencer la légitimité des normes, par exemple sa saillance contextuelle (Cialdini & Trost, 1998), la similarité perçue entre l'endogroupe et l'exogroupe

(Gabarrot et al., 2009) ou encore l'incapacité perçue de la part des minorités à s'adapter à la société d'accueil (Falomir-Pichastor et al., 2007). Sur la base de ces travaux ainsi que de nos résultats, on peut émettre l'hypothèse que la médiatisation d'une norme rend celle-ci plus légitime aux yeux des personnes soumises à ce discours médiatique, et que cette légitimité explique l'influence de cette norme sur les comportements. Nos études viennent également suggérer que la médiatisation vient interagir avec certains facteurs mis en avant par Falomir-Pichastor et al. (2007) et Gabarrot et al. (2009) tels que la saillance contextuelle d'une norme (études 3 et 4) ou l'acculturation perçue des minorités au sein de la société d'accueil (études 5, 6, 7 et 8). Ainsi nos travaux fournissent des pistes de réflexion intéressantes concernant (1) l'origine des normes culturelles d'intégration et (2) les mécanismes qui font que seules certaines normes influencent les comportements. De plus, ces recherches suggèrent que les différentes normes susceptibles d'influencer les comportements au sein d'un pays peuvent parfois être issues d'une même idéologie dont le sens varie. C'est notamment le cas de la laïcité.

6.2. La laïcité : un principe malléable et dépendant du contexte.

Dans l'étude de l'effet des normes culturelles d'intégration sur les comportements de discrimination, nos travaux se sont plus particulièrement intéressés au cas de la laïcité. Ce choix repose sur plusieurs constats qui rendent cette idéologie pertinente à examiner dans le cadre de l'étude des normes d'intégration. Premièrement, la laïcité est une idéologie encore très peu étudiée par les recherches en psychologie sociale et interculturelle. Dans ce cadre, il nous semble important de tester l'idée que même des idéologies moins « connues » peuvent influencer les individus. Deuxièmement, la laïcité possède les caractéristiques propres aux normes d'intégration, telles que décrites par Guimond et al. (2013). L'interprétation de la laïcité faite par Roebroek et Guimond (2016) nous a semblé particulièrement intéressante dans la mesure où elle propose deux conceptions de ce principe reliées à des événements importants dans le contexte français (la séparation de l'Église et de l'État en 1905, le débat sur le port du voile dans les années 1980 et 1990) et ayant donné lieu à des politiques d'intégration françaises (ce qui les rend, d'après le modèle de Guimond et al., 2013, susceptibles d'être perçues comme des normes d'intégration en France). Enfin, la laïcité semble pouvoir revêtir plusieurs significations (Cohu et al., 2017; Roebroek et al., 2016). Si la laïcité n'était au départ, dans les travaux de Kamiejski et al. (2012) qu'une seule et même dimension, opposée à l'égalité colorblind (ou citoyenneté), les avancées récentes de Roebroek et Guimond (2016) ont montré d'une part que la laïcité telle que mise en avant par Kamiejski et al. (2012) n'était qu'une des formes de laïcité (i.e. la nouvelle laïcité, voir également sur ce point Cohu et al., 2017) et d'autre

part que l'égalité colorblind était en réalité l'un des principes composant une deuxième forme de laïcité, la laïcité historique. Les auteur.es montrent également que les attitudes envers ces deux conceptions de la laïcité sont liées de manière opposée au niveau de préjugés (Badea, 2012 ; Kamiejski et al., 2012 ; Roebroek & Guimond, 2018). Sur la base de ces travaux, nous avons souhaité tester l'effet de la laïcité non pas au niveau individuel mais au niveau normatif.

Pris dans leur ensemble, nos travaux montrent que les normes de laïcité ont un statut à part dans l'esprit des Français.es. L'étude 1 a en effet montré que la nouvelle laïcité est perçue comme une norme très importante dans le paysage socio-culturel en France, ce qui ne semble pas être le cas de l'égalité colorblind. Au moment où les données de cette étude ont été récoltées, le lien entre égalité colorblind et laïcité historique n'avait pas encore été mis en avant par la recherche. Aussi, nous n'avons pas pu mesurer la perception normative concernant la totalité des principes de la laïcité historique. Cependant, des travaux plus récents (Guimond, 2015) suggèrent que la laïcité historique, dans son ensemble, est également perçue comme normative en France. Par la suite, nos travaux ont permis de mettre en avant le fait que les normes de laïcité peuvent avoir un effet sur les comportements de discrimination qui est cohérent avec les recherches précédentes : la norme de nouvelle laïcité a pour effet d'augmenter les comportements de discrimination (étude 3) et d'augmenter les exigences des groupes majoritaires français (études 5 et 6) et belge (étude 7) quant aux comportements d'acculturation des membres de groupes minoritaires. En revanche, la norme de laïcité historique a pour effet de diminuer les comportements de discrimination (étude 4) et de diminuer également (ou de ne pas impacter) les exigences en matière d'acculturation des majorité française et belge (étude 5, 6 et 7). Ces résultats, de manière globale, suggèrent que, des deux formes de laïcité, la laïcité historique semble la plus appropriée pour améliorer les relations intergroupes et diminuer le niveau de discrimination du groupe majoritaire, à la fois en France et en Belgique.

Il peut sembler paradoxal que deux conceptions si différentes du même principe, ayant des conséquences opposées, puissent être aussi importante dans le contexte culturel français. Comment se peut-il que ces deux représentations cohabitent au sein d'un même espace ? Cette question semble également valable pour le contexte culturel belge, où les débats actuels soulignent également une double conception du rapport entre État, citoyens et religion. Si nous ne disposons pas (à l'heure actuelle) de données nous permettant d'étudier cette question dans le contexte belge, les travaux présentés au cours de cette thèse fournissent des pistes de réflexion intéressantes quant au contexte français. En effet, les résultats obtenus avec nos différentes études suggèrent que les deux normes de laïcité n'agissent pas de manière simultanée. Dans la plupart des études, on a observé un effet de la norme de nouvelle laïcité mais pas d'effet de la

norme de laïcité historique (ou neutralité en Belgique, voir les études 3, 6 et 7, ainsi que l'étude 5). Lorsqu'un effet de la norme de laïcité historique a été observé en revanche (étude 4), la norme de nouvelle laïcité n'a eu aucun effet sur les comportements (nous supposons que cela aurait pu également être le cas pour la deuxième partie de l'étude 3). Il semble donc que la norme de laïcité perçue comme dominante en France (et donc susceptible d'influencer la discrimination) soit différente en fonction du contexte culturel. Il existerait donc un processus dynamique qui ferait d'une part que la laïcité (de manière générale) est toujours perçue comme une norme en France et d'autre part que l'interprétation faite de cette norme de laïcité est mouvante et évolutive. Plus précisément, le fait que la majorité de nos études rapportent un effet de la norme de nouvelle laïcité (et pas de la laïcité historique) suggère que l'interprétation de base du principe de laïcité est actuellement basée sur la nouvelle laïcité. Cependant, dans certaines circonstances particulières, comme ce fut le cas lors des événements tragiques qui survinrent en France en 2015 (i.e. les attentats de Charlie Hebdo/Hyper Cacher et du Bataclan), il semble que la norme de laïcité change soudainement de signification et se base sur la laïcité historique. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ce changement semble se faire en partie sur la base d'une modification des discours médiatiques et politiques concernant la laïcité²⁹, en faveur des valeurs associées au versant historique de ce principe (tel que ce fut le cas après les attaques terroristes en France). Très récemment, un discours similaire a été observé après que l'équipe masculine française de football ait remporté le tournoi de la Coupe du Monde de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association). Cette victoire, associée au fait qu'une majorité des joueurs de l'équipe sont d'origine immigrée, a en effet été suivie de nombreuses déclarations (de différents médias mais aussi du président Emmanuel Macron) en faveur de la tolérance et de l'égalité dans une France multiculturelle (voir Kuper, 2018 pour Le Monde). Cela suggère que les idées de la laïcité historique peuvent également surgir lors d'événements positifs.

L'idée selon laquelle le sens des idéologies intergroupes, et donc des normes d'intégration, n'est pas stable mais peut en réalité être modifiable a déjà été abordée par de précédents travaux. C'est notamment le cas des travaux de Knowles et al. (2009), qui avaient, parmi les premiers, évoqué la malléabilité des idéologies intergroupes. Ces auteur.es ont pris l'exemple du colorblindness aux Etats-Unis et ont montré que cette idéologie pouvait être

²⁹ Selon Baubérot (2012), ces mêmes discours sont également à la base de l'émergence d'une nouvelle forme de laïcité dans l'esprit des Français.es

soutenue à la fois par des personnes ayant des opinions pro-égalité et par des personnes aux opinions anti-égalité. La signification donnée à cette idéologie était différente en fonction des tendances plus ou moins égalitaires des personnes. Des travaux très récents de Roebroek et Guimond (2018) ont appliqué cette théorie à la laïcité en France. Ces auteur.es montrent ainsi que la laïcité peut servir à la fois des buts égalitaires, dans l'objectif de relations intergroupes harmonieuses, mais également des buts inégalitaires, légitimant une certaine forme de discrimination et de supériorité du groupe majoritaire française (voir aussi Nugier & Oppin, 2018; Troian et al., 2018). Roebroek et Guimond (2018) étudient cependant la laïcité au niveau des attitudes et non au niveau des normes. Les études présentées dans cette thèse montrent des résultats cohérents avec ces travaux et vont également plus loin en montrant que la malléabilité de la laïcité semble pouvoir s'appliquer aux normes de laïcité. La notion de malléabilité des normes semble en effet légèrement différente de celle de malléabilité des attitudes. La malléabilité des attitudes envers une idéologie intergroupe suppose qu'un individu, dans des circonstances menaçantes, va pouvoir adhérer à une idéologie en apparence incompatible avec ses motivations en modifiant sa signification. L'individu a ainsi un rôle actif dans ce processus. Cela ne semble pas être le cas de la malléabilité des normes, qui s'opèrerait à la base aux niveaux politique et médiatique. La motivation des individus resterait donc inchangée : se conformer à la norme dominante en France. Le processus tel que nous le décrivons ici pourrait avoir des conséquences très négatives comme très positives, en fonction des motivations des institutions politiques et médiatiques au sein des différents pays. De futures recherches devraient donc étudier les bases de ce processus afin de proposer des solutions concrètes pour améliorer les relations intergroupes.

De façon plus générale, la malléabilité de la laïcité ainsi que les différents effets des normes culturelles d'intégration mis en avant dans cette thèse apportent des arguments dans le débat actuel concernant la répliation en psychologie sociale.

6.3. L'importance de la répliation conceptuelle en psychologie sociale.

Comme nous l'avons mentionné tout au long de cette thèse, le débat actuel en psychologie sociale concernant la répliation est un enjeu important pour notre discipline. La répliation est en effet au cœur de la discipline scientifique et permet de confirmer l'existence d'un effet. Cependant, la manière dont la répliation doit être conduite pose actuellement question en psychologie sociale. Suite aux résultats du projet OSC (2015), plusieurs auteur.es ont en effet mis en avant la nécessité de prendre en compte le contexte culturel dans les études en psychologie sociale (voir Pettigrew, 2018). Les travaux de Van Bavel et al. (2016) montrent,

en accord avec cette idée, que les thématiques les plus sensibles au contexte social et culturel sont également celles qui montrent le plus faible taux de réplication dans le projet OSC (en utilisant donc la réplication « directe »). Les travaux présentés dans le cadre de cette thèse sont parmi les premiers travaux expérimentaux à venir appuyer cette hypothèse et ce, pour différentes raisons. Premièrement, il semble que certaines variables puissent être à la fois propres à une culture et avoir une influence importante et directe sur les attitudes et les comportements humains. C'est le cas des normes culturelles d'intégration (Guimond et al., 2013). En effet, les études 3 et 4 suggèrent que si une norme d'intégration n'est pas perçue comme distinctive et légitime dans un contexte donné, alors l'induction expérimentale de cette norme n'aura aucun effet sur les comportements. Ce constat doit être mis en parallèle avec le fait que de nombreuses recherches portant sur l'influence des idéologies intergroupes est actuellement conduite dans des pays occidentaux, et notamment aux Etats-Unis (Cooper, 2018 ; Guimond et al., 2014). Ces études montrent notamment un effet de l'assimilation et du multiculturalisme sur le niveau de préjugés. Or nous n'avons pas retrouvé d'effet des normes d'assimilation et de multiculturalisme en France. À la place, nous avons observé un effet des normes de laïcité. À l'instar de Guimond et al. (2014), ces résultats suggèrent que les études menées aux Etats-Unis (ou dans les autres pays occidentaux) sont le reflet d'un contexte culturel bien précis. Généraliser les résultats obtenus à l'ensemble des pays et des cultures serait donc, dans cette optique, potentiellement incorrect et pourrait avoir des conséquences en terme de réplication (par exemple, l'impossibilité de répliquer les effets des normes d'assimilation et de multiculturalisme en France, alors que celles-ci ont un effet dans d'autres pays, voir Guimond et al., 2013). Cette idée encourage la pratique d'une psychologie universaliste (Sedikides et al., 2003), qui combine les facteurs culturels aux déterminants généraux des comportements. Appliqué à notre thématique de recherche, cela implique que des futures études, dans d'autres pays, pourraient identifier les normes associées à l'intégration des minorités dans leur société et tester l'effet de cette norme sur la discrimination, afin de confirmer ou non notre hypothèse.

Deuxièmement, nos travaux suggèrent également que le contexte peut influencer indirectement les comportements en modifiant l'effet de certains facteurs le déterminant. Les études 5, 6 et 7 appliquent cette hypothèse à l'acculturation perçue des minorités. De nombreux travaux mettent en avant le fait que les minorités doivent adopter la culture dominante dans le pays d'accueil afin d'être évaluées positivement par les membres de la majorité (Maisonneuve & Testé, 2007; Matera et al., 2012; Roblain et al., 2016; Van Oudenhoven et al., 1998). Or, d'après les études de cette thèse, les comportements d'acculturation doivent en réalité être considérés comme cohérents avec la norme d'intégration perçue comme dominante au sein d'un

contexte donné. Étant donné que la plupart de nos études manipulent expérimentalement les normes d'intégration, on peut toutefois se demander dans quelle mesure une norme expérimentalement induite est comparable à une norme réelle. Pour répondre en partie à cette interrogation, on peut se baser sur l'étude 3, qui montre que le contexte culturel réel influence également l'effet de certaines variables, mais également sur les études 5 et 6 qui mettent en avant la proximité en l'induction et la mesure de la perception d'une norme de nouvelle laïcité. Dans l'ensemble, ces résultats suggèrent que les chercheurs.euses en psychologie sociale devraient prendre en considération les variables du contexte culturel susceptibles d'influencer leurs résultats, notamment lors du processus de réplification. A minima, en cas de non réplification de résultats, ces variables contextuelles devraient être examinées a posteriori et leur effet, testé dans de nouvelles recherches.

Troisièmement, il semble que le contexte culturel (dans son sens le plus large³⁰) puisse également modifier les mécanismes d'action de certaines variables. Cette hypothèse est illustrée par la combinaison des études 5 et 6 d'une part et de l'étude 7 d'autre part. En effet, ces études suggèrent que les normes d'intégration influencent la façon dont la majorité évalue les comportements d'acculturation des groupes minoritaires. Cependant, le processus par lequel ces normes exercent leur influence semble être différent d'un pays à l'autre. Ce constat laisse penser que, lorsque l'on réplique une étude dans un contexte différent de celui dans lequel l'étude d'origine a été conduite (ce qui est le cas de figure le plus probable), il est nécessaire de tenir compte du fait que le modèle de base ne sera pas forcément répliqué à l'identique. Cela peut, par exemple, impliquer de mener, dans un premier temps des analyses exploratoires, qui devront par la suite être confirmées par de nouvelles études.

Ces trois points mettent en avant trois façons dont le contexte normatif et culturel peut influencer les résultats d'une étude. Pour toutes ces raisons (et d'autres encore, les exemples présentés ici n'étant certainement pas exhaustifs), il importe de considérer le contexte culturel comme un niveau d'analyse à part entière dans les études en psychologie sociale et d'intégrer les variables propres au contexte culturel pertinentes dans le design expérimental ou dans l'interprétations des études. Lors du processus de réplification, il est également important d'examiner, en amont, les différences entre le contexte dans lequel l'étude originale a été conduite et le contexte dans lequel la réplification sera menée, et d'intégrer ces différences à la réplification, par des modifications du protocole expérimental, des analyses réalisées et/ou des

³⁰ Pas seulement le contexte culturel normatif.

interprétations des résultats. L'ensemble des travaux présentés au cours de cette thèse n'aurait montré aucun résultat si nous nous n'avions pas pris en compte le contexte culturel. Sur la base de ces travaux et de nos résultats, nous suggérons donc que la réplique directe, contrairement à la réplique conceptuelle, n'est pas une technique de réplique adaptée à tous les sujets examinés en psychologie sociale.

6.4. Pour un développement des études mesurant les comportements discriminatoires.

Une autre contribution intéressante des travaux présentés dans cette thèse concerne le fait que la plupart des études que nous avons menées incluent une mesure des comportements discriminatoires en tant que variable dépendante principale. L'un des objectifs de ces études était en effet d'étudier les déterminants de la discrimination et non pas seulement des préjugés, comme c'est le cas pour de nombreuses études actuellement réalisées en psychologie sociale (Faniko et al., 2018; Whitley & Webster, 2018). Ce fait est notamment dû à la difficulté liée à la mesure des comportements de discrimination en contexte expérimental. Si certains auteurs ont auparavant mis au point de telles mesures (Campbell et al., 1966; Franco & Maass, 1996; Gabriel & Banse, 2006; Swim, Ferguson, & Hyers, 1999), elles restent pour beaucoup compliquées et coûteuses à mettre en place. De plus, malgré le fait que les préjugés et la discrimination sont très souvent décrits comme liés. (nos études montrent par ailleurs un lien constant entre ces deux variables), leurs déterminants peuvent différer. Cette hypothèse est notamment inspirée des travaux basés sur le paradigme des groupes minimaux (Tajfel, 1972), qui montrent que les comportements de discrimination peuvent surgir sans qu'il y ait auparavant de préjugés. Afin de tester l'effet des normes d'intégration sur la discrimination, nous avons débuté nos travaux en améliorant et validant une mesure informatisée de discrimination basée sur la Théorie de la Dominance Sociale (Michinov et al., 2005). Cette mesure a été utilisée dans les études 3, 4 et 5 de la thèse. Dans chaque étude, les corrélations entre le score obtenu avec cette tâche et d'autres mesures traditionnellement associées à la discrimination ont été examinées. Les résultats ont montré que le score obtenu à cette tâche est relié de façon constante au niveau de préjugés et à l'ODS. Les corrélations restent néanmoins modérées, ce qui tend à montrer que ces tâches mesurent des construits différents. Dans l'ensemble, ces observations suggèrent que la tâche de l'organigramme constitue une manière fiable de mesure de la discrimination, qui pourra être utilisée par de futures études pour mesurer cette variable de manière expérimentale.

Comme suggéré par des travaux récents, qui montrent l'importance de diversifier les méthodes pour étudier un même effet afin de différencier un effet réel d'un artefact méthodologique (via la méthode de la triangulation, voir Munafo & Davey Smith, 2018), nous avons également utilisé d'autres mesures de la discrimination. Plus précisément, l'utilisation de différentes méthodes avait pour but de vérifier que l'effet des normes sur la discrimination n'était pas simplement dû à certaines caractéristiques de la tâche de l'organigramme mais pouvaient également se retrouver avec d'autres méthodes. Au cours de l'étude 6, nous avons par exemple utilisé une tâche d'allocation de ressources (en nous inspirant des travaux de Jetten et al., 1996 ; Rubin et al., 2014). Avec cette tâche, nous avons trouvé des résultats similaires à ceux que nous avons observés au cours de l'étude 5 et cohérents avec les résultats des études 3 et 4. Cette observation fournit un indice objectif concernant la validité de ces deux mesures. De plus, l'étude 6 contribue à mettre en avant les tâches d'allocation de ressources comme mesure pouvant être utilisée pour mesurer la discrimination de manière simple. Cette tâche est d'autant plus pratique à utiliser qu'elle peut facilement être adaptée à n'importe quel logiciel, y compris à des logiciels permettant de construire des questionnaires en ligne (tels que Qualtrics ou LimeSurvey), ce qui permet des études à grande échelle, impliquant des échantillons plus diversifiés. Nous avons également utilisé, dans l'étude 8, une tâche de tri de CV comme mesure de la discrimination. Si les choix d'opérationnalisation que nous avons fait concernant cette tâche ne nous ont pas permis d'en exploiter les résultats, celle-ci s'est également révélée par le passé une excellente mesure (Delroisse et al., 2012). Par rapport aux autres mesures utilisées, celle-ci à l'avantage de se rapprocher encore davantage d'un comportement réel, puisqu'elle demande une manipulation physique de la part des participants.

Dans l'ensemble, l'utilisation de ces différentes tâches suggère que la mesure de la discrimination peut être effectuée en laboratoire. Ceci est d'autant plus important que nos travaux suggèrent que l'étude de la discrimination et l'étude des préjugés ne doivent pas forcément être confondues en psychologie sociale, puisque les déterminants de ces deux variables semblent en partie différents. Étudier plus en détail la discrimination permettra ainsi de mieux comprendre et lutter contre ce phénomène.

6.5. Limites de nos études et perspectives de recherche.

6.5.1. Limites de nos études.

Au-delà des contributions apportées par nos travaux, que nous venons de discuter, les études de cette thèse présentent un certain nombre de limites, qui devront être reprises dans de futures recherches. La première limite de nos études vient du fait qu'entre le début et la fin de

nos travaux, la recherche en psychologie sociale concernant les politiques d'intégration françaises a évolué. Plus particulièrement, les premières données utilisées au cours de cette thèse (études 1 et 3 notamment) ont été récoltées avant que la notion d'égalité colorblind, initialement mise en avant par Kamiejski et al. (2012), ne soit reliée à la dimension de laïcité historique (Roebroek & Guimond, 2016). Les travaux reliant ces deux concepts mettent en effet en avant le fait que les items mesurant l'adhésion à l'égalité colorblind et les items mesurant l'adhésion à d'autres principes tels que la liberté de conscience et la liberté de croyance forment un seul et même facteur : la laïcité historique. En d'autres termes, dans l'esprit des participant.es français.es, l'égalité colorblind semble être une sous-dimension de la version historique de la laïcité. Cependant, nos premières études, avant la réalisation et la publication de ces travaux et à l'instar de Kamiejski et al. (2012), ont placé sur le même plan l'égalité colorblind et la nouvelle laïcité, qui semble, elle, occuper une place importante au sein des politiques d'intégration françaises. C'est à la suite des travaux de l'étude 3, et conjointement à la réalisation des travaux de Roebroek et Guimond, que nous avons conceptualisé la laïcité historique comme la deuxième dimension forte du modèle républicain français, et que nous avons intégré cette norme dans nos travaux. Nous pensons que l'écart entre les statuts de la nouvelle laïcité et de l'égalité colorblind peut expliquer en partie les résultats de l'étude 1 (i.e. le fait que l'égalité colorblind ne semble pas considérée comme une norme en France, contrairement à la nouvelle laïcité) et de l'étude 3 après les attentats (le fait que l'on ne retrouve pas d'effet de la norme d'égalité colorblind). Cet écart entre les premières études de la thèse et la suite de nos travaux amène également un manque d'informations dans nos recherches, et notamment une absence de données concernant la perception normative des Français.es (vs. les habitant.es d'autres pays occidentaux) concernant la laïcité historique. Bien que des travaux plus récents (Guimond, 2015) suggèrent que la laïcité historique est perçue comme une norme en France, de futurs travaux devraient reproduire notre étude 1 en intégrant la laïcité historique.

Une deuxième limite de nos travaux vient d'un certain manque de cohérence entre certaines de nos études concernant la façon dont nous avons traité les normes culturelles d'intégration. En effet, si, dans la quasi-totalité de nos études, ces normes sont manipulées expérimentalement, de sorte qu'elles soient saillantes dans l'esprit de nos participant.es, l'étude 6 mesure la perception normative des participant.es concernant les deux interprétations de la laïcité. Le but de cette étude était justement d'étudier l'effet de la perception des normes de laïcité dans le contexte culturel français réel, sans intervention expérimentale. Cependant, la comparaison entre cette étude et, notamment l'étude 7, qui teste le même modèle en Belgique mais en manipulant les normes, ne doit se faire qu'avec les précautions nécessaires. De

nombreux travaux montrent en effet que l'influence des normes sur les comportements est largement renforcée lorsque les normes sont saillantes dans l'esprit des personnes (voir par exemple les travaux de Cialdini et al., 1990, 1991; concernant les normes d'intégration, voir Guimond et al., 2013). Il y a donc de fortes chances que l'influence des normes ait été renforcée au cours des études durant lesquelles les normes étaient manipulées. Le fait que les résultats de l'étude 6 soient cohérents avec ceux des études précédentes et montrent un effet de la perception de la norme de nouvelle laïcité (et pas de la norme de laïcité historique) semblent suggérer que la norme de nouvelle laïcité est relativement saillante dans le contexte culturel français « réel ». Néanmoins, de futures recherches devraient d'une part tester à nouveau, en France, le modèle de l'étude 6 en manipulant les normes d'intégration et d'autre part mener une étude corrélationnelle en Belgique afin de mesurer l'effet du contexte culturel réel dans ce pays.

Troisièmement, au cours de nos travaux, nous avons souvent interprété nos résultats comme fournissant des indices en faveur de l'utilisation de la réplification conceptuelle en psychologie sociale. Les études présentées au chapitre 3 ainsi que la combinaison des chapitres 4 et 5 suggèrent en effet que la réplification conceptuelle et la prise en compte du contexte culturel qu'elle implique n'empêchent pas de mettre en avant des lois du comportement humain. Cependant, force est de constater que ces études ne suffisent pas, à elles seules, à appuyer cette idée avec certitude. C'est notamment le cas pour la combinaison des études présentées aux chapitres 4 et 5. Ces études testent bien un modèle similaire dans deux contextes différents mais certains éléments essentiels manquent. D'une part, ces études ne permettent pas une comparaison réelle entre la France et la Belgique. Afin de comparer de manière tout à fait fiable ces deux pays, et leur contexte culturel, il conviendrait de réaliser une expérience au cours de laquelle seraient interrogées à la fois des personnes françaises et des personnes belges, sur la base d'un protocole expérimental strictement identique. Le pays d'appartenance des personnes serait alors une variable indépendante à part entière de l'étude, sur la base de laquelle des hypothèses a priori pourraient être formulées (à l'image de l'étude 1 de cette thèse). La réalisation d'une telle étude pourrait, notamment, permettre de confirmer les différences dans les mécanismes d'action des normes d'intégration observées durant les études 6 et 7. D'autre part, les études 5, 6, 7 et 8 ne permettent pas de comparer réplification directe et réplification conceptuelle. En effet, afin d'affirmer que la réplification conceptuelle est plus efficace que la réplification directe, l'efficacité de ces deux formes de réplification devrait être testée de manière directe au sein d'un même protocole expérimental. La combinaison des études 3 et 4, présentées au chapitre 3, fournit également une indication concernant l'efficacité de ces deux formes de réplification, dans la mesure où, la deuxième partie de l'étude 3 (après les attentats) peut être

considérée comme une réplique directe de sa première partie (avant les attentats) dans un contexte différent, tandis que l'étude 4 peut être considérée comme sa réplique conceptuelle. Dans ce cas, l'absence de résultats dans la deuxième partie de l'étude 3 combinée aux résultats observés dans l'étude 4 permettent de renforcer notre préférence pour la réplique conceptuelle. Néanmoins, cette observation n'est pas encore totalement suffisante dans la mesure où les deux formes de répliques ne sont directement pas comparées au sein d'une même étude. De plus, il est important de tenir compte du fait que l'échantillon de l'étude 3 reste très faible au regard du plan expérimental (n'étant pas destiné à la base à tester l'effet de la menace terroriste), ce qui réduit notre puissance statistique. Une solution envisageable à ces limites pourrait être, au cours de l'étude comparative entre France et Belgique mentionnée précédemment, d'ajouter la cohérence entre le contexte culturel et les inductions normatives comme autre variable indépendante. Ainsi, la moitié des participant.es (quel que soit leur pays d'appartenance) passerait le protocole « belge », et l'autre moitié passerait le protocole « français ». Ce type de plan expérimental nous permettrait de comparer de manière empirique la réplique directe à la réplique conceptuelle, notamment dans le cas où il permettrait d'observer une interaction entre les variables Pays et Protocole.

Enfin, une quatrième limite de notre travail, et plus particulièrement des chapitres 3 et 4 concernent le fait que nos études sont menées dans des contextes relativement différents. En effet, les études présentées dans le chapitre 3 ont été réalisées à Clermont-Ferrand tandis que les études du chapitre 4 ont été menées à Paris. Bien que ces deux villes se situent toutes deux en France, elles sont très différentes sur de nombreux aspects. Paris est la capitale française, siège des institutions médiatiques et politiques du pays, composée de plus de 2 millions d'habitant.es, et régulièrement décrite comme une ville multiculturelle, où se côtoient plus de 200 nationalités (plus de 23% de la population à Paris serait de nationalité étrangère, Pinçon, 2006). Clermont-Ferrand est une ville de taille moyenne située dans le Massif Central, au centre de la France, capitale de la région Auvergne (rattachée depuis 2016 à la région Rhône-Alpes), composée de 140 000 habitant.es et située dans un département dont environ 6% de la population n'est pas de nationalité française (Reynaud & Gilbert, 2016). De fait, si les deux villes jouissent d'atouts indéniables, ces chiffres suggèrent que les personnes vivant à Paris et les personnes vivant à Clermont-Ferrand diffèrent du point de vue de leur niveau de contact avec les personnes issues de l'immigration. Or, la théorie du contact intergroupe (Allport, 1954; Pettigrew & Tropp, 2006) mentionne notamment que le niveau de contact avec les membres de l'exogroupe influence le niveau de préjugés. Dans ce cadre, comparer les études 3 et 4 d'une part, et les études 5 et 6 d'autre part peut sembler problématique. Cependant, le fait que les

résultats de ces quatre études soient cohérents incite à penser qu'en matière d'immigration et de discrimination, le contexte culturel global d'un pays, associé à ses politiques d'intégration, prend le dessus sur des contextes culturels plus restreints. Cela pourrait être interprété sur la base des théories de l'identité sociale (Tajfel & Turner, 1979) et de l'auto-catégorisation (Turner et al., 1987). Être confronté à un exogroupe caractérisé par une nationalité différente de la nôtre pourrait en effet augmenter la saillance de l'identité nationale et donc gommer les différences entre les régions d'une même nation. Néanmoins, en l'absence de prise en compte de cette différence, il convient de rester prudent.es quant à l'interprétation de nos résultats.

6.5.2. Perspectives de recherche.

Malgré ces limites, et au-delà des recherches précédemment citées qui seront nécessaires pour confirmer les hypothèses suggérées par nos résultats, nous pensons que nos travaux ouvrent la voie à des perspectives de recherches intéressantes concernant à la fois les normes culturelles d'intégration et le principe de laïcité. Une première perspective de recherche pourrait être de changer de point de vue concernant les normes et d'examiner l'avis des groupes minoritaires. En effet, les normes culturelles d'intégration visent directement les personnes issues de l'immigration dans la mesure où ces normes définissent ce qui est perçu comme socialement accepté en termes d'adaptation à une société. Nos travaux suggèrent que certaines normes d'intégration, par exemple la norme de nouvelle laïcité en France, augmentent le niveau de discrimination au sein du groupe majoritaire et augmentent les exigences de ce groupe quant aux comportements d'acculturation des minorités. Or, de nombreuses études montrent l'effet de la discrimination perçue au sein des membres de groupes ethniques et culturels minoritaires. Le modèle rejet-identification (MRI, Branscombe, Schmitt, & Harvey, 1999) a notamment montré que les personnes discriminées utilisaient différentes stratégies pour faire face aux effets délétères de cette discrimination. Plus précisément, ce modèle a mis en avant une stratégie qui consiste à augmenter l'identification au groupe stigmatisé. Cette identification permettrait, par le soutien ressenti, d'offrir un bien-être plus important et le maintien d'une identité sociale positive et de contrecarrer les effets néfastes de la discrimination sur l'estime de soi et la santé mentale (voir Bourguignon, Seron, Yzerbyt, & Herman, 2006). Des travaux plus récents montrent également que le renforcement de l'identification au groupe d'appartenance en réaction à une discrimination perçue est associé à une « désidentification » du groupe national du pays d'accueil (Jasinskaja-Lahti, Liebkind, & Solheim, 2009). Or, nos travaux suggèrent que, lorsque les membres de groupes minoritaires sont perçus comme ne s'identifiant pas au pays d'accueil, le niveau de discrimination de la part de la majorité est, dans certains contextes, plus élevé. La combinaison de ces informations semble mettre en avant

l'existence d'un cercle vicieux entre la discrimination majoritaire et l'identification/la désidentification minoritaire, au sein duquel ces deux variables se renforcent entre elles. Cette idée a d'ailleurs déjà été évoquée par Kunst, Sadeghi, Tahir, Sam et Thomsen (2015). Dans ce cadre et sur la base des travaux de cette thèse, il serait intéressant d'étudier d'une part dans quelle mesure le lien entre discrimination perçue et identification/désidentification au sein des groupes minoritaires est susceptible d'être influencé par les normes d'intégration du pays. Dans la mesure où les normes d'intégration encadrent, comme nous l'avons mentionné précédemment, le « contrat social » en matière d'intégration, on pourrait supposer que la discrimination perçue aura un effet moins important dans un pays où le maintien de l'héritage culturel minoritaire est socialement accepté. D'autre part, et de façon plus globale, il serait intéressant d'étudier l'influence des normes culturelles d'intégration dans l'émergence d'un cercle vicieux entre discrimination majoritaire et identification/désidentification minoritaire.

Dans la même idée, une autre perspective de recherche pourrait consister en un examen du lien entre les normes culturelles d'intégration et la saillance de l'identité nationale au sein du groupe majoritaire. Le modèle de Guimond et al. (2013) met en avant les normes d'intégration comme des caractéristiques importantes des différents contextes culturels nationaux. De plus, ces normes, bien qu'elles s'appliquent en théorie à tou.te.s les citoyen.ne.s d'un pays, quelle que soit leur origine (par exemple, on attend en théorie de tou.te.s les Français.es qu'ils et elles se conforment à la norme de nouvelle laïcité), pourraient induire de manière automatique une différence entre le groupe majoritaire et les groupes minoritaires. En effet, la plupart des membres du groupe majoritaire sont nés et ont grandi dans un contexte mettant en avant la culture dominante et n'ont donc pas besoin de fournir des efforts pour s'adapter à leur pays, contrairement aux membres des minorités ethniques, culturelles et/ou religieuses. De plus, les normes culturelles d'intégration sont directement liées aux politiques d'intégration d'un pays et font donc partie intégrante des paysages politiques nationaux. Dans ce cadre, la saillance des normes culturelles d'intégration, et notamment les normes exclusives (mettant en avant une plus forte différence entre majorité et minorités), seraient susceptibles de rendre saillante l'identité nationale de la majorité. Cet effet pourrait à son tour expliquer le fait que certaines normes d'intégration renforcent les exigences de la majorité en matière d'acculturation des minorités, dans la mesure où ces dernières sont alors davantage perçues comme un exogroupe différent et potentiellement menaçant. Pour examiner cette problématique, de futures études pourraient examiner l'effet potentiellement médiateur de l'identification nationale des membres de la majorité sur l'effet de la saillance des normes culturelles d'intégration sur la discrimination.

À la suite de nos travaux, il serait également intéressant de poursuivre les recherches concernant les idéologies associées au principe de laïcité. En effet, nous l'avons vu, la laïcité peut être interprétée de multiples manières. En France, nous avons fait le choix de nous baser sur les deux formes de laïcité proposées par Roebroeck et Guimond (2016) dans la mesure où celles-ci reposent sur des lois françaises, correspondent à l'évolution de la laïcité telle que décrite par les travaux sociologiques (voir notamment Baubérot, 2012; Lorcerie, 2012) et semblent être conceptuellement cohérentes dans l'esprit des Français.es. Cette division du principe de laïcité en deux dimensions n'est néanmoins pas la seule interprétation proposée. Les travaux de Cohu et al. (2017) mettent par exemple en avant quatre sous-dimensions du principe de laïcité. Certaines de ces sous-dimensions sont parfois très proches de celles mises en avant par Roebroeck et Guimond, d'autre moins (notamment la protection des différents cultes par l'État). La proximité entre les dimensions mises en avant par ces auteur.es montrent une certaine cohérence dans les travaux relatifs à la laïcité en France. Néanmoins, les différences qui existe entre ces échelles suggèrent que nous avons encore à apprendre concernant la complexité de ce principe. Cette idée est renforcée par le fait que la laïcité est également très présente dans d'autres pays, et notamment en Belgique et au Québec. En Belgique, nous l'avons vu, si la laïcité semble également être divisée en deux dimensions, celles-ci sont légèrement différentes de celles que nous avons retrouvées en France, mais aussi des dimensions mises en avant par Cohu et al. (2017). La laïcité semble donc pouvoir revêtir des significations différentes en fonction des pays. Nous pensons que cela peut également être le cas au Québec. En effet, l'actualité récente indique que, mardi 15 août 2018, le gouvernement libéral Québécois a inscrit dans la loi le principe de neutralité religieuse de l'État, qui vise à bannir le port du voile islamique de la sphère publique, afin que les services publics soient *reçus* et donnés à visage découvert (Allaire, 2017). Il semble donc que nous ayons ici affaire à une version renforcée de la nouvelle laïcité, semblable à celle que pourrait mettre en avant les partis d'extrême-droite en France. La laïcisation est également discutée en Tunisie, premier pays du monde « arabo-musulman » à introduire dans sa Constitution le principe de liberté de conscience individuelle (Bakir, 2016; Zuber, 2017). Ainsi, pour comprendre les différentes dimensions de ce principe, il serait intéressant pour de futures recherches de mettre au point une échelle de laïcité « internationale » intégrant a minima les interprétations que nous venons de mentionner, afin de voir comment ces interprétations s'organisent entre elles, sont représentées dans les différents États « laïcs » et sont liées avec d'autres variables comme la discrimination, les préjugés, l'ODS ou encore l'orientation politique.

CONCLUSION : QUELLE(S) APPLICATION(S) À LA SOCIÉTÉ ?

Les travaux de cette thèse, comme mentionné précédemment dans la section « Discussion Générale » apportent des contributions intéressantes à la recherche en psychologie sociale et interculturelle, notamment au niveau de la compréhension des effets du contexte culturel sur les comportements. Néanmoins, ces travaux peuvent également avoir une visée appliquée importante, dans la mesure où, au cours de cette thèse, nous avons examiné l'influence de variables ayant pour effet d'augmenter mais également de réduire les comportements discriminatoires. L'amélioration des relations intergroupes reste en effet un enjeu majeur en France mais aussi en Europe, dans un contexte qui combine une augmentation constante des flux migratoires et des niveaux élevés de discrimination. Si les normes culturelles ont un rôle à jouer dans l'émergence de discrimination, cela implique que le changement des normes culturelles, à travers des politiques et un discours public appropriés, peut aussi être efficace pour réduire les préjugés et la discrimination. Les questions dans cette thèse concernent notamment d'importants enjeux sociétaux dans le contexte français actuel. En France, les personnes issues de l'immigration (et en particulier d'origine maghrébine) sont souvent accusées de se comporter de manière « communautariste ». Le mot « communautarisme » est considéré comme un néologisme français, très souvent mentionné dans les discours publics et politiques, évoquant l'idée selon laquelle les personnes d'origine immigrée préfèrent « rester entre elles » plutôt que de s'impliquer dans la société française (Dhume-Sonzogni, 2016; Lacroix, 2007). Cette représentation des personnes d'origine immigrée est très proche de l'idée du rejet de la culture majoritaire perçue et de la désidentification nationale.

Le « communautarisme » a récemment été utilisé par les partis français d'extrême droite pour légitimer la discrimination ethnique envers les personnes issues de l'immigration maghrébine en France (Dhume-Sonzogni, 2016), et notamment par Marine Le Pen et son parti, *Rassemblement National*, dans le contexte des élections présidentielles françaises de 2017. Il est également important de noter que ce même parti est également un fervent défenseur de la nouvelle laïcité. En effet, l'interdiction des signes religieux ostentatoires, et notamment du voile islamique à l'université, voire dans la totalité des lieux publics, était l'un des points majeurs du programme électoral de Mme Le Pen. De façon plus générale, l'actualité met régulièrement en avant le rejet, de la part des élu.es des principaux partis de droite en France (i.e. *Rassemblement National* et les *Républicains*) des signes ostentatoires associés à la religion

musulmane. C'est par exemple le cas de l'affaire du burkini au cours de laquelle, durant l'été 2017, plusieurs maires de droites ont milité pour faire interdire sur les plages le port de ce vêtement au nom de la laïcité (alors que rien ne l'interdit dans la loi). Dans ce cadre, la nouvelle laïcité, est très souvent considérée par ces mêmes élu.es comme la principale solution pour diminuer le « communautarisme » et restaurer l'harmonie au sein de la société. De ce fait, Madame Le Pen et les autres élu.es de droite et d'extrême droite semblent participer à la communication autour de la nouvelle laïcité et donc à la progression de cette norme en France.

Cependant, les résultats mis en évidence au cours de cette thèse montrent que la nouvelle laïcité a un effet complètement différent, puisque cette norme semble directement liée à une augmentation des comportements discriminatoires ainsi qu'à une augmentation des exigences des membres de la majorité en matière d'acculturation des minorités (ce qui, indirectement, augmente également la discrimination). En revanche, nos études ont montré que la norme de laïcité historique permet de réduire les comportements discriminatoires. Dans ce cadre, nous pensons que nos recherches apportent une contribution intéressante en soulignant qu'une manière potentielle de réduire la discrimination en France pourrait résider dans la promotion de la laïcité historique au lieu de la laïcité nouvelle. Ce type d'information pourrait notamment être mis en application par des organisations comme le Comité consultatif national des droits de l'homme (CNCDDH), qui encouragent le dialogue entre le gouvernement, le parlement et la société civile. Des recherches montrant l'impact négatif des normes culturelles interdisant les signes religieux sur les relations intergroupes pourraient ainsi leur fournir des informations critiques suggérant que ces normes doivent être la cible de tous les efforts afin à réduire les préjugés et la discrimination. La laïcité historique pourrait également être valorisée dans les écoles, dans les programmes d'histoire et d'éducation civique, afin que, dès le plus jeune âge, les jeunes Français.es apprennent et intègrent encore davantage les notions d'égalité, de tolérance et de liberté.

RÉFÉRENCES

- Adorno, T. W., Frenkel-Brunswik, E., Levinson, D., & Sanford, N. (1950). *The Authoritarian personality*. New York: Harper & Brothers.
- Aiken, L. S., Stein, J. A., & Bentler, P. M. (1994). Structural equation analyses of clinical subpopulation differences and comparative treatment outcomes: Characterizing the daily lives of drug addicts. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 62(3), 488–499. <https://doi.org/10.1037/0022-006X.62.3.488>
- Aiken, L. S., West, S. G., & Reno, R. R. (1991). *Multiple regression : testing and interpreting interactions*. Sage Publications.
- Ajzen, I. (1985). From Intentions to Actions: A Theory of Planned Behavior. In J. Kuhl & J. Beckman (Eds.), *Action control: From cognitions to behaviors* (pp. 11–39). Berlin, Heidelberg: Springer Berlin Heidelberg. https://doi.org/10.1007/978-3-642-69746-3_2
- Ajzen, I. (1991). The theory of planned behavior. *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, 50(2), 179–211. [https://doi.org/10.1016/0749-5978\(91\)90020-T](https://doi.org/10.1016/0749-5978(91)90020-T)
- Allaire, D. (2017). Le Québec préfère la neutralité religieuse à la laïcité. *La Croix*. Retrieved online (10 Septembre 2018) : <https://www.la-croix.com/Religion/Laicite/Le-Quebec-prefere-neutralite-religieuse-laicite-2017-08-17-1200870236>
- Allport, G. W. (1954). *The nature of prejudice*. Reading: Addison-Wesley.
- Altemeyer, B. (1981). *Right-wing authoritarianism*. Winnipeg: University of Manitoba press.
- Altemeyer, B. (1998). The Other"Authoritarian Personality". In M. P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology* (Vol. 30) (pp. 47–91). New York: Academic Press.
- Amir, Y., & Sharon, I. (1987). Are Social Psychological Laws Cross-Culturally Valid? *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 18(4), 383–470. <https://doi.org/10.1177/0022002187018004002>
- Amiroux, V., & Simon, P. (2006). There are no Minorities Here: Cultures of Scholarship and Public Debate on Immigrants and Intergation in France. *International Journal of Comparative Sociology*, 47(3–4), 191–215. <https://doi.org/10.1177/0020715206066164>
- Anier, N., Badea, C., Berthon, M., & Guimond, S. (2018). Perceived acculturation preferences of minority groups and intergroup discrimination: When culture-specific intergroup norms matter. *Journal of Applied Social Psychology*. <https://doi.org/10.1111/jasp.12530>
- Anier, N., Roebroek, E., Kleinlogel, E. P., Badea, C., Nugier, A., Berthon, M., & Guimond, S. (under review). The effect of the normative context on intergroup discrimination: Implications for the scientific value of exact and conceptual replications. *Journal of Cross-Cultural Psychology*.
- Apfelbaum, E. P., Norton, M. I., & Sommers, S. R. (2012). Racial Color Blindness. *Current Directions in Psychological Science*, 21(3), 205–209. <https://doi.org/10.1177/09637214111434980>
- Asch, S. E. (1956). Studies of independence and conformity: I. A minority of one against a unanimous majority. *Psychological Monographs: General and Applied*, 70(9), 1–70. <https://doi.org/10.1037/h0093718>
- Badea, C. (2012). Modèles d'intégration, identification nationale et attitudes envers les

- immigrés en France. *L'Année Psychologique*, 112(4), 575–592.
<https://doi.org/10.4074/S0003503312004034>
- Badea, C. (2017). Group Ideologies. In F. Moghadam (Ed.), *The Encyclopedia of Political Behaviour* (pp. 345–348). Londres: Sage Publications, Inc.
- Badea, C., Jetten, J., Czukor, G., & Askevis-Leherpeux, F. (2010). The bases of identification: When optimal distinctiveness needs face social identity threat. *British Journal of Social Psychology*, 49(1), 21–41. <https://doi.org/10.1348/000712608X397665>
- Badea, C., Jetten, J., Iyer, A., & Er-rafiy, A. (2011). Negotiating dual identities: The impact of group-based rejection on identification and acculturation. *European Journal of Social Psychology*, 41(5), 586–595. <https://doi.org/10.1002/ejsp.786>
- Bakir, M. (2016). *Laïcité et religion en Tunisie* (Doctoral Dissertation). Strasbourg: Université de Strasbourg.
- Banting, K., & Kymlicka, W. (2003). Are multiculturalism policies bad for the welfare state? *Dissent*, Fall.
- Baromètre Social de la Wallonie. (2017). *La discrimination liée à l'origine ethnique à travers la perception des Wallons*. Retrieved Online (10 Septembre 2018) : http://iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/BSW_communique%CC%81_DEF_240117.pdf
- Barrette, G., Bourhis, R. Y., Personnaz, M., & Personnaz, B. (2004). Acculturation orientations of French and North African undergraduates in Paris. *International Journal of Intercultural Relations*, 28(5), 415–438. <https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2004.08.003>
- Barthélemy, M., & Michelat, G. (2007). Dimensions de la laïcité dans la France d'aujourd'hui. *Revue Française de Science Politique*, 57(5), 649–698. <https://doi.org/10.3917/rfsp.575.0649>
- Baubérot, J. (2012). *La laïcité falsifiée*. La Découverte.
- Baumeister, R. F., & Leary, M. R. (1995). The Need to Belong: Desire for Interpersonal Attachments as a Fundamental Human Motivation. *Psychological Bulletin*, 117(3), 497–529.
- Bazin, L., Gibb, R., Neveu, C., & Selim, M. (2006). The broken myth: Popular unrest and the “republican model of integration” in France. *Anthropology Today*, 22(2), 16–17. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8322.2006.00424.x>
- Beauchemin, C., Hamel, C., Simon, P., & TeO. (2010). Trajectoires et origines : Enquête sur la diversité des populations en France. *Working Papers, Institut National d'Etudes Démographiques*, 168.
- Becker, M., Vignoles, V. L., Owe, E., Brown, R., Smith, P. B., Easterbrook, M., ... Ferreira, M. C. (2012). Culture and the distinctiveness motive: Constructing identity in individualistic and collectivistic contexts. *Journal of Personality and Social Psychology*, 102(4), 833–855.
- Bennett, T. (2001). *Differing diversities : transversal study on the theme of cultural policy and cultural diversity*. Council of Europe.
- Berry, J. W. (2005). Acculturation: Living successfully in two cultures. *International journal of intercultural relations*, 29(6), 697–712. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2005.07.013>
- Berry, J. (2007). Acculturation strategies and adaptation. In J. E. Lansford, D. Deater-Deckard, & M. H. Bornstein (Eds.). *Duke series in child development and public policy. Immigrant families in contemporary society* (pp. 69–82). New York: Guilford Press.

- Berry, J., Poortinga, Y., Segall, M., & Dasen, P. (1992). Psychology and the developing world. *Cross-Cultural Psychology, Research and Applications*, 378–391.
- Berry, J. W. (1989). Imposed Etics-Emics-Derived Etics: The Operationalization of a Compelling Idea. *International Journal of Psychology*, 24(2–6), 721–735. <https://doi.org/10.1080/00207598908247841>
- Berry, J. W. (1997). Immigration, Acculturation, and Adaptation. *Applied Psychology*, 46(1), 5–34. <https://doi.org/10.1111/j.1464-0597.1997.tb01087.x>
- Berry, J. W., & Kalin, R. (1995). Multicultural and ethnic attitudes in Canada: An overview of the 1991 National Survey. *Canadian Journal of Behavioural Science*, 27(3), 301–320. <https://doi.org/10.1037/0008-400X.27.3.301>
- Berry, J. W., Kalin, R., & Taylor, D. M. (1977). *Multiculturalism and ethnic attitudes in Canada*. (Ministry o). Ottawa: Ministry of Supply and services.
- Berry, J. W., Phinney, J. S., Sam, D. L., & Vedder, P. (2006). Immigrant Youth: Acculturation, Identity, and Adaptation. *Applied Psychology*, 55(3), 303–332. <https://doi.org/10.1111/j.1464-0597.2006.00256.x>
- Berry, J. W., & Sabatier, C. (2010). Acculturation, discrimination, and adaptation among second generation immigrant youth in Montreal and Paris. *International Journal of Intercultural Relations*, 34(3), 191–207. <https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2009.11.007>
- Berry, J. W., & Sam, D. L. (1997). Acculturation and Adaptation. In J. W. Berry, Y. H. Poortinga, M. H. Segall, J. Pandey, & C. Kagitcibasi (Eds.), *Handbook of Cross-cultural Psychology: Social behavior and applications (Vol. 3)* (pp. 291–326). Boston: Allyn & Bacon.
- Bertossi, C. (2011). National Models of Integration in Europe. *American Behavioral Scientist*, 55(12), 1561–1580. <https://doi.org/10.1177/0002764211409560>
- Bertossi, C., & Duyvendak, J. W. (2012). National models of immigrant integration: The costs for comparative research. *Comparative European Politics*, 10(3), 237–247. <https://doi.org/10.1057/cep.2012.10>
- Betz, H.-G., & Meret, S. (2009). Revisiting Lepanto: the political mobilization against Islam in contemporary Western Europe. *Patterns of Prejudice*, 43(3–4), 313–334. <https://doi.org/10.1080/00313220903109235>
- Blaise, P., & de Coorebyter, V. (1990). L’islam et l’écologie. *Courrier Hebdomadaire Du CRISP*, 1270–1271(5), <https://doi.org/10.3917/cris.1270.0001>
- Blanchard, F. A., Crandall, C. S., Brigham, J. C., & Vaughn, L. A. (1994). Condemning and Condoning Racism: A Social Context Approach to Interracial Settings. *Journal of Applied Psychology*, 79(6), 993–997. <https://doi.org/10.1037/0021-9010.79.6.993>
- Bleich, E. (2009). Where do Muslims stand on ethno-racial hierarchies in Britain and France? Evidence from public opinion surveys, 1988–2008. *Patterns of Prejudice*, 43(3–4), 379–400. <https://doi.org/10.1080/00313220903109326>
- Böcker, A., & Thränhardt, D. (2006). Multiple citizenship and naturalization: An evaluation of German and Dutch policies. *Journal of International Migration and Integration*, 7(1), 71–94. <https://doi.org/10.1007/s12134-006-1003-3>
- Borsari, B., & Carey, K. B. (2005). Two brief alcohol interventions for mandated college students. *Psychology of Addictive Behaviors*, 19(3), 296–302. <https://doi.org/10.1037/0893-164X.19.3.296>

- Bourguignon, D., Seron, E., Yzerbyt, V., & Herman, G. (2006). Perceived group and personal discrimination: differential effects on personal self-esteem. *European Journal of Social Psychology, 36*(5), 773–789. <https://doi.org/10.1002/ejsp.326>
- Bourhis, R. Y., Barrette, G., El-Geledi, S., & Schmidt, R. (2009). Acculturation Orientations and Social Relations Between Immigrant and Host Community Members in California. *Journal of Cross-Cultural Psychology, 40*(3), 443–467. <https://doi.org/10.1177/0022022108330988>
- Bourhis, R. Y., & Bougie, E. (1998). Le modèle d'acculturation interactif: Une étude exploratoire. *Revue Québécoise de Psychologie, 19*(3), 75–114.
- Bourhis, R. Y., & Dayan, J. (2004). Acculturation orientations towards Israeli Arabs and Jewish immigrants in Israel. *International Journal of Psychology, 39*(2), 118–131. <https://doi.org/10.1080/00207590344000358>
- Bourhis, R. Y., Moise, L. C., Perreault, S., & Senecal, S. (1997). Towards an Interactive Acculturation Model: A Social Psychological Approach. *International Journal of Psychology, 32*(6), 369–386. <https://doi.org/10.1080/002075997400629>
- Bowskill, M., Lyons, E., & Coyle, A. (2007). The rhetoric of acculturation: When integration means assimilation. *British Journal of Social Psychology, 46*(4), 793–813. <https://doi.org/10.1348/014466607X182771>
- Branscombe, N. R., Schmitt, M. T., & Harvey, R. D. (1999). Perceiving pervasive discrimination among African Americans: Implications for group identification and well-being. *Journal of Personality and Social Psychology, 77*(1), 135–149. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.77.1.135>
- Brauer, M., & McClelland, G. (2005). L'utilisation des contrastes dans l'analyse des données : Comment tester les hypothèses spécifiques dans la recherche en psychologie ? *L'année Psychologique, 105*(2), 273–305. <https://doi.org/10.3406/psy.2005.29696>
- Brauer, M., Wasel, W., & Niedenthal, P. (2000). Implicit and explicit components of prejudice. *Review of General Psychology, 4*(1), 79–101. <https://doi.org/10.1037/1089-2680.4.1.79>
- Brief, A. P., Freeman, A. B., Dietz, J., Cohen, R. R., Pugh, S. D., & Vaslow, J. B. (2000). Just Doing Business: Modern Racism and Obedience to Authority as Explanations for Employment Discrimination. *Organizational Behavior and Human Decision Processes, 81*(1), 72–97. <https://doi.org/10.1006/obhd.1999.2867>
- Brown, R., & Hewstone, M. (2005). An intergroup theory of intergroup contact. In M. P. Zanna (Ed.), *Advances in experimental social psychology (Vol. 37)* (p. 418). San Diego: Academic Press.
- Brown, R., & Zagefka, H. (2011). *The Dynamics of acculturation. An intergroup perspective. Advances in Experimental Social Psychology (Vol. 44)*. <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-385522-0.00003-2>
- Brubaker, W. R. (1990). Immigration, citizenship and the Nation-State in France and Germany: a comparative historical analysis. *International Sociology, 5*(4), 379–407. <https://doi.org/10.1177/026858090005004003>
- Burke, B. L., Martens, A., & Faucher, E. H. (2010). Two Decades of Terror Management Theory: A Meta-Analysis of Mortality Salience Research. *Personality and Social Psychology Review, 14*(2), 155–195. <https://doi.org/10.1177/1088868309352321>
- Campbell, D. T., Kruskal, W. H., & Wallace, W. P. (1966). Seating Aggregation as an Index

- of Attitude. *Sociometry*, 29(1), <https://doi.org/10.2307/2786006>
- Campo, S., Brossard, D., Frazer, M. S., Marchell, T., Lewis, D., & Talbot, J. (2003). Are Social Norms Campaigns Really Magic Bullets? Assessing the Effects of Students' Misperceptions on Drinking Behavior. *Health Communication*, 15(4), 481–497. https://doi.org/10.1207/S15327027HC1504_06
- Chekroun, P. (2008). Social Control Behavior: The Effects of Social Situations and Personal Implication on Informal Social Sanctions. *Social and Personality Psychology Compass*, 2(6), 2141–2158. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2008.00141.x>
- Chen, P. Y., & Popovich, P. M. (2002). *Correlation: Parametric and nonparametric measures*. Newbury Park: Sage Publications.
- Chen, S. X. (2010). From Emic to Etic: Exporting Indigenous Constructs. *Social and Personality Psychology Compass*, 4(6), 364–378. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2010.00268.x>
- Chiu, C., & Hong, Y. (2006). *Social psychology of culture*. London: Taylor & Francis.
- Chiu, C., Morris, M. W., Hong, Y., & Menon, T. (2000). Motivated cultural cognition: The impact of implicit cultural theories on dispositional attribution varies as a function of need for closure. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78(2), 247–259. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.78.2.247>
- Chiu, C. Y., Gelfand, M. J., Yamagishi, T., Shteynberg, G., & Wan, C. (2010). Intersubjective culture: The role of intersubjective perceptions in cross-cultural research. *Perspectives on Psychological Science*, 5(4), 482–493. <https://doi.org/10.1177/1745691610375562>
- Cialdini, R. B., Kallgren, C. A., & Reno, R. R. (1991). A Focus Theory of Normative Conduct: A Theoretical Refinement and Reevaluation of the Role of Norms in Human Behavior. *Advances in Experimental Social Psychology*, 24, 201–234. [https://doi.org/10.1016/S0065-2601\(08\)60330-5](https://doi.org/10.1016/S0065-2601(08)60330-5)
- Cialdini, R. B., Reno, R. R., & Kallgren, C. A. (1990). A focus theory of normative conduct: Recycling the concept of norms to reduce littering in public places. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58(6), 1015–1026.
- Cialdini, R. B., & Trost, M. R. (1998). Social influence: Social norms, conformity and compliance. In D. T. Gilbert, S. T. Fiske, & G. Lindzey (Eds.), *The handbook of social psychology* (pp. 151–192). New York: McGraw-Hill.
- Cochran, W. G. (1952). The χ^2 Test of Goodness of Fit. *The Annals of Mathematical Statistics*, 23(3), 315–345.
- Cohu, M. (2017). *Approche psychosociale des croyances relatives à la laïcité : Création d'un outil de mesure et mise en relation avec la perception des minorités culturelles et ethniques en France (Doctoral Dissertation)*. Rennes: Université Rennes II.
- Cohu, M., Maisonneuve, C., & Testé, B. (2016). The “Charlie-Hebdo” Effect: Repercussions of the January 2015 Terrorist Attacks in France on Prejudice toward Immigrants and North-Africans, Social Dominance Orientation, and Attachment to the Principle of Laïcité. *International Review of Social Psychology*, 29(1), 50. <https://doi.org/10.5334/irsp.59>
- Cohu, M., Maisonneuve, C., & Testé, B. (2017). Construction et validation de l'échelle de mesure des croyances relatives à la laïcité. *Psychologie Française*. <https://doi.org/10.1016/J.PSFR.2017.09.001>
- Cooper, L. (2018). Toward a more broadly generalizable science of psychology: Issues,

- allenges, opportunities. *18th SPSP Annual Meeting*, March 1-3, 2018, Atlanta.
- Correll, J., Park, B., & Allegra Smith, J. (2008). Colorblind and Multicultural Prejudice Reduction Strategies in High-Conflict Situations. *Group Processes & Intergroup Relations*, *11*(4), 471–491. <https://doi.org/10.1177/1368430208095401>
- CNCDH. (2017). *Rapport de la commission nationale consultative*. Paris: La Documentation Française.
- Crandall, C. S. (University of K., & White, M. H. (2016). Donald Trump and the social psychology of prejudice. *Undark*. Retrieved August 31, 2018, from <https://undark.org/article/trump-social-psychology-prejudice-unleashed/>
- Crandall, C. S., Eshleman, A., & O'Brien, L. (2002). Social norms and the expression and suppression of prejudice: The struggle for internalization. *Journal of Personality and Social Psychology*, *82*(3), 359–377. <https://doi.org/10.1037//0022-3514.82.3.359>
- Crandall, C. S., & Sherman, J. W. (2016). On the scientific superiority of conceptual replications for scientific progress. *Journal of Experimental Social Psychology*, *66*, 93–99. <https://doi.org/10.1016/J.JESP.2015.10.002>
- Crapez, M. (2011). La démocratie dans l'aire arabo-musulmane. *Politique Étrangère*, *Fall*(3), 647–659. <https://doi.org/10.3917/pe.113.064>
- Crisp, R. J., & Meleady, R. (2003). Special Section. *Applied Clay Science*, *24*(1–2), v. [https://doi.org/10.1016/S0169-1317\(03\)00213-8](https://doi.org/10.1016/S0169-1317(03)00213-8)
- Crutchfield, R. S. (1955). Conformity and character. *American Psychologist*, *10*(5), 191–198. <https://doi.org/10.1037/h0040237>
- Dambrun, M., & Guimond, S. (2001). La théorie de la privation relative et l'hostilité envers les Nord-Africains [The theory of relative deprivation and hostility towards North Africans]. *International Review of Social Psychology*, *14*(1), 57–89.
- Dambrun, M., Guimond, S., & Michinov, N. (2003). Les composantes automatiques et contrôlées des préjugés ethniques. *International Review of Social Psychology*, *16*(1), 71–96.
- Dardenne, B., Delacollette, N., Grégoire, C., & Lecocq, D. (2006). Structure latente et validation de la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory : l'échelle de sexisme ambivalent. *L'Année Psychologique*, *106*(2), 235–263.
- Dasgupta, N. (2004). Implicit Ingroup Favoritism, Outgroup Favoritism, and Their Behavioral Manifestations. *Social Justice Research*, *17*(2), 143–169. <https://doi.org/10.1023/B:SORE.0000027407.70241.15>
- de Coorebyter, V. (2014). La neutralité n'est pas neutre. In D. Cabiaux, F. Wibrin, L. Abedijan, & L. Blésin (Eds.), *Neutralité et faits religieux. Quelles interactions dans les services publics ?* (pp. 19–42). Louvain-la-Neuve, Paris: Academia-L'Harmattan.
- Deonchy, J.-P., & Dru, V. (2007). *L'autoritarisme*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble.
- Delroisse, S., Herman, G., & Yzerbyt, V. (2012). La justification au cœur de la discrimination : vers une articulation des processus motivationnels et cognitifs. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, *Tome 25*(2), 73–96.
- Deutsch, M., & Gerard, H. B. (1955). A study of normative and informational social influences upon individual judgment. *The Journal of Abnormal and Social Psychology*, *51*(3), 629–636.

- Devos, T., Nosek, B. A., Banaji, M. R., & Greenwald, A. G. (2011). *Project Implicit*. Retrieved online: <https://implicit.harvard.edu/implicit/>.
- Dhume-Sonzogni, F. (2016). *Communautarisme : enquête sur une chimère du nationalisme français*. Paris: Demopolis.
- Dif, S., Guimond, S., Martinot, D., & Redersdorff, S. (2001). La théorie de la privation relative et les réactions au handicap: Le rôle des comparaisons intrapersonnelles dans la gestion de l'estime de soi. *International Journal of Psychology*, 36(5), 314–328. <https://doi.org/10.1080/00207590143000144>
- Doise, W. (1982). *L'explication en psychologie sociale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Doosje, B., Zimmermann, A., Küpper, B., Zick, A., & Meertens, R. (2009). Terrorist Threat and Perceived Islamic Support for Terrorist Attacks as Predictors for Personal and Institutional Out-Group Discrimination and Support for Anti-Immigration Policies: Evidence from 9 European Countries. *International Review of Social Psychology*, 22(3), 203–233.
- Döring, J. (2007). Influences of Discriminatory Incidents on Immigrants' Attitudes Toward German Society. *International Journal of Conflict and Violence*, 1(1), 19–31. <https://doi.org/10.4119/UNIBI/IJCV.18>
- Dovidio, J. F., & Gaertner, S. L. (1991). Changes in the expression and assessment of racial prejudice. In H. J. Knopke, R. J. Norrell, & R. W. Rogers (Eds.), *Opening doors: Perspectives on race relations in contemporary America* (pp. 119–148). Tuscaloosa: University Alabama Press.
- Dovidio, J. F., Shellhass, F. M. H., & Pearson, A. R. (2018). The Role of Attitudes in Intergroup Relations. In D. Albarracín, & B. T. Johnson (Eds.), *The handbook of attitudes*. New York: NY: Psychology Press.
- Dru, V. (2007). Authoritarianism, social dominance orientation and prejudice: Effects of various self-categorization conditions. *Journal of Experimental Social Psychology*, 43(6), 877–883. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2006.10.008>
- Duarte, S., Dambrun, M., & Guimond, S. (2004). La dominance sociale et les “mythes légitimateurs”: Validation d'une version française de l'échelle d'orientation à la dominance sociale. *Revue Internationale de Psychologie Sociale*, 17(4), 97–126.
- Dumont, M., Yzerbyt, V., Wigboldus, D., & Gordijn, E. H. (2003). Social Categorization and Fear Reactions to the September 11th Terrorist Attacks. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 29(12), 1509–1520. <https://doi.org/10.1177/0146167203256923>
- Dunkel, C. S. (2002). Terror Management Theory and Identity: The Effect of the 9/11 Terrorist Attacks on Anxiety and Identity Change. *Identity*, 2(4), 287–301. https://doi.org/10.1207/S1532706XID0204_01
- Durkheim, E. (1925). *Sociologie Et Philosophie*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Durupt, F. (2016). Le Conseil d'Etat accepte sous conditions les crèches de Noël dans une mairie. *Libération*. Retrieved Online (10 Septembre 2018): http://www.liberation.fr/france/2016/11/09/le-conseil-d-etat-accepte-sous-conditions-les-creches-de-noel-dans-une-mairie_1527303
- Echebarria-Echabe, A., & Guede, E. F. (2007). A new measure of anti-arab prejudice: Reliability and validity evidence. *Journal of Applied Social Psychology*, 37(5), 1077–1091. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.2007.00200.x>

- Ersanilli, E., & Koopmans, R. (2010). Rewarding Integration? Citizenship Regulations and the Socio-Cultural Integration of Immigrants in the Netherlands, France and Germany. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36(5), 773–791. <https://doi.org/10.1080/13691831003764318>
- European Union Agency for Fundamental Rights. (2017). *Second European Union Minorities and Discrimination Survey (EU-MIDIS II) Muslims – Selected findings*. Retrieved Online (10 Septembre 2018): <http://fra.europa.eu/en/publication/2017/second-european-union-minorities-and-discrimination-survey-eu-midis-ii-muslims>
- Eurostat. (2018). *Statistiques sur la migration et la population migrante*. Retrieved Online (10 Septembre 2018) : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr#Statistiques_sur_la_migration_et_la_population_migrante
- Falomir-Pichastor, J. M., Gabarrot, F., Mugny, G., & Nurra, C. (2007). Influence normative, menace intergroupe et adaptabilité perçue des immigrants. *Bulletin de Psychologie*, 491(5), 407. <https://doi.org/10.3917/bupsy.491.0407>
- Falomir-Pichastor, J. M., Muñoz-Rojas, D., Invernizzi, F., & Mugny, G. (2004). Perceived in-group threat as a factor moderating the influence of in-group norms on discrimination against foreigners. *European Journal of Social Psychology*, 34(2), 135–153. <https://doi.org/10.1002/ejsp.189>
- Faniko, K., Bourguignon, D., Sarrasin, O., & Guimond, S. (2018). *Psychologie de la discrimination et des préjugés*. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Faul, F., Erdfelder, E., Lang, A.-G., & Buchner, A. (2007). G*Power 3: A flexible statistical power analysis program for the social, behavioral, and biomedical sciences. *Behavior Research Methods*, 39(2), 175–191. <https://doi.org/10.3758/BF03193146>
- Fazio, R. H., Jackson, J. R., Dunton, B. C., & Williams, C. J. (1995). Variability in automatic activation as an unobtrusive measure of racial attitudes: A bona fide pipeline? *Journal of Personality and Social Psychology*, 69(6), 1013–1027. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.69.6.1013>
- Fekete, L. (2004). Anti-Muslim racism and the European security state. *Race and Class*, 46(1), 3–29. <https://doi.org/10.1177/0306396804045512>
- Fekete, L. (2008). *Islamophobia and civil rights in Europe*. London: Institute of Race Relations.
- Festinger, L. (1954). A Theory of Social Comparison Processes. *Human Relations*, 7, 117–140. <https://doi.org/10.1177/001872675400700202>
- Field, C. D. (2007). Islamophobia in Contemporary Britain: The Evidence of the Opinion Polls, 1988–2006. *Islam and Christian-Muslim Relations*, 18(4), 447–477. <https://doi.org/10.1080/09596410701577282>
- Fischer, J. R., Achoui Glazer, M., Cheng, B.-S., Jiang, D.-Y., Wong, C. C., Kumar, N., ... Harb, C. (2009). Individualism-collectivism as Descriptive Norms: Norm Approach to Culture Measurement. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 40, 187–213. <https://doi.org/10.1177/0022022109332738>
- Fishbein, M., & Ajzen, I. (1975). *Belief, attitude, intention, and behavior : an introduction to theory and research*. Boston: Addison-Wesley Pub. Co.
- Fiske, S., & Cuddy, A. (2006). Stereotype content accross cultures as a function of group status. In S. Guimond (Ed.), *Social comparison and Social psychology* (pp. 249–354).

Cambridge: Cambridge University Press.

- Fiske, S. T. (2000). Stereotyping, prejudice, and discrimination at the seam between the centuries: evolution, culture, mind, and brain. *European Journal of Social Psychology*, *30*, 299–322.
- Fiske, S. T. (2004). Intent and Ordinary Bias: Unintended Thought and Social Motivation Create Casual Prejudice. *Social Justice Research*, *17*(2), 117–127.
- Flere, S., & Lavrič, M. (2008). On the Validity of Cross-Cultural Social Studies Using Student Samples. *Field Methods*, *20*(4), 399–412. <https://doi.org/10.1177/1525822X08322703>
- Franco, F. M., & Maass, A. (1996). Implicit Versus Explicit Strategies of Out-Group Discrimination. *Journal of Language and Social Psychology*, *15*(3), 335–359. <https://doi.org/10.1177/0261927X960153007>
- Fu, J. H. Y., Morris, M. W., Lee, S. L., Chao, M., Chiu, C. Y., & Hong, Y. Y. (2007). Epistemic motives and cultural conformity: Need for closure, culture, and context as determinants of conflict judgments. *Journal of Personality and Social Psychology*, *92*(2), 191–207. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.92.2.191>
- Gabarrot, F., Falomir-Pichastor, J. M., & Mugny, G. (2009). Being similar versus being equal: Intergroup similarity moderates the influence of in-group norms on discrimination and prejudice. *British Journal of Social Psychology*, *48*(2), 253–273. <https://doi.org/10.1348/014466608X342943>
- Gabriel, U., & Banse, R. (2006). Helping behavior as a subtle measure of discrimination against lesbians and gay men: German data and a comparison across countries. *Journal of Applied Social Psychology*, *36*(3), 690–707. <https://doi.org/10.1111/j.0021-9029.2006.00025.x>
- Gaertner, S. L., & Dovidio, J. F. (1986). The aversive form of discrimination. In J. F. Dovidio & G. L. Gaertner (Eds.), *Prejudice, Discrimination and Racism* (pp. 61–89). San Diego: Academic Press.
- Gelfand, M. J., & Jackson, J. C. (2016). From one mind to many: The emerging science of cultural norms. *Current Opinion in Psychology*, *8*, 175–181. <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2015.11.002>
- Gilbert, D. T., King, G., Pettigrew, S., & Wilson, T. D. (2016). Comment on “Estimating the reproducibility of psychological science”. *Science (New York, N.Y.)*, *351*(6277), 1037. <https://doi.org/10.1126/science.aad7243>
- Glick, P., & Fiske, S. T. (1996). The Ambivalent Sexism Inventory: Differentiating hostile and benevolent sexism. *Journal of Personality and Social Psychology*, *70*(3), 491–512.
- Gomberg, L., Schneider, S. K., & DeJong, W. (2001). Evaluation of A Social Normative Campaign to Reduce High-Risk Drinking at the University of Mississippi. *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, *27*(2), 375–389. <https://doi.org/10.1081/ADA-100103715>
- Graves, T. D. (1967). Psychological Acculturation in a Tri-Ethnic Community. *Southwestern Journal of Anthropology*, *23*(4), 337–350. <https://doi.org/10.1086/soutjanth.23.4.3629450>
- Greenberg, J., Pyszczynski, T., & Solomon, S. (1986). The Causes and Consequences of a Need for Self-Esteem: A Terror Management Theory. In R. F. Baumeister (Ed.), *Public Self and Private Self* (pp. 189–212). New York, NY: Springer. https://doi.org/10.1007/978-1-4613-9564-5_10
- Greenfield, P. M. (2017). Cultural Change Over Time: Why Replicability Should Not Be the

- Gold Standard in Psychological Science. *Perspectives on Psychological Science*, 12(5), 762–771. <https://doi.org/10.1177/1745691617707314>
- Greenwald, A. G., McGhee, D. E., & Schwartz, J. L. K. (1998). Measuring individual differences in implicit cognition: The Implicit Association Test. *Journal of Personality and Social Psychology*, 74(6), 1464–1480.
- Greenwald, A. G., Nosek, B. A., & Banaji, M. R. (2003). Understanding and using the Implicit Association Test: I. An improved scoring algorithm. *Journal of Personality and Social Psychology*, 85(2), 197–216.
- Grube, J. W., Morgan, M., & McGree, S. T. (1986). Attitudes and normative beliefs as predictors of smoking intentions and behaviours: A test of three models. *British Journal of Social Psychology*, 25(2), 81–93. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8309.1986.tb00707.x>
- Guimelli, C., Lo Monaco, G., & Deschamps, J.-C. (2010). The lawsuit against “Charlie Hebdo” and its effects on the social representations of the Muslim Community. *International Review of Social Psychology*, 23(4), 5–36.
- Guimond, S. (2010). *Psychologie sociale perspective multiculturelle*. Bruxelles: Mardaga.
- Guimond, S. (2011). *Rapport final du projet ANR IMERCI - L'Intégration des Minorités culturelles et religieuses et les conflits interculturels*. Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO/CNRS – UMR 6024) – Université Clermont Auvergne (Clermont-Ferrand).
- Guimond, S. (2015). La laïcité, Charlie hebdo et la gestion psychologique de la terreur. *Université Ouverte Blaise Pascal, Clermont-Ferrand*, 19 Novembre 2015.
- Guimond, S., & Anier, N. (2018). Racisme, préjugés et discrimination: au-delà des causes individuelles. In K. Faniko, D. Bourguignon, O. Sarrasin, & S. Guimond (Eds.), *Psychologie de la discrimination et des préjugés* (pp. 24–35). Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Guimond, S., Dambrun, M., Michinov, N., & Duarte, S. (2003). Does Social Dominance Generate Prejudice? Integrating Individual and Contextual Determinants of Intergroup Cognitions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(4), 697–721. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.84.4.697>
- Guimond, S., de la Sablonnière, R., & Nugier, A. (2014). Living in a multicultural world: Intergroup ideologies and the societal context of intergroup relations. *European Review of Social Psychology*, 25(1), 142–188. <https://doi.org/10.1080/10463283.2014.957578>
- Guimond, S., De Oliveira, P., Kamiesjki, R., & Sidanius, J. (2010). The trouble with assimilation: Social dominance and the emergence of hostility against immigrants. *International Journal of Intercultural Relations*, 34(6), 642–650. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.01.002>
- Guimond, S., De Oliveira, P., Lalonde, K. N., Lalonde, R. N., Pratto, F., Sidanius, J., ... Zick, A. (2013). Diversity policy, social dominance, and intergroup relations: Predicting prejudice in changing social and political contexts. *Journal of Personality and Social Psychology*, 104(6), 941–958. <https://doi.org/10.1037/a0032069>
- Guimond, S., Streith, M., & Roebroek, E. (2015). Les représentations du multiculturalisme en France: Décalage singulier entre l'individuel et le collectif. *Social Science Information*, 54(1), 52–77. <https://doi.org/10.1177/0539018414554826>
- Guimond, S., & Tougas, F. (1994). Sentiments d'injustice et actions collectives: La privation

- relative. In R. Y. Bourhis & J.-P. Leyens (Eds.), *Stéréotypes, discrimination, et relations intergroupes* (Mardaga, pp. 201–231). Bruxelles: Mardaga.
- Hayes, A. F., & Preacher, K. J. (2013). Conditional process modeling: Using structural equation modeling to examine contingent causal processes. In G. R. Hancock & R. O. Mueller (Eds.), *Quantitative methods in education and the behavioral sciences: Issues, research, and teaching. Structural equation modeling: A second course* (pp. 219–266). Charlotte: IAP Information Age Publishing.
- Hewstone, M. (1989). *Causal attribution: From cognitive processes to collective beliefs*. Cambridge: Basil Blackwell.
- Hewstone, M. (1990). The ‘ultimate attribution error’? A review of the literature on intergroup causal attribution. *European Journal of Social Psychology*, 20(4), 311–335. <https://doi.org/10.1002/ejsp.2420200404>
- Hewstone, M., & Ward, C. (1985). Ethnocentrism and causal attribution in Southeast Asia. *Journal of Personality and Social Psychology*, 48(3), 614–623. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.48.3.614>
- Hilton, D., & Liu, J. (2008). Culture and Intergroup Relations: The Role of Social Representations in History. In R. Sorrentino, & S. Yamaguchi (Eds.), *Handbook of motivation and cognition across cultures* (p. 600). San Diego: Academic Press.
- Hodson, G., & Dhont, K. (2015). The person-based nature of prejudice: Individual difference predictors of intergroup negativity. *European Review of Social Psychology*, 26(1), 1–42. <https://doi.org/10.1080/10463283.2015.1070018>
- Hofstede, G. (1980). Culture and Organizations. *International Studies of Management & Organization*. Taylor & Francis, Ltd. <https://doi.org/10.2307/40396875>
- Hogg, M. A. (2012). Social identity and the psychology of groups. In M. R. Leary & J. P. Tangney (Eds.), *Handbook of self and identity* (pp. 502–519). New York: Guilford Press.
- Hogg, M. A., & Reid, S. A. (2006). Social identity, self-categorization, and the communication of group norms. *Communication Theory*, 16(1), 7–30. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2885.2006.00003.x>
- Hong, Y., Morris, M. W., & Benet-Martinez, V. (2000). Multicultural Minds. *American Psychologist*, 55(7), 709–720. <https://doi.org/10.1037//0003-066X.55.7.709>
- Hooghe, M., Trappers, A., Meuleman, B., & Reeskens, T. (2008). Migration to European Countries: A Structural Explanation of Patterns, *International Migration Review*, 42(2), 476–504. <https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2008.00132.x>
- Howell, G., & Lacroix, G. (2012). Decomposing interactions using GLM in combination with the COMPARE, LMATRIX and MMATRIX subcommands in SPSS. *Tutorials in Quantitative Method in Psychology*, 8(1), 1–22. <https://doi.org/10.20982/tqmp.08.1.p001>
- Hutnik, N. (1986). Patterns of ethnic minority identification and modes of social adaptation. *Ethnic and Racial Studies*, 9(2), 150–167. <https://doi.org/10.1080/01419870.1986.9993520>
- Hutnik, N. (1991). *Ethnic minority identity: A social psychological perspective*. New York: Clarendon Press/Oxford University Press.
- Imhoff, R., & Recker, J. (2012). Differentiating Islamophobia: Introducing a new scale to measure Islamoprejudice and secular Islam critique. *Political Psychology*, 33(6), 811–824. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2012.00911.x>

- Jacquemain, M. (2014). *La laïcité contre elle-même*. Liège: Couleur Livres.
- Jasinskaja-Lahti, I., Liebkind, K., & Solheim, E. (2009). To identify or not to identify? National disidentification as an alternative reaction to perceived ethnic discrimination. *Applied Psychology, 58*(1), 105–128. <https://doi.org/10.1111/j.1464-0597.2008.00384.x>
- Jennings, J. (2000). Citizenship, Republicanism and Multiculturalism in Contemporary France. *British Journal of Political Science, 30*(4), 575–598.
- Jetten, J., Spears, R., & Manstead, A. S. R. (1996). Intergroup norms and intergroup discrimination: Distinctive self-categorization and social identity effects. *Journal of Personality and Social Psychology, 71*(6), 1222–1233. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.71.6.1222>
- Jonas, E., Martens, A., Niesta Kayser, D., Fritsche, I., Sullivan, D., & Greenberg, J. (2008). Focus theory of normative conduct and terror-management theory: The interactive impact of mortality salience and norm salience on social judgment. *Journal of Personality and Social Psychology, 95*(6), 1239–1251.
- Kamiejski, R., De Oliveira, P., & Guimond, S. (2012). Ethnic and Religious Conflicts in France. In D. Landis, & R. D. Albert (Eds.) *Handbook of ethnic conflict* (pp. 483–506). Boston: Springer. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-0448-4_18
- Kamiejski, R., Guimond, S., De Oliveira, P., Er-Rafiy, A., & Brauer, M. (2012). Le modèle républicain d'intégration : implications pour la psychologie des relations entre groupes. *L'Année Psychologique, 112*(1), 49–83. <https://doi.org/10.4074/S0003503312001030>
- Kende, J., Phalet, K., Van den Noortgate, W., Kara, A., & Fischer, R. (2017). Equality Revisited: A Cultural Meta-Analysis of Intergroup Contact and Prejudice. *Social Psychological and Personality Science*. <https://doi.org/10.1177/1948550617728993>
- Katz, I., & Hass, R. G. (1988). Racial ambivalence and American value conflict: Correlational and priming studies of dual cognitive structures. *Journal of Personality and Social Psychology, 55*(6), 893–905. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.55.6.893>
- Kauff, M., & Wagner, U. (2012). Valuable therefore not threatening: The influence of diversity beliefs on discrimination against immigrants. *Social Psychological and Personality Science, 3*(6), 714–721. <https://doi.org/10.1177/1948550611435942>
- Khosrokhavar, F. (2015). Qui sont les jihadistes français ? *Sciences humaines, 268*(3), 3-3.
- Knowles, E. D., Lowery, B. S., Hogan, C. M., & Chow, R. M. (2009). On the malleability of ideology: Motivated construals of color blindness. *Journal of Personality and Social Psychology, 96*(4), 857–869. <https://doi.org/10.1037/a0013595>
- Koopmans, R., Statham, P., Giugni, M., & Passy, F. (2005). *Contested Citizenship. Immigration and Cultural Diversity in Europe*. Minneapolis and London: University of Minnesota Press.
- Kruglanski, A. W., & Freund, T. (1983). The freezing and unfreezing of lay-inferences: Effects on impression primacy, ethnic stereotyping, and numerical anchoring. *Journal of Experimental Social Psychology, 19*(5), 448–468. [https://doi.org/10.1016/0022-1031\(83\)90022-7](https://doi.org/10.1016/0022-1031(83)90022-7)
- Kunst, J. R., Sadeghi, T., Tahir, H., Sam, D., & Thomsen, L. (2015). The vicious circle of religious prejudice: Islamophobia makes the acculturation attitudes of majority and minority members clash. *European Journal of Social Psychology, 46*(2), 249–259.

<https://doi.org/10.1002/ejsp.2174>

- Kunst, J. R., & Sam, D. L. (2013). Relationship between perceived acculturation expectations and Muslim minority youth's acculturation and adaptation. *International Journal of Intercultural Relations*, 37(4), 477–490. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2013.04.007>
- Kunst, J. R., Thomsen, L., Sam, D. L., & Berry, J. W. (2015). “We Are in This Together”: COmmon group identity predicts majority members' active acculturation efforts to integrate immigrants. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 41(10), 1438–1453. <https://doi.org/10.1177/0146167215599349>
- Kuper, S. (2018). Coupe du monde 2018 : « Le foot est peut-être le secteur le plus réussi et intégrateur de la vie française ». *Le Monde*. Retrieved Online (10 Septembre 2018): https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/07/18/coupe-du-monde-2018-le-foot-est-peut-etre-le-secteur-le-plus-reussi-et-integrateur-de-la-vie-francaise_5332993_3232.html
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle*. Paris: La Découverte.
- Laborde, C. (2001). The Culture(s) of the Republic: Nationalism and Multiculturalism in French Republican Thought. *Political Theory*, 29(5), 716–735. <https://doi.org/10.1177/0090591701029005006>
- Laborde, C. (2010). Republicanism and Global Justice. *European Journal of Political Theory*, 9(1), 48–69. <https://doi.org/10.1177/1474885109349404>
- Lacroix, J. (2007). Communautarisme et pluralisme dans le débat français. Essai d'élucidation. *Éthique Publique*, 9(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1786>
- Landau, M. J., Solomon, S., Greenberg, J., Cohen, F., Pyszczynski, T., Arndt, J., ... Cook, A. (2004). Deliver us from Evil: The Effects of Mortality Salience and Reminders of 9/11 on Support for President George W. Bush. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 30(9), 1136–1150. <https://doi.org/10.1177/0146167204267988>
- Langner, O., Dotsch, R., Bijlstra, G., Wigboldus, D. H. J., Hawk, S. T., & van Knippenberg, A. (2010). Presentation and validation of the Radboud Faces Database. *Cognition & Emotion*, 24(8), 1377–1388. <https://doi.org/10.1080/02699930903485076>
- LeBel, E. P., Berger, D., Campbell, L., & Loving, T. J. (2017). Falsifiability is not optional. *Journal of Personality and Social Psychology*, 113(2), 254–261. <https://doi.org/10.1037/pspi0000075>
- Legewie, J. (2013). Terrorist Events and Attitudes toward Immigrants: A Natural Experiment. *American Journal of Sociology*, 118(5), 1199–1245. <https://doi.org/10.1086/669605>
- Lepore, L., & Brown, R. (1997). Category and stereotype activation: Is prejudice inevitable? *Journal of Personality and Social Psychology*, 72(2), 275–287. Retrieved from <http://psycnet.apa.org/buy/1997-03015-003>
- Leung, A. K., Maddux, W. W., Galinsky, A. D., & Chiu, C. (2008). Multicultural experience enhances creativity: The when and how. *American Psychologist*, 63(3), 169–181. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.63.3.169>
- Levin, S., Matthews, M., Guimond, S., Sidanius, J., Pratto, F., Kteily, N., ... Dover, T. (2012). Assimilation, multiculturalism, and colorblindness: Mediated and moderated relationships between social dominance orientation and prejudice. *Journal of Experimental Social Psychology*, 48(1), 207–212. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2011.06.019>
- Liebkind, K. (2001). Acculturation. In R. Brown & S. Gaertner (Eds.), *Blackwell handbook of social psychology: Intergroup processes* (Blackwell, pp. 386–406). Oxford: Blackwell.

- López-Rodríguez, L., Zagefka, H., Navas, M., & Cuadrado, I. (2014). Explaining majority members' acculturation preferences for minority members: A mediation model. *International Journal of Intercultural Relations*, 38(1), 36–46. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2013.07.001>
- Lorcerie, F. (2012). L'islam, un défi pour la laïcité à l'école? Dédramatiser les faits, désacraliser le mot, professionnaliser l'approche. *Tréma*, 37, 87-99. <https://doi.org/10.4000/trema.2739>
- Maclure, J., & Taylor, C. (2010). *Laïcité et liberté de conscience*. Montréal: Boréal.
- Mahfud, Y., Badea, C., Guimond, S., Anier, N., & Ernst-Vintila, A. (2016). Distance culturelle, perception du multiculturalisme et préjugés envers les immigrés en France. *L'Année Psychologique*, 116(2), 203–225. <https://doi.org/10.4074/S000350331600035X>
- Maisonneuve, C., & Testé, B. (2007). Acculturation preferences of a host community: The effects of immigrant acculturation strategies on evaluations and impression formation. *International Journal of Intercultural Relations*, 31(6), 669–688. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2007.06.001>
- Major, B., Quinton, W. J., & McCoy, S. K. (2002). Antecedents and consequences of attributions to discrimination: Theoretical and empirical advances. *Advances in Experimental Social Psychology*, 34, 251–330. <https://doi.org/0065-2061/02>
- Manning, M. (2009). The effects of subjective norms on behaviour in the theory of planned behaviour: A meta-analysis. *British Journal of Social Psychology*, 48(4), 649–705. <https://doi.org/10.1348/014466608X393136>
- Markus, H. R., & Kitayama, S. (1991). Culture and the Self: Implications for Cognition, Emotion, and Motivation. *Psychological Review*, 98(2), 224-253.
- Matera, C., Stefanile, C., & Brown, R. (2012). Host culture adoption or intercultural contact? Comparing different acculturation conceptualizations and their effects on host members' attitudes towards immigrants. *International Journal of Intercultural Relations*, 36(4), 459-471. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2012.03.002>
- Matera, C., Stefanile, C., & Brown, R. (2015). Majority–minority acculturation preferences concordance as an antecedent of attitudes towards immigrants: The mediating role of perceived symbolic threat and metastereotypes. *International Journal of Intercultural Relations*, 45, 96–103. <https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2015.02.001>
- Mayer, N., & Tiberj, V. (2016). Who were the « Charlie » in the Streets? A Socio-Political Approach of the January 11 Rallies. *International Review of Social Psychology*, 29(1), 59. <https://doi.org/10.5334/irsp.63>
- McConahay, J. B. (1986). Modern racism, ambivalence, and the Modern Racism Scale. In J. F. Dovidio & S. L. Gaertner (Eds.), *Prejudice, discrimination, and racism* (pp. 91–125). San Diego: Academic Press.
- Meertens, R. W., & Pettigrew, T. F. (1997). Is subtle prejudice really prejudice? *Public Opinion Quarterly*, 61, 54–71.
- Menon, T., Morris, M. W., Chiu, C., & Hong, Y. (1999). Culture and the construal of agency: Attribution to individual versus group dispositions. *Journal of Personality and Social Psychology*, 76(5), 701–717.
- Michinov, N., Dambrun, M., Guimond, S., & Méot, A. (2005). Social dominance orientation, prejudice, and discrimination: A new computer-based method for studying discriminatory

- behaviors. *Behavior Research Methods*, 37(1), 91–98.
<https://doi.org/10.3758/BF03206402>
- Milgram, S., Bickman, L., & Berkowitz, L. (1969). Note on the drawing power of crowds of different size. *Journal of Personality and Social Psychology*, 13(2), 79–82.
<https://doi.org/10.1037/h0028070>
- Minard, R. D. (1952). Race Relationships in the Pocahontas Coal Field. *Journal of Social Issues*, 8(1), 29–44. <https://doi.org/10.1111/j.1540-4560.1952.tb01592.x>
- Modood, T., & Ahmad, F. (2007). British Muslim perspectives on multiculturalism. *Theory, culture & society*, 24(2), 187–213. <https://doi.org/10.1177/0263276407075005>
- Moliner, P. (2015). *Deux semaines avec Charlie: essai de décryptage psychosocial des événements de janvier 2015*. Montpellier: Presses universitaires de la Méditerranée.
- Montreuil, A., & Bourhis, R. Y. (2001). Majority Acculturation Orientations Toward “Valued” and “Devalued” Immigrants. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 32(6), 698–719.
<https://doi.org/10.1177/0022022101032006004>
- Morris, M. W., Nisbett, R. E., & Peng, K. (1995). Causal attribution across domains and cultures. In D. Sperber, D. Premack, & A. J. Premack (Eds.), *Symposia of the Fyssen Foundation. Causal cognition: A multidisciplinary debate* (pp. 577–614). New York: Clarendon Press/Oxford University Press.
- Motyl, M., Hart, J., Pyszczynski, T., Weise, D., Maxfield, M., & Siedel, A. (2011). Subtle priming of shared human experiences eliminates threat-induced negativity toward Arabs, immigrants, and peace-making. *Journal of Experimental Social Psychology*, 47(6), 1179–1184. <https://doi.org/10.1016/J.JESP.2011.04.010>
- Munafò, R., & Davey Smith, G. (2018). Robust research needs many lines of evidence. *Nature*, 553, 399–401.
- Navas, M., Rojas, A. J., García, M., & Pumares, P. (2007). Acculturation strategies and attitudes according to the Relative Acculturation Extended Model (RAEM): The perspectives of natives versus immigrants. *International Journal of Intercultural Relations*, 31(1), 67–86.
<https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2006.08.002>
- Nguyen, A. M. T. D., & Benet-Martínez, V. (2013). Biculturalism and Adjustment: A Meta-Analysis. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 44(1), 122–159.
<https://doi.org/10.1177/0022022111435097>
- Nguyen, H. H., Messé, L. A., & Stollak, G. E. (1999). Toward a more Complex Understanding of Acculturation and Adjustment. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 30(1), 5–31.
<https://doi.org/10.1177/0022022199030001001>
- Niessen, J., Huddleston, T., Citron, L., Geddes, A., & Jacobs, D. (2007). Migrant Integration Policy Index. *British Council & Migration Policy Group*.
- Nugier, A., & Guimond, S. (2016). « Je suis Charlie » : New Findings on the Social and Political Psychology of Terrorism. *International Review of Social Psychology*, 29(1), 45.
<https://doi.org/10.5334/irsp.60>
- Nugier, A., Niedenthal, P. M., & Brauer, M. (2009). Influence de l'appartenance groupale sur les réactions émotionnelles au contrôle social informel. *L'Année Psychologique*, 109(01), 61. <https://doi.org/10.4074/S0003503309001031>
- Nugier, A., & Oppin, M. (2018). Préjugés et discrimination envers les minorités ethniques et religieuses. In K. Faniko, D. Bourguignon, O. Sarrasin, & S. Guimond (Eds.), *Psychologie*

- de la discrimination et des préjugés* (pp. 161–173). Louvain-la-Neuve: De Boeck supérieur.
- Nugier, A., Oppin, M., Cohu, M., Kamiejski, R., Roebroeck, E., & Guimond, S. (2016a). « Nouvelle Laïcité » en France et Pression Normative Envers les Minorités Musulmanes. *International Review of Social Psychology*, 29(1). <https://doi.org/10.5334/irsp.11>
- Nugier, A., Roebroeck, E., Anier, N., Kleinlogel, E. P., Chatard, A., & Guimond, S. (2016b). The Psychological Effects of Terrorism are Moderated by Cultural Worldviews. *International Review of Social Psychology*, 29(1). <https://doi.org/10.5334/irsp.61>
- Okun, M. A., Karoly, P., & Lutz, R. (2002). Clarifying the Contribution of Subjective Norm to Predicting Leisure-Time Exercise. *American Journal of Health Behavior*, 26(4), 296–305. <https://doi.org/10.5993/AJHB.26.4.6>
- Open Science Collaboration. (2015). Estimating the reproducibility of psychological science. *Science*, 349(6251). <https://doi.org/10.1126/science.aac4716>
- Oyserman, D., & Lee, S. W. S. (2008). Does Culture Influence What and How We Think? Effects of Priming Individualism and Collectivism. *Psychological bulletin*, 134(2), 311–342. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.134.2.311.supp>
- Paluck, E. L. (2009). Reducing Intergroup Prejudice and Conflict Using the Media: A Field Experiment in Rwanda. *Journal of Personality and Social Psychology*, 96(3), 574–587. <https://doi.org/10.1037/a0011989>
- Park, B., & Judd, C. M. (2005). Rethinking the Link Between Categorization and Prejudice Within the Social Cognition Perspective. *Personality and Social Psychology Review*, 9(2), 108–130. https://doi.org/10.1207/s15327957pspr0902_2
- Pelletier-Dumas, M., de la Sablonnière, R., & Guimond, S. (2017). The Role of Assimilation and Multiculturalism for the Relation Between Social Dominance Orientation and Prejudice: The Case of Anglophones and Francophones in Québec. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 48(6), 874–891. <https://doi.org/10.1177/0022022117706414>
- Pelletier, P., & Drozda-Senkowska, E. (2016). The Charlie Hebdo Terror Attack in Paris: Follow-up of French Citizens' Terrorist Threat Perception and Its Aftermath. *International Review of Social Psychology*, 29(1). <https://doi.org/10.5334/irsp.51>
- Pena-Ruiz, H. (2006). Culture, cultures, et laïcité. *Hommes et Migrations*, 1259(1), 6–16. <https://doi.org/10.3406/homig.2006.4414>
- Perkins, H. W., Meilman, P. W., Leichter, J. S., Cashin, J. R., & Presley, C. A. (1999). Misperceptions of the Norms for the Frequency of Alcohol and Other Drug Use on College Campuses. *Journal of American College Health*, 47(6), 253–258. <https://doi.org/10.1080/07448489909595656>
- Petersen, L.-E., & Dietz, J. (2005). Prejudice and Enforcement of Workforce Homogeneity as Explanations for Employment Discrimination'. *Journal of Applied Social Psychology*, 35(1), 144–159.
- Petersen, L.-E., & Krings, F. (2009). Are Ethical Codes of Conduct Toothless Tigers for Dealing with Employment Discrimination? *Journal of Business Ethics*, 85(4), 501–514. <https://doi.org/10.1007/s10551-008-9785-1>
- Pettigrew, T. F. (1958). Personality and sociocultural factors in intergroup attitudes: a cross-national comparison. *Journal of Conflict Resolution*, 2(1), 29–42. <https://doi.org/10.1177/002200275800200104>

- Pettigrew, T. F. (1979). The Ultimate Attribution Error: Extending Allport's Cognitive Analysis of Prejudice. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 5(4), 461–476. <https://doi.org/10.1177/014616727900500407>
- Pettigrew, T. F. (2018). The emergence of contextual social psychology. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 0146167218756033.
- Pettigrew, T. F., & Meertens, R. W. (1995). Subtle and blatant prejudice in western Europe. *European Journal of Social Psychology*, 25(1), 57–75. <https://doi.org/10.1002/ejsp.2420250106>
- Pettigrew, T. F., & Tropp, L. R. (2006). A meta-analytic test of intergroup contact theory. *Journal of Personality and Social Psychology*, 90(5), 751–783.
- Phinney, J. S. (1990). Ethnic identity in adolescents and adults: Review of research. *Psychological Bulletin*, 108(3), 499–514.
- Piontkowski, U., Rohmann, A., & Florack, A. (2002). Concordance of Acculturation Attitudes and Perceived Threat. *Group Processes & Intergroup Relations*, 5(3), 221–232. <https://doi.org/10.1177/1368430202005003003>
- Plaut, V. C., Thomas, K. M., & Goren, M. J. (2009). Is multiculturalism or colorblindness better for minorities? *Psychological Science*, 20(4), 444–446. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9280.2009.02318.x>
- Politi, E., Roblain, A., Gale, J., Licata, L., & Staerklé, C. (under review) Evaluating naturalization applicants: When and why cultural maintenance results in social exclusion. *Personality and Social Psychology Bulletin*.
- Pollack, D. (2010). *Germans are much less tolerant of Muslims*. Münster: Westfälische Wilhelms-Universität.
- Pratto, F., Sidanius, J., Stallworth, L. M., & Malle, B. F. (1994). Social dominance orientation: A personality variable predicting social and political attitudes. *Journal of Personality and Social Psychology*, 67(4), 741–763. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.67.4.741>
- Prentice, D. A., & Miller, D. T. (1993). Pluralistic ignorance and alcohol use on campus: Some consequences of misperceiving the social norm. *Journal of Personality and Social Psychology*, 64(2), 243–256. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.64.2.243>
- Pyszczynski, T., Solomon, S., & Greenberg, J. (2003). *In the wake of 9/11: Rising above the terror*. Washington: American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10478-009>
- Pyszczynski, T., Solomon, S., & Greenberg, J. (2015). Thirty Years of Terror Management Theory: From Genesis to Revelation. *Advances in Experimental Social Psychology*, 52, 1–70. <https://doi.org/10.1016/BS.AESP.2015.03.001>
- Rattan, A., & Ambady, N. (2013). Diversity ideologies and intergroup relations: An examination of colorblindness and multiculturalism. *European Journal of Social Psychology*, 43(1), 12–21. <https://doi.org/10.1002/ejsp.1892>
- Reijerse, A., Van Acker, K., Vanbeselaere, N., Phalet, K., & Duriez, B. (2012). Beyond the Ethnic-Civic Dichotomy: Cultural Citizenship as a New Way of Excluding Immigrants. *Political Psychology*, 34(4), 611–630. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2012.00920.x>
- Reno, R. R., Cialdini, R. B., & Kallgren, C. A. (1993). The Transsituational Influence of Social Norms. *Journal of Personality and Social Psychology*, 64(1), 104–112. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.64.1.104>

- Reynaud, J.-P., & Gilbert, A. (2016). Les immigrés sont davantage présents dans les grands pôles urbains. *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, 21.
- Reynolds, K. J., & Turner, J. C. (2006). Individuality and the prejudiced personality. *European Review of Social Psychology*, 17(1), 233–270. <https://doi.org/10.1080/10463280601050880>
- Reynolds, K. J., Turner, J. C., Haslam, S. A., & Ryan, M. K. (2001). The role of personality and group factors in explaining prejudice. *Journal of Experimental Social Psychology*, 37(5), 427–434. <https://doi.org/10.1006/jesp.2000.1473>
- Richeson, J. A., & Nussbaum, R. J. (2004). The impact of multiculturalism versus color-blindness on racial bias. *Journal of Experimental Social Psychology*, 40(3), 417–423. <https://doi.org/10.1016/j.jesp.2003.09.002>
- Rimal, R. N., & Real, K. (2005). How Behaviors are Influenced by Perceived Norms. *Communication Research*, 32(3), 389–414. <https://doi.org/10.1177/0093650205275385>
- Rivis, A., & Sheeran, P. (2003). Descriptive norms as an additional predictor in the theory of planned behaviour: A meta-analysis. *Current Psychology*, 22(3), 218–233. <https://doi.org/10.1007/s12144-003-1018-2>
- Roblain, A., Azzi, A., & Licata, L. (2016). Why do majority members prefer immigrants who adopt the host culture? The role of perceived identification with the host nation. *International Journal of Intercultural Relations*, 55, 44–54. <https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2016.08.001>
- Rodríguez-García, D. (2010). Beyond Assimilation and Multiculturalism: A Critical Review of the Debate on Managing Diversity. *Journal of International Migration and Integration*, 11(3), 251–271. <https://doi.org/10.1007/s12134-010-0140-x>
- Roebroeck, E., & Guimond, S. (2015). Schooling, Citizen-Making, and Anti-Immigrant Prejudice in France. *Journal of Social and Political Psychology*, 3(2), 20–42. <https://doi.org/10.5964/jspp.v3i2.391>
- Roebroeck, E., & Guimond, S. (2018). Intergroup threat, social dominance, and the malleability of ideology: The importance of conceptual replication. *European Journal of Social Psychology*, 48(2), 134–149. <https://doi.org/10.1002/ejsp.2311>
- Roebroeck, É., & Guimond, S. (2016). Pour une psychologie sociale de la laïcité : Identification et mesure de deux conceptions distinctes de la laïcité. *L'Année Psychologique*, 116(04), 489–518. <https://doi.org/10.4074/S0003503316000415>
- Roelens, N. (2015). Quel financement public des cultes en Belgique ?. *Démocratie*. Retrieved Online (10 Septembre 2019): <http://www.revue-democratie.be/index.php/social/28-questions-de-societe/1146-quel-financement-public-des-cultes-en-belgique>
- Roets, A., Au, E. W. M., & Van Hiel, A. (2015). Can Authoritarianism Lead to Greater Liking of Out-Groups? The Intriguing Case of Singapore. *Psychological Science*, 26(12), 1972–1974. <https://doi.org/10.1177/0956797615605271>
- Rogers, R. W., & Prentice-Dunn, S. (1981). Deindividuation and anger-mediated interracial aggression: Unmasking regressive racism. *Journal of Personality and Social Psychology*, 41(1), 63–73. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.41.1.63>
- Rohmann, A., Florack, A., & Piontkowski, U. (2006). The role of discordant acculturation attitudes in perceived threat: An analysis of host and immigrant attitudes in Germany. *International Journal of Intercultural Relations*, 30(6), 683–702.

<https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2006.06.006>

- Rohmann, A., Piontkowski, U., & Van Randenborgh, A. (2008). When attitudes do not fit: Discordance of acculturation attitudes as an antecedent of intergroup threat. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 34(3), 337–352. <https://doi.org/10.1177/0146167207311197>
- Rosenblatt, A., Greenberg, J., Solomon, S., Pyszczynski, T., & Lyon, D. (1989). Evidence for terror management theory: I. The effects of mortality salience on reactions to those who violate or uphold cultural values. *Journal of Personality and Social Psychology*, 57(4), 681–690. Retrieved from <http://psycnet.apa.org/buy/1990-01262-001>
- Rothschild, Z. K., Abdollahi, A., & Pyszczynski, T. (2009). Does peace have a prayer? The effect of mortality salience, compassionate values, and religious fundamentalism on hostility toward out-groups. *Journal of Experimental Social Psychology*, 45(4), 816–827. <https://doi.org/10.1016/J.JESP.2009.05.016>
- Rubin, M., Badaea, C., & Jetten, J. (2014). Low status groups show in-group favoritism to compensate for their low status and compete for higher status. *Group Processes & Intergroup Relations*, 17(5), 563–576. <https://doi.org/10.1177/1368430213514122>
- Ryan, C. S., Hunt, J. S., Weible, J. A., Peterson, C. R., & Casas, J. F. (2007). Multicultural and Colorblind Ideology, Stereotypes, and Ethnocentrism among Black and White Americans. *Group Processes & Intergroup Relations*, 10(4), 617–637. <https://doi.org/10.1177/1368430207084105>
- Ryder, A. G., Alden, L. E., & Paulhus, D. L. (2000). Is acculturation unidimensional or bidimensional? A head-to-head comparison in the prediction of personality, self-identity, and adjustment. *Journal of Personality and Social Psychology*, 79(1), 49–65.
- Sabatier, C., & Berry, J. W. (1999). Immigration et acculturation. In R. Y. Bourhis & J.-P. Leyens (Eds.), *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*. Liège: Mardaga.
- Sabatier, C., & Boutry, V. (2006). Acculturation in Francophone European societies. In D. L. Sam & J. W. Berry (Eds.), *The Cambridge Handbook of Acculturation Psychology* (pp. 349–367). Cambridge: Cambridge University Press.
- Saeed, A. (2007). Media, Racism and Islamophobia: The Representation of Islam and Muslims in the Media. *Sociology Compass*, 1(2), 443–462. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9020.2007.00039.x>
- Salama-Younes, M., Guingouain, G., Le Floch, V., & Somat, A. (2014). Besoin de cognition, besoin d'évaluer, besoin de clôture: proposition d'échelles en langue française et approche socio-normative des besoins dits fondamentaux. *Revue Européenne de Psychologie Appliquée*, 64(2), 63–75. <https://doi.org/10.1016/j.erap.2014.01.001>
- Sarrasin, O., Green, E. G. T., Fasel, N., Christ, O., Staerklé, C., & Clémence, A. (2012). Opposition to Antiracism Laws Across Swiss Municipalities: A Multilevel Analysis. *Political Psychology*, 33(5), 659–681. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9221.2012.00895.x>
- Sasaki, S. J., & Vorauer, J. D. (2013). Ignoring Versus Exploring Differences Between Groups: Effects of Salient Color-Blindness and Multiculturalism on Intergroup Attitudes and Behavior. *Social and Personality Psychology Compass*, 7(4), 246–259. <https://doi.org/10.1111/spc3.12021>
- Schlueter, E., Meuleman, B., & Davidov, E. (2013). Immigrant Integration policies and perceived Group Threat: A Multilevel Study of 27 Western and Eastern European

- Countries. *Social Science Research*, 42(3), 670–682.
<https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2012.12.001>
- Schmitt, M. T., & Branscombe, N. R. (2002). Perceiving Gender Discrimination. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 28(2), 1–34.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration?* Paris: Gallimard.
- Schnapper, D. (2014). Observations conclusives. *Revue Internationale de Droit Comparé*, 66(3), 767–770. <https://doi.org/10.3406/ridc.2014.20418>
- Sechrist, G. B., & Stangor, C. (2001). Perceived consensus influences intergroup behavior and stereotype accessibility. *Journal of Personality and Social Psychology*, 80(4), 645–654. <https://doi.org/10.1037//0022-3514.80.4.645>
- Sedikides, C., Gaertner, L., & Toguchi, Y. (2003). Pancultural self-enhancement. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(1), 60–79.
- Sellers, R. M., & Shelton, J. N. (2003). The Role of Racial Identity in Perceived Racial Discrimination. *Journal of Personality and Social Psychology*, 84(5), 1079–1092. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.84.5.1079>
- Sherif, M. (1936). *The psychology of social norms*. Oxford: Harper.
- Sherif, M. (1966). *Group conflict and co-operation: their social psychology*. London: Routledge & K. Paul.
- Sherif, M., & Sherif, C. W. (1953). *Groups in harmony and tension; an integration of studies of intergroup relations*. Oxford: Harper & Brothers.
- Shteynberg, G., Gelfand, M. J., & Kim, K. (2009). Peering into the “Magnum Mysterium” of Culture. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 40(1), 46–69. <https://doi.org/10.1177/0022022108326196>
- Sidanius, J. (1993). The psychology of group conflict and the dynamics of oppression: A social dominance perspective. In S. Iyengar & W. J. McGuire (Eds.), *Duke studies in political psychology. Explorations in political psychology* (pp. 183–219). Durham: Duke University Press.
- Sidanius, J., Feshbach, S., Levin, S., & Pratto, F. (1997). The Interface Between Ethnic and National Attachment: Ethnic Pluralism or Ethnic Dominance? *The Public Opinion Quarterly*, 61(1), 102–133.
- Sidanius, J., Levin, S., Van Laar, C., & Sears, D. O. (2008). *The diversity challenge : social identity and intergroup relations on the college campus*. Russell: Sage Foundation.
- Sidanius, J., & Pratto, F. (1999). *Social dominance*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sidanius, J., Pratto, F., & Bobo, L. (1996). Racism, conservatism, Affirmative Action, and intellectual sophistication: A matter of principled conservatism or group dominance? *Journal of Personality and Social Psychology*, 70(3), 476–490.
- Sidanius, J., Pratto, F., Martin, M., & Stallworth, L. M. (1991). Consensual Racism and Career Track: Some Implications of Social Dominance Theory. *Political Psychology*, 12(4), 691. <https://doi.org/10.2307/3791552>
- Simons, D. J. (2014). The Value of Direct Replication. *Perspectives on Psychological Science*, 9(1), 76–80. <https://doi.org/10.1177/1745691613514755>
- Smith, H. J., Ryan, D. A., Jaurique, A., Pettigrew, T. F., Jetten, J., Ariyanto, A., ... & Butera, F. (2018). Cultural Values Moderate the Impact of Relative Deprivation. *Journal of*

- Cross-Cultural Psychology*, 49(8), 1183-1218.
<https://doi.org/10.1177/0022022118784213>
- Smith, P. B., Bond, M. H., & Kâğitçibaşı, C. (2006). *Understanding social psychology across cultures : living and working in a changing world*. New York: Sage Publications.
- Snauwaert, B., Soenens, B., Vanbeselaere, N., & Boen, F. (2003). When Integration Does Not Necessarily Imply Integration. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 34(2), 231–239.
<https://doi.org/10.1177/0022022102250250>
- Solheim, B. (2017). Are we all Charlie? Tolerance and immigration attitudes after the Charlie Hebdo attacks. *ECPR General Conference*, Oslo, Norway, 6-9 September, 2017.
- Sommerlad, E. A., & Berry, J. W. (1970). The Role of Ethnic Identification in Distinguishing Between Attitudes Towards Assimilation and Integration of a Minority Racial Group. *Human Relations*, 23(1), 23–29. <https://doi.org/10.1177/001872677002300103>
- Stangor, C., Sechrist, G. B., & Jost, J. T. (2001). Changing racial beliefs by providing consensus information. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 27(4), 486–496.
<https://doi.org/10.1177/0146167201274009>
- Stepanikova, I. (2012). Racial-Ethnic Biases, Time Pressure, and Medical Decisions. *Journal of Health and Social Behavior*, 53(3), 329–343.
<https://doi.org/10.1177/0022146512445807>
- Straus, M. A. (2009). Validity of Cross-National Research Using Unrepresentative Convenience Samples. *Survey Practice*, 2(6), 1–6. <https://doi.org/10.29115/SP-2009-0024>
- Streiff-Fénart, J. (2006). À propos des valeurs en situation d’immigration : questions de recherche et bilan des travaux. *Revue Française de Sociologie*, 47(4), 851–875.
<https://doi.org/10.3917/rfs.474.0851>
- Swim, J. K., Aikin, K. J., Hall, W. S., & Hunter, B. A. (1995). Sexism and racism: Old-fashioned and modern prejudices. *Journal of Personality and Social Psychology*, 68(2), 199–214.
- Swim, J. K., Ferguson, M. J., & Hyers, L. L. (1999). Avoiding stigma by association: Subtle prejudice against lesbians in the form of social distancing. *Basic and Applied Social Psychology*, 21(1), 61–68.
- Tajfel, H. (1970). Experiments in Intergroup Discrimination. *Scientific American*, 223(5), 96–103. <https://doi.org/10.2307/24927662>
- Tajfel, H. (1972). La categorisation sociale. In S. Moscovici (Ed.), *Introduction a la psychologie sociale* (pp. 272–302). Paris: Larousse.
- Tajfel, H., & Turner, J. (1979). An Integrative Theory of Intergroup Conflict. *The Social Psychology of Intergroup Relations*, 33(47).
- Tajfel, H., & Wilkes, A. L. (1963). Classification and Quantitative Judgement. *British Journal of Psychology*, 54(2), 101–114. <https://doi.org/10.1111/j.2044-8295.1963.tb00865.x>
- Tip, L. K., González, R., Brown, R., De Tezanos-Pinto, P., Saavedra, P., Sagredo, V., ... Celeste, L. (2015). Effects of ingroup norms on domain-specific acculturation preferences: Experimental evidence from two cultural contexts. *International Journal of Intercultural Relations*. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2015.03.027>
- Tip, L. K., Zagefka, H., González, R., Brown, R., Cinnirella, M., & Na, X. (2012). Is support for multiculturalism threatened by ... threat itself? *International Journal of Intercultural Relations*, 36(1), 22–30. <https://doi.org/10.1016/J.IJINTREL.2010.09.011>

- Torrekens, C. (2005). Le pluralisme religieux en Belgique. *Diversité Canadienne*, 4(3), 56–58.
- Triandis, H. C. (1994). *Culture and Social Behavior*. New York: McGraw-Hill.
- Troian, J., Bonetto, E., Varet, F., Barbier, M., & Monaco, G. L. (2018). The effect of Social dominance on prejudice towards North-African minorities: Evidence for the role of social representation of Secularism as a legitimizing myth. *International Journal of Intercultural Relations*, 65, 96-104. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2018.05.002>
- Turner, J. C. (1991). *Mapping social psychology series. Social influence*. (Thomson Br). Belmont: Thomson Brooks/Cole Publishing Co. Retrieved from <http://psycnet.apa.org/record/1992-97487-000>
- Turner, J. C., Hogg, M. A., Oakes, P. J., Reicher, S. D., & Wetherell, M. S. (1987). *Rediscovering the social group: A self-categorization theory*. Cambridge: Basil Blackwell.
- Valfort, M. (2015). *Discriminations religieuses à l'embauche : une réalité*. Paris: Institut Montaigne.
- Van Acker, K., & Vanbeselaere, N. (2011). Bringing together acculturation theory and intergroup contact theory: Predictors of Flemings' expectations of Turks' acculturation behavior. *International Journal of Intercultural Relations*, 35(3), 334–345. <https://doi.org/10.1016/j.ijintrel.2010.06.004>
- Van Bavel, J. J., Mende-Siedlecki, P., Brady, W. J., & Reinero, D. A. (2016). Contextual sensitivity in scientific reproducibility. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 113(23), 6454–6459. <https://doi.org/10.1073/pnas.1521897113>
- Van de Vyver, J., Houston, D. M., Abrams, D., & Vasiljevic, M. (2016). Boosting Belligerence: How the July 7, 2005, London Bombings Affected Liberals' Moral Foundations and Prejudice. *Psychological Science*, 27(2), 169–177. <https://doi.org/10.1177/0956797615615584>
- Van Oudenhoven, J. P., Prins, K. S., & Buunk, B. P. (1998). Attitudes of majority and minority members towards adaptation of immigrants. *European Journal of Social Psychology*, 28(November 1996), 995–1013. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0992\(199811\)28:6<995::AID-EJSP908>3.0.CO;2-8](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0992(199811)28:6<995::AID-EJSP908>3.0.CO;2-8)
- Verkuyten, M. (2005). Ethnic Group Identification and Group Evaluation Among Minority and Majority Groups: Testing the Multiculturalism Hypothesis. *Journal of Personality and Social Psychology*, 88(1), 121–138. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.88.1.121>
- Verkuyten, M. (2011). Assimilation ideology and outgroup attitudes among ethnic majority members. *Group Processes & Intergroup Relations*, 14(6), 789–806. <https://doi.org/10.1177/1368430211398506>
- Verkuyten, M., & Hagendoorn, L. (1998). Prejudice and Self-Categorization: The Variable Role of Authoritarianism and In-Group Stereotypes. *Personality and Social Psychology Bulletin*, 24(1), 99–110. <https://doi.org/10.1177/0146167298241008>
- Ward, C., & Rana-Deuba, A. (1999). Acculturation and Adaptation Revisited. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 30(4), 422–442. <https://doi.org/10.1177/0022022199030004003>
- Webster, D. M., & Kruglanski, A. W. (1994). Individual differences in need for cognitive closure. *Journal of Personality and Social Psychology*, 67(6), 1049–1062. <https://doi.org/10.1037/0022-3514.67.6.1049>
- Weil, P. (2005). *La République et sa diversité: immigration, intégration, discriminations*. Paris:

Seuil.

- Whitley, B. E. (1999). Right-wing authoritarianism, social dominance orientation, and prejudice. *Journal of Personality and Social Psychology*, 77(1), 126–134.
- Whitley, B. E., & Webster, G. D. (2018). The Relationships of Intergroup Ideologies to Ethnic Prejudice: A Meta-Analysis. *Personality and Social Psychology Review*. <https://doi.org/10.1177/1088868318761423>
- Williams, D. R., Neighbors, H. W., & Jackson, J. (2003). Racial / Ethnic Discrimination and Health: Findings From Community Studies. *American Journal of Public Health*, 93(2), 200–208.
- Wittenbrink, B., Judd, C. M., & Park, B. (1997). Evidence for racial prejudice at the implicit level and its relationship with questionnaire measures. *Journal of Personality and Social Psychology*, 72(2), 262–274.
- Wolsko, C., Park, B., & Judd, C. M. (2006). Considering the Tower of Babel: Correlates of Assimilation and Multiculturalism among Ethnic Minority and Majority Groups in the United States. *Social Justice Research*, 19(3), 277–306. <https://doi.org/10.1007/s11211-006-0014-8>
- Wolsko, C., Park, B., Judd, C. M., & Wittenbrink, B. (2000). Framing interethnic ideology: Effects of multicultural and color-blind perspectives on judgments of groups and individuals. *Journal of Personality and Social Psychology*, 78(4), 635–654. <https://doi.org/10.1037//0022-3514.78.4.635>
- Yogeeswaran, K., Davies, T., & Sibley, C. G. (2017). Janus-faced nature of colorblindness: Social dominance orientation moderates the relationship between colorblindness and outgroup attitudes. *European Journal of Social Psychology*, 47(4), 509–516. <https://doi.org/10.1002/ejsp.2225>
- Yzerbyt, V., Muller, D., Batailler, C., & Judd, C. (*in press*). New recommendations for testing indirect effects in mediational models: The need to report and test component paths. *Journal of Personality and Social Psychology*.
- Zagefka, H., & Brown, R. (2002). The relationship between acculturation strategies, relative fit and intergroup relations: immigrant-majority relations in Germany. *European Journal of Social Psychology*, 32(2), 171–188. <https://doi.org/10.1002/ejsp.73>
- Zagefka, H., Brown, R., Broquard, M., & Martin, S. L. (2007). Predictors and consequences of negative attitudes toward immigrants in Belgium and Turkey: The role of acculturation preferences and economic competition. *British Journal of Social Psychology*, 46(1), 153–169. <https://doi.org/10.1348/014466606X111185>
- Zanten (van), A. (1997). Schooling Immigrants in France in the 1990s: Success or Failure of the Republican Model of Integration? *Anthropology & Education Quarterly*, 28(3), 351–374. <https://doi.org/10.1525/aeq.1997.28.3.351>
- Zerhouni, O., Rougier, M., & Muller, D. (2016). “Who (Really) is Charlie?” French Cities with Lower Implicit Prejudice toward Arabs Demonstrated Larger Participation Rates in Charlie Hebdo Rallies. *International Review of Social Psychology*, 29(1). <https://doi.org/10.5334/irsp.50>
- Zick, A., Wagner, U., van Dick, R., & Petzel, T. (2001). Acculturation and Prejudice in Germany: Majority and Minority Perspectives. *Journal of Social Issues*, 57(3), 541–557. <https://doi.org/10.1111/0022-4537.00228>

- Zoïa, G. (2012). Laïcité et identité culturelle. *Tréma*, 37, 100-119.
<https://doi.org/10.4000/trema.2716>
- Zou, X., Tam, K.-P., Morris, M. W., Lee, S., Lau, I. Y.-M., & Chiu, C. (2009). Culture as common sense: Perceived consensus versus personal beliefs as mechanisms of cultural influence. *Journal of Personality and Social Psychology*, 97(4), 579–597.
<https://doi.org/10.1037/a0016399>
- Zuber, V. (2017). La Laïcité en France et dans le monde. *Documentation photographique -Les dossiers*, 8119.
- Zwaan, R. A., Etz, A., Lucas, R. E., & Donnellan, M. B. (2018). Making replication mainstream. *Behavioral and Brain Sciences*, 41, e120.
<https://doi.org/10.1017/S0140525X17001972>

ANNEXES

Annexe I : Statistiques descriptives par pays des échelles utilisées dans l'étude 1.

	France			Royaume-Uni			Etats-Unis			Canada			Allemagne		
	M	ET	Val.	M	ET	Val.	M	ET	Val.	M	ET	Val.	M	ET	Val.
Egalité Colorblind	6.07	1.15	.70	5.36	1.01	.59	5.41	1.11	.58	5.61	1.15	.59	5.82	.96	.54
Nouvelle Laïcité	5.46	1.40	.28**	3.19	1.42	.38***	3.77	1.40	.37***	2.91	1.59	.51***	3.83	1.55	.38***
Multiculturalisme	4.60	1.24	.41***	4.26	1.04	.42***	4.83	1.16	.39***	4.81	1.31	.44***	4.65	1.04	.30**
Assimilation	3.92	1.34	.66	3.98	1.26	.79	3.44	1.47	.82	3.30	1.48	.77	3.31	1.22	.72
Egalité Colorblind	3.89	1.39	.78	3.85	1.15	.78	3.68	1.26	.78	4.46	1.21	.74	3.38	1.10	.76
Nouvelle Laïcité	5.54	1.10	.28**	4.29	1.09	.27**	4.26	1.27	.39***	3.98	1.07	.17†	4.59	1.03	.29**
Multiculturalisme	3.14	1.44	.65***	3.66	1.25	.13†	3.73	1.24	.43***	4.40	1.25	.42***	3.11	1.06	.26**
Assimilation	5.33	1.17	.83	4.91	1.07	.80	4.95	1.07	.78	4.24	1.30	.84	5.36	.99	.79

Note. M = moyenne ; ET = écart-type

Val. = Indice de validité de l'échelle. Nous avons calculé un alpha de Cronbach pour les échelles à 3 items et les coefficients de corrélations pour les échelles à 2 items.

† : p < .10 ; ** : p < .010 ; *** : p < .001

Annexe II – Échelle de préjugés généralisés inspirée de Dambrun & Guimond (2001)

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
1. Les maghrébins devraient se conformer aux règles et aux normes de la société française le plus rapidement possible après leur arrivée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. L'immigration a des effets néfastes pour la culture française.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Les valeurs et les croyances des maghrébins quasiment similaires à celles de la plupart des français.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Les maghrébins obtiennent plus de la France qu'ils ne lui apportent.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Les maghrébins résidant en France ne prennent pas le travail des français.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Les Français devraient être prioritaires en matière de logement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Il faudrait donner plus de droits aux immigrés maghrébins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Je considère que la société est injuste à l'égard des maghrébins.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. On ne devrait pas accorder si facilement la nationalité française.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Les maghrébins qui vivent en France profitent du système de protection sociale au détriment des français.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Annexe III – Échelle d’Orientation à la Dominance Sociale inspirée de Pratto et al. (1994)

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
1. Dans la mesure du possible, nous devons agir pour que les conditions des différents groupes soient égales.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Il y aurait moins de problèmes si l'on traitait les gens de façon plus égalitaire.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Aucun groupe ne devrait dominer dans la société.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Il est normal que certains groupes de personnes aient plus de chance que d'autres dans la vie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. C'est probablement une bonne chose qu'il y ait certains groupes au sommet et d'autres au plus bas niveau.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. On devrait accorder des chances égales dans la vie à tous les groupes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. On devrait s'efforcer de faire en sorte que les revenus des gens soient aussi égaux que possible.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Parfois, il faut maintenir les autres groupes à leur place.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Certains groupes de personnes sont tout simplement inférieurs aux autres groupes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Il y aurait moins de problèmes si certains groupes acceptaient de rester à leur place.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Afin d'obtenir ce que l'on veut, il est parfois nécessaire d'utiliser la force contre d'autres groupes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. L'égalité des groupes devrait être notre idéal.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Note. Pour certaines études de la thèse, une sélection de 4 de ces items a été utilisée pour mesurer l'ODS, correspondant aux items 1, 2, 3 et 10.

Annexe IV – Échelle de sexisme explicite bienveillant et hostile (Glick & Fiske, 1996, traduite par Dardenne et al., 2006)

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
1. Quel que soit son niveau d'accomplissement, un homme n'est pas vraiment « complet » en tant que personne s'il n'est pas aimé d'une femme.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Sous l'apparence d'une politique d'égalité, beaucoup de femmes recherchent en fait des faveurs spéciales, comme un recrutement en entreprise qui les favorise.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Lors d'une catastrophe, les femmes doivent être sauvées avant les hommes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. La plupart des femmes interprètent des remarques ou des actes anodins comme étant sexistes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. Les femmes sont trop rapidement offensées.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Les gens ne sont pas vraiment heureux dans leur vie s'ils ne sont pas engagés dans une relation avec une personne de l'autre sexe.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir que les hommes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Beaucoup de femmes ont une espèce de pureté que la plupart des hommes n'ont pas.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Les femmes devraient être protégées et être aimées par les hommes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. En général, une femme n'apprécie pas à sa juste valeur ce qu'un homme fait pour elle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Les femmes recherchent le pouvoir en ayant le contrôle sur les hommes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. Tout homme devrait avoir une femme qu'il adore.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
13. Les hommes sont « incomplets » sans les femmes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Les femmes exagèrent les problèmes qu'elles rencontrent au travail.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15. Quand une femme a réussi à faire en sorte qu'un homme s'engage envers elle, elle essaie souvent de le tenir en laisse.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16. Quand les femmes perdent une compétition honnête contre un homme, elles se plaignent pourtant d'être l'objet de discrimination.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18. Il y a beaucoup de femmes à qui cela plaît d'exciter les hommes en semblant sexuellement intéressées pour ensuite refuser leurs avances.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à faire preuve d'un plus grand sens moral.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20. Les hommes devraient subvenir financièrement aux besoins des femmes, quitte à sacrifier leur propre bien-être.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
21. Les féministes ont des demandes tout à fait exagérées concernant les hommes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
22. Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à être plus cultivées et à avoir plus de bon-gôût.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Annexes V – Inductions des normes culturelles d'intégration utilisées dans l'étude 3

Annexe Va : Induction de la norme d'égalité colorblind – Etude 3.

L'entreprise Pelletier & Fils



*L'entreprise Pelletier & Fils est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un/e collaborateur/trice pour notre magasin de Clermont-Ferrand. Nous sommes aujourd'hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d'entreprise basée sur la promotion de l'égalité républicaine. Chez Pelletier & Fils, ouvriers, cadres et dirigeants s'accordent à dire que tous les collaborateurs doivent bénéficier des **mêmes droits**, quels que soient leur âge, leur genre ou leurs origines, ce qui permet une plus grande cohésion au sein des groupes de travail. Cet équilibre entre les différents acteurs de l'entreprise permet de respecter certains **principes universels** et de favoriser une collaboration saine et durable. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à recruter des collaborateurs compétents **sans tenir compte des différences** qui ne sont pas utiles à la gestion du personnel, ce qui fait aujourd'hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d'une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.*

Appuyez sur la barre d'espace pour continuer

Annexe Vb : Induction de la norme de nouvelle laïcité – Etude 3.

L'entreprise Pelletier & Fils



*L'entreprise Pelletier & Fils est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un/e collaborateur/trice pour notre magasin de Clermont-Ferrand. Nous sommes aujourd'hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d'entreprise basée sur la promotion de la **laïcité**. Chez Pelletier & Fils, ouvriers, cadres et dirigeants s'accordent à dire qu'il est important de préserver un cadre neutre au sein de l'espace de travail, en maintenant **privé** tout ce qui a trait aux pratiques religieuses et culturelles, ce qui permet une plus grande cohésion au sein des groupes de travail. Cette **neutralité** des différents acteurs de l'entreprise permet l'intégration de chaque collaborateur en préservant un espace public commun ainsi qu'une collaboration saine et durable. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à recruter des collaborateurs compétents ne manifestant aucune conviction religieuse et s'engageant à ne pas porter **aucun signe religieux ostensible** dans le cadre de leurs fonctions, ce qui fait aujourd'hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d'une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.*

Appuyez sur la barre d'espace pour continuer

Annexe Vc : Induction de la norme de multiculturalisme – Etude 3.

L'entreprise Pelletier & Fils



*L'entreprise Pelletier & Fils est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un/e collaborateur/trice pour notre magasin de Clermont-Ferrand. Nous sommes aujourd'hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d'entreprise basée sur la promotion de la **diversité**. Chez Pelletier & Fils, ouvriers, cadres et dirigeants s'accordent à dire que le fait d'avoir une force de travail diversifiée et une certaine **pluralité** dans les valeurs permet une plus grande ouverture au sein des groupes de travail sans aucunement nuire à la cohésion au sein des groupes de travail. Cette **hétérogénéité** entre les différents acteurs de l'entreprise permet de multiplier les points de vue et de favoriser une collaboration saine et durable. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à recruter des collaborateurs compétents présentant des profils variés, d'**origines sociale et culturelle différentes**, qui pourront chacun apporter leur particularité à l'entreprise, et qui font aujourd'hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d'une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.*

Appuyez sur la barre d'espace pour continuer

Annexe Vd : Induction de la norme d'assimilation – Etude 3.

L'entreprise Pelletier & Fils



L'entreprise Pelletier & Fils est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un/e collaborateur/trice pour notre magasin de Clermont-Ferrand. Nous sommes aujourd'hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d'entreprise basée sur la promotion d'une **unité assumée par tous**. Chez Pelletier & Fils, ouvriers, cadres et dirigeants s'accordent à dire que le fait d'avoir une force de travail homogène et une certaine **uniformité** dans les valeurs permet une plus grande cohésion au sein des groupes de travail. Cette **similitude** entre les différents acteurs de l'entreprise permet de limiter les conflits et de favoriser une collaboration saine et durable. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à recruter des collaborateurs compétents qui exercent leur métier en **se conformant aux traditions** de l'entreprise, ainsi qu'aux méthodes, principes et valeurs pensés dès le départ par ses fondateurs, et qui font aujourd'hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d'une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.

Appuyez sur la barre d'espace pour continuer

Annexe Ve : Absence d'induction dans la condition Contrôle – Etude 3.

L'entreprise Pelletier & Fils



*L'entreprise Pelletier & Fils est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un/e collaborateur/trice pour notre magasin de Clermont-Ferrand. Nous sommes aujourd'hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d'entreprise permettant un **environnement de travail sain et agréable**.*

Appuyez sur la barre d'espace pour continuer

Annexe VI – Induction de la pression temporelle utilisée dans l'étude 3

!!! ATTENTION !!!

Le décompte a déjà commencé !

!!! ATTENTION !!!

Votre temps est bientôt écoulé !

Annexe VIII – Feeling Thermometer mesurant les attitudes des participant.es envers différents groupes sociaux

Dans la vie de tous les jours, nous avons tous des réactions plutôt positives ou plutôt négatives face à différentes personnes ou groupes de personnes qui vivent en France, ou différentes nationalités. Sur une échelle allant de 0 (pour des sentiments Très défavorables) à 10 (pour des sentiments Très favorables), veuillez indiquer, globalement, quel est votre sentiment envers les groupes suivants : (indiquer le chiffre qui correspond le mieux à votre opinion à la droite de l'énoncé).

0 : « Sentiments très défavorables »

10 : « Sentiments très favorables »

Les femmes _____

Les hommes _____

Les Français _____

Les Maghrébins _____

Les Portugais _____

Les Turcs _____

Les Américains (USA) _____

Les Africains _____

Les Asiatiques _____

Les Canadiens _____

Les Arabes _____

Les Allemands _____

Les Musulmans _____

Les Chrétiens _____

Les Juifs _____

Les chômeurs _____

Les gens du voyage _____

Les jeunes des banlieues _____

Annexes IX – Inductions normatives de laïcité historique et nouvelle laïcité (études 4 et 5)

Annexe IXa – Induction d’une norme de nouvelle laïcité

*L’entreprise Pelletier est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Nous sommes aujourd’hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d’entreprise basée sur la promotion de la **laïcité et de la neutralité**. Chez Pelletier, ouvriers, cadres et dirigeants s’accordent à dire qu’il est important de préserver un cadre neutre au sein de l’espace de travail, en maintenant **privé** tout ce qui a trait aux pratiques religieuses et culturelles, ce qui permet une plus grande cohésion au sein des groupes de travail. Cette **neutralité** des différents acteurs de l’entreprise permet l’intégration de chaque collaborateur en préservant un espace public commun ainsi qu’une collaboration saine et durable. C’est pourquoi nous mettons un point d’honneur à recruter des collaborateurs compétents ne manifestant aucune conviction religieuse et s’engageant à ne pas porter **aucun signe religieux ostensible** dans le cadre de leurs fonctions, ce qui fait aujourd’hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d’une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.*

Annexe IXb – Induction d’une norme de laïcité historique

*L’entreprise Pelletier est désormais un acteur incontournable dans le secteur de la grande distribution. Nous sommes aujourd’hui reconnus notamment pour nos méthodes de travail novatrices, ainsi que pour notre culture d’entreprise basée sur la promotion de la **laïcité et de l’égalité**. Chez Pelletier, ouvriers, cadres et dirigeants s’accordent à dire que tous les collaborateurs doivent bénéficier des **mêmes droits**, quels que soient leur religion, leur âge ou leur genre, ce qui permet une plus grande cohésion au sein des groupes de travail. Cet équilibre entre les différents acteurs de l’entreprise permet de respecter **la liberté de conscience et d’expression** et de favoriser une collaboration saine et durable. C’est pourquoi nous mettons un point d’honneur à recruter des collaborateurs compétents **sans tenir compte des différences religieuses et sociales** qui ne sont pas utiles à la gestion du personnel, ce qui fait aujourd’hui notre renommée. Chacun peut ainsi se sentir membre d’une communauté forte et solidaire, ce qui constitue, du point de vue de tous, un formidable atout.*

Annexe X – Échelle de mesure du besoin de clôture (NFC, Webster & Kruglanski, 1994, traduite par Salama-Younes et al., 2014)

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
1. Je pense qu'avoir des règles claires et de l'ordre au travail est essentiel pour réussir.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Je suis toujours curieux d'entendre un avis différent du mien même si je me suis déjà fait mon opinion.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Je n'aime pas les situations incertaines.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Je trouve qu'une vie bien organisée avec des horaires réguliers convient à mon tempérament.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. J'apprécie l'incertitude de se retrouver dans une situation nouvelle sans savoir ce qui peut se passer.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Je trouve inconfortable de ne pas comprendre pourquoi un certain événement survient dans ma vie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Je déteste changer mes plans à la dernière minute.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. Je me décrirais volontiers comme quelqu'un d'indécis.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
9. Quand je vais faire des courses, j'ai des difficultés à décider ce que je veux exactement.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
10. Face à un problème, je vois assez vite quelle est la bonne solution.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
11. Cela me dérange vraiment quand je ne comprends pas clairement une question importante.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
12. J'ai tendance à repousser la prise des décisions importantes jusqu'au dernier moment.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
13. En général, je prends des décisions importantes rapidement et de façon assurée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
14. Mon espace personnel est généralement désordonné et désorganisé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
15. J'ai tendance à me trouver en difficulté dans la plupart des situations de décision.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
16. Je crois que l'ordre et l'organisation sont parmi les caractéristiques les plus importantes d'un bon étudiant.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
17. Je n'aime pas être avec des gens qui sont capables d'actions imprévisibles.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
18. J'apprendrais mieux dans un cours qui affiche moins directement les objectifs à atteindre et les pré requis.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
19. Je n'aime pas aller dans une situation sans savoir ce que je peux en attendre.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
20. J'aime tout le temps savoir ce que les gens pensent.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
21. Je n'aime pas que les propos d'une personne puissent avoir plusieurs interprétations.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
22. Je trouve que mettre en place une routine bien établie me permet de profiter davantage de la vie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
23. J'apprécie d'avoir un mode de vie clair et structuré.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
24. Je préfère interagir avec des gens dont les opinions sont très différentes des miennes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
25. J'aime que tout soit planifié et que chaque chose soit à sa place.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas du tout d'accord (1)	Pas d'accord (2)	Neutre (3)	D'accord (4)	Tout à fait d'accord (5)
26. Je me sens mal avec les gens dont je ne sais pas clairement ce qu'ils pensent ou veulent.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
27. Quand je tente de résoudre un problème, je vois souvent tellement d'options que je me sens déconcerté.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
28. Je préfère encore apprendre des mauvaises nouvelles que de rester dans l'incertitude	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
29. Généralement, je ne consulte pas beaucoup d'opinions différentes avant de former ma propre opinion personnelle.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
30. Je n'aime pas les côtés routiniers de mon travail (mes études).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Annexes XI – Inductions de la stratégie d'acculturation des étudiant.es d'origine étrangère utilisées dans l'étude 4

Annexe XIa – Condition faible adoption/identification

*L'université a à cœur de favoriser l'insertion des étudiants d'origine immigrée afin que ceux-ci bénéficient des mêmes chances que les autres. Ainsi, une récente enquête menée par des chercheurs en sciences sociales auprès d'étudiants de l'université récemment arrivés en France montre que ceux-ci ont trouvé l'aide de la communauté internationale pour s'intégrer à l'université : « Je suis très heureuse d'étudier dans cette fac. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants ayant la même origine que moi, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir comme chez moi et à garder le moral. » (Leïla, 19 ans, L2 de droit), « Je me suis très vite fait des amis qui m'ont permis de ne pas être trop dépaysé. Aujourd'hui, je me sens toujours Marocain, et l'aide que j'ai reçue de la part de l'université de Nanterre m'a permis de trouver une communauté. » (Medhi, 20 ans, L3 économie). L'enquête montre, entre autres, que **82% des étudiant d'origine étrangère à l'université de Nanterre ont pu intégrer leur culture d'origine à la vie en France et 63% disent se sentir toujours en lien avec leur pays d'origine.***

Annexe XIb – Condition forte adoption/identification

*L'université a à cœur de favoriser l'insertion des étudiants d'origine immigrée afin que ceux-ci bénéficient des mêmes chances que les autres. Ainsi, une récente enquête menée par des chercheurs en sciences sociales auprès d'étudiants de l'université récemment arrivés en France montre que ceux-ci se sentent parfaitement intégrés à l'université et à la société française : « Je suis très heureuse d'étudier dans cette fac. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants français, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir chez moi et à apprendre la langue » (Leïla, 19 ans, L2 de droit), « Je me suis très vite fait des amis qui m'ont permis de découvrir votre culture. Aujourd'hui, je me sens aussi Français que Marocain et l'aide que j'ai reçue de la part de l'université de Nanterre y a beaucoup contribué. » (Medhi, 20 ans, L3 économie). L'enquête montre, entre autres, que **82% des étudiant d'origine étrangère à l'université de Nanterre s'identifient à la culture française et 63% disent se sentir aussi Français (voire plus) que membre de leur pays d'origine.***

Annexe XII – Matrice d'allocation de ressources utilisés comme mesure de discrimination dans l'étude 6

Nous allons vous demander de répartir la somme inscrite dans la première ligne du tableau entre les 2 associations présentées précédemment. Cliquez sur le choix correspondant à la répartition qui vous convient le plus.

Attention : lorsque vous sélectionnez un choix, cela implique que vous êtes d'accord avec la somme accordée AUX DEUX associations, car chaque choix possible implique deux sommes.

Somme à allouer : 500 K euros						
	Distributions possibles des ressources					
	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4	Choix 5	Choix 6
Bâtiments Français	50 K	100 K	200 K	300 K	400 K	450 K
Logements Migrants	450 K	400 K	300 K	200 K	100 K	50 K

Quel est votre choix ?

Choix 1

Choix 2

Choix 3

Choix 4

Choix 5

Choix 6

Annexes XIII – Inductions de normes de laïcité et neutralité en Belgique utilisées dans l'étude 7

Annexe XIIIa – Induction d'une norme de (nouvelle) laïcité

L'Université catholique de Louvain-la Neuve met un point d'honneur à intégrer et à accompagner tous ses étudiants avec un souci constant d'égalité.

Ainsi, tous les étudiants, quelles que soit leur origine et leurs croyances bénéficient des mêmes droits et des mêmes services. L'université incite ses étudiants à respecter l'application du principe de **laïcité** dans son fonctionnement quotidien.

De ce fait, nous encourageons toutes les personnes présentes au sein de l'université à **maintenir privés toute pratique et tout signe religieux ostensibles**, afin de garantir **une nette séparation entre l'université et les croyances personnelles**. Cette politique vise à améliorer l'intégration de tous les étudiants de l'UCL, qu'ils soient d'origine belge ou d'origine étrangère.

Annexe XIIIb – Induction d'une norme de neutralité

L'Université catholique de Louvain-la Neuve met un point d'honneur à intégrer et à accompagner tous ses étudiants avec un souci constant d'égalité.

Ainsi, tous les étudiants, quelles que soit leur origine et leurs croyances bénéficient des mêmes droits et des mêmes services. L'université incite ses étudiants à respecter l'application du principe de **neutralité** dans son fonctionnement quotidien.

De ce fait, nous encourageons **la liberté de conscience et le respect de tous les cultes (y compris la morale non confessionnelle), sans en favoriser aucun**, afin que chaque personne puisse **se sentir libre de ses croyances au sein de l'université**. Cette politique vise à améliorer l'intégration de tous les étudiants de l'UCL, qu'ils soient d'origine belge ou d'origine étrangère.

Annexes XIV – Inductions de stratégies d'acculturation-adoption (Maintien de la culture d'origine : Oui vs Non ; Adoption de la culture dominante : Oui vs. Non) dans l'étude 7

Annexe XIVa – Adoption de la culture dominante et Maintien de la culture d'origine

Une récente enquête menée par des chercheurs en sciences sociales auprès d'étudiants de l'université récemment arrivés en Belgique a permis d'examiner le ressenti des étudiants d'origine étrangère étudiant à l'UCL :

« Je suis très heureuse d'étudier dans cette université. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants belges, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir chez moi et à apprendre la langue. Je n'en oublie pas pour autant mon pays d'origine. Les deux sont aussi importants l'un que l'autre pour moi. » (Leïla, 19 ans, 2ème Bac)

« Je me suis très vite fait des amis qui m'ont permis de découvrir la culture belge. Aujourd'hui, je me sens tout aussi Belge que Marocain. » (Medhi, 20 ans, 3ème Bac).

L'enquête montre que **82% des étudiants d'origine étrangère à l'UCL s'identifient à la fois à la culture belge et à leur culture d'origine.**

Annexe XIVb – Adoption de la culture dominante et Non maintien de la culture d'origine

Dans le cadre de l'amélioration de l'intégration des étudiants, l'UCL a mis en place une grande enquête qui a permis d'examiner le ressenti des étudiants d'origine étrangère:

« Je suis très heureuse d'étudier dans cette université. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants belges, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir chez moi et à apprendre la langue. Je me sens aujourd'hui totalement belge. » (Leïla, 19 ans, Bac 2 de droit)

« Je me suis très vite fait des amis qui m'ont permis de découvrir la culture belge. Aujourd'hui, je me sens davantage Belge que Marocain. » (Medhi, 20 ans, Bac 3 d'économie).

L'enquête montre que **82% des étudiants d'origine étrangère à l'UCL s'identifient totalement à la culture belge et se sentent davantage Belge que membre de leur pays d'origine.**

Annexe XIVc – Non adoption de la culture dominante et Maintien de la culture d'origine

Dans le cadre de l'amélioration de l'intégration des étudiants, l'UCL a mis en place une grande enquête qui a permis d'examiner le ressenti des étudiants d'origine étrangère :

« Je suis très heureuse d'étudier dans cette université. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants ayant la même origine que moi, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir comme chez moi et à garder le moral. Mon pays d'origine reste très important à mes yeux. » (Leïla, 19 ans, 2ème Bac)

« Je me suis très vite fait des amis qui m'ont permis de ne pas être trop dépaysé. Aujourd'hui, je me sens toujours Marocain et j'ai pu trouver une communauté à LLN. » (Medhi, 20 ans, 3ème Bac).

L'enquête montre que **82% des étudiants d'origine étrangère à l'UCL ont pu intégrer leur culture d'origine à la vie en Belgique et se sentent toujours attachés à leur pays d'origine.**

Annexe XIVd – Non adoption de la culture dominante et Non maintien de la culture d'origine

Dans le cadre de l'amélioration de l'intégration des étudiants, l'UCL a mis en place une grande enquête qui a permis d'examiner le ressenti des étudiants d'origine étrangère :

« Je suis très heureuse d'étudier dans cette université. J'ai pu rencontrer de nombreux étudiants qui sont devenus mes amis Aujourd'hui je ne me sens pas vraiment appartenir à un pays en particulier et cela me convient bien. » (Leïla, 19 ans, 2ème Bac)

« Je me suis très vite fait des amis à LLN. Aujourd'hui, je ni vraiment Marocain, ni vraiment Belge. » (Medhi, 20 ans, 3ème Bac).

L'enquête montre, entre autres, que **82% des étudiants d'origine étrangère à l'UCL se disent personnellement bien en Belgique ne se sentent pas appartenir à l'un ou l'autre de leurs pays.**

Annexes XV – Inductions des normes de nouvelle laïcité et laïcité historique utilisées dans l'étude 8

Annexe XVa – Induction d'une norme de nouvelle laïcité

L'entreprise avec laquelle nous sommes partenaire met un point d'honneur à accompagner ses employés avec un souci constant d'égalité.

Ainsi, tous les employés, quelles que soit leur origine et leurs croyances bénéficient des mêmes droits et des mêmes services. L'entreprise incite ses employés à respecter l'application du principe de **laïcité** dans son fonctionnement quotidien.

De ce fait, tous les employés sont encouragés à **maintenir privés toute pratique et tout signe religieux ostensible**, afin de garantir **une nette séparation entre l'entreprise et les croyances personnelles**. Cette politique vise à améliorer l'intégration de tous les employés, qu'ils soient d'origine belge ou d'origine étrangère.

Annexe XVb – Induction d'une norme de laïcité historique

L'entreprise avec laquelle nous sommes partenaire met un point d'honneur à accompagner ses employés avec un souci constant d'égalité

Ainsi, tous les employés, quelles que soit leur origine et leurs croyances bénéficient des mêmes droits et des mêmes services. L'entreprise incite ses employés à respecter l'application du principe de **neutralité** dans son fonctionnement quotidien.

De ce fait, **la liberté de conscience et le respect de tous les cultes (y compris la morale non confessionnelle), sans en favoriser aucun**, sont encouragés, afin que chaque personne puisse **se sentir libre de ses croyances au sein de l'entreprise**. Cette politique vise à améliorer l'intégration de tous les employés de l'entreprise, qu'ils soient d'origine belge ou d'origine étrangère.

Annexes XVI – Inductions de stratégies d'acculturation utilisées dans l'étude 8

Annexe XVIa – Induction d'une stratégie d'adoption de la culture dominante et rejet de la culture d'origine

Dans un souci de monitoring du profil des personnes qui font partie de l'entreprise comme collaborateurs, le service Ressources Humaines a réalisé une étude interne il y a deux ans. Globalement, cette étude a révélé que, indépendamment de la fonction exercée, les personnes issues de l'immigration actuellement employées au sein de l'entreprise sont majoritairement des personnes ayant adopté la culture belge.

Ainsi, dans les témoignages qui ont été recueillis lors de la réalisation de l'enquête, on peut épingler les réactions suivantes :

« Je suis très heureuse de travailler dans cette entreprise. J'ai pu rencontrer de nombreux collègues belges, ce qui m'a vraiment aidé à me sentir chez moi. Je ne rencontre d'ailleurs aucune difficulté en ce qui me concerne dans les pratiques et le fonctionnement au quotidien de mon travail. » (Leïla, 32 ans, manager)

« Rejoindre cette entreprise m'a permis de me plonger encore davantage dans la culture belge. Je pense pouvoir dire que ma manière de vivre et mes habitudes au quotidien ne présentent guère de différences avec celles des travailleurs belges. » (Medhi, 45 ans, informaticien).

L'enquête au final montre que, parmi les employés issus de l'immigration qui travaillent dans cette entreprise, **82% ont beaucoup ou tout à fait adopté la culture, les traditions et les valeurs belges.**

Annexe XVIb – Induction d’une stratégie de rejet de la culture dominante et d’adoption de la culture d’origine

Dans un souci de monitoring du profil des personnes qui font partie de l'entreprise comme collaborateurs, le service Ressources Humaines a réalisé une étude interne il y a deux ans. Globalement, cette étude a révélé que, indépendamment de la fonction exercée, les personnes issues de l'immigration actuellement employées au sein de l'entreprise sont majoritairement des personnes ayant conservé leur culture d'origine.

Ainsi, dans les témoignages qui ont été recueillis lors de la réalisation de l'enquête, on peut épingler les réactions suivantes :

« Je suis très heureuse de travailler dans cette entreprise. J’ai pu rencontrer de nombreux collègues issus de l’immigration, ce qui m’a vraiment aidé à me sentir chez moi. Je ne rencontre d’ailleurs aucune difficulté en ce qui me concerne dans les pratiques et le fonctionnement au quotidien de mon travail. » (Leïla, 32 ans, manager)

« Rejoindre cette entreprise m’a permis de pouvoir conserver ma culture d’origine. Je pense pouvoir dire que ma manière de vivre et mes habitudes au quotidien se retrouvent chez beaucoup d’autres collaborateurs de l’entreprise qui ont le même parcours que moi. » (Medhi, 45 ans, informaticien).

L’enquête au final montre que, parmi les employés issus de l'immigration qui travaillent dans cette entreprise, **82% ont beaucoup ou tout à fait conservé leur culture, leurs traditions et leurs valeurs d'origine.**

Annexes XVII – CV utilisés dans la tâche de mesure de discrimination utilisée dans l'étude 8

Annexe XVIIa – Condition Belges sport / Maghrébins politique

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	El Jaouhari
Prénom	Farid
Date et lieu de naissance	Le 12/01/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Stephenson, 37 1030 Schaerbeek
Téléphone	0477/23 13 48
e-mail	f_eljaouhari@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Media Markt : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 Mottet & Associates : Chargé d'études de marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée des Pagodes)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je lis pas mal de journaux au point de ne parfois pas voir le temps passer.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Abouayad
Prénom	Karim
Date et lieu de naissance	Le 04/05/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Chaussée de Ninove, 789, boîte 7 1080 Molenbeek
Téléphone	0493/09 49 02
e-mail	karim-abouayad@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Fnac : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 : TLM : Publicité

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royale de Koekelberg)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Pendant presque tout mon temps libre, je m'intéresse à la politique.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Khedari
Prénom	Ali
Date et lieu de naissance	Le 11/08/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Brogniez 76 1070 Anderlecht
Téléphone	0499/35 45 67
e-mail	khedari@gmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Leen Bakker : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Bisec : Représentant commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal de Bruxelles)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique:** *Je ne rate presque jamais les journaux télévisés.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Abdesslami
Prénom	Mohamed
Date et lieu de naissance	Le 05/12/1979
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Vanderlinden, 58, boîte 5 1030 Schaerbeek
Téléphone	0486/11 99 46
e-mail	mo.abdesslami@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Carrefour : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Fiducial Technicien en support ventes

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Bracops Lambert)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je ne passe pas une journée sans pratiquer mon sport favori.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Benghilal
Prénom	Rachid
Date et lieu de naissance	10/03/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Osseghem, 315 1080 Molenbeek
Téléphone	0487/43 28 77
e-mail	rachid.benghilal@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Van den Borre : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 CASR : Chargé de distribution de produits

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Emile Bockstael)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je suis captivé par la politique.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	El Yassina
Prénom	Abdallah
Date et lieu de naissance	Le 08/11/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Chaussée de Wavre, 589 1050 Ixelles
Téléphone	0478/28 57 28
e-mail	abdallah.elyassina@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Cora : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 Intercarro : Analyste du marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal Jean Absil)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je consacre beaucoup de temps à regarder les infos à la TV.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Lambot
Prénom	Didier
Date et lieu de naissance	Le 22/09/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de la Verdure, 112, boîte 3 1070 Anderlecht
Téléphone	0486/32 32 75
e-mail	lambot didier@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Ikéa : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Kardon : Conseiller en ventes

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Collège Roi Baudouin)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je passe beaucoup de temps à m'entraîner.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Dumon
Prénom	Arnaud
Date et lieu de naissance	Le 16/10/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Gachard, 32 1050 Ixelles
Téléphone	0498/77 34.82
e-mail	arnauddumon@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Kreffel : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Groupe Elio : Conseiller commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée d'Ixelles)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Dès que j'ai du temps libre, je me mets au sport.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Gillet
Prénom	Nicolas
Date et lieu de naissance	Le 02/03/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Vondel, 86, boîte 3 1030 Schaerbeek
Téléphone	0498/10 23.83
e-mail	gillet-nicolas@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Fnac : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 Fluxys : Chargé de distribution des produits

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal de Ganshoren)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je fais énormément d'exercices physiques.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Jaspar
Prénom	Frédéric
Date et lieu de naissance	Le 25/11/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de Neerpede, 78, boîte 4 1070 Anderlecht
Téléphone	0479/57 26 64
e-mail	fred.jaspar@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Media Markt : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 R&V PUB : Publicité

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Emile Bockstael)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je peux me consacrer à mon sport pendant des heures.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Biernaux
Prénom	Julien
Date et lieu de naissance	Le 24/05/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de Courtrai, 73 1080 Molenbeek
Téléphone	0478/59 83 21
e-mail	biernaux_j@gmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Blokker : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Assudis : Délégué commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Collège Roi Baudouin)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport:** *Quand j'ai fini de travailler, je m'entraîne.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Lebrun
Prénom	Raphaël
Date et lieu de naissance	Le 15/04/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Goffart, 105, boîte 6 1050 Ixelles
Téléphone	0489/77 57 22
e-mail	raphael_lebrun@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Carrefour : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Felder and Associates: Analyste du marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal d'Auderghem)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je suis un passionné de politique.*

Annexe XVIIb – Condition Belges politique / Maghrébins sport

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	El Jaouhari
Prénom	Farid
Date et lieu de naissance	Le 12/01/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Stephenson, 37 1030 Schaerbeek
Téléphone	0477/23 13 48
e-mail	f_eljaouhari@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Media Markt : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 Mottet & Associates : Chargé d'études de marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée des Pagodes)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je passe beaucoup de temps à m'entraîner.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Abouayad
Prénom	Karim
Date et lieu de naissance	Le 04/05/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Chaussée de Ninove, 789, boîte 7 1080 Molenbeek
Téléphone	0493/09 49 02
e-mail	karim-abouayad@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Fnac : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 : TLM : Publicité

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royale de Koekelberg)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Dès que j'ai du temps libre, je me mets au sport.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Khedari
Prénom	Ali
Date et lieu de naissance	Le 11/08/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Brogniez 76 1070 Anderlecht
Téléphone	0499/35 45 67
e-mail	khedari@gmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Leen Bakker : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Bisec : Représentant commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal de Bruxelles)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je fais énormément d'exercices physiques.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Abdesslami
Prénom	Mohamed
Date et lieu de naissance	Le 05/12/1979
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Vanderlinden, 58, boîte 5 1030 Schaerbeek
Téléphone	0486/11 99 46
e-mail	mo.abdesslami@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Carrefour : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Fiducial Technicien en support ventes

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Bracops Lambert)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je peux me consacrer à mon sport pendant des heures.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Benghilal
Prénom	Rachid
Date et lieu de naissance	10/03/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Osseghem, 315 1080 Molenbeek
Téléphone	0487/43 28 77
e-mail	rachid.benghilal@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Van den Borre : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 CASR : Chargé de distribution de produits

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Emile Bockstael)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport:** *Quand j'ai fini de travailler, je m'entraîne.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	El Yassina
Prénom	Abdallah
Date et lieu de naissance	Le 08/11/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Chaussée de Wavre, 589 1050 Ixelles
Téléphone	0478/28 57 28
e-mail	abdallah.elyassina@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Cora : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 Intercarro : Analyste du marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal Jean Absil)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je suis un passionné de politique.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Lambot
Prénom	Didier
Date et lieu de naissance	Le 22/09/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de la Verdure, 112, boîte 3 1070 Anderlecht
Téléphone	0486/32 32 75
e-mail	lambot didier@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Ikéa : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Kardon : Conseiller en ventes

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Collège Roi Baudouin)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je lis pas mal de journaux au point de ne parfois pas voir le temps passer.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Dumon
Prénom	Arnaud
Date et lieu de naissance	Le 16/10/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Gachard, 32 1050 Ixelles
Téléphone	0498/77 34.82
e-mail	arnauddumon@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Kreffel : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Groupe Elio : Conseiller commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée d'Ixelles)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Pendant presque tout mon temps libre, je m'intéresse à la politique.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Gillet
Prénom	Nicolas
Date et lieu de naissance	Le 02/03/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Vondel, 86, boîte 3 1030 Schaerbeek
Téléphone	0498/10 23.83
e-mail	gillet-nicolas@yahoo.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Fnac : Vendeur
- Expérience professionnelle n°2 Fluxys : Chargé de distribution des produits

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal de Ganshoren)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Francisco Ferrer)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique:** *Je ne rate presque jamais les journaux télévisés.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Jaspar
Prénom	Frédéric
Date et lieu de naissance	Le 25/11/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de Neerpede, 78, boîte 4 1070 Anderlecht
Téléphone	0479/57 26 64
e-mail	fred.jaspar@skynet.be

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Media Markt : Employé service clientèle
- Expérience professionnelle n°2 R&V PUB : Publicité

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Emile Bockstael)
- Graduat en Marketing (Haute Ecole Lucia de Brouckère)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Sport** : *Je ne passe pas une journée sans pratiquer mon sport favori.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Biernaux
Prénom	Julien
Date et lieu de naissance	Le 24/05/1980 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue de Courtrai, 73 1080 Molenbeek
Téléphone	0478/59 83 21
e-mail	biernaux_j@gmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Blokker : Employé service fournisseur
- Expérience professionnelle n°2 Assudis : Délégué commercial

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Collège Roi Baudouin)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur de Formation Economique du Centre)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je suis captivé par la politique.*

Curriculum Vitae

Informations Personnelles

Nom	Lebrun
Prénom	Raphaël
Date et lieu de naissance	Le 15/04/1979 à Bruxelles
Nationalité	Belge
Adresse légale	Rue Goffart, 105, boîte 6 1050 Ixelles
Téléphone	0489/77 57 22
e-mail	raphael.lebrun@hotmail.com

Expériences Professionnelles

- Expérience professionnelle n°1 Carrefour : Employé service après-vente
- Expérience professionnelle n°2 Felder and Associates: Analyste du marché

Formation(s)

- Etudes secondaires supérieures (Athénée Royal d'Auderghem)
- Graduat en Marketing (Institut Supérieur Economique d'Ixelles)

Connaissances Linguistiques

- Français : Très bon niveau en communication orale et écrite
- Néerlandais : Connaissances de base
- Anglais : Niveau moyen en communication orale et écrite

Connaissances Informatiques

- Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, etc.) : Très satisfaisant
- Prince 2 : Certificat
- Internet : Très satisfaisant

Hobby

- Politique** : *Je consacre beaucoup de temps à regarder les infos à la TV.*

Annexe XVIII – Complément d’analyse de l’étude 3

L’étude 3 – avant les attentats – a montré la norme de nouvelle laïcité, lorsque sa saillance était renforcée par la pression temporelle, augmentait le niveau de discrimination des participant.es. Cependant, la taille de l’échantillon de cette étude est très faible au regard de notre design expérimental. On pourrait donc penser que nos résultats résultent de cette faiblesse de l’échantillon. Comme nous avons plusieurs conditions de normes, nous pouvons les combiner de manière appropriée pour augmenter la taille de l’échantillon. Étant donné que la norme du multiculturalisme est fortement et positivement corrélée avec la norme d’égalité des colorblind (voir étude 1), ces deux conditions peuvent être regroupées ($N = 44$). Étant donné que la norme actuellement dominante en France est la nouvelle norme de laïcité (voir étude 1), on peut supposer que les participant.es français.es assigné.es à la condition contrôle vivent également dans un contexte mettant en avant cette norme. Ainsi, la condition contrôle peut-être combinée avec la nouvelle condition de laïcité ($N = 37$). Une ANOVA 2 (norme multiculturalisme / égalité colorblind vs norme de nouvelle laïcité / contrôle) par 2 (pression temporelle) sur le score de discrimination révèle un effet d’interaction légèrement significatif: $F(1, 77) = 3.85, p = .053, \eta^2 = .05$. Les analyses post-hoc utilisant une approche par « group code » (Aiken, Stein & Bentler, 1994) ont montré que l’effet de la pression temporelle est significatif dans la condition nouvelle laïcité / contrôle : $B = .51, t(77) = 3.16, p = .002, 95\% IC [.19; .83]$, mais pas dans la norme multiculturalisme / égalité colorblind : $B = .08, t(77) = .54, p = -.22; .37]$.

Un pattern de résultats similaire est observé lorsque les préjugés généralisés sont utilisés comme variable dépendante. En effet, une ANOVA 2 (norme multiculturalisme / égalité colorblind vs norme de nouvelle laïcité / contrôle) par 2 (pression temporelle) a montré un effet d’interaction significatif: $F(1, 77) = 9.27, p = .003, \eta^2 = .11$. Les analyses post-hoc ont montré que l’effet de la pression temporelle était significatif dans la condition nouvelle laïcité / contrôle : $B = .51, t(77) = 2.41, p = .019, 95\% IC [.09; .84]$, mais seulement de façon marginale dans la condition multiculturalisme / égalité colorblind : $B = -.37, t(77) = -1.88, p = .064, 95\% IC [-.76; .02]$. Cette analyse suggère que les résultats globaux obtenus en utilisant cinq conditions normatives distinctes ne sont pas simplement dus à la taille de l’échantillon.